par François de [illegible]
abbé de grandmont

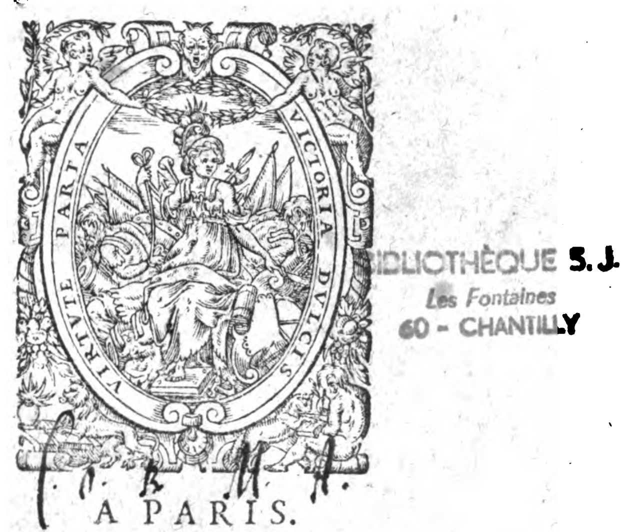
François du [illegible]

[illegible]

[illegible]

LE TRIOMPHE ET CONDVICTE DE l'Ame, au vray chemin de Salut.

Par F. D. N. Abbé D. G.



A PARIS.
Chez OLIVIER DE VARENNES, ruë Sainct Iacques, à la Victoire.

1597.



AV TRES-CHRESTIEN, HENRY IIII. Roy de France, & de Navarre.



SIRE, Les sainctes & sacrées Escritures nous apprennent comme Dieu le createur, apres auoir creé l'homme à son image & semblance, l'a laissé en liberté pour faire ou le bien ou le mal. Mais le maling esprit, son aduersaire & ennemy iuré, l'a viuement & rudement persecuté & poursuiuy qu'il l'a faict decheoir de ceste premiere innocence, pour l'attirer en l'abisme de tous maux: & de faict si grande a esté la poursuite du diable contre l'homme, que non seulement il luy a fait oublier son createur pour adorer la creature: voire mesmes les choses & matieres inanimees & incapables de raison: mais aussi l'a tellement abaissé, qu'il s'est rendu comme brutal. Ce qu'estant preueu par aucuns, qui ayans quelque lumiere & cognoissance naturelle plus grande que les autres, ils les ont reduicts soubs

quelque regime & police, & puis au patron & prototype du regime & gouuernement de ce monde se sont dressees les monarchies pour la manutention de la société humaine : car à la verité au parauant les hommes (hors ceux qui auoient la cognoissance de Dieu) viuoyent brutalement. Parquoy il est tres-necessaire pour euiter le desordre & confusion qui s'y mettroit aysément, que l'homme se sousmette à la police de la monarchie Chrestienne, (qui estant dressee par l'esprit de Dieu, códuit toutes choses à plus grande perfection) plustost que de tōber au chemin de perdition : ce qu'il ne pourroit euiter, si chacun vse de sa propre affection, mesmement en ces derniers temps, où la corruption a totalement prins pied entre nous. Et combien que les polices bien ordonnees ayent esté dressees pour l'homme, & non l'homme pour icelles : neantmoins il se doibt plustost accommoder à la police de la monarchie Chrestienne (qui ayant Dieu pour son autheur & instituteur, est en toute perfection dressee) que la police à l'homme. Or nous remarquons en la confection & creation de l'homme deux choses, l'ame & le corps, cóme presque en la plus grande partie de ce qui a esté creé pour son vsage & entretien : ayant ainsi que Moyse nous demonstre, ce bon Dieu creé tout ce qui est contenu en cest vniuers pour l'homme : lequel pour ceste raison a esté creé tout le dernier, à fin qu'il trouuast tout ce qui luy seroit necessaire. Et luy a outre ce donné

Dieu puiſſance, authorité & commandement ſur tout ce qu'il auoit creé. Mais par la faute qu'il a faicte en perdant ceſte premiere innocence, il a quant & quant perdu vne grande partie de ſon authorité : pour autant que toutes beſtes ores qu'elles fuſſent creées pour ſon ſeruice, ne luy rendent l'obeiſſance qu'elles euſſent faict : ains luy ſont reueſches, & au lieu de le craindre, comme elles euſſent faict ſans ſon vice, il les craint : & qui pis eſt, il eſt quelques fois par elles dilaceré & mis en pieces. Et aduiét cecy pour noſtre doctrine & inſtructió, parce que noſtre infirmité & imbecillité nous eſt par ce moyé manifeſtee : veu que les beſtes irraiſonnables qui ont eſté dediees pour noſtre ſeruice & commodité, & qui deuoiét eſtre par nous commandees, nous ſont matieres de crainte & de frayeur. Ce que nous doit inciter à aymer & craindre de toutes nos forces & puiſſances ce bon Dieu, par la vertu duquel nous commanderons, non ſeulement aux creatures qui ſont capables de raiſon, mais auſſi aux irraiſonnables. C'eſt ce que nous dit noſtre Sauueur & Redempteur IESVS, lors qu'il nous donna les marques pour diſcerner & cognoiſtre le fidele d'auec l'infidele. Les ſignes, dit-il, de ceux qui croyront, ſont ceux-cy : En mon nom ils chaſſeront les diables, ils manieront les ſerpens, & s'ils ont beu du venin, il ne leur nuira point. Tu marcheras, dit le ſainct Prophete & Roy, ſur l'aſpic & baſilicq, & fouleras le Lyon, & le Dragon. Par cela auſſi ſe re-

marque & cognoist la difference des ames, qui sont par le souuerain Dieu posees aux creatures raisonnables, à celle des arbres, plantes & bestes irraisonnables : d'autant que l'arbre & la plante n'ont que l'ame vegetatiue, les animaux l'ont vegetatiue & sensitiue. Mais l'homme bien qu'auec ces choses il l'aye vegetatiue & sensitiue, l'a outre & par sus eux immortelle & raisonnnable : par le moyen dequoy il commande à tout. L'homme donc composé de corps & d'ame raisonnable, se doit conduire (pour faire paroistre qu'il differe beaucoup des autres animaux) par la regle & iugement de raison, par le moyen dequoy la police humaine se côduit & côserue, & la monarchie se maintient. Laquelle neantmoins ne peut estre de longue duree, si le Prince est desnué d'hommes, soit pour son conseil, soit pour sa tuition & defence de la patrie : ce que peut aduenir, ou par la corruption & infection de l'air par laquelle les hommes, attains de ceste contagion, viendront par la mort à defaillir ; & estant desnuee d'hommes, elle sera en proye au voisin, en danger d'estre par luy vsurpee : ou par la cô-tagion du vice, que s'il n'est corrigé & puni infectera les hommes, en sorte que ou par excés ils defailleront, ou par leur vie desordonnee & oysiue ils infecterôt les autres. Or pour maintenir donc & conseruer longuement vne monarchie, bien que beaucoup de choses y soyent requises & necessaires : si est-ce qu'entre autres il y est requis d'y auoir des personnes qui

ſçachent donner des remedes & preſeruatifs contre l'infection, ſoit du corps, ſoit de l'ame. Et ſe tire & trouue ce remede en ce que nous appellons medecine, par le moyen de laquelle la ſanté eſt entretenuë & remiſe, & la vie eſt conſeruee pour vn temps, ce pendant que les enfans ſe nourriſſẽt, & ſont dreſſez & inſtruits pour ſucceder à la cõduite & entretien d'icelle. Ce que mal-ayſément ils pourront bien & duëment executer, s'ils ont l'ame malade de vice & de peché. Car comme celuy qui eſt corporellement attainct d'vne grande maladie, ne peut ſeruir à ſa republique, quoy que ſoit bien peu: ainſi auſſi celuy qui a l'ame contagieuſe, pleine de vice & d'erreur, infectera & corrompra pluſtoſt ſa republique qu'il ne la maintiendra ny aydera. Or ſi pour la conſeruation de la ſanté corporelle, l'art de la medecine eſt requis, & Dieu a creé le Medecin pour la neceſſité: beaucoup plus ſans comparaiſon l'eſt l'art qui preſerue, garde & releue l'ame de vice & de peché, d'erreur & d'infidelité. Ce que ſe trouue en l'Eſcripture ſaincte bien & ſainemẽt entẽduë. Par ce qu'elle n'a autre but que Dieu, autre deſſeing que la vertu, autre pratique que la grandeur & auancement de l'homme, le releuant quand il eſt tombé, le conſeruant & reformant pour puis apres eſtre transformé en Dieu: mais auſſi vne grand prudence, vn meur iugement, vne longue & aſſidue eſtude y eſt requiſe & tres-neceſſaire. Car comme la medecine nuiſt plus au patient qu'elle ne luy

prouffite, luy aduançant la fin de ses iours, quand le Medecin est ignorant & peu experimenté en l'art : ainsi la saincte Escriture, qui, comme dit sainct Pierre, contient beaucoup de choses difficilles à entendre, que les nonsçauans & inconstans deprauent (à leur ruine & perdition) est plus nuisible que profitable au curieux lecteur, qui n'y sera versé, non par faute de l'Escripture, mais du mal entendant. I'ay premis cecy, pour autant que nous trouuons en icelle le seul & vray moyen de policer tout regime & gouuernement, soit priué, public ou particulier : lequel ne doit iamais estre desnué de bonnes & fideles guides, comme l'Eglise Catholique, en laquelle depuis son commencement iusques à sa fin, nostre Seigneur & Redempteur Iesus Christ, a mis & posé, met & mettra à toutes heures du iour (comme il nous a apprins en la parabole du vigneron) des manouuriers pour trauailler à l'œuure d'icelle distincts & differents, & le tout pour la manutention & conseruation de l'edifice. Il y a, dit sainct Paul, mis des Apostres, Euangelistes, Prophetes, dons de guarison, Pasteurs, & Docteurs, & ce que s'ensuit: tous lesquels il veut que, selon les graces qu'il leur aura departies, trauaillent, menaçant de mort eternelle, celuy qui cachera son talent, bien qu'elles ne soient egalement distribuees, Car comme nous voyons que toutes les riuieres qui sont en ce monde prennent leurs sources des fontaines, & toutes les fontaines de la

Mer, toute clairté naturelle d'vn Soleil : ainsi tout don & toute grace procede d'vn seul esprit de Dieu. Et comme toutes les riuieres toutes les fontaines & toute clairte naturelle ne sont egalles : ainsi tout don & toute grace ne sont pas egalement distribuees, ains en a vn chacun selon sa portee & capacité.

Pour ceste raison doncques cognoissant que c'est vne chose terrible, que de tõber és mains de Dieu viuant, ne voulant point cacher ce qu'il luy a pleu me departir, ores qu'il soit petit, i'ay suiuant l'aduis de sainct Paul, (qui ne trouue impertinent d'apprendre les choses celestes par les terrestres & humaines) à l'exemple & au patron des Apoticaires, cueilly & amassé ce present Droguier du iardin de l'Eglise Catholique, auquel (ainsi qu'en la bouticque & droguier de l'Apoticaire il y a diuerses drogues) sont contenuës plusieurs doctrines pour guarir l'ame malade, & la conseruer en santé. Et pourautant que les herbes & drogues sont plus ou moins exquises: selon les regions dont elles sont extraictes, celles qui sont icy deduictes, sont d'autant plus excellentes & remarquables, qu'elles ont esté cueillies au iardin des Roys de Iuda, des Princes & Patriarches du peuple de Dieu, ausquels auoit esté promis le plus excellent Simple qui soit contenu en nostre droguier, d'autant que c'est le Roy des Roys, lequel est proposé pour patron exemplaire à toute personne Chrestienne, qui desire auoir part en son heritage.

Ceſt œuure en ſomme contenant la ſource & origine du Roy des Roys, la vie des premiers Princes qui ont cogneu Dieu, & le chemin pour participer au Royaume eternel, ne peut ny doit chercher autre patron ny protecteur que voſtre Majeſté, qui eſtes de ceſte qualité, ayant de tiltre & d'effect, le nom de Roy tres-Chreſtien, qui m'a eſté vne bonne & vraye occaſion de la vous dedier & offrir : outre le zele que moy & les miens auons touſiours eu à voſtre ſeruice. Me reſtant ſeulement pour doubte, que ma doctrine & eloquence ne ſe trouue digne d'vn tel ſubiect, tant pour la grauité de la matiere, que pour le reſpect de celuy à qui i'ay prins la hardieſſe le dedier: toutesfois appuyé ſur l'eſperance que voſtre Majeſté aura plus d'eſgard à ma bonne volonté, qu'à ma ſuffiſance, i'ay paſſé outre, en intention que ſi ie reçoy ceſt honneur qu'elle l'aye eu pour aggreable, ce me ſera vn eſguillon d'entreprendre plus grande choſe, que ie mettray peine de mieux limer & polir, pour eſſayer de faire choſe aggreable à Dieu, & treshumble ſeruice à voſtre Majeſté. Et ie ſuppliray ſa bonté,

Sire, vous donner en ſanté tres-heureuſe & tres-longue vie.



A TRES-ILLVSTRE ET TRES-vertueux Seigneur, Messire PHILIPPES HVRAVLT, Cheuallier des ordres du Roy, Viconte de Cheuerny, Chancelier de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour sa Majesté, és prouinces d'Orleans, pays Chartrain, Estampes, Blaisois, Dunois, Amboise, & Lodunois.



ONSIEVR, si nous voulons conferer les calamitez, que les peres, qui nous ont procedé en la loy Mosayque, ont par leurs faultes souffertes, à ceux de ce miserable siecle, nous pourrons iustement auec Hieremie nous plaindre, & dire: Qui est ce qui donnera à mon chef de l'eauë, & à mes yeux vne fontaine de larmes pour plorer iour & nuict les occis de la fille de mon peuple? Car à la verité les calamitez dont ce Royaume a esté depuis quatorze ans en ça persecuté, & dont sans vne grace speciale de Dieu, nous ne sommes pas pres d'en voir encores la fin (veu que, comme dit David, il n'y a pas qui face bien) ont esté telles, que qui les voudra de pres remarquer, les trouuera admirables & dignes de commiseration, les-

quelles ne nous sont aduenuës que par vne iuste ire & indignation de nostre Dieu : qui toutesfois ne voulant nous perdre, ains desirant nous rassembler, comme la poulle faict ses poussins, nous a tant souuent aduertis, & par ses predicateurs & par ses fleaux, dont il nous a quelque peu chastiez, nous donnant parfois quelque relasche, pour nous induire de plus en plus à nous retourner à luy, & le chercher de tout nostre cœur, sans que nul de nous par malheur s'amende : ains semble que (comme du temps du deluge l'on se mocquoit de Noé, & faisoit on pis) depuis le plus grand iusques au plus petit, vn chacun tende à la ruine & subuersion de ce Royaume, & à despiter & irriter ce bon Dieu, au lieu de le recognoistre & se retourner à luy par penitence, sans que nul se presente, ores que le voyons fort esbranlé, pour le releuer & soustenir, quelque aduertissement que Dieu nous en face : en sorte qu'il semble qu'auec Pharaon nous ayons nostre cœur endurcy.

Parquoy puis que Dieu permet les Heresies, à celle fin que ceux qui sont persistans & fermes soient manifestez, toute personne qui a l'honneur de Dieu & de son espouse l'Eglise en recommandation, doit selon sa portée & capacité trauailler en sa vigne, à ce que si on ne peut totalement arracher les mauuaises herbes, on mette peine de conseruer & entretenir les bonnes.

Or ayant esté contrainct en ces derniers troubles de demeurer enclos & enfermé, par l'espace de huict mois & plus, dans mon Abbaye, pour la

tuition, defence & conseruation d'icelle : & ne pouuant pour les dangers eminents visiter ce qui depend de l'ordre, pour ne demeurer oysif, ie me suis aduisé dresser (pour l'instruction des personnes deuotes, qui n'ont la commodité de recouurer quantité de liures.) cestuy-cy que i'ay diuersifié selon la diuersité des humeurs & significations des personnes descrites en ceste genealogie, & dedié au Roy. Et pourautant que depuis ces derniers troubles, ie n'ay eu la commodité d'aller en Court, où ie n'ay aussi accoustumé d'y faire grande residence, ie n'ay eu encor cest heur d'estre cogneu de sa Majesté. Bien, que graces à Dieu, il face cest honneur aux miens, que de les recognoistre pour ses fideles & affectionnez seruiteurs. Ie n'ay osé neantmoins prendre la hardiesse de le luy presenter, ains me suis aduisé, que puis que vous m'auiez faict ceste faueur d'auoir receu aggreablement la concion & action de graces, que ie vous dediay, il y a quelque temps, ainsi qu'il vous pleut en asseurer Monsieur le Baron de Magnac, mon frere, de m'addresser à vous pour azile & refuge, pour le presenter à sa Majesté : m'asseurant qu'elle le receura de meilleur cœur venant de vostre part, tant pour les signalees vertus qu'elle cognoist reluire en vous, que pour le zele & affection qu'elle sçait que vous auez à son seruice, & au bien de ce Royaume, dont elle a eu preuue suffisante.

En fin ie vous supplieray prendre la peine de presenter ce liure à sadite Majesté, & m'excuser enuers icelle, si elle y trouue quelque chose qui soit

rude & mal limee. Et apres m'estre recommandé tres-humblement à voz bonnes graces, ie supplieray le Createur,

Monsieur, augmenter de plus en plus le zele que vous auez à son seruice, & au bien de ce Royaume, & vous donner en parfaite santé heureuse & longue vie.



LE DROGVIER DE L'AME CHRESTIENNE, VTILE ET necessaire pour tous estats.



OVTES choses ont leur temps, & passent soubs le ciel toutes choses en leur saison : il est vn téps de naistre & vn temps de mourir, dit le Sage. Nous voulant demonstrer que tout ce qui est en ceste vie, a temps pour operer, condition où il s'encline, & fin où se termine: Comme en l'vn téps lon seme, en l'autre lon moissonne: en l'vn lon trauaille, en l'autre lon prent repos : ainsi il est vn temps de naistre, & vn temps de mourir. Mais la natiuité nous ameine & conduit en ce monde, pour receuoir nostre part de l'heritage que nostre premier pere Adam nous a laissé : qui est pour toutes choses douleur & trauail : & au contraire, la mort du vertueux est commencement & moyen d'vne meilleure & plus

Eccle.3.a.1.

Par la natiuité nous participõs à l'heredité d'Adã.

heureuse vie. Ce que considerant & quasi preuoyant les Thraces, peuple de Grece, ils se resiouissoient à la mort, pleuroient & lamentoiēt à la natiuité de leurs enfans. Parce (disoient ils) qu'ils ne venoient en ce monde que pour endurer peine & auoir trauail, desirant plustost la mort que longue vie.

Ce que faisoiēt les Thraces à la natiuité & mort de leurs enfans.

Si ceux là qui n'auoient aucune cognoissance de Dieu, ny asseurance de la gloire aduenir comme nous, desiroient plus la mort que lōgue vie: nous qui par la grace speciale de Dieu auons ceste foy certaine & esperance asseuree, d'habiter à la fin de noz iours en la maison du Seigneur, en la longitude d'iceux: ne nous deuons contrister de laisser & abandonner ce monde immōde, quand il plaira à Dieu nous appeller à soy: n'estāt nostre vie, qu'vne guerre perpetuelle sur la terre. De façon que quiconques veut auoir vne entiere & parfaicte consolation, il la faut attendre d'enhaut, du pere des lumieres: duquel toute bonne donation & tout don parfaict est: car elle ne se peut trouuer ça bas, où n'y a que misere & calamité. Si nous sommes vn iour sains, nous serons l'autre malades: Si la rouë de fortune nous a auiourdhuy faict monter au comble de toutes richesses, demain nous serons reduits en extreme necessité. Si auiourdhuy nous no' resiouissons, demain nous serons tristes: bref l'homme est faict semblable à vanité, ses iours se passent ainsi que l'ombre. La raison est, par

Psal. 22.
Le Chrestien ne se doit contrister de laisser ceste vie.
Iob. 7.
Iac. 1. c. 17.
Où il faut chercher consolation.
En ce monde n'y a que calamité.
Psal. 143.

ce que nous sommes conceuz en iniquité, & noſtre mere nous a conceuz en peché. *Mesm.50.*

C'eſt pourquoy Iob, ayant eſgard & conſideratiõ à ceſte vicieuſe tache, en laquelle nous ſommes nez, dit que le iour auquel ie fuz né periſſe, & la nuict en laquelle fut dict l'homme eſt conceu, ceſte iournee ſoit tournee en tenebres. Que Dieu de deſſus ne la requiere pas, & qu'elle ne ſoit pas eſclarcie de lumiere: Que les tenebres & ombre de la mort l'a rendẽt obſcure: que l'obſcurité la ſaiſiſſe, & qu'elle ſoit enueloppee d'amertume: Que tourbillon tenebreux poſſede ceſte nuict: Qu'elle ne ſoit pas contee entre les iours de l'an, qu'elle ne ſoit pas nombree entre les mois. Que ceſte nuict ſoit ſolitaire & non digne, de louange. *Iob.3.a.2.*

Iob par ces paroles ne maudit pas le iour de la condition & creation de l'humaine creature en noſtre pere Adã: car il a eſté creé en grace: mais il maudit la iourneeque nous ſommes nez pecheurs, enfans d'ire & malediction: & ne procede point ceſte malediction d'vn appetit de vengeãce, mais d'vne haine de peché. Et à ce propos dit le Sage, que meilleur eſt le iour de la mort, que de la natiuité. Il ne dit pas que la mort, ſoit meilleure que la vie, mais le iour: car il eſt certain que la vie doit eſtre preferee à la mort: d'autant que la vie eſt procedee de Dieu, & la mort du diable. Que la vie ſoit procedee de Dieu les ſaintes & ſacrees eſcritures nous le teſmoignent: Dieu, dit le *Pourquoy Iob a maudit le iour de ſa cõception.* *Eccle.7.a.2.* *La vie procede de Dieu.*

Gen.2.A.7. Genese, a formé l'homme du limõ de la terre, & a inspiré en la face d'iceluy, l'esprit de vie. *Act.17 f.28.* C'est en luy dit l'Apostre, que nous viuons, auons mouuement, & sommes. Voila cõment *La mort est procedee du diable.* la vie procede de Dieu : & que la mort procede du diable, il se peut veoir en ce qu'il a faict offencer nostre premier pere, duquel le peché *Genese.3.* *Rom.5.b.12.* est venu en ce monde, & par le peché la mort. *1.Ieã.3.b.8.* Qui faict peché, il est du diable: car le diable a peché dés le commancement, & a esté homicide *Ieh.8.e.44.* dés le commancemẽt, & n'a point perseueré en verité.

La vie est preferable à la mort. Puis donc que Dieu est aucteur de la vie, & le diable de la mort, la vie est preferable à la mort, qui est occasion que le Sage n'a pas dit que la mort fust meilleure que la vie, mais le iour: par ce que les iours de la vie humaine sõt *Iob.5.b 7.* plains de miseres & calamitez. Car ainsi que l'oyseau est né pour voler, l'hõme est né pour labourer: de façon que nous ne faisons qu'entrer en la vraye vie, le iour que nous mourons: *Cicero in Sõnio Scipionis.* par ce que nostre vie n'est pas vie, mais est plustost mort. Parquoy Salomon a merueilleusement bien dit, quand il dit que le iour de la mort est meilleur que celuy de la vie.

D'où vient que l'Eglise solemnise la natiuité de nostre Dame. Pourquoy donc, dira quelqu'vn, est-ce que l'Eglise solennise & celebre, la natiuité de la Vierge ? veu que le Sage dit, que meilleur est le iour de la mort, que celuy de la natiuité. Parce que c'est celle, de laquelle est né Iesus, qui est appellé Christ : qui a esté preueu-

nuë de grace, & conceüe en la perfection de vie, dés le commencement promise aux peres, figuree en l'escripture, & prophetisee par les prophetes. Et combien qu'il soit dit que tous ont peché & que nous sommes conceuz en peché: Si est-ce qu'il n'y a reigle si generale, qui n'emporte quelque exception. Rom. 3. Psal. 50.

Si, comme dit sainct Paul, par nature nous sommes tous nez enfans d'ire: & qu'vne reigle generale, ne souffre quelque exceptiõ: que dirons nous de Samuel, Hieremie, & saint Ieã Baptiste, qui ne sont nez enfans d'ire, ains ont esté sanctifiez au ventre de leurs meres. Puis qu'il a esté ordonné à tout homme de mourir vne fois, que dirons nous d'Helie & d'Enoch, qui ne sont encores morts. Ephes. 2. *La vierge a esté conceue sans peché.* Hebr. 9. 27.

Que si tels hesitateurs me respondent, que la sanctification de Samuel, Hieremie & saint Iean Baptiste, faicte contre la natiuité naturelle, par laquelle nous naissõs tous enfans d'ire, a esté faicte par vn priuilege special, que Dieu leur a conferé: Ie respondray, que par mesme priuilege, Dieu a voulu que la conception de sa mere, fust faicte sans peché: afin de donner à son fils, vne decente maison: de façon que comme nous voyons par ces exemples, il n'y a reigle si generale, qui n'emporte quelque exception.

Et pour respondre à ceux qui disent que de la conception & natiuité de la vierge, il n'est faicte nulle mention en l'escriture saincte: Ie *Similitude de Melchisedech & la vierge.*

dis que du grand Melchiſedech, qui a figuré la preſtriſe du grand Eueſque Ieſus Chriſt, il n'eſt faict nulle mention de ſon pere, ny de ſa mere, en icelle, comme dit ſainct Paul. Melchiſedech Roy de Salem ſans pere, ſans mere, ſans genealogie, n'ayant commencement de iours, ny fin de vie: mais eſtant faict ſemblable au fils de Dieu demeure preſtre eternellement.

Hebr.7.a.3.

Il eſt appellé ſans pere, ſans mere, & ſans genealogie, par ce qu'on ne la lit point en l'eſcriture, qui toutesfois eſt grandement loué en icelle. Ainſi diſons nous de la vierge, que ſi l'eſcriture n'a mis ſa conception & natiuité, toutesfois elle eſt louee en icelle: comme celle qui eſtant eſleuë de Dieu, a eſté obõbree du ſainct Eſprit, pour conceuoir & enfanter le ſalut du monde.

Preuues tirees de l'eſcriture, de la conception de la vierge.

Et combien qu'il ſoit difficile de le mõſtrer en l'Eſcriture par paroles expreſſes, il eſt neantmoins facile de l'en tirer. Apres la faute d'Adam, Dieu le createur ayant pitié du genre humain, & ne voulant le perdre totalemẽt, promet (apres les menaces qu'il faict à Adam & à Eue) d'auoir pitié & miſericorde de nous, par la miſſion du Meſſias, lors qu'il parle au ſerpẽt diſant: Ie mettray inimitié entre toy & la femme, ta ſemence & la ſemence d'icelle: icelle te briſera la teſte. Sa ſemence c'eſt Ieſus Chriſt, la femme c'eſt la vierge. De ce qu'il eſt dit, que elle briſera la teſte du ſerpent, cela demonſtre, qu'elle ne ſera ſubiette à Satan, & par ce moyẽ

n'est conceuë en peché originel: d'autant que si elle y eust esté cõceuë, elle eust esté subiecte à Satã, ce qu'elle n'a esté: La raison est que tout ainsi que l'apothicaire ne met ses confitures en vne boyte puante, ny le vigneron son vin en vn vaisseau punais: ainsi Dieu le createur a choisi vn vaisseau qui n'a receu pas vn infection de peché mortel ou originel.

Que si ces esprits de contradiction respondent, que le vaisseau estant punais, quand il est bien nettoyé & purifié, on n'y laisse à mettre du vin: ie responds, qu'il est impossible d'oster tellement l'odeur qu'il n'y en reste: de façon que iamais on n'y met de vin excellent. *Response à quelques obiections.* *Horace.*

Si Samson le fort, qui auoit esté sanctifié au ventre de sa mere, a nonobstant la sanctification esté deceu par vne femme: combien plus la vierge, (qui, s'il nous faut parler naturellement, n'estant que femme, n'eust resisté si virilemẽt qu'vn homme) eust esté suiette à Satan, si elle eust esté conceuë en peché? *Iug. 13. a. 5.* *Mesm. 16. d. 17. & 18.*

Quand Dieu le createur a formé Adam, (qui est la figure du second) du limon de la terre, il le forma d'vne terre, qui n'auoit encores receu malediction: pour nous demõstrer, que le second Adam Iesus Christ debuoit naistre, d'vne terre qui ne receut iamais malediction. Que si elle eust esté conceuë en peché, elle eust receu malediction: & par ce moyen le premier Adam n'eust point bien figuré le second. *Rom. 5. c. 14.* *Gen. 2. a. 7.* *Similitude de la creation d'Adam à la conception de la vierge.*

Au mesme liure, apres la creation de l'hom- *Mes. 2. c. 18.*

me Dieu dist: Il n'est pas bõ que l'homme soit seul, faisons luy vne ayde semblable à luy. Et vn peu apres: A Adam ne se trouua point semblable à luy, le Seigneur donc fit tomber vn somme sur Adam: & quand il fut endormy, il prist vne des costes d'iceluy,& remplit la chair au lieu d'icelle. Et le Seigneur, de la coste qu'il auoit prinse d'Adam, edifia vne femme.

Comme le premier Adam a esté figure du second, ainsi la premiere Eue a esté figure de la seconde vraye mere des viuans MARIE: mais nostre Seigneur a esté en perfection plus grãde que de iustice orginelle, ayant plenitude de grace: qu'a faict Dieu d'auantage à la seconde femme, comme reparation des choses gastees. Il n'est pas bon, dist Dieu, que l'homme Iesus soit seul: faisons luy vn adiutoire semblable à luy, sçauoir est vne creature en plenitude de grace, comme vn image ayant similitude auec luy. Combien-que non pas esgale, car il est Dieu pere & autheur de nostre salut. Par ainsi il a semblé conuenable à la diuine sapiẽce, produire vne seconde Eue, plustost d'os que de chair: pour demõstrer que la Vierge, bien que elle soit conceuë au ventre de saincte Anne, de Ioachim son espoux, peu il y a eu de chair. D'autant que Ioachim estoit sur l'aage, & saincte Anne long temps au parauant sterile: qui est vn signe euident, que Dieu y a plus ouuré que nature, & a faict alors vn chef d'œuure de sa sapience.

Il n'estoit pas bon qu'il fust seul, il luy failloit vne maison pure & nette, par ce que saincteté est decente à sa maison: ceste maison est le ventre virginal de Marie, où Iesus Christ a logé neuf moys, qui a esté edifié de sa main, d'autant que la sapience s'est edifié vne maison : car si nature seule y eust mis la main, elle eust esté souillee: si l'homme en eust esté l'ouurier, elle eust esté gastee.

Psal. 72.

Si donc Melchisedech a esté loué grandemẽt en l'escriture, ores qu'il ne soit faicte mention de sa genealogie, il ne faut s'esbahir si l'Eglise celebre & solennise la natiuité de la Vierge, de laquelle est né Iesus, & qui a esté cõceuë sans peché. Et si on se resiouit à la natiuité des enfans du Roy, pour l'esperance qu'on a du bien aduenir au Royaume: par plus forte raison, nous deuons nous resiouir à la natiuité de la Vierge: de laquelle Iesus est né, dont est procedé le salut de l'humain genre. Si plusieurs, comme dit l'Escriture, se resiouiront à la natiuité de S. Iean, qui n'a esté que sanctifié au vẽtre de sa mere : à plus forte raison nous deuõs nous resiouir & deuons solenniser la natiuité de la Vierge, qui a esté cõceuë sans peché, & de lequelle est né Iesus, qui est appellé Christ. Car si Abraham s'est resiouy en la natiuité de son fils Isaac, Iacob en celle de Ioseph, fils de sa bien aymee Rachel sterile, Anne en celle de Samuel, le Chrestien en celle de son fils : à plus forte raison, nous deuõs nous resiouir en celle

On se deust par raison plus tost resiouir à la natiuité de la Vierge qu'aux autres natiuitez.

Luc. 1. b. 14.

de la vierge Marie. C'est à faire à l'idolatre Thracien, & à l'infidele à se douloir & lamẽter à la natiuité & non au Chrestien, ores que par la regle generale, il naisse enfans d'ire & de malediction, & soit conceu en peché: veu que par le baptesme, d'enfant d'ire il est fait enfant de sanctification, ce que nous aprend S.
1.Cor.6.b.11. Paul, quand il dit vous estes lauez, vous estes iustifiez, au nom du seigneur Iesus & par l'esprit de nostre Dieu. Nous demonstre d'auan-
Heb.2.d.16. tage le mesme, pourquoy nous a Dieu tant faict de biens, parce qu'il a pris la semẽce d'Abraham. Non sans cause doncques, les Chrestiens se resiouyssent à la natiuité & baptesme de leurs enfans, veu qu'ils sont faicts par iceluy enfans de Dieu, ses heritiers & coheritiers de Iesus Christ. Que si pro quia, il nous est licite de nous resiouir, auec toute maniere d'allegresse à la natiuité des enfans qui sont conceuz en peché: à plus forte raison, l'Eglise se resiouit à celle de la Vierge, qui est nee sans macule, & de laquelle est né Iesus, qui est appellé Christ.

Pourquoy la genealogie de Iesus Christ se list en l'Eglise le iour de la natiuité nostre Dame.

Et pour respondre à ceux qui s'ebahissent de ce que l'Eglise chante la genealogie de Iesus Christ, selon que l'a escrite Sainct Matthieu au 1. chapitre de son Euangile, au iour de la natiuité de la Vierge: par ce qu'elle recite la lignee & generation de Ioseph & non de la Vierge, il ne faut que les renuoyer au texte de ce Prophete, que sainct Hierosme appelle Euangeli-

ste: Il sortira, dit il, de la racine de Iesse vne verge, & de ceste racine mõtera vne fleur. La verge, c'est la Vierge: la fleur, c'est Iesus Christ: par là nous instruisant que la vierge deuoit descẽdre de la lignee de Iesse: laquelle est deduicte par nostre Euangeliste. *Esa. 11. a. 1.*

D'auantage la saincte escriture, ne descrit iamais la lignee des femmes (cõme ne font aussi les loix ciuiles,) ains celles des hommes: par ce que la femme est procedee de l'homme, & nõ l'homme de la femme. Et qui plus est, Sainct Matthieu en descriuant la genealogie de Ioseph, descrit aussi celle de la vierge: par ce qu'il n'estoit pas licite (selon la loy) au peuple Hebrieu d'espouser femme, qui ne fust de sa tribu & lignee, pour la manutention & conseruatiõ des lignees: afin que le Messias promis en la loy, sortant de la lignee de Iuda fust recogneu. Ce n'est donc sans cause que l'Eglise chãte ceste Euangile au iour de la natiuité de la Vierge. Or dit sainct Matthieu *Comment la saincte escriture descrit les lignees.* *Nomb. 36. a. 8. 9.*

C'est le liure de la generation de Iesus Christ, fils de Dauid, fils d'Abraham.

Nostre medecin spirituel, nous propose icy vn simple, qu'il diuise en trois, pour commencer à dresser noz drogues: sçauoir est, l'arbre, le fruict, & la racine: L'arbre auec ses branches nous est proposé par toutes les generations, qui sont recitees au discours du texte: le fruict & singuliere medecine du simple susdict, c'est nostre Seigneur Iesus Christ. La racine est *Le principal simple de ce droguier est diuisé en trois*

Abraham & Dauid. La ſource & premiere racine, nous eſt demonſtree, quand il dit, c'eſt le liure de la generatiõ de Ieſus Chriſt, fils de Dauid, fils d'Abraham. C'eſt le liure de la generation, nõ d'Adam le pecheur, mais de Ieſus noſtre ſauueur : mais c'eſt de la temporelle & nõ de l'eternelle, de laquelle a traicté ſainct Iean au premier chap. de ſon Euangile : Mais comment eſt il poſſible de declarer vn ſi grand, ſi haut, ſi ineffable parentage & ſi antique generation ? Qui ſera celuy, dit le prophete, qui pourra racompter ſa generatiõ? Comme voulant dire que meſmes ſa generation humaine n'eſt pas parfaictemẽt explicable à l'eſprit humain. Ce que nous demõſtre noſtre medecin, au diſcours de l'Euangile, d'où ſont tirees les herbes de noſtre Droguier : où il dit bien que Abraham a engendré Iſaac, Iſaac Iacob, & ainſi des autres : mais quand il viẽt à parler de Ieſus, il ne dit pas que Ioſeph l'aye engendré, mais que de Marie il eſt né.

Eſaye.11.

La generatiõ humaine de Ieſus Chriſt n'eſt pas parfaictemẽt explicable.

C'eſt à la verité vn diuin myſtere & inexplicable: ſi ce n'eſt qu'en conſiderant le fruict, lon vient à cognoiſtre, quel eſt l'arbre & la racine, qui eſt Dauid & Abraham: par les branches de ceſt arbre, comme par les brãches de conſanguinité ſe voit la race de la Vierge. Les racines ſont Roys, Patriarches & Ducs, dont elle eſt extraicte. Les viues & ſalutaires racines, c'eſt la foy d'Abraham, l'obeiſſance & eſperance d'Iſaac, la charité de Iacob, l'humilité de Da-

L'arbre & la racine d'où ſont tirees les herbes de ce droguier.

uid, & ainſi des autres, comme Dieu aydant nous verrons plus amplement au diſcours de noſtre Droguier.

Noſtre medecin attribue icy à noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, (fruict principal de noz ſimples ſpirituels) quatre tiltres d'honneur & d'excellence. Sçauoir eſt qu'il eſt Dieu, homme, Roy & Preſtre. *4. tiltres de Ieſus Chriſt.*

Il demonſtre ſa diuinité, quand il l'appelle Ieſus, qui ſignifie Sauueur, car c'eſt luy qui ſauuera ſon peuple de peché.

Son humanité nous eſt demõſtree en nous deſcriuant, qu'il eſt deſcendu des hommes & de race humaine, ſçauoir eſt d'Abraham & Dauid.

Il nous mõſtre ſa royauté, quand il dit qu'il eſt deſcendu de la royalle lignee des Roys Dauid, Salomon & autres.

Il eſt vray preſtre, qui ſ'eſt immolé pour no⁹, deſcendu d'Abraham, qui ſon fils immola de prompte volonté, ſuiuant le commandement de Dieu.

En ces quatre tiltres d'honneur & d'excellẽce, ſont comprins les quatre principaux myſteres de noſtre redemption: Sa natiuité, Paſſion, Reſurrection & Aſcenſion: c'eſt l'homme né de Marie, le preſtre, qui à ſa paſſion a offert ſon ſacrifice: le Roy qui ayant deſpouillé ſes ennemis eſt reſuſcité triõphant, & qui en ſon Aſcẽſion eſt noſtre premiation. Ce propos ſuit amplement & declare fort proprement S. Paul en *Les quatre tiltres de Ieſus Chriſt comprennent les quatre principaux myſteres de noſtre redemption.*

Heb.7. l'Epistre aux Hebrieux.

Le sainct Roy & prophete Dauid le deduict aussi bien amplement en ses Psalmes. L'hõme, *Psal.86.5.* dit il,(parlant de son humanité) est né en icel- *Mes 46.6.* le, & le souuerain la fondee de sa deité: Dieu *Mes.2.6.* est monté en cry de ioye,de sa royauté: Ie suis constitué Roy de par luy sur Sion la montaigne saincte, preschant son commandement: *Mes.109.* de sa prestrise, le Seigneur à iuré & il ne se repentira point,Tu és prestre eternellement, selon l'ordre de Melchisedech. Qui demandera donc la race de ce grand prestre, Dieu Roy & homme & de sa mere Royne de paradis? ie responds que c'est Dauid & Abraham, ausquels Dieu fit la promesse,auec fermẽt: ce que nous ne lisons point à autres, auec tel serment & iurement de Dieu, auoir esté faict.

Gene.22. I'ay iuré par moy-mesme, dit Dieu à Abraham: pourautant que tu as faict ceste chose, & *Les sermens touchant la promesse du Messias.* que tu n'as point espargné ton fils vnique, ie te beniray & multiplieray ta semence, comme les estoilles du ciel,& comme le sablon,qui est sur le riuaige de la mer:& ta semence, possedera les portes de tes ennemis, & toutes les nations de la terre seront benistes en ta semence, pource que tu as obey à ma voix.

Heb.6.d.16. Sainct Paul interpretans ce passage dit, Les hommes iurent par plus grand qu'eux, & le serment faict pour confirmation leur est la fin de tout differẽd: en laquelle chose, Dieu voulant plus amplement monstrer l'immuable

fermeté de son conseil aux heritiers de la promesse, il a interposé iuremẽt: afin que par deux choses immuables, esquelles (il est impossible que Dieu mente) nous ayons ferme consolation: nous dis ie, qui auons nostre refuge à l'esperance, qui nous est proposee.

Le mesme presque serment fut fait à Dauid: Le Seigneur à iuré verité à Dauid, & ne le frustrera point. Ie mettray du fruict de ton vẽtre sur ton siege. C'est donc le liure de la generatiõ de Iesus Christ. Sainct Matthieu estãt Hebreu de nation, aymant son peuple, leur escrit, & par eux à nous tous: & en leur escriuant, pour ne sembler estre innouateur de quelque nouueleté, s'accommode à imiter & ensuyure leur coustume & maniere d'escrire: car ils intitulẽt & mettent à leurs liures, le nom du commãcement d'iceux: comme pour exemple, vous auez au Pentateucque c'est aux cinq liures de Moyse, le premier desquels est appellé en Hebreu בראשית Beresit, c'est le liure que nous appellons vulgairement le Genese, c'est à dire generation: & est ainsi appellé, par ce qu'au commancement d'iceluy il est traicte de sa generation & creation du monde, ואלהשמות Vellesemoth c'est l'Exode qui signifie sortie, & est ainsi appellé, par ce qu'au commancement d'iceluy, il est traicte de la sortie des enfans d'Israel d'Egypte: ainsi en est il des autres. Ceste maniere se practique aussi par les Iurisperites en chacun droit: qui intitulent leurs loix &

S. Matthieu intitule son liure comme les Hebrieux.

canons du commencement d'icelles.

Ainsi aussi S. Matthieu escriuant aux Hebreux, intitule son liure à leur maniere, & l'appelle le liure de la generation de Iesus Christ: & cõbien qu'il traicte icy de plusieurs generations, il l'intitule neantmoins au singulier & non au plurier: la raison est, par ce qu'il ne pretend, qu'à demõstrer celle de Iesus Christ: pour l'amour de laquelle les autres sont icy descrites. Il n'ensuit pas toutesfois la maniere d'escrire des prophetes, qui appellent leurs liures visions: par ce qu'ils escriuoiét les visions que Dieu leur enuoyoit par le sainct Esprit, en leur pensee. Mais sainct Matthieu, ne l'a pas seulement veu en vision mentale comme les prophetes, ains corporellement a conuersé auec luy: la veu selon la chair, la ouy prescher auec les autres Apostres: ce que nous testifie sainct Iean, parlant en la personne d'eux tous.

Pour la generation de Iesus Christ les autres sont icy descrites.

Pourquoy ce liure n'est appelé vision à la maniere des prophetes.

1. Ioh. 1. Ce qui a esté dés le commencement, ce que nous auons ouy, ce que nous auõs veu de noz yeux, ce que nous auons contemplé, & noz mains ont touché, de la parole de vie: car la vie est manifestee, & l'auons veuë, nous aussi le tesmoignons, & vous annoncerons la vie eternelle: laquelle estoit auec le pere, & nous est apparuë. Voyla pourquoy il n'a point appellé son liure vision: c'est donc le liure de la generation de Iesus Christ.

Quand ie considere & remarque de pres les sainctes & sacrees escritures: ie trouue qu'ores

que le

que le vieil & nouueau Testamēt different en quelques poincts, que neantmoins il y a vn grand accord & harmonie entre eux : la difference desquels nous est monstree à la receptiō des deux loix.

La loy Mosaïque a esté baillee aux enfans d'Israël en tables de pierre, estant le peuple aupres de la montaigne, ce pendant que Moyse receuoit les commandemens: du rant lequel temps lon ouyt tonner & fouldroyer, qui donna frayeur au peuple, & la mōtaigne estoit couuerte d'vne nuee. *La difference du vieux & nouueau Testament.*

La loy Euangelique fut donnee aux Apostres, apres l'Ascension de nostre Seigneur, le iour de la Pentecoste, estans les Apostres tous ensemble en vn mesme lieu : & ainsi que le S. Esprit descendoit, il se fit vn son du ciel, cōme vn vent qui souffle en vehemence, lequel rēplit toute la maison où ils estoiēt assis, & leur apparurent des langues departies comme de feu, & se posa sur vn chascun d'eux. *La loy Euāgelique fut dōnée aux Apostres le iour de la Pentecoste.*

De ce que la loy fut donnee à Moyse en tables de pierre, signifie q̄ le peuple q̃ deuoit receuoir ceste loy, estoit de dur cerueau & incircōcis de cœur & d'oreilles: mais la loy Euāgelique, q̃ se deuoit dōner & distribuer à vn autre peuple, n'a poīct esté baillee en tables de pierre, mais en tables charnelles de cœur : pour demōstrer, q̄ cōme la chair est plus tēdre q̄ la pierre, aīsi ceux qui deuoiēt receuoir ceste loy Euangelique, deuoient estre doux & affables: *Que signifiēt les tables de pierre données à Moyse. Act. 7.* *2. Cor. 3.*

& la deuoient receuoir de cœur & d'affection, suyuant la prophetie qui dit, i'osteray le cœur de pierre de leur chair, & leur donneray vn cœur de chair.

Ezech.11.d. 19.

De la nuée. La nuee qui couuroit la montaigne lors que Moyse receuoit la loy, nous signifie que la loy Mosayque, estoit fort tenebreuse, ayant seulement l'ombre des biens aduenir: d'autant que les sacrifices dont elle estoit pleine, n'estoient que tenebres, ombre & nuee du sacrifice de Iesus Christ en la croix: Le premier Adam, estoit figure du second. Ce qui est dit de Noé, Samson, Dauid, & autres tels, n'estoit que la figure de Iesus Christ: toutes ces choses leur aduenoient en figure.

Hebr.10.a *Rom.5.* *1.Cor.11.10.*

Du feu. Le feu qui apparut à la reception de la loy Euangelique, nous enseigne que la fin du cómandement est charité: & que l'accomplissement de la loy, est dilection: par ce que le feu, en la saincte Escriture, signifie amour: ce que nous aprend nostre Seigneur, quand il dit, Ie suis venu mettre le feu en terre, & que veux ie, sinon qu'il arde? Il est venu, pour embraser le monde d'amour & dilection.

1.Tim.1.5. *Rom.13.10.* *Luc.12.49.*

Des esclers. Les esclers & tonnerres, qui ont esté veuz & ouys à la reception de la loy Mosayque, qui ont donné frayeur & crainte au peuple, signifioiét la rigueur de la loy, qui estoit si rude, que la punition ensuyuoit le meffait, de façon que Dieu s'appelloit lors, le Dieu des vengeances.

Psal.93.

Du son que les Apostres ont ouy. Le son que les Apostres ont ouy, comme vn

vent qui souffle en vehemence, nous signifie la douceur de la loy Euangelique, en laquelle Dieu ne veut plus estre appellé le Dieu des vengeances, mais veut estre appellé pere, qui est vn nom d'amour & dilection.

Et par ce moyen nous voyons à l'œil, la difference des deux loix, Mosayque & Euangelique: qui seulement different, en ce que la loy Mosayque, est vne loy de crainte & rigueur, donnee à vn peuple endurcy: & la loy Euangelique est vne loy de douceur, d'amour & dilection, donnee à vn peuple obeyssant: de façon qu'en d'eux mots, l'on peut veoir la difference desdictes loix. Amour & craĩte: & hors ces deux mots, ils s'accordent en tout, non seulement en la doctrine, mais aussi aux liures. *Les loys Mosayque & Euãgelique, crainte & amour.*

L'ācien Testament se deuise en quatre sortes, en liures

- Des loix, ausquelz les iugemens & ordonnances, que Dieu auoit publiees de sa bouche, sōt escriptes & sont v.
  - Genese.
  - Exode.
  - Leuitique.
  - Nombres.
  - Deuteronome.
- D'histoires, ausquelz sont escriptes les choses aduenues de ce temps, & sont xix.
  - Iosué.
  - Les Iuges.
  - Ruth.
  - Les Roys, 4.
  - Paralipomenon, 2.
  - Esdras, 4.
  - Thobie.
  - Iudich.
  - Ester.
  - Iob.
  - Machabées, 2.
- De sapience, ausquelz la vraye prudence & sapience est enseignée, & sont v.
  - Prouerbes.
  - L'Ecclesiaste.
  - Cantiques.
  - Sapience.
  - Ecclesiasticque.
- Des prophetes, ausquelz les choses aduenir sont predictes, & sont xviij.
  - Le Psaultier.
  - Esaye.
  - Hieremie.
  - Baruch.
  - Ezechiel.
  - Daniel.
  - Ozée,
  - Ioel.
  - Amos.
  - Abdias.
  - Ionas.
  - Micheas.
  - Naum.
  - Abacuth.
  - Sophonias.
  - Aggée.
  - Zacharie.
  - Malachie.

Le nouueau Teſtamẽt ſe diuiſe auſsi en liures de

- Loix, eſquelles eſt contenu la nouuelle alliãce de Ieſus Chriſt, deſcripte par les quatre Euangeliſtes.
  - S. Matthieu.
  - S. Marc.
  - S. Luc.
  - S. Iean.
- Hiſtoires, auſquelles ſont contenuz les faictz des Apoſtres de Ieſus Chriſt.
  - Les actes des Apoſtres par ſainct Luc compilées.
- Sapience, auſquelles eſt eſcript la ſapience de la loy nouuelle de Ieſus-Chriſt contenue és
  - *Epiſtres de ſainct Paul aux*
    - Romains.
    - Corinthiens, 2.
    - Galathes.
    - Epheſiens.
    - Philippiens.
    - Coloſſenſes.
    - Theſſalonicenſes, 2.
    - Thimothée, 2.
    - Tite
    - Philemon.
    - Hebreux.
  - *Epiſtres Canoniques* de
    - S. Iacques.
    - S. Pierre.
    - S. Iean.
    - S. Iude.
- Propheties, auquel eſt eſcript l'eſtat de l'Egliſe aduenir.
  - Apocalypſe de ſainct Iean.

Sommaire & harmonie du viel & nouueau Testament.

Ainsi correspondent l'vn à l'autre, non seulement en ce, mais aussi en la doctrine.

L'ancien Testament nous apprend & enseigne la generation du premier homme, qui a esté figure du second: & la creatió du monde.

Le nouueau nous apprend la generation du second homme Iesus Christ, & la reparation du monde: & nous propose icy l'Escriture saincte, deux hommes, deux generations & deux peuples: l'ancien, Adam: le nouueau, Iesus Christ: l'ancien, la generation charnelle: le nouueau, la spirituelle: l'ancien nous apprend comment Adam chef de la generation humaine a engendré charnellemét des enfans, à sa semblance, lesquels apres sa faute ont esté coupables de peché & mort, qui est l'image qu'Adá a apporté apres la perte de son innocence, & selon icelle nous sommes tous nez.

Le nouueau nous apprend, comment Iesus Christ a spirituellement (par la foy & sacrement) engendré à sa semblance, des enfans à son Eglise, lesquels (ainsi qu'il est le bien aimé de son pere, innocent qui n'a point faict de faute,) mettent peine (suyuant son commandement) d'imiter leur pere, pour estre à la fin trouuez & congnuz ses enfans.

L'ancien traicte des commandemens & ceremonies imparfaictes, qui promettoient seulement aux Iuifs vne terre, abondante de laict & miel.

Le nouueau, des parfaicts commendemens,

qui dressent & conduisent nostre voye, à la gloire eternelle.

L'ancien traicte de la prestrise legale, & des hosties sanglantes, figuratiues & significatiues.

Le nouueau traicte de la prestrise de Iesus Christ, selon l'ordre d'Aaron, qu'il a vne fois excercee en l'arbre de la croix, offrant son corps sanglant à Dieu son pere : accõplissant lors la figure du bouc emissaire, qui estát mené au desert, estoit immolé pour les pechez du peuple, apres que le pontife, tenant ses mains sur sa teste, auoit confessé iceux, & en auoit laissé aller vn autre par le desert : pour demõstrer que la seule humanité de Iesus Christ, du consentement des pontifes, deuoit souffrir, pour le salut de l'humain genre, & non la diuinité figuree par celuy qu'on laissoit aller par le desert, sans immoler : & a esté abolie ladicte prestrise, quant & le sacrifice. Et traicte dauantage, de la prestrise du grád prestre (selõ l'ordre de Melchisedech) Iesus Christ, laquelle suyuant les Propheties de Dauid & Malachie, durera eternellement, par les prestres euangeliques, par lesquels il offre, & est offert : & de la vraye, non figuratiue, non significatiue hostie, qui sanglantement a esté offerte en l'arbre de la croix, & non sanglantement est offerte à l'autel.

L'ancien traicte de la deliurance du peuple Israëlitique, du ioug & de la captiuité soubs les Egyptiens.

Le nouueau, de la deliurance des enfans de Dieu, du ioug & de la captiuité du diable.

L'ancien traicte de la conduicte, des enfans d'Israel en la terre de promission, abondante de laict & de miel.

Le nouueau nous apprẽd les moyens, pour nous conduire en la terre des viuans.

Voyla en brief, en quoy different, & en quoy accordent, le vieil & nouueau Testamẽt. C'est donc le liure de la generation de Iesus Christ.

Pourquoy S. Matth. apelle son liure de la generation.

Sainct Matthieu ne dit point que ce soit le liure de la predication, passion, resurrection, ou ascension de Iesus Christ, mais de la generatiõ: pour la nouueauté d'icelle: par ce qu'elle est autre, que la generation commune, dont l'Escriture saincte nous en enseigne de quatre sortes.

Quatre sortes de generation.

Gene. 1.27.

La premiere de la terre, de laquelle l'hõme a esté creé, Dieu le formant du limon de la terre.

La seconde, de l'homme, de laquelle Eue a esté formée, le seigneur Dieu, de la coste qu'il auoit prinse d'Adam, edifia vne femme.

La troisiesme generale, commune & naturelle, est de l'homme & de la femme: de laquelle a esté engendre Cain. Adam congneut Eue sa femme, laquelle conceut & enfanta Cain.

La quatriesme, est de la femme seule, sans operation d'homme: de laquelle est né Iesus,

qui est appellé Christ.

Sainct Matthieu appelle son liure, le liure de la generation: par-ce qu'ainsi que la generation est le commencement de l'homme, ainsi l'incarnation de nostre seigneur Iesus Christ, est la vraye racine, source & fondement de tout bie͂. C'est donc le liure de la generation, mais de qui est ceste generation? de Iesus.

Pourquoy nostre seigneur est appellé Iesus.

Sainct Matthieu l'appelle Iesus, pour nous enseigner, que la generation, qu'il pretend deduire, est celle du Messias: d'auta͂t que le nom de Iesus n'est propre, ny ne se peut adapter à autre qu'à luy. Et mesmes, les autres noms que les prophetes luy ont attribué, prenent leur deriuation des mysteres de nostre salut: concernant le commencement, le milieu, & la fin d'iceluy. C'est pourquoy le Prophete dit qu'il sera appellé d'vn nom nouueau, qui a esté nommé par la bouche de Dieu: par-ce qu'au parauant son aduenement, ny depuis, ce nom de Iesus n'a esté imposé à personne, Tellement qu'il n'y a eu que le seul Iesus Christ, qui aye esté ainsi appellé, & pour ceste raison le prophete l'appelle nouueau.

Esay. 61.

De la differe͂ce du nom de Iesus Christ et de ceux qui sembl͂et auoir eu mesme nom.

Et combien que Iesus Naué, dit Iosué, Iesus filz de Sirac, & Iesus Iosedec, ayent figuré Iesus Christ, en ce que le vaillant & inuincible Iosué, a mené (apres auoir vaincu ses ennemis) les enfans d'Israel, en la terre de promission: & Iesus filz de Sirac, aye restitué &

remis de son temps, la sapience : & Iesus, Iosedec, aye basti & edifié à Dieu vn temple, pour nous demonstrer que Iesus Christ, le vray Iesus, par sa force, apres auoir surmonté, les ennemys de l'humain genre, conduict ses fidelles au Royaume celeste, & par sa sapiēce saincte, & veritable doctrine, illumine & instruict le monde, le purgeant & nettoyant d'erreur, & par sa sainčteté estant prestre eternellemēt, il a edifié & basty, de pierres viues & choysies, le temple spirituel, c'est à dire l'Eglise Catholique. Combien que desia ilz ayent figuré Iesus Christ, en ce, & quasi au nom, si n'ont ilz pas esté appellez de ce nom Iesus, car autre que luy n'y a esté appellé.

Et quant à ce qu'aucuns ont pensé, que d'autant que ces trois l'ont figuré en faict, ilz ont eu aussi semblable nom, cela est procedé, ou d'inaduertence, ou faute d'estre bien versez, aux lettres Hebraiques, lesquelles ayant peu de mots, se seruent d'vn mot, en plusieurs significations, ostant ou adioustant vne lettre au mot, comme on peult aysément veoir, en ce lieu. Car Iesus Naué, Iesus Sirac, & Iesus Iosedec, n'ont pas esté appellez Iesus. Qu'il soit ainsi, voyez l'Hebreu, & vous trouuerez qu'ilz sont appellez non ישוע, Iesuah, mais יהושוע Iehosuah, qui est vn nom, de bien differente signification que Iesus: car Iesus signifie Sauueur, & l'autre Dieu sauuera, par-ce que c'est Dieu seul qui peut sauuer.

Sainct Matthieu donc, nous descriuant la generation de Iesus, nous apprend, qu'il veut traicter la generation du Messias, promis en la loy, prophetisé & preueu par les Prophetes, attẽdu par les Peres, par lequel nous sommes sauuez : c'est pourquoy ces trois, n'ont pas esté appellez ישנע, Iesuohf, c'est à dire sauueurs, mais יהושע, Iehosuoth, Dieu sauuera: pour nous demonstrer qu'il n'y deuoit venir qu'vn seul sauueur, qui deuoit estre Dieu & homme, la genealogie duquel escrit sainct Matthieu. C'est donc, dit il, le liure de la generation de Iesus.

Il ne l'appelle pas simplement Iesus, mais adiouste Christ, oingt & sacré, non toutesfois d'vne onction corporelle, mais spirituelle. Dieu (dit le sainct Roy parlant du Messias) la oinct d'huille de liesse, plus que ses compaignons.

Il l'appelle oingt & sacré, pour nous demõstrer l'effect de sa venue, d'autant qu'anciennement on oignoit les Roys & les prestres: & est appellé Roy, par-ce qu'il a vaincu & surmonté la mort & le peché, & nous a par ce moyen constituez vaincueurs d'iceux.

Pourquoy Iesus est appellé Christ, voyez cy dessous à la fin.

Il est dict prestre, par-ce qu'il s'est offert luy mesmes, & est entré au ciel, pour assister deuant la face de Dieu son Pere pour nous, & nous a constituez prestres, pour luy offrir & presenter, vn cueur contrict & humilié. C'est donc le liure de la generation de Iesus Christ,

Pourquoy Iesus est dict prestre.

filz de Dauid, filz d'Abraham.

Pourquoy S. Matthieu prefere Dauid à Abraham.

D'où vient que nostre Euangeliste prefere Dauid a Abrahã, veu qu'il semble, qu'en tout & par tout Abraham doibt preceder Dauid? Car soit de droict diuin & humain, l'ancien doibt preceder le ieune, & le pere le filz.

Abraham est plus ancien que Dauid, & mesme le precede de quatorze generations. Abraham est pere, & Dauid filz, descendu de luy & de sa souche: Abraham estoit prestre, & Dauid ne l'estoit pas: Abraham iuste, Dauid pecheur: les promesses de l'aduenement du Messias ont esté aussi bien faictes à Abraham qu'à Dauid. Il semble dõques, que toutes ces choses estant bien remarquées & considerées, qu'à iuste tiltre & bonne raison Abraham deuoit preceder Dauid, & neantmoins, S. Matthieu, sans auoir esgard aux raisons prealleguées, prefere Dauid à Abraham. Ce n'est point sans rayson: par-ce qu'il n'y a riẽ és sainctes escritures, qui n'y soit pour nostre instruction & doctrine.

Tit. 3. b. 5.

Monsieur sainct Paul nous rend raison de cecy, quand il dit: Ce n'est point par œuures de Iustice que nous ayons faictes, mais par sa seule misericorde, qu'il nous a sauuez: d'autãt que tous ont offensé, & ont besoin de la grace de Dieu.

Sainct Matthieu descriuant l'aduenement du filz de Dieu, & en iceluy preferant Dauid pecheur, à Abraham iuste, nous demonstre

que ce n'a point esté par nos biensfaicts, qu'il est venu en ce monde, mais par sa seule misericorde, qu'il a estẽdue par sa mort sur tous pecheurs : comme luy mesme nous certifie, quãd il dit, que les sains n'ont point besoing de medecins, mais ceux qui sont malades. Ie ne suis, dit il, venu appeller les iustes, mais les pecheurs à penitence. *Mat.9.b.12.*

Contre ceste sentence de Iesus Christ, chantent ordinairement les aduersaires de nostre Religion Chrestiẽne, le dernier verset du premier Psalme traduict par Marot, où il dit: Car le Seigneur les iustes cõgnoist bien. Et est soigneux & d'eux & de leur bien : Pourtant auront felicité qui dure. Et pourautant qu'il n'a ne soing ne cure. Des mal-viuans : le chemin qu'il tiendront, Eux & leur faicts en ruine viendront. *Corruption de la version de Marot & response à ceux qui la soustiennent.*

Or qui voudra veoir si ceste version est fidele, la faut conferer à l'Hebreu qui dit.

כִּי יוֹדֵעַ יְהוָה דֶּרֶךְ צַדִּיקִים וְדֶרֶךְ רְשָׁעִים תֹּאבֵד

C'est à dire selõ mesmes la versiõ de Caluin, en son commentaire sur les Psalmes : Par ce que le Seigneur, cognoist la voye des iustes, la voye des meschans perira. Conferant ces deux versions l'vne à l'autre, il est aysé à veoir la corruption de la version de Marot. Car il y a biẽ grande difference entre les deux sens: La voye des meschans perira, & que le Seigneur, n'a ne soing ne cure des mal-viuans. Comme Dieu

aydant nous verrõs. Et combien que noz docteurs les ayẽt souuẽt aduertis, que l'Escriture saincte estoit en plusieurs endroits tortiõnee, deprauee & corrompue, par les traducteurs d'icelles, ils ont neãtmoins mieux aymé, (pour nous faire paroistre en quelle reuerẽce, & auec quelle partinacité ils obseruent & gardent, ce qu'ils ont conceu & mis en leur cerueau,) la soustenir, & auec tels quels argumens, obstinement le deffendre, qu'auec S. Augustin, en toute humilité recognoistre leur faute, l'amender & corriger: ce qui n'est aduenu sans vne diuine prouidence, afin que l'on peust aisemẽt remarquer & à l'œil veoir & cognoistre, de quel esprit sont conduictes leurs assemblees. Car il est certain que le sainct Esprit, est directeur & conducteur de ceux qui ont escrit les sainctes Escritures: ayans parlé les saincts hommes de Dieu par son inspiration, & que l'ennemy capital de l'humain genre le diable, est directeur, ayde & patron de ceux qui les deprauent à leur perdition. Il s'ensuit dõcques puis qu'ilz les deprauẽt & ne veulẽt en toute humilité recognoistre & confesser leur faute, que leurs assemblees sont plustost cõduictes d'vn esprit de cõtradiction, q̃ de l'Esprit sainct de Dieu. Or quelles soiẽt par leurs versiõs deprauees, il est aysé à veoir à celuy qui les voudra de pres remarquer, y ayãt plusieurs endroits totalement corrompus, lesquels meriteroient bien vn œuure peculier, pour se

Les aduersaires de la religion Chrestiẽne soustiennẽt obstinément leurs opinions quelques fausses qu'elles soient.

2. Pierr. 1. d. 21.

contregarder que ie laisse à vne meilleure & plus grande opportunité. Mais par ce que la corruption de ce verset du premier Psalme, est au propos de nostre discours, ie mettray peine de respõdre succinctemét à quelques poincts, de Pierre Viret, qui veut prouuer, ceste versiõ estre conforme au sens de Dauid, & par ce moyẽ leurs assemblees s'en ayder auec raison: & treuue grandement estrange, qu'on les en repreigne, encores qu'ils ne rougissent point de reprendre les anciens, (esquels est la sapience & prouidence de long temps) comme hõmes qui ont failli: ores que l'escriture nous conseille d'apprendre d'eux, & non de ceux qui sont sortis du giron de l'Eglise, qui s'estiment infallibles & irreprehensibles: parquoy il dit que ceux qui la reprennent comme fause font tort au traducteur, & à ceux qui en leur Eglise vsent de la translation. Mais si Viret n'auoit point iuré *in verba magistri*, & qu'il voulust mettre la main sur sa conscience, considerant de pres les paroles du Psalmiste, voire mesmes selon la version de Caluin, il verroit qu'il se faict plus de tort de soustenir vne chose où peut estre Marot a plustost failly par ignorãce, que de malice: car on sçait biẽ q̃ Marot n'estoit ny Grec, ny Hebrieu, ny Latin: de façon que les versions, qui ont esté mises en carmes Frãçois per luy, luy auoient esté donnees en prose Francoise: & auoit Viret, si (comme i'ay dit) il n'eust point iuré *in verba*

Iob 32. b. 12.

Deut. 32.

Les aduersaires de la religion Chrestiẽne reprenent les anciens de leurs comme hõmes, & se stiment infallibles.

Les assemblées des aduersaires d'autant qu'elles n'ont corrigé, ains s'aident de la versiõ de Marot, monstrent leur ignorance.

Apoc. 22. d. 18.

magistri, vn honneste pretexte, sur l'ignorance des langues du traducteur. Il est vray qu'il failloit accuser de semblable ignorance leurs assemblees qui n'õt point corrigé ceste faute, qui neantmoins estoit remarquable: veu qu'il est expressement deffendu de n'adiouster ny diminuer rien és paroles de la saincte Escriture. Plus de tort, dis-ie, se faict il de la soustenir, & eux d'en vser, veu qu'elle est contraire aux sainctes Escritures.

Et quand à l'admonition que Viret fait d'aprendre & ne condamner point ce qu'on ne sçait pas, elle luy eust esté bien seante, s'il l'eust voulu prendre pour luy, voyre plus que de la donner à autruy, ores qu'il tasche à la faire trouuer bonne.

Mais voyant bien, que c'est vn argument certain & indubitable, que le sainct Esprit ne preside point és lieux, où l'on depraue l'escripture saincte, met peine & s'efforce de prouuer que ceste version est bonne: pour la preuue dequoy il dit, que Dieu a soing & cure des mal-viuans, (contre la version de Marot, qui parle absoluement) en plusieurs sortes & manieres.

Viret voulãt soutenir Marot luy cõtredit manifestement.

Premierement en ce qu'il les conserue en vie, & administre ce que leur est necessaire: & prend, pour se preualoir contre nous, ce que nous luy pourrions admener, cõtre ceste version, disant, que Dieu faict luyre son Soleil sur les bons & mauuais, & faict pleuuoir sur

les iustes

les iuſtes & iniuſtes.

Puis il dict que Dieu en a ſoing & cure,par ce qu'il les garde de faire, ce qu'ilz veullent & ce que ſ'enſuit. Il met encores vn autre ſorte de ſoing & cure, laiſſant les autres pour euiter prolixité.

Entant, dit il, qu'il eſt leur iuge, & qu'il ſe prend treſbien garde, non ſeulement de toutes leurs paroles & œuures, mais auſſi de toutes leur penſées & affections, & en tient bon regiſtre,pour faire iugement & vengeance d'eux & de leurs œuures mauuaiſes, comme iuſte iuge.

Si Viret prenoit bien garde à ſes eſcrits, ne deſirant reſpondre qu'auec raiſon, ſans vne multitude de paroles inutiles & qui ne ſeruent de rien à ſa matiere, il n'euſt point mis pour la preuue de ſon dire, ceſte derniere ſorte de ſoing & cure. Car ſoing & cure ſe prend en bonne & non en mauuaiſe partie: de façon que celuy qui faict le guet à quelqu'vn, pour le punir ou faire punir, quãd il faict vne faute notoire, par authorité de iuſtice, nous diſons pluſtoſt qu'il l'eſpie,qu'il en aye ſoing & cure. Car en ayant ſoing & cure, il n'attendroit pas qu'il euſt faict la faulte, mais le corrigeroit & luy remonſtreroit auant qu'il fuſt tombé. Ainſi auſſi noſtre Dieu, qui a ſoing & cure du ſalut & cõuerſion des mal-viuans, les reprend par ſes predicateurs & par ſes fleaux, auant que faire iugement & vengeãce

Soing & cure ſe prend en bõne partie & non en mauuaiſe & comment.

d'eux. Parquoy ceste maniere de soing & cure, que Viret nous baille pour en faire iugement & vengeance, est superflue entierement.

Dieu a soin & cure du salut des mal-viuans.

Il eust bien escript plus à propos, (ores que ce soit contre la version de Marot, chantee en leurs assemblees) si au lieu de ceste maniere de soing & cure, il eust mis le soing & cure que Dieu a du salut & de la conuersion des mal-viuans, qui les rendra inexcusables deuant luy, d'autant qu'il n'a pas tenu à luy, qu'ils n'ayent estez sauuez. Et afin qu'on ne s'abuse en cecy, il y a en Dieu deux volontez: vne absoluë, à laquelle nul ne peut resister: & vne ordonnee, laquelle n'est point absoluë, & pouuons aller au contraire d'icelle. Comme pour exemple, Dieu veut que tout le monde soit sauué, & aye congnoissance de la verité: & toutesfois tout le monde ne sera pas sauué, ny n'a pas la congnoissance de la verité, combien que Dieu le vueille, mais la volonté de Dieu en cest endroit n'est pas absoluë, ains est ordonnee: de façon que Dieu desirant le salut vniuersel de nous tous, sa volonté est en cela tellement ordonnee, qu'il n'y aura que les gens de bien sauuez: & les meschans & qui font œuures iniques, à leur perdition resistent au vouloir de Dieu, & par ce moien ils periront, s'ils ne s'amendent.

Il y a en Dieu deux volontez.

Et n'est à propos ce qu'il dit, que Dieu n'a ne soing ne cure des mal-viuans, en ce sens que Dieu dit, qu'il ne congnoist ceux qu'il

reiettera au dernier iour, en disant, Ie ne vous cõgneuz oncques: & en la parabole des vierges, Ie vous dis en verité, ie ne vous congneuz oncques. Car en ces lieux, Iesus Christ ne parle point des mal-viuans, qui sont encores en ce monde, d'autant qu'il à soing & cure & d'eux & de leur salut, comme il a demonstré apertement à la vocation de sainct Matthieu, qui estoit mal-viuant, dont les Iuifz prindrent occasion de scandale, & mesmes en firent vne plainte aux Apostres, disant pourquoy est-ce que vostre maistre mange auec les publicains & pecheurs? A quoy nostre Seigneur (ores que la question ne fust adressee à luy) voulut bien respondre, n'estant la consequence d'icelle de petit poix. *Matt.9.*

Les sains, dit il, n'ont point besoing de medecin, mais les malades: ie ne suis venu appeller les iustes, mais les pecheurs. Or nous pouuons veoir, le soing & cure qu'il a des mal-viuans, veu qu'il aduouë estre venu pour les appeller à penitence: ce qui est bien amplement confirmé par la complaincte qu'il fait contre les habitans de Hierusalem. Hierusalem qui tuez & lapidez les Prophetes, combien de foys ay-ie voulu, (c'est à dire d'vne volonté ordonnee) assembler les enfans, cõme la poule assemble ses poussins, soubz son aisle & tu n'as pas voulu. A il pas enuoyé son precurseur sainct Iean pour prescher penitence, & estoit ce pas pour le salut des mal-viuans, afin *Matt.23.d. 47.*

qu'ilz se retournassent à luy.

S'il n'eust eu soin ne cure des mal-viuans, il
Esa.55.c.7. ne les eust si souuẽt aduertis par ses Prophetes
pour les appeler à penitence. Que le meschãt,
dit il, delaise sa voye, que l'homme inique delaisse
ses cogitations, & se retourne au Seigneur,
& il aura pitié de luy, & à nostre Dieu,
qui est prest à le pardonner: car ce n'est pas ce
qu'il veut q̃ la mort du pecheur: ie ne veux (dit
Ezech.23. il) la mort du pecheur, mais veux qu'il se cõuertisse
1.Thim. 2.c. 15. & qu'il viue. S. Paul mesmes, nous asseure
qu'il a tel soing & cure des mal-viuãts,
qu'il est venu en ce mõde pour les sauluer.

Puis dõques que Dieu veut, demãde & desire
le salut & la cõuersion du mal-viuãt, cõme
appert par les lieux prealleguez, & infiniz autres:
il s'ensuit qu'il en a soin & cure, en autre
sens que Viret ne dit pas: car quãd IesusChrist
dit, Ie ne vous cognois point, ou ie ne vo⁹ cõgneuz
onques, il parle de ceux qui sont morts
en impieté, sans auoir fait penitence de leurs
fautes, & qui en mourãt, sont chargez du peché,
1 Ioan.5.d. 16. qui est à la mort: dõt le texte nous en fera
sages & certains, lequel dit que Dieu tiẽdra ces
propos, lors qu'il viẽdra iuger, les viuãs & les
morts, & non pendãt qu'auõs moyen de nous
retourner à luy par penitence: car lors il a soin
& cure de nostre salut & cõuersion, & est à la
porte de nostre cœur, frapant par inspiratiõs,
Apoc.3.d. 20. prest à nous receuoir, toutesfois & quãtes que
nous luy voudrõs ouurir, & nous submettre à
son obeissance: & non seulemẽt luy, mais les

ſaincts & bienheureux, qui aſſiſtent iournellement deuãt ſa face, le deſirent d'vne telle affection, qu'ils ont plus de ioye à la reduction & conuerſion d'vn mal-viuant, qu'à la vie de nonante-neuf iuſtes. *Luc. 15. b. 7.*

Dauid auſſi ne dit pas, que Dieu n'aie ſoin & cure des mal-viuãs: car il ſçait biẽ qu'il luy en euſt mal pris (cõme auſſi feroit il à nous tous) d'autãt qu'il a eſté pour vn tẽps mal-viuãt, & ſi Dieu n'euſt eu ſoin & cure de luy, l'aduertiſſant par ſes Prophetes & par ſes fleaux, ſes affaires ſe fuſſent mal portees: mais il dit la voie des meſchans perira: & notez qu'il ne dit pas encores, les meſchãs perirõt, par ce qu'il ſçait bien, qu'à ſon exemple, ils ſe peuuẽt reduire à penitence, mais il dit la voie des meſchans perira, car elle eſt inique, & par ce moien n'eſt point de Dieu: & toute choſe inique & qui n'eſt point de Dieu doit perir.

Quãt à la deductiõ que Viret fait de ce mot cognoiſtre, dõt il fait vn chapitre, ce ne ſont q̃ paroles ſuperflues, qne ſeruẽt q̃ pour dire qu'õ a reſpõdu, q̃ eſt occaſion qu'il cõclud auſſi mal, diſant. Puis dõques qu'ainſi eſt que Dauid a voulu mõſtrer au premier pſalme, la differẽce qu'il y a entre les bõs & meſchãs, il ſ'ẽſuit biẽ q̃ ſi Dieu cognoiſt la voie des iuſtes, & ſ'il l'approuue, & a le ſoin & la cure d'eux, il ne congnoiſt point celle des meſchãs: en telle façon, & par cõſequẽt n'en a ne ſoin ne cure, au ſẽs q̃ ie l'ay expoſé, & q̃ Dauid l'ẽtẽd en ce pſeaume. *Viret fait là vne conſequẽce cornue.*

Si nous voulons prendre garde de pres à l'argument que nous propose icy Viret, nous y trouuerons pour vn homme estimé docte vne cõsequẽce fort cornue: car ores que Dieu ne congnoisse la voye des mal-viuãs, en la façõ qu'il fait celle des bõs, il ne s'ẽsuit pas, qu'il n'en aye soing ne cure. Aussi ne le preuue il point en tout son discours, & ne sçauroit, veu que l'escriture est toute pleine de passages, qui font foy du cõtraire: parquoy sans tant de paroles superflues, puis que Viret vouloit respõdre à ceste question, si Dieu à soin & cure des mal-viuãs, il deuoit (pour nous faire paroistre que la version de Marot est bõne) mõstrer q̃ l'Hebreu de Dauid, dit que Dieu n'a ne soing ne cure des mal-viuans: Ce qu'il ne sçauroit: & mesmes Caluin cognoissant ceste proposition estre mal soustenable ne la ainsi voulu traduire: Or pour coulorer ses excuses de q̃lque traict, il deuoit à tout le moins, produire quelq̃ texte de l'escriture, par lequel il prouuast que Dieu n'a ne soing ne cure des mal-viuans, mais il ne fait ny l'vn ny l'autre.

La version de Marot n'est soustenable d'autãt qu'elle est contraire à la doctrine de Iesus Christ.

Parquoy ce que dessus estãt bien cõsideré, il n'y à cause de soustenir vne telle impieté, qui est formellemẽt contraire à la doctrine de Iesus Christ, des Apostres & Prophetes, par ainsi ce n'est sans cause ny par malice, ny par calumnie, que l'on reprend ceste traduction cõme fause, & ceux qui en vsent cõme cõtreuenãs à la parole de Dieu: veu qu'estãt de pres

remarquez, elle met le pecheur en deſeſpoir cõtre l'expreſſe parole de Dieu q nous aſſeure du ſoin qu'il a de ſa conuerſion. C'eſt pourquoy le Prophete nous demõſtrant le ſoin & cure qu'il a du mal-viuãt, crie tant apres, pour le mouuoir à repẽtance. Ceſſez, dit il, de faire mal, aprenez à faire bien, cherchez iugement, aidez à celuy qui eſt oppreſſé, faictes iugemẽt pour l'orphelin, deffendez la vefue, & ne reprenez, dit le Seigneur. quand voz pechez ſeroiẽt rouges cõme l'eſcarlate, ſi ſerõt ilz blanchis cõme la neige: & quãd ils ſeroient rouges cõme le vermillon, ſi ſerõt ils blancs comme laine. Vous voyez par ce dire du Prophete, cõment Dieu a ſoin & cure du mal-viuant: & cõme il l'apelle à penitẽce, & pour l'induire à ſe repẽtir, il luy promet de le receuoir toutesfois & quantes qu'il ſe retournera, & de nettoier & blãchir ſes fautes: ce qu'il ne feroit, ſ'il n'auoit ſoin & cure de luy: ains nous laiſſeroit en noſtre ordure, choſe qui nous pouroit cõduire à vn deſeſpoir. Car puiſque no⁹ ſommes tous nez enfans d'ire, nous ſommes ſubietz à peché: de façon q̃ celuy qui dit qu'il n'a point de peché eſt menteur, & verité n'eſt point en luy. Puis donc que nous ſommes charnelz & fragiles, & que l'eſprit, (cõme dit Dauid) qui par peché ſ'en eſt allé hors de la grace de Dieu, ne ſe peut releuer ſans icelle, d'autant que noſtre ayde & ſecours viẽt de luy, ſi Dieu n'auoit ſoin & cure du mal-viuant, il ſ'enſuiuroit que

Eſa. 1. e. 17.

La verſion de Marot met le pecheur en deſeſpoir.

Pſ. 77. d. 39.

le pecheur, ne pourroit esperer salut: veu q̃ sãs la grace de Dieu il ne se peut releuer, laquelle neãtmoĩs il ne peut attẽdre ny esperer, n'ayãt Dieu soin ne cure de luy. Et n'y a antithese où le traducteur (q le bailla à Marot en ꝓse Frãçoyse pour le mettre en carmes, car Marot n'y entẽdoit que le haut Allemant, pour y remarquer quelque antithese) qui nous sceust mõstrer q̃ Dauid ny l'escriture saincte dient cela.

Marot ignorãt les doctrines ne pouuoit remarquer antithese en ses versions.

Finablement Viret cognoissant ses raisons peu pertinẽtes & mal soustenables, conclud pour quelque peu colorer son excuse, que pl' grãde licẽce est permise aux Poëtes, pourueu qu'ilz ne corrompẽt le sens, qu'aux orateurs: mais ceste raison est moins que suffisante, tant parce que le sens y est nõ seulement corrõpu, & deprané, mais aussi en tout & par tout cõtraire & au sẽs Dauidique, & à la doctrine des Prophetes & Apostres, que pour autãt que la Poësie n'est necessaire, encore moins vtile en la versiõ des sainctes escritures, qui ne cõtiennẽt chose qui ny soit pour nostre instruction: car (cõme Viret mesmes cõfesse) il faut que le poëte astreigne plus les motz que l'orateur, ce qui est fort dãgereux en l'escriture saincte, par ce que cõme dit S. Hilaire, des escritures sainctes mal entẽdues, sõt procedees les heresies, par la coulpe & faute non des escritures, mais des mal entendans. De façon qu'on ny peut si peu changer, que le sens n'en soit alteré.

Excuse de Viret mal propre.

Ro. 15. a. 4.

Sainct Hilaire aux Sinodes contre les Ariens.

Vo' voyez par ce q̃ dessus & plusieurs autres

raiſons que i'obmets pour euiter prolixité, cõmẽt Dieu a ſoing & cure des mal-viuãs, cõtre l'opinion des Caluiniſtes. Ce q̃ i'ay dit cõme en paſsãt, eſtãt la matiere au propos de noſtre texte, qui nous demõſtre en la preferance de Dauid pecheur, à Abrahã iuſte, cõment noſtre Seigneur par ſa miſericorde a eu tel ſoing & cure des mal-viuãs, qu'il a daigné prẽdre chair humaine & ſouffrir mort pour le ſalut & la redemption d'iceux.

Dauãtage, S. Matthieu voulãt par to⁹ moyẽs appeller les Iuifs à penitẽce, leur mõſtre en ce lieu cõmẽt l'aduenemẽt du fils de Dieu a eſté accõply ſuiuant les Propheties: & pour ceſte occaſiõ il leur propoſe Dauid, premier qu'Abrahã, la memoire duquel eſtoit plus freſche & plus recẽte entre les Iuifs, à fin qu'ils en cogneuſſent & remarquaſſent mieux le Meſſias, car il attribue ſa ſouche pluſtoſt à Dauid qu'à Abraham. Ne dit pas l'eſcriture, diſent ils, que le Chriſt vient de la ſemence de Dauid & du chaſteau de Bethlehem, d'où eſtoit Dauid: & meſmes eſtãt les Phariſiens enquis de qui leur ſembloit que le Chriſt ſeroit fils, reſpondirẽt de Dauid: & les petis enfans & le peuple luy donnant loüanges & benedictions l'appellẽt fils de Dauid. Le Seigneur Dieu, dit l'Ange, luy donnera le ſiege de Dauid ſon pere. Ainſi S. Matthieu commençant par celuy qui eſtoit le plus cogneu, pourſuit par le plus anciẽ qui eſt Abraham: c'eſt, dit il, le liure de la generation de Ieſus Chriſt fils de Dauid, fils d'Abraham.

Pourquoy Dauid eſt preferé à Abraham.

Ioã.7.g.42.

Mat.22.d.42

Meſm.21.a.9

Luc.1.c.32.

Qui voudra considerer de pres la descriptiõ que sainct Luc nous a laissee de ceste mesme genealogie, il trouuera qu'il semble discorder à nostre Euangeliste S. Matthieu, qui l'escrit en descendant depuis Abraham iusques à Ioseph, par la race de Salomon, declarant trois quatorzaines de generations : & sainct Luc la descript en montant de Ioseph à Adam, par la race de Natam, & y met septante sept generations.

Pourquoy il n'y a eu que deux Apostres qui ayẽt escript l'histoire Euangelique.

Surquoy il ne sera impertinẽt de remarquer, ce me semble, que c'est vne chose admirable qu'entre tant d'Apostres qu'auoit nostre Seigneur Iesus Christ, il n'y a eu que sainct Matthieu & sainct Iean, & deux des disciples des Apostres, vn de sainct Paul, & vn de S. Pierre, qui aye mis l'Euãgile par escript: la raison est, parce qu'ils ne faisoient rien par vaine gloire, ains par vne saincte affection, & pour l'aduãcement de l'honneur & gloire de Dieu: en sorte qu'ores qu'vn des Apostres eust esté suffisant pour mettre l'histoire Euangelique par escript: toutesfois, Dieu a voulu que non en vn mesme temps, ny en mesme lieu, ny en mesme stile, mais que diuersement & en diuers lieux, quatre ayent escript vne mesme chose, suiuant ce qui en auoit esté predict. Et en ce qu'il semble qu'en quelques endroits ils soient differens, nous appert vne certaine & asseuree verité de leur doctrine : car si esgalemẽt ils nous eussent escript en mesmes

termes, il eust semblé aux ennemis de la foy qu'ils se fussent accommodez ensemble, pour nous laisser vne mesme chose par escrit, pour seduire & tromper les simples. Parquoy la difference qui semble estre entre eux, demõstre la verité de leur doctrine: entãt que ce en quoy il semble qu'ils se contrarient, oste tout soubçon qu'on pourroit apprehender contre la doctrine Euangelique: la contrarieté ou differẽce desquels estant meuremẽt & de pres remarquee, se trouuera aisee à accorder, comme il se peut veoir manifestement en ce lieu & au liure que S. Augustin a faict de l'harmonie & accord des quatre Euangelistes.

La difference qui semble estre és Euangelistes demõstre la verité de leur doctrine.

Or qui voudra esplucher par les menus la genealogie de nostre Seigneur, deduicte par les Euangelistes S. Matthieu & S. Luc, trouuera qu'ils se sont accommodez à la façon d'vne riuiere, qui en forme d'isle a deux sources qui vont à contrepoil, & puis se rassemblent en vn: car S. Luc prend la source & origine de nostre genealogie, à Ioseph espoux de Marie, & poursuit son cours par la souche de Hely, pere par la loy de Ioseph, iusques à Dauid par Natham: & là il prend la route de S. Matthieu, iusques à Abraham, & continue iusques à Adam. Sainct Matthieu à contrepoil, comme voulant faire vne dessaulte auec sainct Luc, d'Abraham iusques à Dauid, puis laissãt le canal que sainct Luc auoit pris, faict vne isle s'acheminant par Salomon iusques à

Accord en la difference qui semble estre en la description de ceste genealogie entre S. Mat. & S. Luc.

Iacob pere naturel de Ioseph. La raison est, telle.

Sainct Matthieu escriuant son Euãgile aux Iuifs, taschoit à les appeller à la cognoissance d'icelle, & d'autant qu'il sçauoit bien que les promesses de l'aduenement du fils de Dieu auoient esté faictes à Abrahã & à Dauid: pour les inciter de plus en plus à la vraye & certaine cognoissance de la foy, il commence son Euãgile à la genealogie de nostre Seigneur, prenãt l'origine d'icelle à Abraham & à Dauid, & l'a descripte à contrepoil. De celle de S. Luc en descendant d'Abraham iusques à Ioseph, par ce qu'il vouloit demonstrer par icelle l'humanité de Iesus Christ, par laquelle Dieu estoit descendu du ciel à nous par le moyen de ses peres.

Pourquoy S. Matth. desduit la presente genealogie par trois quatorzaines.

Et a escrit sõ Euãgile par trois quatorzaines, nous instruisant par là, q̃ si nous desirõs nous incorporer en Iesus Christ, & estre par adoption faicts ses freres, heritiers de Dieu, & ses coheritiers, il nous faut obseruer les dix commandemens, suiuant la doctrine qui nous est declaree és quatre Euangelistes, en la foy de la Trinité. Ce qu'il nous demonstre en la descriuant par trois quatorzaines, qui sont dix & quatre multipliez par trois fois, qui montent en nombre quarante deux generations, par lesquelles l'on paruient d'Abraham à Iesus Christ.

Que signifiẽt les quarãte & deux generations.

Et nous signifient ces quarante & deux ge-

nerations, quarãte deux eſchellons ou degrez de vertu, par leſquels l'on paruient à Ieſus Chriſt, leſquels ſont demõſtrez en figure par les quarante deux manſions où les enfans d'Iſrael logerẽt au deſert, apres qu'ils eurent paſſé la mer rouge, auant que d'obtenir la terre de promiſſion.

Par cela nous inſtruiſant, que ceux qui veullent auoir part en la terre des viuans, il y faut aller par ces quarante deux degrez de vertu, comme les enfans d'Iſrael ont logé par ces quarante deux manſions au deſert, par lequel le monde nous eſt prefiguré. D'autant que *Le monde eſt figuré par le deſert & cõment.*

Comme les voyes du deſert ſont faſcheuſes & dangereuſes, de façon que celuy qui y paſſe n'a autre but ny deſſein, qu'à en ſortir: ainſi au monde y a de grands empeſchemens, pour paruenir au Royaume celeſte, car tout ce qui eſt en ce monde, eſt la conuoitiſe de la chair, & la cõuoitiſe des yeux, & l'orgueil de la vie. En ſorte que

Ainſi que le malade qui deſire ſanté, cherche tous les moyens qui luy eſt poſſible pour y paruenir, & ainſi que le paſſager qui trauerſe les deſerts, ne tend qu'à en ſortir: Ainſi ſi nous voulons auoir ſanté qui ſommes malades de peché, nous dis-ie qui ſommes pelerins & paſſagers, paſſans par les deſerts de ce monde, auquel nous n'auõs point de cité parmanente, ains cherchons & de-

uons chercher celle qui est à aduenir, deuons chercher tous les moyens qui nous sont proposez: pour paruenir à ce but desiré.

1. *Pet. 2. e cap. 11.* C'est la doctrine de sainct Pierre, qui nous aduertist de nous abstenir comme pelerins & voyagers, des desirs charnels, qui guerroyent contre l'ame, comme s'il vouloit dire:

Le naturel du pelerin. Nous voyons communémẽt que ceux qui demeurent en quelque pays estranger, quelque bien qu'ils puissent auoir, ont tousiours quelque affection au pays naturel.

Puis doncques que nous sommes en ce mõde comme pelerins & estrangers, nous deuõs postposer toute affection & tous les biens de ce monde à l'affection de nostre pays naturel, qui est le royaume celeste, à l'exemple des Apostres, qui comme disoit sainct Pierre à nostre Seigneur, auoient abandonné toutes choses pour le suiure, & ores qu'ils ne fussent possesseurs de grands biens, si ont ils beaucoup abandonné l'affection d'iceux. C'est pourquoy nostre Seigneur parlant à eux leur dist, qu'ils n'estoient pas de ce monde, non pas qu'il vueille dire, que ce soit mauuaise chose d'estre naturel de ce mõde, mais il veult dire par affection: comme s'il vouloit dire, vous estes hays des mondains, parce que vostre affection n'est pas en ce mõde, ny és choses qui en dependent.

Matth. 19. d 27.

Ioan. 15. cap. 19.

L'affectiõ des vanitez mõdaines vitieuse.

Car à la verité, c'est vn des plus grands vices qui auiourd'huy aye cours parmy nous, que

l'affection des vanitez de ce monde, lequel nous deuons plus trauailler d'arracher: car celuy s'estant osté, les autres facilement s'osteront, & au contraire celuy demeurant, il est impossible d'oster les autres: de façon que celuy qui vse de sa propre affection & volonté, est autant meurtrier de son ame, que celuy qui se tue de son glaiue, c'est de son corps: car il est impossible plaire à Dieu, & vser de sa propre affection & volonté. C'est pourquoy nostre Seigneur nous aduertist que qui le veut suiure, faut qu'il renonce à soy-mesme, c'est à dire aux affections & vanitez de ce mõde, esquelles ne se peut trouuer parfection: d'autant que, comme dit le Sage, tout ce que la rondeur du ciel contient & entourne, n'est que vanité. Parquoy voyant cela, & cognoissant qu'en ce mõde (qui à proprement parler n'est que la prison des bons, & le pays des meschans,) nous ne sommes qu'estrangers, banniz & pelerins, à l'imitation du vray pelerin, qui ne tend qu'à paracheuer son voyage, pour retourner en son pays, laissant ou à son partement, ou sur les chemins tout ce qu'il cognoist qui le peut empescher à marcher. Nous deuons trauailler & mettre peine de toute nostre affection, de nous acheminer par le plus droict & le plus seur chemin que nous pourrons trouuer, à ceste saincte cité celeste: & pour y aller plus legeremét & aisément, il nous faut despouiller ce vieil hom-

Ecclesiast. 1. chap. 14.

me de peché, la pesanteur duquel nous attire tousiours en bas, & empesche de monter en hault & passer par ces quarãte deux degrez de vertu, qui sont representez & demonstrez par ces quarante deux generations, escrites par sainct Matthieu, autremẽt que sainct Luc, lequel a contrefil descrit ceste genealogie, en montant, & commence au baptesme de Iesus Christ:

S. Luc pour monstrer l'vtilité du baptesme, commence sa genealogie au baptesme de Iesus Christ.

Pour nous monstrer le fruict & l'vtilité du baptesme, apres la reception duquel nous deuons monter de vertu en vertu, pour estre vrays enfans de Dieu.

Pourquoy S. Luc met en sa genealogie septãte sept generations.

De ce qu'il met septante deux generations, c'est pour nous monstrer que peu ou point nous sert le baptesme sans l'accomplissement de la loy: la fin de laquelle n'est que charité & dilection, & ne peut estre ceste charité parfaicte qu'en pardonnant à son ennemy: & pour ceste raison, nostre Seigneur respondant à S. Pierre qui vouloit limiter le pardon de l'iniure receuë, iusques à sept fois, dit, Ie ne dis pas sept fois, mais septante fois sept fois.

Cõbien de fois il faut pardõner à son ennemy.

Et par cest denombremẽt, S. Luc nous mõstre que si nous voulons participer à la vertu & à l'effect du sainct Sacrement de baptesme, il faut qu'ainsi qu'il descript apres le baptesme de Iesus Christ, septante sept generations, dont il est procedé selon l'humanité, pardonner septante sept fois à son ennemy. Et en ce denombrement vse l'escripture d'vne figure que

que nous appellons en Grammaire Sinecdoche, par laquelle vn nombre certain est pris pour l'incertain : car quand nostre Seigneur cõmande de pardõner septante sept fois, c'est à dire tousiours. En sorte que le vray Chrestien ne doit iamais desirer se venger de son ennemy, (s'estant Dieu reserué à soy la vengeance) s'il veult participer à la vertu du baptesme, qui est si grande, que toute faulte tant originelle qu'actuelle, y est remise & pardonnee, ores mesmes que le baptisé eust autant commis de fautes, qu'ont faict ceux qui sont nombrez és septante sept generatiõs de sainct Luc. Voyla pourquoy sainct Luc a escrit en montant, & sainct Matthieu en descendant, disant : *Abraham a engendré Isaac.*

Le vray Chrestien ne doit desirer vengeance.

Deut.32.e.35
Heb.10.e.30

La grandeur de la vertu du baptesme.

Sainct Paul traictant du profit & de l'vtilité des sainctes & sacrees Escriptures, nous rends certains, que tout ce qui est cõtenu en icelles y est mis pour nostre doctrine & instruction: de façon que S. Matthieu descriuant la genealogie de nostre Seigneur Iesus Christ, ne commence point sans occasion sa deduction à ce patriarche Abraham, pource q̃ c'est celuy qui a le premier auec serment receu (cõme nous auons dit cy dessus) la promesse de l'aduenement du fils de Dieu, par lequel toutes nations doiuent receuoir benediction.

Rom.15.a.4

Pourquoy S. Matthieu cõmence sa genealogie à Abraham.

Et de ce que S. Luc ne descrit pas en mesmes termes sa genealogie, que S. Matthieu: d'au-

Pourquoy S. Luc descriuant ceste genealogie dit, qui fut, & S. Matthieu dit, a engendré.

tant que sainct Matthieu nous dit, qu'Abraham a engendré Isaac, Isaac a engendré Iacob, Iacob Iudas: & ainsi des autres. Et sainct Luc dit que Iesus Christ fut estimé fils de Ioseph, qui fut fils d'Hely, qui fut fils de Matat, & ce que s'ensuit, estendant son enumeration, iusques à Adam. Cela, suiuant le dire de sainct Paul, ne se faict point sans mystere: parce que les deux Euangelistes escriuans leurs Euangiles à deux diuerses nations, sçauoir est Sainct Luc non seulement aux Iuifs, mais aussi & plus specialement aux Gentils: & sainct Matthieu principalement aux Iuifs: se sont accommodez à ceux pour l'instruction desquels ils escriuoient leurs Euangiles. Parquoy sainct Luc estend sa genealogie iusques à Adam, car les Gentils & les Iuifs sont procedez d'Adam: & pourautant qu'en l'enumeration de sa genealogie il nous descrit non seulement les fils naturels, mais aussi ceux qui sont les fils par la loy: il met ceste locution, qui fut, & non engendré, comme s'il vouloit dire, qui fut estimé & receu, suiuant l'institution & ordonnance de la loy, fils. Mais sainct Matthieu ne denombrant que les fils naturels, & delaissant ceux qui estoient les fils par la loy, dit: *Abraham a engendré Isaac*,

C'est icy où commence nostre droguier. Et tout ainsi que l'apoticaire pour faire vne bōne & salutaire medecine au corps humain,

tire & extraict le iust & la vertu de ses herbes, meslant & moderant les venimeuses & mortiferes, par les bonnes, par le moyen de laquelle extraction procede la santé du corps: ainsi faut il extraire le vice & la vertu de ceux qui sont escripts en nostre droguier, à fin que par la meslange & intelligence d'iceux nous puissions faire vne medecine saincte, salutaire & profitable à nostre ame.

A Abraham, où ceste genealogie prend son origine selon nostre Euangeliste, est adaptee la foy: & comme l'arbre s'il est bien planté, & a la racine bonne, paruient à parfaicte maturité: de mesme si nous voulons auoir vne vraye & parfaicte vie Chrestienne, il nous faut vn seur fondement & bonne racine, c'est assauoir la foy: en sorte que quiconque voudra tirer des simples de nostre droguier vne bonne, saincte & salutaire medecine Chrestienne, quelque maladie que l'ame puisse auoir, il faut necessairemẽt que le premier simple que nous tirerons, soit la foy, sans laquelle il est impossible plaire à Dieu. *A Abraham est adaptee la foy.*

Mais tout ainsi que toutes herbes n'ont leurs vertus egalles, ores qu'elles soient d'vne espece: car il y en a de mesmes especes de masle & de femelle ayants effects differens: ainsi aussi vne foy vacillante, tournant comme vne girouëtte à tous vẽs, n'est simple propre ny suffisante, pour dresser nostre medecine: parce que pour la confection d'icelle, *Quelle foy doit auoir le Chrestien.*

vne foy ferme, constante, asseuree, & qui sans doute, vacillation, difficulté ou scrupule marche, nous est necessaire : car la vacillante & incertaine est plus propre à vn disciple de Sathan, ou à vn Iuif Capernaite, qu'à vn Chrestien : c'est pourquoy nostre medecin nous recitant la guarison & santé du seruiteur du Centenier, dit que IESVS CHRIST eut en admiration la foy de son maistre, non pas qu'elle luy fust incogneuë, mais par ceste admiration il induisoit les presens, & par eux nous tous : de bien & attentiuement remarquer, & de pres considerer la grandeur d'icelle, qui aisément & à l'œil se peut cognoistre, d'autant qu'il n'a point plus estimé sa presence que son absence, croyant qu'estant fils vnique de Dieu le createur, il pouuoit autant par sa parole, ores qu'il fust absent, que par sa presence. Et a en ce surmonté ceux qui par le hault de la maison luy apporterent le Paralitique, & l'archisinagogue Iayrus : car il ne l'a point prié d'aller en sa maison : voire mesme la bonne hostesse de Iesus Christ, Marthe, qui s'asseuroit que s'il eust esté present, son frere le Lazare ne fust pas mort, estimant moins son absence, que sa presence. Mais ce Centenier plus ferme & certain en la foy, (ores qu'il n'y fust nourry,) a creu que par sa seule parole il pouuoit guarir ceux qui

La grandeur de la foy du Centenier.

Mat.8.a.10

Marc.2.a.4.
Luc.8.f.41.

Ioā.11.c.21.

luy plaisoit, comme il tesmoigne apertement, quand il dit: Seigneur ie ne suis pas digne que tu entres en ma pauure maison, parce que i'ay charge de gens-d'armes, ausquels ie commande, disant à l'vn va & il va, à l'autre vien & il vient. Comme s'il vouloit dire, Si moy qui ne suis rien, ay puissance de commander à mes seruiteurs: à plus forte raison, vous qui estes Seigneur du ciel & de la terre, pouuez guarier le mien, (sans prendre la peine de venir en ma maison,) par vostre seule parole, laquelle est si puissāte, que toutes choses luy obeyssent. Et cōme nature abhorre tellement le vuide, qu'elle ne peut rien souffrir qui le soit: ainsi la vertu de la foy est si grande, qu'elle n'a rien impossible: d'autant que rien n'est impossible à Dieu. Car plustost le ciel & la terre finiront, que rien de ce que Dieu a dit, passe sans qu'il aye son plain & entier effect: de façon que si nous auons en nous chose qui se resente du nom & de la vertu du Chrestien, nous ne mettrons aucun doute ny difficulté en la parole de Dieu, ains aurons pleine & entiere foy, & asseurance à icelle. Qui est la premiere & principale herbe de nostre droguier: & pour la bien preparer & asseurer, fault qu'elle soit cōfitte en bōnes œuures, y ayant vne telle simplicité entre les deux drogues, que peu ou point profitent elles l'vne sans l'autre.

Les œuures bonnes faictes en infidelité sont preparatoires à la foy. Ioan.3.b.18.

Et combien que les iniures faictes en infidelité, ne soyent meritoires à salut, d'autant que qui ne croira point sera condamné, sont neãtmoins vtiles & profitables : car comme nous tenons en Theologie, Dieu ne refuse point sa grace à ceux qui (ne viuans point selon les affections de la chair) font ce qui est en eux, cõme il se peut voir aux Actes Apostoliques, où sainct Luc racompte que quand l'Ange vint par le commandement de Dieu à Corneille le Centenier, de la bande appellee Italienne, il luy dist qu'il enuoyast querir sainct Pierre, à fin que par son instruction, il eust la vraye cognoissance de Iesus Christ, & luy rend l'Ange raison, pourquoy Dieu luy fait tant de grace.

Act. 10.

Tes aumosnes (dit l'Ange) & oraisons, sont montees en memoire deuant Dieu : enuoye donc en Ioppe, & appelle vn Simon, nommé Pierre, lequel est logé chez vn cordonnier appellé Simon, qui a sa maison pres de la mer, celuy t'enseignera ce que tu dois faire. Voila comment les œuures de ce Capitaine, comme aumosnes & prieres, (qui estoient faictes en infidelité, d'autant qu'il n'auoit pas encores la vraye & entiere cognoissance de Dieu, par son fils Iesus Christ) sont montees au ciel: de façon qu'ores qu'elles ne fussent suffisantes de le conduire à la gloire eternelle, d'autant qu'elles estoient faictes en infidelité, ont toutesfois esté preparatoires à la foy, c'est à di-

re, ont preparé sa conscience, pour receuoir la foy. Car par ces œuures (comme faict foy le dire de l'Ange,) Dieu a esté incité à luy enuoyer la cognoissance de son fils Iesus Christ. Ce qui se peult veoir aisément au texte, où il est dit, que quand l'Ange luy recite, que ses aumosnes & prieres sont mõtees deuāt Dieu: il luy a commandé quant-&-quant, d'enuoyer querir sainct Pierre en Ioppe, & celuy là, dit l'Ange, te dira ce qu'il te faut faire. Comme s'il eust voulu dire, ce Pierre vous instruira, tāt en la cognoissance de Iesus Christ, qu'en l'execution de ses commandemens: brief il vous apprendra tout ce qu'il fault que vous faciez, pour obtenir la gloire eternelle, sans laquelle instruction il n'y pouuoit paruenir. Et par ce moyen il appert, que ses œuures, bien qu'elles fussent faictes en infidelité, luy ont preparé la voye de salut, entant que par icelles, il est paruenu à la cognoissance de la foy : non d'vne simple ou infructueuse foy, mais de celle que l'Apostre exige & veult tirer de nous, assauoir, ouurante par charité: sans laquelle, encore que la foy soit si grande, que par sa grandeur & fermeté l'on transporte les montaignes, elle ne sert de rien. Ce que nous enseigne nostre Seigneur, quand il nous asseure qu'il ne cognoistra point au dernier iour ceux qui n'auront bien vescu,

Galat.5.b.6.

1.Cor.13.a.2.

Mat.7.c.21.

Les œuures faictes en foy meritoires.

ores qu'ils ayent faict miracles en son nom. Car vn chacun qui dit Seigneur Seigneur, n'entrera pas au Royaume des cieux : mais celuy qui faict la volonté de mon pere qui est és cieux, celuy entrera au Royaume des cieux. Les auditeurs de la loy, dit sainct Paul, ne sont point iustes deuant Dieu, mais ceux qui la mettent en effect seront iustifiez. Ce que nous demonstre amplement nostre Seigneur, par l'exemple des vierges folles & paresseuses, lesquelles ores qu'elles fussent vierges, & eussent des lampes, (par lesquelles estoit couuertement monstré la foy) & priassent l'espoux, disant Seigneur Seigneur ouure nous, ont neantmoins esté reiectees des nopces de l'espoux, & n'a voulu exaucer leur priere, pour nous monstrer que la foy ne iustifie point sans les œuures : car si elle iustifioit sans les œuures, iamais nostre Seigneur n'eust fermé la porte à ses vierges, & ne les eust chassees de son banquet : mais c'est vn argument indubitable, que ce que l'homme semera il le recueillira.

Rom.2.c.13. *Iacq.1.d.22.* *Mat.25.a.1.* *Gal.6.b.7.*

La foy premier & principal simple.

Pour donc extraire de nostre droguier vne saincte & salutaire medecine, il fault comme vous voyez, que la foy soit la premiere herbe, & qu'elle soit confiicte en bonnes œuures. Et pour faire ceste excellente & salutaire confiture, il en fault extraire la methode, en la vie de celuy auquel

noſtre medecin commence: Qui a receu commandement de Dieu, de ſortir de ſa terre, de ſon parentage & de la maiſon de ſon pere.

Abrahã exẽple des bons religieux.

Abraham par le commandement de Dieu a laiſſé ſon pays & ſes parẽs, ne ſçachant où il alloit, & doit eſtre pratiquee ceſte reigle par ceux qui laiſſans les vanitez de ce monde, trauaillent & font profeſſion d'vne perfection de vie Chreſtienne. La profeſſion deſquels combien qu'elle ait eſté pratiquee par les Apoſtres, en ſuiuant la doctrine de Ieſus Chriſt contenue és ſainctes & ſacrees eſcritures, eſt neantmoins calomniee par les aduerſaires de noſtre religion Chreſtienne, leſquels ſ'aperceuans pluſtoſt de la paille, qui eſt en l'œil de leur prochain, que de la poultre qui eſt au leur, ſ'arreſtent plus (pour calomnier ceſte perfection Chreſtienne) aux vices de ceux qui aians le corps aux monaſteres, ont le cœur au monde, & aux choſes d'iceluy, qu'à la vertu, perfection & ſaincteté de ceux, qui ſe ſont totallement dediez à Dieu, aiant abandonné, quitté delaiſſé, & biẽs & toutes affections mondaines, pour auec les Apoſtres ſuiure Ieſus Chriſt. Qui a eſté occaſiõ q̃ Bulinger, ennemi capital d'iceux, en ſes decades dit: qu'il vaut mieux abolir & mettre à neant, les monaſteres & les moynes, que les reformer: par ce, dit il, qu'en

Opinion de Bulinger miniſtre de Zuric d'abolir les monaſteres improuuee.

noſtre ſiecle, qui eſt la lye & les eſgoutailles du monde, il n'y a point d'eſperance d'amendement. De façon qu'il eſt impoſſible de les reformer ſelon leur premiere inſtitution, ne les reduire en leur ancienne ſimplicité.

Ce ſont les propres motz de Bulinger, lequel vn peu au parauant confeſſe que les anciens religieux eſtoient plus vertueux que ceux du iourd'huy. Surquoy ne ſera hors de propos ce me ſemble, de remarquer comme en paſſant l'opinion dudit Bulinger, laquelle a eſté practiquee bien amplement par ceux qui ont eſté abreuuez de la nouuelle pretendue religion (mal à propos appelée reformee, ſinon que ce fuſt *à contrario ſenſu*) leſquels par toute la Chreſtienté, où ils ſe ſont trouuez nõbre ſuffiſãt pour pratiquer leur opiniõ, ont plus trauaillé d'abolir & mettre à neant ceux qui ne vouloiẽt embraſſer leurs œuures, tant gentilhommes que preſtres, moynes & ceux du tiers eſtat, qu'à l'exemple des Apoſtres par vne ſainctete de vie les reduire & reformer. C'eſt pourquoy il me ſemble que mal à propos vſent ilz du tiltre de reformation, veu que & leur doctrine (cõme appert és lieux cy deſſus citez de Bulinger, & nõbre infini d'autres) & leurs œuures, nous monſtrẽt aſſez cleremẽt que leurs deſſeings tendẽt plus à l'abolition, ruine & ſubuerſion de ceux qui n'enſuiuent leurs opinions, & de leurs biens & maiſons, qu'à leur reformation.

Il vaut mieux, dit il, les mettre à neant, que les reformer, estant ce moien la vraie reformation. Parquoy suiuant son aduis & leurs œuures, on les peut pl' propremēt appeller ceux de la religion abolie que reformée, & n'y a point d'apparence de failloir plustost abolir & mettre à neant la Chrestienté, nous estants, cōme dit Bulinger, en la lie & aux esgoutailles du monde, en la fin du siecle, auquel le diable, ou (cōme il dit) ce Dragon roux, a acquis grande puissance de corrompre & gaster toutes choses en ce monde: que de la reformer & remettre en sa premiere simplicité. Mais (cōme dit le commun) d'vn sac ne peut sortir, que ce qui est dedans. Ils ne peuuent escrire que ce que leur cœur & affection leur dicte: mais encores seroit ce peu de l'auoir escrit, s'il ne l'eussent pratiqué par la Chrestienté: comme on la veu au dommage & preiudice des Catholiques. Et si Bulinger auoit osté la poudre qui luy offusque la veuë, il trouueroit és monasteres, (specialemēt és reformez) plus de gens de bien & qui ensuiuēt leur premiere institution, qu'il ne luy semble. Ie ne veux pas nier qu'vne partie de nous (du nombre desquels ie m'estime le pire) ne soit bien difforme, & ne merite vne bonne & grande reformation: mais aussi il ne faut pour les meschās exterminer les bons. Ie laisseray le lieu de Sodome, & ne l'effaceray point, dit Dieu, si i'y trouue dix Iustes. Gen.18.d.32.

D'où procede l'origine de la religion monastique.

Pour donc sçauoir d'où procede la source &vraye origine de la religion monastique, tāt haye & calomniee par nos aduersaires, il nous faut considerer ce que sainct Paul escrit aux Corinthiens, où faisant allusion de la loy Mosaique à la loy Euangelique, dit.

1.Cor.10.a.1.

Mes freres, ie veux bien que vous sçachez, que nos peres ont tous esté souz la nuee, ont tous passé par la mer, & ont tous esté en Moise, en la nuee & en la mer. Et vn peu apres, toutes ces choses leur estoient en figure: c'est à dire, que tous ceux, qui auant l'aduenement de Iesus Christ ont vescu souz la loy Mosaique, ont vescu en nuee, vmbre & figure: & ont esté baptisez en la nuee, qui prefiguroit le baptesme, en sorte que tous ceux qui ont esté sauuez, souz la loy Mosaique, l'ont esté en la foy du Messias aduenir: Tout ainsi que ceux qui depuis la passion de nostre Sauueur & Redempteur, l'ont esté & le sont en la foy du Messias venu. Bref, dit sainct Paul, la loy n'estoit que l'ombre des biens qui nous deuoient aduenir, par la reception de la loy Euangelique: de façon que (comme nous auons apertement monstré cy deuant) ces deux loix symbolizent, & s'accordent merueilleusement bien, n'estant l'ancien Testament, que la figure du nouueau. Selon quoy, nous pourrons attribuer le progrez, & la suitte de la vie monastique & reguliere, aux anciens Prophetes, lesquels se sont commu-

nément retirez du tumulte du peuple: aucuns desquels, ont vescu en perpetuelle continence. Dont entre autres le Prophete Helye, demeurant au desert, y viuant en continence & sobrieté, vsant de simplicité en ses accoustremens, par laquelle il estoit remarqué & congneu entre le peuple Israëlitique, nous a dôné le moien & l'occasion de l'ensuiure. La façon de vie duquel, combien qu'elle ne fust commandee en l'Escriture, n'a point esté (cõme dit Caluin) maudicte ny reiettee de Dieu, mais louee grandement & approuuee: comme nous pouuons aisement veoir (outre ses miracles) par sa fin, à laquelle il a esté porté au ciel.

Mais la source & origine d'icelle, procede de Dieu le createur, de nostre sauueur & redẽpteur Iesus Christ, de ses Apostres & disciples, estant nostre Dieu tant soigneux de ceux qui l'aiment, qu'il a (pour leur conseruation) dés le commencement du monde accoustumé les separer de toutes choses. Voyla pourquoy il retira Abraham hors de Chaldee, & de l'idolatrie des Chaldéens, Iacob de Syrie, Moyse du palais de Pharaon, Daniel de Babilone, Helie de Iudee, & sainct Iean d'entre le peuple. Quand Moise receut la loy au mont de Sina, quand Helye fut par les Anges repeu, quand à Helisee fut donné le double esprit d'Helye, quand sainct Iean monstra Iesus Christ au doigt & le

L'origine de la religion monastique est procedee de Iesus Christ & des Apostres.

baptisa, presque comme religieux ils se tenoient parmy les desertz. Et si nous voulons esplucher les sainctes lettres par le menu, nous trouuerons que quand Iesus Christ a voulu faire quelque grand mystere, il s'est presque tousiours retiré hors du tumulte. Quand il rassasia de cinq pains tant de peuple, ce fut en vn desert: quand il se transfigura, il se retira au mont de Tabor; quand il voulut operer les mysteres de nostre redemption, il se retira au iardin d'oliuet pour prier, & voulut estre crucifié hors de Hierusalem. Les Nazariens qui ne coupoiét point leurs cheueux, ne beuuoient point de vin, qui portoient accoustremens differens du commun, n'estoient autre chose que religieux: la forme de viure desquels, n'estant point enioincte ny conseillee par la loy (par laquelle bien qu'il y eust quelques viádes defendues, qu'il n'estoit licite de manger; le vin n'estoit point deffendu, & neantmoins ils n'en beuuoient point, voire mesmes encores que le Prophete leur eust par le commandement de Dieu suadé d'en boire, si n'en voulurent ils pas boire, disant que Ionada fils de Recab leur pere, leur auoit enioint de n'en boire point) n'pas esté (pour n'estre point en l'escriture) mauditte ny reiettee de Dieu, ains est louee: tellement que le Prophete parlant du Messias promis en la loy, qui estoit Iesus Christ, dit qu'il sera appelé Nazarien. Parquoy quand Dieu ameine quel-

Les Nazareens en la loy Mosaique figuroiét les religieux de la loy Euangelique.

cun en religion, ce n'est autre chose que luy oster les occasions de pecher, & luy donner grace pour le seruir, & de luy & non d'autre est extraicte la maniere de viure des religieux.

Car ainsi q̃ les Apostres & premiers Chrestiens estoient d'vn cœur, d'vne affection & d'vne mesme volonté, ayans leurs biens tellement communs entre eux, que nul des fideles n'estoit indigent, parce que nul n'estimoit sien ce qu'il possedoit: ainsi est il enioint faire par les reigles monastiques, & obserué par les bõs religieux, l'institution desquels est procedee comme il s'ensuit. *Les bons religieux imitent les Apostres.*

Le diable par sa ruse & cautelle, de laquelle il nous enuironne comme vn Lion bruyant, cherchant qui il deuorera, a tellement trauaillé qu'à la longue il a refroidy les Chrestiens, & esteint en eux le feu que Iesus Christ & les Apostres auoient allumé, pour embraser leurs cœurs de charité & dilection Chrestienne: en façon que d'autant plus que les premiers Chrestiẽs & auditeurs des Apostres & disciples, estoient peu soucieux de ces biens caduques & transitoires, estans tellemẽt leurs biẽs communs, que nul n'estimoit sien ce qu'il possedoit, d'autant estoiẽt les autres partiaux & peu charitables: & mesmes a commencé ceste partialité peu apres l'Ascension de nostre Seigneurs Iesus Christ, comme on peut veoir par la triste fin d'Ananias & Saphira. C'est dequoy se plaint tant sainct Paul, quand *Comment ont esté dressez les monasteres & pourquoy.* *1. Petr. 5.* *Ph. 2. c. 21.*

il dit, tous cherchent ce qui leur est propre, & non ce qui est propre à Iesus Christ.

Les bons religieux quittẽt le monde pour imiter la vie Apostolique.

Et combien que nostre aduersaire, en aye distrait la pluspart des Chrestiens, si est-ce qu'il ne les a tous distraits. C'est pourquoy quelques vns se sont retirez du tumulte populaire, abandonnans & delaissans les pipantes & deceptiues vanitez de ce monde, pour suiure & imiter ceste premiere vie Chrestienne, obseruans les conseils Euangeliques, pour mieux & plus parfaictement accomplir les commandemens de Dieu: sçachans bien que quand nous aurons fait ce qui est en nous, encores sommes nous seruiteurs inutiles. Et de ces conseils Euangeliques sont extraictes les reigles monastiques. Que si elles ne sont par nous si bien accomplies, cõme elles sont bien sainctement instituees, & par nos deuãciers bien obseruees (ce que ne nient & ne sçauroient nier nos aduersaires, sans vne trop effrontee menterie) elles ne meritent d'estre calomniees, ny aneãties, parce que la mauuaise execution d'vne ordonnãce bonne & saincte, ne la doit faire abolir. Il faudroit par mesme moyen abolir les ordonnances diuines, lesquelles sont la pluspart mal obseruees & executees par les Chrestiens. Et encores que és monasteres, voire bien reformez, se trouuent quelques vns qui n'ensuiuent l'institution de leur reigle, ny la forme & maniere de viure de leurs campaignons, il ne fault pour cela

La mauuaise obseruation des rigles monastiques ne les doit faire calumnier.

cela aneantir le monastere, veu que les disciples mesmes de nostre Seigneur, ne pouuoiét bien gouster sa doctrine.

L'occasion qui les a fait ainsi retirer, & se distraire des empeschemens domestiques, a esté pour mieux & plus librement plaire à Dieu: d'autant que qui a femme, est soigneux des choses qui apartiennent au monde, & cô-me il sera agreable à sa femme: mais celuy qui est sans femme, est soigneux des choses qui appartiennent à Dieu, & comme il sera agreable à Dieu: la religion desquels est, de visiter les veufues, & les orphelins, en leurs tribulations, & se conseruer sans macule en ce siecle, & celuy qui cuide estre religieux, & ne refrene point sa lâgue, telle religiô est vaine. Pour donc se conseruer sans macule en ce siecle, & pour refrener sa langue, nos peres se sont ostez des piperies de ce monde, se sont retirez és monasteres: ausquels pour refrener sa langue, le silence est en certain temps institué, durant lequel pour se preseruer de macule, l'on vaque à prieres & oraisons. Et telles gens sont appelez religieux ou moynes.

1. Cor. 7. f. 33.

Iac. 1. d. 27.

Ils sont dits religieux à *re* & *ligo*, comme qui diroit de rechef lié, parce que venant en ce monde, nous sommes conceuz en iniquité & nez en peché, par le moien duquel nous sommes en la puissâce, subiectiô & domination du diable, de laquelle nous sommes deliurez, & du tout desliez par le moien du S.

Pourquoy ceux qui sont és monasteres sont appelez religieux.

1. Ioan. 3. b. 8

ſacremẽt de bapteſme,& eſtant deſliez du ſeruice du diable & de peché,nous ſommes faitz ſerfz de iuſtice, c'eſt à dire de Ieſus Chriſt,qui eſt la meſme iuſtice. Or parce que ceux qui entrent en religion ſe lient de rechef, & plus eſtroictement au ſeruice de Dieu, auquel ils ſe dedient totalement, ne cherchans autre choſe que ce qui luy eſt propre, & comme ilz luy ſeront agreables, pour le ſeruice duquel obſeruans ſon conſeil, ilz habandonnent pere,mere,parens,amis, biens caduques & tranſitoires, ioyes mondaines, & leurs propres affections, ils ſont appellez religieux, c'eſt autant à dire, qu'ils ſont de rechef liez, en vne plus grande perfection de vie Chreſtienne.

Rom.6.c.18.d.22.

Pourquoy les religieux ſont appelez moynes.

Ils ſont auſſi appellez moynes, qui ſignifie ſolitaires,parce qu'ils doiuent ordinairement eſtre en contemplation (ſolitaires) en leurs chambres & cellules,eſquelles ordinairement Dieu parle à eux,& ils parlent à luy.Car quãd ils prient en ceſte ſolitude, contemplent & meditent, ils parlent à Dieu: & lors qu'ils eſtudient les ſainctes eſcritures, & les ſaincts anciens interpretes d'icelle, lors Dieu parle à eux, par ces peres & par ſon filz: en ſorte que ce ſont les deux premieres & principales occupations, auſquelles ſe doiuent exercer les bons moynes. Et pour ceſte ſolitude, & peu de frequentation auec les mondains, & choſes qui dependent du monde, ils ſont appe-

La vraie occupation du bon moyne.

lez moynes. Ceux neantmoins qui ne le ſont que exterieurement, & non interieurement, ſe faſchent, quand on leur dõne ce tiltre, trop honoble pour eux, & ont raiſon: parce qu'ils n'ont rien en eux, qui reſente ſon moyne. De façon que tels à plus iuſte tiltre ſe peuuent appeler apoſtats que moynes.

Moynes tiltre honorable.

Aucuns d'auantage, ont voulu interpreter ce nom, non ſeulement ſeul ou ſolitaire, mais diſent qu'il faut dire monyces, *per ſincopem*, comme qui diroit *monos ycos*, c'eſt à dire ſeul triſte, pour par ce nom monſtrer, partie de l'exercice que le moyne religieux ſe doit donner en ſon cloiſtre, auquel la triſteſſe eſt mieux ſeante que la ioye. Ie ne parle pas touteſfois de la triſteſſe de ce ſiecle, qui procede des choſes tẽporelles, par ce qu'elle eſt inſtrument de mort, & va iuſque à induire le poſſedé d'celle de ſe deffaire ſoy meſme de ſa propre main, par vn deſeſpoir, & puis le conduit ès abiſmes d'enfer, auec Cain & Iudas: ains de celle qui eſt ſelon Dieu, & opere ſalut, laquelle ne doit iamais abandonner le moyne ou religieux, par ce que les ſainctes & ſacrees eſcritures nous apprennent cinq raiſons, qui doiuent induire & inciter tout vray Chreſtien, & ſpecialement tout moyne religieux à pleurer.

Autre interpretation de ce nom moyne.

Triſteſſe de ſiecle & triſteſſe ſelon Dieu.

Cinq occaſiõs pour faire pleurer les moynes.

La premiere eſt pour nos fautes & offenſes, par leſquelles nous auons abandonné Dieu pour ſuiure le diable, dont nous auons

La premiere pour ſes fautes.

grande occasion de dire auec le Prophete:
Lament. 5. c. 16. Malheur sur nous, car nous auõs peché, pourtant est (ou doit estre) nostre cœur triste & doloureux en imitant sainct Pierre, lequel toutes les nuits se leuoit, & à l'heure qu'il auoit desauoué son maistre, il se mettoit à pleurer, & ne cessoit iusques au iour. Si sainct Pierre a tant & si souuent pleuré vne faute, qui luy auoit esté remise: que deuons nous faire, qui ne l'auons auec sainct Pierre seulement desauoué trois fois, mais qui par nostre inique & peruerse vie le desauouons iournellement? Car par icelle nous faisons paroistre, que ne nous tenons du nombre de ses disciples, parce que si nous nous estimions tels, nous obeirions à ses commandemens. Il n'y a, à la verité aucun, qui estãt fauorisé, chery & grandement aymé de son Prince, ne fust extremément dolent, d'auoir par sa faute perdu sa faueur, qui est de peu de duree. Nous deuons sans comparaison estre plus dolens, d'auoir perdu la faueur de nostre Dieu (qui est eternelle) par nostre iniquité. Pleurons donc & lamentons nos fautes & offenses: aions en contrition & repentance, & nous serons en recompense exaulcez en nos prieres & oraisons: car il n'y eut iamais personne, qui eust contrition & repentance,
Matt. 9. c. 20. qui ne fust exaulcé de Dieu.

Entre vn nombre infiny de personnes, qui suiuoient nostre Seigneur, tellement le

pressant, que quasi il ne touchoit à terre, il y a eu vne pauure femme trauaillee de flux de sang, qui toucha les franges de sa robe, pour estre guerie:, dont nostre Seigneur sentit ceste vertu estre sortie de luy: ainsi combien que l'Eglise soit pleine de gens, quasi tous à genoux, il y en a neantmoins bien peu, qui touchent la robe de nostre Seigneur par vne vraie contrition, pour tirer de luy la vertu de sa misericorde, par laquelle nous sommes gueris du flux de sãg, qui est nos pechez: lesquels comme le sang qui flue, s'il n'est estãché, conduit l'hõme à la fin de sa vie. De messmes si par vraie contrition & repentãce, nous ne faisons estancher & cesser nos fautes, elle nous conduiront & à la mort temporelle, & q pis est à la mort eternelle. Mais aussi si auec ceste bonne femme, nous touchons la robe de nostre Seigneur, ainsi qu'elle en fut guarie, ainsi nous trouuerons nous allegez & guaris. Touchons donc la robe de nostre Seigneur, auec cõtrition, & il remediera à nos afflictiõs: touchõs là auec larmes, & no9 no9 asseurerõs qu'il nous guerira auec sa misericorde: estãt le plus seur moien pour obtenir icelle, de se presenter deuãt luy auec humilité, douleur & cõtritiõ. Sentẽce terrible fut dõnee cõtre Achab, lors qu'il fit mettre à mort Nabot, pour auoir sa vigne: mais sa cõtritiõ, a fait q̃ Dieu a reuoqué sa sentẽce. La cõtrition du Roy Ezechias,

De la femme emorroisse.

Pour obtenir la vertu de misericorde fault toucher la robe de nostre Seigneur par cõtrition.

3. Reg. 21. e. 19. & g. 29.

4. Roys, 20. a.3.& 4. fut cause que Dieu luy allongea la vie. Pleurõs donques & lamentons nos fautes, & nous receurons misericorde.

La secõde occasion de plorer pour le desir d'aller auec Dieu.

La seconde occasion qui nous doit inciter à pleurer, doit estre pour le desir que nous deuons auoir d'obtenir le Royaume celeste, lequel doit preceder toute autre affection. Psal.76.a.3. C'est pourquoy Dauid ne vouloit se resiouir. Mon ame, dit il, a refusé consolation, (par ce qu'vne parfaicte consolation ne se peut trouuer en ce monde) Mesm.16.d.15. mais i'ay eu memoire de Dieu, & me suis resiouy, & ne seray iamais content iusques à la fin: mais alors que vostre gloire m'apparoistra, ie seray rassasié: où ie vous verray non de mesmes q̃ maintenãt, cõme en vn miroir obscuremẽt, mais face à face. 1.Co.13.d.12.

Phil.1.d.23. De mesmes estoit sainct Paul, quand il disoit, ie desire estre hors d'icy, car il fait bien meilleur auec Iesus Christ. Ro.7.d.24. Qui sera-ce donc qui me deliurera du corps de ceste mort? la grace de Dieu par Iesus Christ. Ainsi ont fait les enfans d'Israël, pleurans lors qu'ilz estoiẽt assis sur les fleuues de Babylone, en se resouuenant de Sion: Psal.136.a.1. Ainsi auec ce peuple Hebrieu, auec Dauid & auec sainct Paul, nous deuons pleurer d'ardente affection d'obtenir ceste gloire eternelle.

La troisiesme occasion de plorer.

La troisiesme occasion que nous auons de pleurer, est pour le peché de nostre prochain, à l'imitation de nostre Seigneur Iesus Christ, Luc.19.f.41. qui a pleuré iceluy: comme long temps au

parauant auoit fait Samuël, pleurãt les fautes 1.Rois.15.g.
de Saul,& cõme peu apres a fait sainct Paul, 135.
à l'exemple de son maistre. Phil.3.d.18.

La quatriesme est pour la sterilité que nous auons de la parole de Dieu, qui n'est pas par tout annoncee comme il faut: car l'homme ne vit pas du seul pain, mais de la parole qui sort de la bouche de Dieu. De ceste sterilité se plaignoit Hieremie, quand il disoit. Les petits enfans ont demandé du pain, & ne s'est troué personne pour leur en couper. C'est ce qui a donné facile & aysee entree à tant de sectes & d'erreurs, qui sõt maintenãt entre les Chrestiens. Car comme nous voions que les petits enfans affamez, ne trouuãs personne qui leur coupe du pain, en veulẽt prẽdre eux mesmes, & pour ne sçauoir conduire le cousteau, se blessent: ainsi le peuple se voiãt denué, de pasteurs, qui luy trancheassent du pain de l'escriture, pour seruir de viande à son ame affamee, la voulu trancher luy mesme, c'est à dire l'interpreter à sa fantasie: ce que faisans, il a blessé son entendement par fauses & nouuelles interpretations, faute de pouuoir & sçauoir cõduire ce cousteau, c'est à dire, pour ne sçauoir cõduire l'escriture saincte à son vray sens. Car cõme dit S.Pierre, il y a és saĩctes escritures des choses qui sont difficiles à entendre, ainsi qu'aux Epistres de S.Paul: l'interpretatiõ desquelles se doit chercher és anciẽs, les vns desquels ont esté instruits par les Apo-

La quatriesme occasion de plorer.

Deut.8.a.5.

Mar.4.a.4.

Lament.4.a.4.

2.Pier.3.d.16

ſtres, & l'ont apris à leurs ſucceſſeurs. Cecy donc uous doit inciter à pleurer.

La cinquieſme occaſion de pleurer.

La cinquieſme & derniere raiſon, eſt maintenãt ou iamais non, où nous voiõs les loups rauiſſants, entrer en la bergerie de Dieu, eſpãdre & tuer ſon troupeau. Dequoy ſe cõplaint le S. Roy Dauid, quãd il dit, Les Gẽtilz ſõt entrez en ton heritage, & ont pollu ton S. tẽple. *Pſ. 78. a. 1.* Si Dauid ſe plaint de la ruyne & polution q̃ les Gentilz ont fait apres luy: nous auõs ſans cõparaiſon plus d'occaſion de pleurer celle q̃ nous auõs veuë faire du noſtre, qui y a eſté ſi inhumainemẽt & auec telle ordure executee par nos aduerſaires, qu'ils ne l'euſſẽt pas voulu exercer ſus les eſtables de cheuaux: monſtrã par ce moien, qu'ils n'ont ne Dieu ne religiõ pour leur cõduicte. Car les Apoſtres, ny leurs ſucceſſeurs legitimes en l'Egliſe de Dieu, n'ont point perpetré telles choſes, voulãs retirer les Gẽtilz de leur idolatrie. Puis que nous auons ſelon le conſeil de l'eſcriture, tant d'ocaſions de pleurer, nous le deuons faire.

Ceux donques qui ſuiuãs les conſeils Euãgeliques, veulent mener vne perfection de vie Chreſtienne, ont eſté appelez moynes: monſtrãs par ce nom (qui ſignifie ſolitaire, ou ſeul triſte) partie de leurs operatiõs: d'autãt qu'en leur chãbres ou cellules ils pleurẽt, ou doiuẽt pleurer, lors qu'ils emploiẽt le tẽps en ſaintes cõtemplations, eſquelles ils doiuẽt emploier le reſte de ce tẽps qu'ils ne mettẽt en prieres,

Et si les reigles qui par noz deuáciers ont esté si sainctement instituees, ne sont de point en point pratiquees : ceux pourtãt qui les gardét ne meritent d'estre calomniez pour le vice des autres. Ce que nous demõstre S. Paul, quãd il dit que le potier faict d'vne mesme masse de terre, des vaisseaux les vns à hõneur, les autres à deshõneur : nous instruisant par là, qu'entre les hommes il y en a tousiours de bons & de mauuais : entédãt par les vaisseaux de terre les hõmes. Et si parmy les bons, il y en a de mauuais, les bons ne doiuent pas estre rejettez ny aneantis pour les mauuais : d'autant qu'en la cõpagnie de Iesus Christ y en auoit de mauuais, qui pour cela ne rendoiét ceste sainte cõpagnie repudiable. Sainct Estienne qui estoit vn des sept Diacres, esleuz & choisiz par les Apostres, entre lesquels s'en est trouué d'heretiques, n'a laissé pour l'erreur de ceux là d'estre grãdemét loué en l'escriture saincte. Et s'il faut aller plus auant, Dieu a trouué iniquité en ses Anges. Les autres qui n'ont esté trouuez tels, n'ont laissé pour l'iniquité de ceux là de voir la face de Dieu. Il ne faut donc pour l'iniquité des mauuais mespriser les bons, lesquels ont tousiours esté & sont encores imitateurs des Apostres & premiers Chrestiens : desquels ils ont extraictes leurs reigles, comme on peut voir, conferant la vie des vns aux autres.

Les bons ne doiuent estre caloniez par les mauuais.

Rom. 9. c. 21.

Iob. 4. d. 18.

Cõparaison de la vie Apostolique à la vie Monastique.

Sainct Luc traictãt de la vie & conuersation des Apostres, dit, qu'ils se retiroient en vne maisõ, & là perseueroiét en ieusne & oraison:

Act. 1. c. 14. & 2. g. 44. et 4. f. 32 & 33. a. 2.

& en la communication du vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ. Et est pratiquee ceste reigle par les bõs religieux, lesquels s'employẽt continuellemẽt en ieusnes & oraisons, soit à minuict, à matines, au poinct du iour, à prime, & consequemment aux autres heures : & celebrent tous les iours le sainct & precieux sacrifice de l'Autel en la saincte Messe, en laquelle les assistans reçoiuent le corps de Iesus Christ ou sacramentellement ou spirituellement & par foy, selon les occurrences:

1. Cor. 7. & demeurent, imitant sainct Paul & son conseil, & l'exemple de sainct Iaques, de S. Iude, & de ces quarante & quatre mil martyrs, en perpetuelle virginité: & par ce moyen ils sont imitateurs de la vie Apostolique.

Pourquoy il y a diuerses reigles.

Et nonobstant qu'il y aye diuersité de reigles & diuersité d'ordres de religion, il ny a pas pour cela de differẽce. Bien est vray que celle de sainct Benoist est plus estroicte, & les professeurs d'icelle plus astraincts à viure d'vne plus grãde austerité que ceux qui militent soubs celle de sainct Augustin, & non pas tãt aussi que ceux qui sont soubs celle de sainct Basile. Ces bons peres les ont ainsi ordonnees, pour subuenir à l'imbecillité de ceux qui n'ont les forces corporelles bastantes pour faire les abstinences requises à vne estroicte religion : & ce afin que ceux qui ont, suiuant les conseils Euãgeliques, affection de delaisser l'amour des choses terriennes pour suiure Iesus Christ, trou-

uassent lieu qui leur fust propre, selon la capacité de la vigueur qu'ils ont : mais combien que les vnes soient plus austeres & plus estroictes que les autres, elles tendent neantmoins toutes à vn but, sçauoir est, de suiure Iesus Christ, pour auoir sa grace en ce monde, & sa gloire en l'autre. Et pour ce faire, (parce que sainct Iean descriuant les vices de ce mõde les reduict sommairement à trois, dont dependent les autres, à la concupiscence de la chair, à la concupiscence des yeux, & à l'orgueil de la vie, pour les euiter,) toutes, tant les plus austeres que les moins, font vœux semblables, voüant pauureté, chasteté & obediẽce: suiuant les conseils Euangeliques & Apostoliques, donnez à ceux qui veulent viure d'vne perfection de vie Chrestiẽne, à laquelle perfection nul n'est astrainct, s'il n'en a faict vœu, (lequel se doit rendre le plus rigoureusement que nous pourrons) estant beaucoup meilleur ne vouer point, qu'apres auoir voué faillir de promesse.

Toutes les reigles monastiques tẽdent à vn but.

1. Io. 2. a. 16

To° vices sont reduits en trois.

Eccle. 5. a. 4.

C'est pourquoy sainct Paul parlant des vierges, dit qu'il n'en a point de commandemẽt, mais qu'il le conseille: car aux cõmandemens de Dieu, chacun sur peine de mort eternelle, est tenu d'obeir, & si nous voulons auoir la vie eternelle, il fault garder les commandemens. Mais les conseils sont volontaires, de façon que nul n'est tenu à les executer, s'il ne veult, s'il ne s'y oblige par vœu. Parce donc

1. Cor. 7.

Les commandemens sont de necessité, les cõseils de volonté.

que sainct Paul sçait bien que Dieu ne veut pas contraindre chacun à estre vierge, il dit qu'il n'en a point de commandement: mais voyant aussi que l'estat des vierges est plus parfaict que celuy de mariage, il conseille à le suiure. Ie n'ay, dit-il, point de commandement des vierges, mais ie le conseille, veu qu'il est bon à l'hôme de ne toucher point femme. Et ne veut par cela l'Apostre reietter ny defendre (non plus que l'Eglise, qui veut que ses ministres soient & demeurent en virginité & continence,) le mariage: veu qu'il le louë, & conseille à celuy qui ne se peut contenir, de se marier: mais parce que la virginité est plus aggreable à Dieu que le mariage, il conseille de la suiure. Si, dit-il, l'homme marie sa fille, il faict bien: s'il ne la marie pas, il faict mieux: tellement que par ce mieux il demonstre, que la virginité est preferable au mariage. Que si *pro quia* (cõme dit l'Apostre) elle est plus excellẽte & meilleure q̃ le mariage, ceux qui la voüent, en la voüant ieusnent, prient & veillent pour obtenir ce don de Dieu, & par sa grace demeurent vierges, ne doiuent estre aneantis: d'autãt qu'ils ont choisy la meilleure partie, & qui est la plus aggreable à Dieu. Que si par le vice du temps, & la corruption des personnes, ce vœu est mal obserué par la plus part de nous: il ne fault pour cela calomnier l'estat ny les reigles monastiques, puis que cõme vous voyez elles sont prinses des sainctes escritures.

Virginité est plus parfaicte que mariage.

Cõbien la vertu de virginité est à Dieu plaisante, & ceux qui demeurét en perpetuelle virginité luy sont aggreables, l'Escriture nous le mõstre, au discours de la vie du premier Euesque & Prestre Euãgelique, & duquel tous les Euesques & Prestres Euangeliques dependét & tiennent leur puissance & auctorité, qu'ils ont en l'Eglise de Dieu. C'est nostre Sauueur & redempteur Iesus Christ, lequel est né d'vne mere vierge, a vescu en perpetuelle virginité, a faict preparer ses voyes par son precurseur vierge, a aimé par sus ses Apostres, (combien qu'il les aimast tous) S. Ieã, qui estoit vierge, a voulu que ses Apostres abandonnassent leurs femmes pour le suiure. Ce qu'ils ont faict, cõme tesmoigna S. Pierre, quand traictant de la difficulté que les affectionnez aux richesses auoient d'entrer au Royaume des cieux, il luy dit, Voicy nous qui auons abandonné toutes choses, & t'auons suiuy: quel salaire en aurõs nous. Or que S. Pierre entende par ce mot toutes choses, (car qui dit tout il n'exclud rien,) l'abandon de leurs femmes, il est aisé à voir par la response de nostre Seigneur, laquelle interprete apertement l'intention de sainct Pierre. Vous (dit-il) qui m'auez suiuy en la regeneration, lors que le fils de l'homme sera assis au siege de sa majesté, vous serez assis sur douze sieges, iugeans les douze tributs d'Israel. Puis afin que nul ne pensast, que l'abandon de toutes choses fust

Iesus Christ vierge nous demonstre la vertu de virginité.

Mat. 19. d. 27

Hebr. 2. b. 8.

ſeulement commandé aux Apoſtres, il adiouſte, Et tout homme qui abãdonnera: cõme ſ'il vouloit dire, non ſeulement vous, mais auſſi tout homme qui abandonnera ſa maiſon, freres & ſœurs, ſon pere, ſa mere, ſa femme, ſes fils & ſes terres, pour mon nom, il receura le centuple & poſſedera la vie eternelle.

L'autheur du Celibat faict paroiſtre ſa vertu

Et ſuiuãt le propos de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, ie dis que ſi le Celibat tant hay & deteſté par les miniſtres heretiques, ſpecialement des moynes defroquez, à cauſe duquel ils ont jetté le froc aux orties, eſtoit vne inſtitution inique, deteſtable & abominable deuãt Dieu & les hommes, comme ils diſent, il faudroit que l'autheur & inſtituteur d'iceluy fuſt vn faux Prophete, entãt qu'il ſeroit autheur d'vne choſe impie & deteſtable: mais l'autheur du Celibat n'eſt point faux Prophete, il ſ'enſuit donc que le Celibat n'eſt point impie ny deteſtable. Que l'autheur du Celibat n'eſt point faux Prophete, ie le prouue. Celuy qui a teſmoignage de ſa doctrine de Dieu, & qui la tient de luy, & que Dieu a commandé de l'eſcouter, n'eſt point faux Prophete: l'autheur du Celibat eſt tel, il n'eſt dõc point faux Prophete. Pour prouuer qu'il ſoit tel, il faut voir qui en eſt l'autheur.

Quelques vns à la verité ſe ſont fort penez à prouuer l'autheur & inſtituteur du Celibat: les vns l'ont attribué à Calixte Pape, les autres à vn autre, & ſe ſont trouuez tellement cõfus,

& embarassez en leur queste, qu'*adhuc inter illos, sub iudice lis est*, que le proces en est indecis entr'eux. Et ne sont procedees toutes ces opinions que d'auoir mal leu l'histoire Euangelique, laquelle nous rend certains qui en est l'autheur. Et cherchez & fueilletez tant de liures que vous voudrez, vous ne trouuerez autre autheur du Celibat que Iesus Christ: lequel parlant à ses disciples, tant d'eux que de ceux qui leurs deuoient succeder au ministere, leur declare que c'est qu'il faut qu'ils facét pour estre ses disciples. Celuy, dit-il, qui viét à moy, & ne hait son pere, sa mere, sa femme, ses enfans, ses freres, ses sœurs, voire mesme son ame, ne peut estre mon disciple, & qui ne viét apres moy & porte sa croix, ne peut estre mon disciple. Or quād nostre Seigneur dit que celuy ne peut estre son disciple qui ne hait son pere, sa mere: & sa femme, il n'entend pas qu'il faille leur porter inimitié, car il contrediroit au commandement qu'il a faict, de leur porter honneur & leur rendre obeissance, & d'aimer son prochain comme soy mesme. Et contre cecy sainct Paul conseilleroit, quand il cōmande aux hommes d'aimer leurs femmes: mais il prend la haine pour separation, comme il s'est interpreté luy mesme au lieu prealegué de sainct Matthieu. Et suiuāt la volonté de nostre Seigneur, l'Eglise ne veult permettre que ses ministres soient mariez: non qu'elle defende ny abhorre (comme faulsement luy

Iesus Christ est seul & vnique autheur du Celibat.

Luc. 14. e. 26

Mat. 5. g. 44 & 22. d. 39.

Ephes. 5. f. 25. 28.

Le mariage en l'Eglise est sainct & honorable.

imposent noz aduersaires) le mariage, d'autāt qu'elle le tient pour sainct & honorable, & comme tel il est celebré en icelle : Mais elle veult & demande que son troupeau soit regi par des pasteurs qui ensuiuent les formes & reigles à eux prescrites par leur chef Iesus Christ : & en l'imitant & suiuant elle ne peult faillir ny errer. Car il n'y a chose en ce monde, qui nous induise plus à suiure les erreurs, que quād nous fuyons l'imitation de Iesus Christ: car dés que l'exemple de sa vie, qu'il nous a commandé d'imiter, nous est à contrecueur, toutes choses adonc nous desplaisent.

Qui imite Iesus Christ ne peut errer.

De mesmes est-il aduenu à noz aduersaires, lesquels ne trouuans le Celibat propre à leur fātasie, ores q̄ Iesus Christ leur en eust mōstré l'exemple, ils ne se sont cōtentez de le reprouuer, en la personne des Prestres, mais l'abhorrent en vn chacun, tant leur faict-il mal au cueur: comme on peut voir en vne addition, qu'vn Historiographe heretique a mis en l'histoire d'vn bon & deuot personnage : lequel apres que sa femme fut morte & qu'elle fut en la fosse, dist, Ie te rends graces mon Dieu, que ie te la rends cōme tu me l'as baillee. Dequoy ledit Historiographe le reprend, & dit, qu'il a cōtreuenu au commandemēt de sainct Paul, qui commande au mary de rendre le deuoir à sa femme. S'il eust descrit son histoire, sans en icelle vouloir faire du Theologien, il ne nous eust pas faict paroistre son ignorance en la

en la Theologie. Il est vray que personnes ainsi passionnees ne craignent point de destruire vne douzaine de passages de l'Escriture, pourueu qu'ils en puissent trouuer pour accõmoder en quelque façon q̃ ce soit, à leurs opinions : d'autant qu'ils ne veulent pas corriger ny reformer leurs opinions par la saincte Escriture, mais veulent corriger la saincte escriture, par leurs opinions. Parquoy puisque la saincte escriture ne se cõtredit point, & n'y a en elle aucune contrarieté, il ne fault iamais par vn passage dresser la destruction de l'autre. Et en cela se cognoist le bon & vray Theologien d'auec le mauuais, l'heretique du Catholique. Car le Catholique, & qui est bon Theologien, sçachant que l'Escriture saincte est toute en tout & par tout veritable, & que pour ceste occasion ne se peut contredire : ne cite iamais vn passage pour par iceluy corrõpre & destruire vn autre. Mais l'heretique, qui n'estant versé en la Theologie veult reformer l'Escriture saincte par son opinion, ne se soucie de tout destruire & corrompre, pourueu qu'il puisse trouuer quelque apparence à son dire, comme on peult veoir à l'addition preditte, laquelle nous monstre ou l'ignorance ou la malice de son autheur. Car quiconque veult argumenter en bons termes de Dialectique, ne doit iamais inferer d'vne particularité, vne generalité: ou il n'entend rien en l'art, cõme fait nostre adiousteur:

lequel de ce que S.Paul dit que l'homme rende le deuoir à sa femme,& la femme à son mary, veult inferer que tout homme qui ne se marie contreuient au commandement de l'Apostre. Si sainct Paul eust dit tout homme en general,il y eust eu quelque apparence: mais il ne dit pas tout homme, mais il dit simplement l'homme, parquoy ceste reigle n'est pas generalle. Et si tout homme y estoit astrainct, l'Apostre n'eust point oublié de l'y mettre: mais il sçauoit bien qu'il eust contreuenu à la doctrine de Iesus Christ & à la sienne mesme. Comme on peut voir au texte, où apres auoir conseillé le mary de rendre le deuoir à sa femme, & la femme à son mary,il dit, Ie ne le dy pas par commandement, mais par indulgence, de peur que le diable ne les trompe: car ie desire, dit-il, que tout homme soit comme moy. En sorte que quoy que dye nostre additeur, quand le mary & la femme consentent d'vne mesme affection de passer leur vie en virginité,ils font bien, veu que la virginité est preferee au mariage. Et quant à ce qu'ils veulent inferer, par ce que S. Paul dit, qu'il fault que l'Euesque soit mary d'vne femme, il ne s'ensuit pas qu'il faille qu'il soit marié: mais S. Paul descriuant quel doit estre l'Euesque, le veult irreprehensible: & parce que c'est vne apparence d'incontinence à celuy qui estant veuf se remarier: il veult que celuy qui sera promeu à ceste dignité n'aye eu

Pourquoy S. Paul dit qu'il faut que l'Euesque soit mary d'vne femme.

deux femmes. Que si ma responſe ne les contente, & que obſtinément ils veullent dire, que celuy ne peult eſtre Eueſque ſans auoir vne femme: par meſmes arguments, (outre ceux que nous deduyrons cy apres en ſon lieu, de l'incapacité des Miniſtres qui ne ſont introduits par les voyes requiſes en l'Eſcriture,) ie dis que ceux que Caluin a deputez au miniſtere de ſa parole, ſont incapables d'eſtre receuz en leur Egliſe: veu que celuy qui les a enuoyez, eſtant indigne de l'eſtre, ne leur pouuoit bailler ce qu'il n'auoit pas. Qu'il fuſt indigne de ſa charge, ie le prouue par leurs meſmes arguments. Tout ainſi que ſainct Paul veult que l'Eueſque ſoit mary d'vne ſeulle femme, de meſmes veult il qu'il aye des enfans bien obeiſſans. Caluin qui n'auoit point d'enfans, ne peult ſelon eux meſmes, non plus eſtre receu en leurs miniſteres, que les noſtres qui ne ſont pas mariez. Par ainſi vous voyez, que puis que ſainct Paul prefere virginité à mariage, & q̃ Ieſus Chriſt veult que celuy qui veult eſtre ſon diſciple, abandonne pere, mere, freres, ſœurs, femmes & enfans, & poſſeſſions: que les religieux ne contreuiennent à l'Eſcriture: veu qu'ils obſeruent en ce faiſant les commandemens & conſeils d'icelle. Il y a pluſieurs autres argumens & lieux en la ſaincte Eſcriture, touchant ce point de virginité, partie deſquels nous auons amplement deduicts en vne Epi-

Par l'interpretation des Caluiniſtes ſur l'Epiſtre de S. Paul Caluin eſt indigne du miniſtere par luy vſurpé.

1. Timoth. 3. 4. 4.

ſtre conſolatoire à noz religieux : parquoy nous ne paſſerons plus outre, mais deduirons les autres deux vœux.

Abraham ſe ſeparant des ſiens par le cõmandemẽt de Dieu, a figuré les religieux.

De ce qu'Abraham ſ'eſt, pour mieux ſeruir & obeir à Dieu, ſeparé & retiré des Chaldeés & de leur idolatrie, nous eſt monſtré que ceux qui, pour mieux & plus librement ſeruir & plaire à Dieu, ſe retirent de ce monde & des affections d'iceluy, & ſe mettent en religion, ne cõtreuiennẽt point à la doctrine des anciens : & pour ceſte raiſon Eliſee, à la ſeule induction d'Helie, a abandonné & ſes biens & ſes parens pour le ſuiure: & a tellemẽt eſté ceſte bonne volonté aggreable à Dieu, qu'il en a impetré le double eſprit d'Helie. Et cõbiẽ ceſte maniere de faire eſt plaiſante à Dieu, ſon fils vnique, lequel il nous a enioinct d'eſcouter nous en rend certains : & non ſeulement le conſeille, mais promet recompenſe à ceux qui le feront. Vous, dit-il, qui auez delaiſſé & abandonné toute choſe, pour me ſuiure, ſerez aſſis ſur douze ſieges, pour iuger les douze lignees d'Iſrael. Puiſque ceſte pratique plaiſt à Dieu, elle ne ceux qui l'a mettẽt en execution, ne doiuent eſtre aneantis : veu que nous par ce moyen obeiſſons à Ieſus Chriſt: lequel parlant à ceux qui veulent eſtre ſes diſciples & exercer ſon miniſtere, (pour l'exercice duquel plus grande perfection eſt requiſe qu'aux autres) dit qu'apres auoir accomply ſes commandemẽs, ſi nous voulons eſtre

3. Rois 19. d. 19.

4. Rois 2. b. 9

Mat. 19. d. 28.

parfaicts, il nous fault vendre ce que nous auons, le distribuer aux pauures, & le suiure: mais parce que nous ne le pouuons tromper, entant que c'est luy qui sonde noz reins, & le parfond de noz cueurs, il ne se contente pas que nous (iè dy ceux qui veulent estre ses disciples, par l'exercice du ministere sacerdotal,) abandonnions noz biens par effect, si nous ne les abandonnons aussi du cueur & d'affection. C'est pourquoy il dit, que qui veult aller apres luy, fault qu'il renonce à soy mesme, c'est à dire à ses propres affections: (pour l'accomplissement de ce, l'obedience est commandee, par laquelle on ne doit rien faire, ne vouloir que ce que veult & commande le superieur) qu'il porte sa croix, & qu'il me suiue. En sorte que comme vous voyez, nous ne pouuons parfaitement estre ses disciples, qu'au preallable nous n'ayons abãdonné noz biens & affections, & faict penitence: ce qu'il demonstre, quand il conclud son propos par ce mot, & qu'il me suiue. Or que par ce mot *abneget*, qui signifie renoncer, il entende qu'il faille renoncer aux actions & biens, le subsequent le demonstre: car pour les affections il adiouste, à soy-mesme: & pour les biens il dit, que profitera à l'homme de gaigner tout le monde, & de perdre son ame. Par ces lieux & infinis autres appert, que la pauureté commandee aux Religions, est non de l'institution des hommes, comme veulent

Mesme 15. c. 21.

Hiere. 17. b. 10.

Pour suiure parfaictement Iesus Christ il fault oster le cueur de ce monde & de ses richesses.

Mat. 16. d. 24.

noz aduersaires, mais du conseil Euangelique. Bien est vray, que l'infraction de ce vœu a donné couleur à quelques vns de chopper, voyãs que ceux qui de faict & de volonté doiuẽt estre pauures sont plus ambicieux & plus affectionnez aux biens que les autres. Les bons toutesfois ne sont tels, ains thesaurisent, non en la terre, où la tigne & la roüille les gastent, & les larrons les desrobent: mais au ciel, où rien ne se peut perdre ny gaster, où ils font amas de richesses spirituelles, en obeissant aux commandemens de Dieu & des Pasteurs: l'inobedience desquels quoy que jargonnent noz aduersaires, est grandement reprouuee & aigrement reprise en l'Escriture, & l'obedience louée.

Matt.6.c.19.

Iesus Christ est le premier qui a exercé les trois vœux de religion.

Le premier qui a pratiqué les trois vœux de religion, apres lequel les bons religieux marchent, imitant, entant qu'en eux est, son exemple, c'est nostre sauueur & redempteur Iesus Christ, lequel a esté vierge, & n'a possedé biens ny possessions, tellement qu'il dit, qu'il n'a pas lieu pour reposer sa teste, & s'est rendu obeissant à son pere, iusques à la mort, non telle quelle, mais iusques à la mort de la croix.

Mat.8.c.20.

Phil.2.a.8.

Puis donc que le fils de Dieu a pratiqué ces trois vœux, ceux qui se proposent & imitent son exemple, ne doiuent estre rejettez, comme enseignans chose contraire à sa doctrine: veu qu'il est leur chef & patron exem-

plaire: car il a non-ſeulement eſté obeiſſant, mais il aime en outre ceux qui ſont obeiſſans. *Deſobedience.* C'eſt pourquoy il cõmande de chaſſer & retrãcher de nous & de noſtre compagnie ceux qui ne veulẽt obeir à l'Egliſe: car, dit-il, parlant aux Miniſtres d'icelle, qui vous entend m'entend, qui vous meſpriſe me meſpriſe, & qui me meſpriſe, meſpriſe celuy qui m'a enuoyé. Obeiſſez dit S. Paul à voz ſuperieurs, & rendez vous ſubjets à eux, ſçachant bien que comme Adam, pour n'auoir obey à Dieu, a eſté banny de Paradis terreſtre, ainſi ſa poſterité qui n'obeiſt aux paſteurs Eccleſiaſtiques, le meſpris deſquels Dieu attribue à ſoy meſme, ſeront bannis du Royaume de Paradis, ſ'ils ne font penitence. C'eſt pourquoy Dieu fut irrité contre l'armee de Saul, d'autant que Ionathas auoit contreuenu au cõmandement de ſon pere, en mangeãt inſciemmẽt du miel. Saül pour meſme effect en perdit ſon Royaume. Penſez vous (luy dit Samuel) que Dieu demãde des victimes & oblations, & ne vueille eſtre obey? obedience vault mieux que ſacrifice, & eſcouter eſt meilleur qu'offrir la greſſe des moutons. C'eſt pourquoy le Prophete adiouſtant plus de foy au faux Prophetes qu'à Dieu, pour auoir deſobey & contreuenu à ſon commandement, fut occis en chemin par le Lyon. Et par ceſt exemple nous ſommes inſtruits, que quoy que les Miniſtres defroquez nous enſeignent, que les re-

Mat. 18. c. 17
Luc. 10. c. 16.
Hebr. 13. d. 17
1. Rois 14. f. 37.
Meſme 15. e. 22. 23.
3 Ro. 13. e. 21.

ligions sont instituees par les faux Prophetes, il ne fault s'arrester, n'adiouster foy à leur dire: veu mesmes que l'institution d'icelles est prinse & puisee en la parole de Dieu & doctrine Euangelique, comme auez veu cy dessus. Que si nous sommes tellement enueloppez, és affections de la chair, que nous adioustions plustost foy à leurs flateuses doctrines, qu'à celle du fils de Dieu, veu q̃ par leurs doux & emmiellez propos ils seduisent le cueur des simples & innocens: il ne fault point douter que le Lyon bruyant, qui iournellement nous enuironne, cherchant qui il deuorera, ne nous vienne à massacrer, non seulement comme le Prophete, d'vne mort naturelle, mais qui pis est, de la mort eternelle.

Rom. 16. c. 18.

La recõpense qu'a eu le premier pere mentiõné en nostre genealogie, pour auoir voulu obeyr au cõmandemẽt de Dieu, (qui luy auoit cõmandé d'immoler son enfant) fait paroistre cõbien Dieu ayme ceux qui de promptitude & allegresse se declarent obeissans.

Mat. 7. b. 14.

Puis donques que cõme dit Iesus Christ, la voye qui cõduit à la vie eternelle est estroicte, & peu de gens passent par icelle, & celle qui conduict à ruine est large & plusieurs y marchent: il est aisé en conferant la doctrine reguliere auec la Caluiniẽne, de veoir laquelle des deux ameine à salut & à perdition. La doctrine reguliere cõmande de macerer la chair par ieusnes, veilles & meditations, d'imiter Iesus

La difference de la doctrine reguliere à celle de Caluin.

Christ, tant en sa pauureté, virginité, obeissance plusque filiale, qu'en ses ieusnes & accoustremens, par lesquels il estoit cogneu, & discerné d'entre les autres peuples, comme aussi Helie & son precurseur S. Iean. La doctrine de Caluin cōme verrez cy apres enseigne, que Dieu n'a point agreable l'austerité, & ne reiete poīt les voluptueux & superbes accoustremēs, & a à cōtrecœur la pauureté, virginité & obeissance, bien q̄ Iesus Christ en soit nostre patrō. Abrahā dōques par le cōmādemēt de Dieu, est sorty de son pays & de sa terre, ne sachāt où il alloit, se cōfiāt à celuy q̄ l'enuoioit, en l'esperance duquel il est deuenu riche, & a esté pere d'vne telle quātité de peuple, que sa semence a esté cōme les estoilles du ciel & le sable de la mer. Ainsi aussi le Chrestiē q̄ veult auoir part en la terre des viuās, doit laisser & abandonner, la cupidité & affection des biens mōdains & caduques. Ie ne dis pas q̄ le pere de famille ne doiue ou puisse posseder des biēs qui sont iustemēt siēs, n'estāt le cōmādemēt de les vendre vniuersel, ains limité pour ceux qui font profession d'vne perfection Chrestiēne: ce que nous mōstre le texte, quād il dit, si tu veux estre parfait, va, vēds ce que tu as, & ce qui s'ensuit. A ceux dōc qui par vœu ne se sont astrains à vne telle perfectiō de vie, est loisible d'auoir & posseder des biens, desquels ils doiuent estre fideles & non mauuais dissipateurs. Nostre patrō Abraham a possedé

Ieb. 4. b. 9.
4. Roys 1. b. 8.
Matt. 3. a. 4.
Il n'est cōmādé de vendre ses biens qu'à ceux qui suiuant les conseils Euangeliques font profession d'vne perfection de vie Chrestienne.
Mat. 19 c. 21.

de grands biens, & pour iceux il n'à laissé d'auoir part en l'heritage celeste.

Qui a des biēs n'en doit abuser. Si auec Abraham nous possedons grandz biens, & voulōs veoir auec luy ce qu'il a veu, & s'en est resiouy, il nous faut de mesmes luy distribuer nos biens. Car Abraham n'a pas emploié les biens en superbes edifices, ny en superfluz habillemens, moins en exquis & delicieux viures, mais à entretenir sa famille, à receuoir les pauures & leurs departir de ses biens, voire iusques à les contraindre d'entrer en sa maison, ne mettant point par ce moien son cœur ny son affection aux richesses, mais en Dieu. Car comme dit nostre Seigneur Iesus Christ, où est nostre thesor, là est nostre cœur. *Mat.6.c.21.* Ainsi dōques ceux qui sont possesseurs de grands biens & amples reuenus, les doiuēt distribuer à l'entretenement de leur famille & des pauures. C'est pourquoy nostre Seigneur nous conseille, que si nous voulons faire des banquets & festins, que nous ny appelons ny parent ny voisin, ny personne qui aye moien de le nous rendre: mais les boiteux, les aueugles, & generalement les necessiteux, qui n'en ont le moien. *Luc.24.c.13.* Car lors Dieu le nous rendra en la retribution des iustes. C'est là, dis ie, auec Iesus Christ, où il faut que le riche emploie ses biēs, & non en superfluitez d'accoustremens, ou de viures. Car toute superfluité est à Dieu odieuse. *De la superfluité d'abillemens.* Il n'est pas toutesfois mal seant que chacun soit honestement empoint,

pourueu qu'ils ne passe les limites d'honnesteté: Mais cela a merueilleusement mauuaise grace, que le prince s'habillé en Roy, le gétilhomme en prince, le marchant en gentilhomme, le prestre ou moyne en mõdain, la veufue en femme mariee: car chacun doit s'acoustrer selon son estat, & non selon la grandeur des biens qu'il possede. A la mienne volonté, que la modestie s'obseruast encore telle, quelle s'obseruoit de mon ieune aage, auquel temps l'on distinguoit aiseément les personnes par leurs accoustrements: l'on iugeoit à l'œil, qui estoit le prince, qui le gentilhomme, qui l'homme de iustice, qui le pasteur Ecclesiastique, qui le prestre, qui le moyne, qui le marchant, qui la femme mariee, qui la fille à marier, qui la veufue: à l'exéple des Hebreux, lesquels se remerquoient aiseément par les accoustrements: Et pour ceste occasion, pour mieux tromper le prince Holofernes, la bonne & saincte Iudich, despouilla ses accoustrements de viduité, par lesquels elle estoit remarquee, entre les filles à marier, & les femmes mariees. Mais le mal'heur de ce temps est tel, que toute modestie est delaissee, toute superfluité a cours: en sorte que l'œil ne peult discerner le riche gentilhomme, du prince, ny le riche marchant du gentilhomme, & ainsi des autres: tant est grand l'aueuglement des riches de ce monde. Et parce que nous nous conduisons plus par l'ambition & cupidité

Iudich. 10. a. 2.

des biens & honneurs mondains que par nostre deuoir, & que ces richesses chatouillent tellement nos affections, qu'elles nous font oublier Dieu, & ses cōmandemēs: nostre Seigneur nous rēd certains, qu'il est merueilleusement difficile, que celuy qui y a son affection, puisse entrer au royaume des cieux. Si dōques nous possedōs des biēs, gardōs nous d'y mettre nostre cœur, mais mettōs le en Dieu, & nō en ces biēs mōdains & caduques, & en ce faisant, nous aurons ce qui nous sera necessaire. Car dit Dauid, i'ay esté ieune, & suis deuenu vieil, mais ie ne vis iamais le iuste abandōné, ny sa semence mendiant du pain.

Matt. 19. c. 23.

Psa. 36. c. 25.

Abraham estāt sorty de son pays, s'en est allé en la terre de Canaan, où il a eu deux fils, vn de sa seruāte Agar, nōmé Ismaël: & l'autre de sa femme Sarra, qui estoit libre, nommé Isaac. Abraham en ce lieu nous figure & represente Iesus Christ: car tout ainsi qu'Abrahā est appelé, pere de plusieurs peuples, Iesus Christ est pere de plusieurs fideles. Et cōme Abraham s'en est allé en la terre de Canaā, où il a demeuré, Iesus Christ a delaissé son pays, q̃ est Iudee, & s'en est allé p̃ les predicateurs, entre les Gētilz. C'est à vous Iuifz dit S. Paul, qu'il failloit en premier lieu annōcer la parole de Dieu, mais parce que vous vous en estes rēdus indignes, voicy nous nous en allons aux Gentilz.

Abraham figure Iesus Christ, & ses deux enfans les Iuifs & les Gentilz.

Abraham a eu deux enfans, Iesus Christ a eu deux peuples, le peuple de Iudee & le peuple

Gẽtil: celuy de Iudee eſt remarqué par Iſmaël, qui ſignifie audition, d'autant qu'ils furẽt ſeulement auditeurs, & non executeurs de la loy.

Le peuple Gẽtil eſt remarqué par Iſaac, qui ſignifie ris, pour demonſtrer la ioye & cõſolation, que les fideles croians & les Anges ont eu de la conuerſion des Gentilz.

Iſaac eſt venu de Sarra, le peuple Gentil a eſté reduit par la nouuelle alliance de Ieſus Chriſt. Sarra ſignifie prince, qui demõſtre q̃ la loy Euãgelique, tiẽt la prĩcipauté par ſur toutes les autres loix. Iſaac a figuré Ieſus Chriſt, tant en ſon nom, qu'en ſes autres actiõs: car en ce qu'il ſignifie ris, il mõſtre que toute noſtre ioye & conſolatiõ doit eſtre en luy. Il l'a auſſi figuré en ce qu'il a eſté diuinement promis à ſon pere, conceu contre la loy de nature, d'vn pere fort aagé, & d'vne mere ſterile, ainſi Ieſus Chriſt promis diuinement aux peres a eſté cõceu ſans ſemẽce humaine, par l'operatiõ du S. Eſprit. Iſaac a eſté mené par ſon pere pour eſtre immolé auec deux autres garſons, qui ſont demeurez au pied de la mõtaigne, en laquelle Iſaac deuoit eſtre immolé, auec l'aſneſſe q̃ auoit aporté le boys, duquel Iſaac fut chargé: & eſtans arriuez ſur la montaigne, Iſaac ne fut pas immolé, mais vn aigneau, qui tenoit par les cornes aux eſpines.

Abrahã ſignifie Dieu le pere, qui n'a point pardõné à ſon ꝓpre fils, mais la liuré pour noꝰ tous. Les deux garſons, qui eſtoiẽt auec Iſaac

signifient le peuple Hebreu, diuisé en deux royaumes, Iuda & Israël: l'asnesse la folie des Iuifz, lesquels, ainsi que les deux garsons qui attendoient auec l'asnesse, le retour d'Abrahã, perseuerent en leur folye, attendant encor le Messias.

Isaac portant le boys dequoy il deuoit estre immolé, signifie Iesus Christ, portant sa croix.

De ce qu'Abraham n'a point immolé Isaac, ains vn agneau tenant au buisson par les cornes, signifie que la diuinité de Iesus Christ n'a point souffert, & que la glorieuse vierge a offert son fils Iesus Christ, lequel tenoit par les mains aux cornes de la croix, & au buisson de tribulation. Et combien que pour lors cela luy fut cause & occasion de grande tristesse, si est-ce qu'apres ce sacrifice, il fut non seulemẽt à elle, mais à nous tous, Isaac, c'est à dire occasion de ioye & consolation. Car par iceluy il nous a deliurez de la captiuité du diable, & a vaincu la mort.

Abrahã demõstre le deuoir d'vn predicateur.

Abraham voulant marier son fils Isaac, apela son seruiteur: le feit iurer sur sa cuisse qu'il ne luy eust à choisir femme autre que de sa lignee. Ce seruiteur nous figure les predicateurs. Le iurement fait sur la cuisse, nous effigie le mystere qui doit estre annõcé par eux, sçauoir est, celuy de nostre redemption. Sçauez vous pourquoy? c'est que par cette cerimonie nous est monstré, que de la cuisse d'Abraham, sus laquelle le serment a esté fait, sor-

tiroit le Messias,qui operereroit nostre redemption. Ce seruiteur s'en est allé, s'est arresté a vne fontaine, Rebecca y est venue: elle y a puisé de l'eau,en a abreuué & l'homme & ses bestes : Ce seruiteur luy a faict present d'vnes oreillettes, pesantes deux cicles, & des bracelets,qui en pesoient dix.La fontaine où ce seruiteur s'est arresté, nous signifie les sainctes escritures, desqueles Rebecca, c'est à dire, les Gentilz, ont puisé. De ce que l'homme & les bestes en ont esté abbreuuez,nous est mõstré que l'Eglise instruit & le docte & l'ignorant. Les presens donnez à Rebecca,signifiẽt les vertus que les Chrestiens doiuent auoir. Les oreillettes,le deuoir que le Chrestien doit faire à entendre la parole de Dieu, qui doit operer en luy la dilection de Dieu & de son prochain. Les bracelets, que ceux qui ne sont seullement qu'auditeurs de la loy, ne seront point iustifiez,mais ceux qui la mettent à execution:car par les bracelets,nous est signifié,q̃ si nous qui sommes malades de peché, voulons auoir santé spirituelle, faut mettre à execution la parole de Dieu, par l'accomplissement des dix commandemens.Le poix de dix cicles nous signifie ceste doctrine. Laban qui a appelé chez soy le seruiteur d'Abraham, le nommant le beneist de Dieu, signifie les charnels, lesquels admirent la vertu des saints docteurs, & la doctrine des bõs predicateurs: mais pour cela ils ne vont point auec Isaac,

ceſt à dire auec Ieſus Chriſt. Parquoy ce n'eſt rien d'admirer, louer & eſtimer la vertu & doctrine des bons & ſaincts perſonnages, ſi lon ne la met à execution.

Iſaac a engendré Iacob.

NOſtre medecin, apres Abraham, duquel il tire le commencement de ſa genealogie, pourſuit iuſques à Ieſus Chriſt, & met en ſecond lieu Iſaac, filz d'Abraham : auquel ainſi que la foy eſt monſtree par Abraham, eſt adaptee l'eſperance, deux vertus tellement conioinctes, que pour dreſſer vne saincte & ſalutaire medecine elles ne peuuent eſtre ſeparees : car l'vne prend force & vigueur de l'autre eſtãt vnies, & ſeparées elles ſont quaſi inutiles. Car comme naturellemẽt l'enfant ne peut eſtre, ſ'il n'a pere : & nul ne peut eſtre veritablement pere, ſ'il n'a eu enfant : ainſi la foy ne peult veritablement eſtre en l'homme vtile, ſans l'eſperance, ny l'eſperance ſans foy.

Iſaac voiant ſa femme Rebecca ſterile, ſuplia Dieu luy donner lignee : ſa requeſte fut exaulcee, & ſa femme cõceut deux enfans d'vne ventree, qui luitoient dans le vẽtre de leur mere : dont Iacob donna lieu à Eſaü, qui ſortit le premier, & ſortant le dernier tenoit la plãte des pieds de ſon frere. Iſaac eſtant vieil veult donner ſa benediction à Eſaü ſon aiſné, mais auant la donner, il veult eſtre raſſaſié de venaiſon : & ce pendãt qu'Eſaü, homme rude & velu,

velu, s'amuse à la chasse, sa mere Rebecca le preuient, & fait dõner la benediction à Iacob qui estoit doux, lequel a traicté son pere, non de la venaison des bois, mais du cheureau de la maison.

De ce qu'Isaac, nonobstant la promesse que Dieu auoit faite à Abraham, de multiplier sa semence comme les estoilles du ciel, & le sablõ de la mer, de laquelle promesse il ne doutoit point, sçachãt bien que la parole de Dieu n'est point vaine, à adressé sa priere à Dieu pour auoir lignee, voiant sa femme sterile, nous est monstré que la preuoiance de Dieu, ne necessite point les choses preueuës. Parquoy auec raison, Isaac a prié pour auoir semence: car ce que les saincts & bienheureux decedez, & les bons & bié-viuans obtiennét par leurs prieres, sont de telle façon preueües de Dieu, qu'elles s'impetrét par oraison. C'est ce que nous enseigne S. Augustin, quand il dit que si S. Estienne lors qu'il fut lapidé, n'eust point prié pour ceux qui le persecutoiét, l'Eglise n'eust point eu ceste grande colomne, & vaisseau d'election sainct Paul.

De l'oraison & de la preuoiance de Dieu.

Par cest exemple nous est mõstré le deuoir du pere de famille, soit Ecclesiastique soit temporel, lesquels doiuét prier pour leur famille, à ce que Dieu leur donne la grace d'auoir enfans capables à le seruir.

De ce qu'Isaac a engendré deux enfans d'vne portee, qui s'entrepoussoient dans le vétre

Du debat des Iuifz & des Gétilz & des

G

Catholiques parfaits & des heretiques de leur mere, nous est demõstré le debat des Iuifz & des Gentilz, reduits à la foy, & celuy des catholiques & heretiques, au giron de l'Eglise, hors de laquelle n'y a poĩt de salut, d'où
Act. 6. a. 1.
1. Ioan. 2. c. 19. neantmoins se sont retirez les heretiques & scismatiques. Et combien qu'ils soient sortis d'auec nous, ils n'estoient pas toutesfois des nostres: car s'ils en eussent esté, ils fussent demeurez auec nous. Et comme Iacob a donné lieu à Esau, & l'a laissé sortir le premier: ainsi le Catholique est quelquefois contrainct ceder aux heretiques, lesquels se poussent tousiours des premiers, par ce que les enfans de tenebres sont plus prudens en leurs generations, que ceux de lumiere.

L'office d'vn bon Ange. De ce que Iacob tenoit la plante du pied d'Esaü, nous est mõstré l'office de nostre bon Ange, lequel voiãt l'homme sortir de la grace de Dieu par peché, le retire par bonnes inspiratiõs, cõme il fit lors que Balaam alloit pour donner malediction au peuple de Dieu, où il
Numb. 22. d. 22. se presenta au deuãt de l'asne, auec vn glayue flamboiant en la main, pour l'empescher de sa mauuaise volonté. Ainsi quand nous voulõs offenser Dieu, nostre bon Ange vient au deuant de nous, auec vn glayue flamboiant, c'est vn remors de cõscience, vne saincte inspiration, procedãt de la parole de Dieu, qui nous veut empescher de mal faire, & lors que les bonnes inspirations touchent nostre cœur, si nous auõs tant soit peu de la crainte de Dieu,

& cognoissance de nostre salut, nous deuons reietter telles affections de peché, & par ieusnes & prieres les chasser & destourner de nous, & non auec Balaam passer outre.

D'auantage ainsi qu'au corps de l'homme il n'y a chose plus infime, ny plus trauaillee q̃ la plante du pied: parce qu'estant la plus basse & pres de la terre, elle soustient tous les autres membres du corps: ainsi du corps mystique de la Sinagogue, nostre sauueur & redempteur Iesus Christ, fut la plãte du pied: par ce qu'il fut le plus infime de tous, leq̃l porta sur son dos nos pechez, & fut aussi la plãte, où to⁹ les bõs & vertueux ont prins fin. De façon q̃ ce q̃ les Hebreux ont eu pour plante, nous l'auõs eu pour chef: & ce qu'ils ont mis souz les piedz par leur aueuglee & obstinee malice, no⁹ par la grace de Dieu le mettõs sur la teste. Et pour ceste raison Iacob & l'Eglise ne veulent d'Esaü & de sa Sinagogue le chef, qui est Adam, ny les yeux qui furent les patriarches, ny la bouche qui furent les Prophetes, ny les bras qui furẽt les Roys, encore moins le corps qui estoit le populaire: ains seulement veulẽt la plante du pied, sçauoir est l'humanité de Iesus Christ, qui est né en icelle.

De ce qu'Isaac veut auant que dõner sa benediction à Esaü estre rassasié de sa venaison, signifie que Iesus Christ, auant que pardõner aux Iuifz, veut estre contenté & satisfait, par leurs bõnes & sainctes œuures: & ce pendant

qu'Esau rude & velu s'amuse à la chasse, Rebecca preuient & fait benistre Iacob: pendāt aussi que les Iuifz, qui auoiét vne loy rude, s'amusent à attendre le Messias, la loy de grace, loy de douceur, a preuenu aux Gentilz.

De ce qu'Isaac a annoncé les benedictions q̄ deuoiét venir à Iacob, ne le voiāt point, est mōstré q̄ Iesus Christ a annoncé par ses Prophetes les biés q̄ les Gentilz deuoiét receuoir en la loy de grace, & n'est poīt allé persōnellemēt à eux estāt venu nostre salutaire des Iuifz.

De ce q̄ Iacob a traicté sō pere du cheureau de la maison, & non de la venaison du bois, nous est monstré que les Gētilz se sont offers deux mesmes, en holocauste par martyre.

De ce qu'Esaü a receu à la fin benediction, nous est monstré qu'au definement du siecle, les Iuifz receurōt la benediction, que le fils de Dieu nous a apportée, pour laquelle auoir il fault estre imitateurs de l'obeissāce, & esperāce d'Isaac. Car tout ainsi qu'Isaac a d'vne pure & frāche volōté obey au commandement de Dieu & de son pere, s'offrant libremēt en holocauste: ainsi ne deuōs nous craindre nostre vie, quād l'occasiō se presēte de l'offrir à Dieu, pour son nom, mettāt toute nostre ioye & cōsolation en Dieu. Car à la verité mal'heureux est celuy qui met sa fiance en l'hōme. Et pour ceste occasion nous aduertist le sainct Roy & Prophete, de ne mettre poīt nostre appuy sur les Princes, & moins sur les enfans des hom-

Hier.17.a.5.

Psa.145.a.2.

mes, ausquels n'y a point de salut. C'est pourquoy nostre Seigneur aduertist expressément ses Apostres, & par eux nous tous, de ne nous resiouir point des prosperitez ou aduancemẽs q̃ nous pouriõs auoir en ce mõde: Resiouissez vo⁹, dit il, de ce q̃ vos nõs sont escrits és cieux: & pour ceste raison, resiouissez vous tousiours en Dieu, & ne vueillez mettre vostre esperãce au monde, ny és choses qui en dependent. Lu.c.10.c.20.

Iacob a engendré Iudas & ses freres.

TOut ainsi que le bon & bien experimenté medecin, pour biẽ guerir son malade, procede de degré en degré, & par le menu, à la purgatiõ d'iceluy, preparãt premieremẽt son corps auãt que luy ordonner la medecine, par vne minoratiue & seignee: de mesmes nostre medecin S. Matthieu, nous propose en nostre droguier par le menu, & de degré en degré, les herbes qui sõt necessaires, pour la sãté, & purgation de l'ame Chrestiẽne, nous baillãt premieremẽt le iulep de la foy, adapté à Abrahã, qui a creu en Dieu, & luy a esté reputé à iustice: d'autãt qu'il a esté le premier qui a marché par le sentier de la foy, lors qu'en voiant trois personnes, il en a adoré vne, aiãt par ce moien la cognoissance & l'intelligẽce du mystere de l'vnion de la diuinité en Trinité: lequel iulep pour estre biẽ & deuẽmẽt preparé, doit estre cõme no⁹ auõs mõstré, cõfit en bõnes œuures.

Apres q̃ le patient par la reception du iulep

terest preparé, on luy fait ouurir la veine pour oster le mauuais sang, & ainsi que le bon cõmence à sortir, l'on referme la veine: en pareil nostre medecin nous baille icy au second armoire de son droguier, le moien pour ouurir la veine de la cõscience, pour faire sortir hors d'icelle le vieil Adam de peché, & estãt sorty, la refermer à toutes affections & occupations mõdaines & caduques, afin que le bon sang, c'est à dire le nouueau hõme Iesus Christ, n'en sorte. Par le moien duquel, cõme Abrahã engẽdra Isaac (qui fut sa ioye & son esperance, quand adioustãt foy à la promesse de Dieu, il espera auoir vn fils, la semence duql croistroit cõme les estoilles du ciel, & le sable de la mer) ceste foy engẽdrera vne ferme & asseuree esperãce, qui est nostre ioye: d'autãt qu'elle no᷒ fait esperer les biẽs de la vie eternelle & nous resiouyr. Car cõme dit l'Apostre, la foy est l'esperãce des choses, qui ne nous apparoissent point. En vain à la verité, espere celuy d'obtenir salut, qui n'a la foy, & en vain croit celuy q̃ n'a esperãce de salut. Pour dõc dresser vn bon aposeme, il fault auoir la foy & l'esperãce des biẽs aduenir, qui ne nous faudrõt, si nous purgeõs nostre cõscience, de vice & de peché: laquelle estant nette, nous serõs alors preparez pour receuoir la medecine de charité, mõstree par Iacob, qui prend sa source & son origine de la foy, & de l'esperance, entant que nous croions & esperons, ce que nous aimons.

De esperance.

Hebr. 11. a. 1.

Et cõme la medecine, qui est precedee de la purge & phlebotomie, est celle q̃ purge, nettoie & profite le pl⁹ au malade: la charité aussi surpasse la foy & l'esperãce, parce qu'à la visiõ celeste, la foy & l'esperãce se perdẽt, d'autãt q̃ lors on voit ce q̃ l'on croyoit, & iouist l'on, de ce q̃ l'on esperoit. Nous voiõs dit S. Paul cõme par vn miroir obscuremẽt, mais alors no⁹ le verrõs face à face, & la charité demeure.

De charité.

1. Cor. 13. d. 12.

Iacob a eu deux noms, le premier fut Iacob, & apres qu'il eut luyté contre l'Ange, parce qu'il auoit veu Dieu en l'Ange, il fut appelé Israël, c'est à dire hõme voiant Dieu. Apres la luyte, il s'en alla vers Laban, & le seruit sept ans pour Rachël: & lors qu'il la cuidoit espouser, on luy supposa Lia chassieuse, q̃ estoit l'aisnee: & a seruy autre sept ans pour Rachel, qu'il espousa, qui neantmoins eut peu d'enfans, mais Lia en eut beaucoup. Tous lesquels mysteres outre la verité de l'histoire, nous instruisent & monstrent la vertu de charité.

Ainsi que Iacob a deux noms, charité a deux brãches, la dilectiõ & amour de Dieu, & celle du prochaĩ, par dignité & par nature, l'amour & dilection de Dieu est premier, que l'amour du prochain: mais par le temps, celuy du prochain est premier. Qu'il ne soit ainsi, c'est vne chose indubitable, que Dieu est le souuerain bien, duquel procedẽt tous autres biẽs: il doit donques estre aimé, parce qu'il est par luy & nõ par autre, bon. Mais le reste q̃ nous aimõs

De l'amour de Dieu & du prochain.

apres Dieu,nous le deuõs aimer,non pour l'amour de soy,veu qu'il ne prẽd poĩt sa bõté de soy,mais parce qu'il ꝓcede du souuerain biẽ. Et pour ceste raison, d'autãt q̃ la creature raisonnable adhere à Dieu,qu'elle l'aime,qu'elle sert,en ce cas elle doit estre doublemẽt aimee. Premieremẽt entãt q̃lle est creature de Dieu: secõdemẽt entãt q̃ d'vne pure, saincte& frãche volonté,elle adhere à Dieu,l'aime & le sert.

Le prochain qui est mauuais, doit estre aimé, non parce qu'il est mauuais, mais entant qu'il est creature de Dieu, & pour ceste seule raisõ,il luy faut aider,en sa necessité,ores qu'il semble, que le saige le defende, quãd il dit,ne donne rien au meschant: car il entend en ce lieu, qu'on ne luy doit rien dõner, pour exercer sa meschãceté. C'est la doctrine de S.Paul, lequel dit faisons bien à tous, par lequel mot tous,il n'exclud personne: il cõseille biẽ apres, subuenir plus speciallemẽt aux domestiques de la foy: mais encores qu'il faille aider au mauuais, en sa grãde necessité, entant qu'il est creature de Dieu, il fault neãtmoins hair son peché, parce qu'il est de soy mauuais & procede du maling.

Eccle.12.b.6.

Gala.6.c.10.

Les autres creatures ne doiuent pas estre aimees de mesmes, parce qu'elles ne sont pas raisonnables ny capables de raison, nous les deuõs simplement aimer, parce qu'elles ont esté creées par le souuerain bien: mais d'autãt qu'il a creé aucunes bestes, necessaires pour

nostre aliment, autres nuisibles, cõme le loup, le lyon & semblables, nous ne contreuiendrons point à la diuine disposition, si nous les persecutons & mettons à mort, parce que nous le faisons pour nous substanter, subuenir & aider à nostre prochain, auquel nous sommes plus tenuz & obligez qu'à elles. Et qui plus est, Dieu les a creées pour l'vtilité & le soulagement de l'homme, car les vnes sont creées pour sa nourriture, les autres pour son seruice, les autres (bien que Dieu aye constitué l'homme par sus elles & les aye sousmises à luy) luy sont nuisibles & dangereuses, & seruent d'aduertissement de la grandeur & puissance de Dieu, lequel permet que telles creatures nous nuisent & espouuantent, comme vne marque de nostre infirmité & inbecillité humaine: afin que ne nous esleuãs & glorifiãs, en toute humilité cognoissions que c'est moins que rien que de ce malheureux monde: auquel nous ne receuons qu'ennuiz & trauaux, frayeurs & dangers: car voyant ces bestes irraisonnables auoir puissance de nous nuire, nous pouuons aisémẽt iuger le peu que c'est de nous, puisque par nostre vice nous sommes tõbez en ce malheur que les animaux que nous deuions dominer, nous dominent & font craindre. Mais celuy qui est doüé d'vne foy ouurante par charité, par la vertu de Dieu leur peut commander, & sans difficulté elles obeiront. Parquoy ces aduer-

tissemens nous doiuent esguillonner à mettre toute nostre fiance & appuy non en ce monde, ains en Dieu

Voila donques cõment l'amour & dilection du prochain procede naturellement de celle de Dieu: parce que nous aimons naturellemēt nostre prochain, pour l'hõneur de Dieu, mais neantmoins on paruient temporellement par l'amour du prochain, à celuy de Dieu.

Si (dit le disciple bien aimé) nous hayssons
1.Ioã.4.d.2. nostre frere que nous voyons, cõment aimerons nous Dieu que nous ne voyons point? nous instruisant par là, que Dieu est cogneu par ses creatures. Car ce que nous voyõs oculairement de bon, nous l'aimons: puis quand nous venons à monter plus hault, considerãs la grandeur, bonté & perfection de celuy qui a creé le bon, nous le cognoissons par iceluy, & le cognoissans, nous l'aimons: & combien que nous le deuons aimer plus que nous mesmes, & que les parfaits estiment toutes choses au respect de luy, (quelque excellence & perfection qu'elles ayent,) moins que fiant pour l'obtenir & en auoir fruition, si n'auons nous pas vne parfaicte dilection iusques à ce que nous le verrons face à face.

Iacob donques a eu deux noms, monstant
Pourquoy Iacob a esté appellé Israel. la charité & dilection que nous deuons auoir enuers Dieu & nostre prochain. Et a esté appellé Iacob, qui signifie supplantateur, iusques à ce qu'il a veu Dieu en l'Ange, parce que tant

que nous sommes en ce monde,(auquel nous sommes en vne perpetuelle guerre,) il nous fault supplanter, renuerser & arracher le vice, contre lequel il fault incessamment batailler, iusques à ce que nous aurōs obtenu la victoire, par la mort: apres laquelle (si nous auons esté vrayement Iacob) nous changerons de nom, & serōs Israel, qui signifie voyant Dieu: car alors veritablement nous le verrons face à face. Mais si nous nous laissons supplanter au vice, & dominer par iceluy, nous perdrons auec Esaü la benediction du pere celeste. Car comme la conuoitise & friandise d'vn potaige de lentilles fit perdre à Esaü le droict de primogeniture: ainsi si nous ne sommes vrayement Iacob, la conuoitise & gourmandise (vices fort vsitez entre les Chrestiés de ce temps) nous feront perdre le droict, que Iesus Christ nous a acquis par l'effusion de son sang precieux, en l'heritage celeste. *Iob 7.*

De la vie actiue & cōtéplatiue, figuree par Lia et Rachel.

Iacob qui prefigure charité a eu deux femmes, Lia chassieuse, & Rachel belle. La charité Chrestienne embrasse deux vies, l'actiue & la cōtemplatiue: l'actiue demonstree par Lia, qui signifie trauaillant: la contemplatiue par Rachel, qui est à dire la veüe du Prince, parce que par la contemplation on est conduict à la vision de Dieu. Lia chassieuse signifie que tāt que nous sommes empeschez & detenuz és affaires & negoces de ce mōde, nous ne pouuons clerement voir Dieu.

Apres la chassieuse Lia, Iacob espousa la belle Rachel, qui a eu peu d'enfans, parce que par l'amour du prochain on paruiēt à la contēplation de Dieu, laquelle engēdre peu d'enfans : car peu de persōnes s'adonnēt parfaictemēt ny paruiennēt à ceste saincte contēplatiō.

De ce qu'il a seruy sept ans, pour espouser Rachel, nous sommes instruits que toute nostre vie, figurée par ces sept ans, (d'autant que l'an reuolu ne contient que sept iours souuēt reiterez) nous deuons seruir Dieu, pour auoir Rachel, c'est à dire sa vision, laquelle ne se peut obtenir, (ainsi que certaines maladies sans seignee ne se peuuent guarir) sans ces trois simples, extraicts de nostre droguier, sçauoir est, foy, esperance & charité.

C'est pourquoy la saincte escriture, quand elle parle de Dieu, l'appelle souuent le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Iacob, parce qu'il n'estime rien, que ceux qui sont doüez de ces trois vertuz. Et notammēt est appellé le Dieu de Iacob, & non d'Israel: parce que comme nous auons dit, pendant que nous sommes en ce monde, nous deuons combattre le diable & le peché, le supplantāt & arrachant de nous, pour y planter ces trois peculieres vertuz, afin que nous soyons Israel.

Iacob allant en Mesopotamie eut vne vision telle: Il vit vne eschelle montant iusques au ciel, & le fils de l'homme appuyé

sur le bout d'icelle, & les Anges montoient & descendoient.

Ceste eschelle nous signifie nostre Sauueur & redempteur Iesus Christ, lequel est la seulle porte, par laquelle fault que ceux qui vont au ciel entrent. En vne eschelle y a deux bras, qui tiennent les eschellons: ces deux bras sont foy & esperance: car ainsi que sans iceux les eschellons ne peuuent tenir & l'on ne peut monter en l'eschelle: ainsi sans ces deux degrez de vertu on ne peut monter au Royaume celeste: ne pouuans sans ceux-là en rien seruir, ny profiter les autres, non plus que les eschellons sans les bras. Les eschellons attachez à ces bras, sans lesquels on ne peult monter, & auec lesquels aysément on monte, sont les vertuz que les Chrestiens doiuent auoir, procedant de charité, sans laquelle les autres peu ou point nous profitent: car quelque grande que soit nostre foy, voire mesmes que par icelle nous transferons les montaignes, elle ne nous peult profiter, si elle n'est ouurante par charité. *De l'eschelle q̃ Iacob veit en vision.* *1. Cor. 13. a. 2.*

Les Anges montans & descendans signifient leur cheute & la reparation: car comme Lucifer & sa trouppe sont cheuz par vn pensement d'orgueil, faut que ceux qui veullent reparer leurs places, y mõtent par la vertu contraire, qui est humilité. C'est pourquoy nostre Seigneur annonçant le chemin du Royaume celeste à ses Apostres, a

declare que le premier degré pour y monter estoit humilité : quand il a dit, heureux sont les pauures d'esprit, car le Royaume des cieux est à eux. Le fils de l'homme appuyé sur le bout de l'eschelle, c'est Iesus Christ qui est appuyé sur le vertueux, pour le diriger à sa gloire : car ainsi que le voile meine le Nauire la part où le Nautonnier le tourne : ainsi quand Dieu voit en nous vne bonne volonté, auec aquelle nous trauaillons à suiure la vertu, il aide & coopere à ceste bonne volonté & à ceste operation.

Iacob estant esueillé de son sommeil, dist : vrayement Dieu est en ce lieu, & ie n'en sçauois rien : & auec vn estonnement dist, Ce lieu est terrible ; veritablement c'est icy la maison de Dieu, & la porte du ciel : & prenant la pierre surquoy il auoit reposé, il l'erigea en tiltre, & respandit de l'huile dessus.

Du temple de Salomon & des pelerinages.

L'erection de la pierre sur laquelle Iacob auoit la teste en dormant, (pendant qu'il vit ces diuines & admirables visions, & que Dieu parla à luy,) faicte auec protestation que ce lieu estoit la maison de Dieu, & porte du ciel : nous monstre qu'en ce propre lieu où toutes ces choses estoient arriuees (duquel les enfans de Iacob, apres leur retour de la captiuité d'Egypte, deuoient estre possesseurs) seroit construict, dressé, basty & edifié le Téple de Dieu, auquel seul durant les succez de la loy Mosaïque, & iusques à la consommation d'icelle en

tout le monde vniuersel seroiét offerts à Dieu le createur dons & sacrifices, n'en ayant nuls aggreables que ceux qui seroient là offerts, ayant tous ceux qui seroient offerts ailleurs en abomination: parce qu'il auoit esleu & choisi ce lieu special, pour cest effect; comme il l'a declaré au Roy Salomõ lors qu'il en fit la dedicace, auec vne si grande quantité d'oblations. Et pour nous apprendre cõbien il aura agreable les sacrifices offerts en ce lieu, Iacob le monstre respandant de l'huille sur la pierre. Car cõme l'huille a la proprieté d'adoucir, aĩsi les sacrifices offerts au temple de Salomon, adoucissoient l'ire de Dieu.

De ce que cest endroict a esté specialement esleu & choisi par Dieu le createur en tout le monde vniuersel, pour y estre basty & edifié son temple, auquel seul seroient offerts sacrifices, nous est monstré que ores q̃ Dieu veuille estre seruy & adoré en tout lieu, si a il des lieux speciaux, ausquels il veult par le ministere de ses seruiteurs & heritiers de son Royaume celeste, estre plus particulierement inuoqué: & pource souuent on va en quelques lieux particuliers, ausquels les personnes Catholiques & deuotes võt inuoquer la Vierge, les Saints & bien-heureux, qui assistent iournellement deuant la face de Dieu: pour par leur priere & intercession, impetrer & obtenir ce qu'ils demandent à Dieu, comme on voit iournellement aduenir. Ce qui ne se doit

trouuer estrange, veu qu'il a esté souuent pratiqué en l'Escriture. Combien qu'il y eust plusieurs fontaines, puits & amas d'eaux en Hierusalem: si n'y en auoit il pas vne où Dieu operast qu'en la seule Piscine, en laquelle apres le mouuement de l'Ange estoit guary le premier qui y entroit. Et de mesmes voyōs nous encores auiourd'huy, que Dieu donne santé & deliure de peril ceux qui desirent visiter les lieux dediez à ses seruiteurs, par l'intercession desquels Dieu opere telles choses. Bien qu'il y eust en Egypte plusieurs fleuues, si fallut-il que Naaman Sirus se baignast en celuy du Iourdain, suiuant le conseil du Prophete Elisee, bien qu'il le trouuast tellement estrange, que sans la poursuitte & instance de ses seruiteurs, il s'en retournoit en Egypte sans guarison. Mais apres qu'il eut obey au conseil du Prophete, il cogneut comment Dieu auoit plustost donné vertu à ceste eaue pour le guarir, qu'aux autres: & cognoissant la puissance de Dieu, il dist, Ie cognois maintenant qu'il n'y a point de Dieu en toute la terre, qu'en Israel.

Ainsi auec Naaman Sirus, nous deuons plus tost suiure le cōseil des bons, & aller és lieux où nous voyons operer tant d'œuures miraculeuses par l'intercession des Saincts & operation de Dieu, que nous amuser à ceux qui ayant amassé toutes les heresies qui onques furent ensemble, s'en moquent: car ores comme

me nous auõs dit, que Dieu vueille estre inuoqué par tout, si y a il des lieux qui luy sont plus speciaux, comme mesmes des personnes. Ce qui se pratique iournellemẽt en la personne des tres-Chrestiens Roys de Frãce, esquels il a donné priuilege de guarir des escrouelles: qui nous monstre à l'œil la verité infallible & certitude de leur foy, par la grandeur de laquelle ils font ce miracle, & sans laquelle ils ne le pourroient faire, quelque bonne & vertueuse vie qu'ils menassent. Ce que nous monstre nostre Seigneur, quand il dit parlant du dernier & final iugement, qu'il ne cognoistra point ceux qui feront mal, ores qu'ils ayent faict miracle: car l'operation du miracle procede de la foy & non des œuures: & par cela voyons nous que, quoy que noz aduersaires destructeurs & perturbateurs de la religion tiennent, que la foy de noz predecesseurs Roys a esté bonne & non erronee. *Mat. 7. c. 22.*

De ce que Iacob dit que ce lieu, où est la maison de Dieu & la porte du ciel, est terrible: il monstre que lors que le temple, qui est la maison de Dieu, y seroit basty: la loy Mosayque y seroit annoncee & preschee, qui (comme auez veu) estoit rude & terrible: si de ce qu'au seul temple & auparauant l'edification d'iceluy, au seul endroict où estoit l'arche de Dieu, il estoit loisible sacrifier & non ailleurs. Ainsi nous ne de-

uons celebrer ou faire celebrer le sainct sacrifice de la Messe en tous lieux, ains aux lieux deputez pour cest effect & qui sont munis de la benediction Episcopale, ou permission du souuerain Pontife: estant ce sacrifice si sainct & de tel prix qu'il ne doit estre celebré qu'en toute craincte & reuerence. Que si quand le Roy va par les champs, ses fourriers luy choisissent le plus beau logis du lieu où il loge: il est bien raisonnable d'auoir vn lieu propre & peculier pour celebrer ce sainct & digne sacrifice, auquel le vray & vif corps de Iesus Christ est veritablement & realement offert en la presence des Anges qui y assistent inuisiblement. Et à la verité il vault mieux n'en ouyr point, que la faire celebrer en lieu pollu & prophane, car saincteté est decente à la maison de Dieu. Et pour *Psal.92.b.5.* ceste raison les peres assemblez au Concile de Trente, ont ordonné qu'on ne dye Messe aux maisons, ains seulemẽt aux Eglises & aux oratoires, specialement dediez au seruice diuin, qui seront ordõnez & visitez par les Euesques des lieux.

De ce que Iacob erigeant la pierre en tiltre, semble auoir transgressé le commandement de Dieu, prohibitif en telles erections: il n'a en rien contreuenu à ce commandement: parce qu'il ne l'a point erigee pour l'adorer, ains pour marque & memoire des visions qu'il

auoit euës dessus, & de ce qui se deuoit par apres operer en ce lieu: Car par l'aduenement du fils de Dieu la dureté & rigueur de la loy Mosayque deuoit estre amollie & retranchee par la douceur de la loy Euangelique.

Par la pierre aussi, ores qu'elle soit prise quelquesfois en l'Escriture pour le pecheur obstiné & endurcy en son vice, est entendu Iesus Christ: car souuent la saincte Escriture par vn mesme mot entend & demonstre choses totallement differentes & contraires, comme ce mot Lyon est pris quelques fois pour Dieu, quelquesfois pour le diable, pour ses differens effets. De mesme est du serpent & de la pierre, laquelle est icy prinse pour Iesus Christ, lequel par sa mort & passiõ a cõioinct l'angle qui estoit separé & disioinct, sçauoir le Iuif & le Gentil. De ce que Iacob a oingt ceste pierre d'huille, nous est monstré que nostre Seigneur Iesus Christ resusciteroit apres sa passion par l'operation du S. Esprit. Iacob donc a engendré Iudas & ses freres.

Pourquoy les freres d'Isaac & de Iacob ne sont nommez comme ceux de Iuda.

Bien que Isaac & Iacob eussent des freres aussi bien que Iudas, si ne les nombre pas nostre medecin, parce qu'ils ne sõt propres pour nostre medecine. Car ceux qui sont retrãchez du peuple de Dieu, cõme n'ayãs rien de commun auec Iesus Christ, ne sont point escrits au liure de vie: parce q̃ ceux là seuls sont cogneuz de Dieu qui ont la foy ouurãte par charité: & ceux qui ne l'ont point, en sont incogneuz.

Luc.13.e.25. C'est pourquoy il dit qu'au iugement final il dira aux meschans & infideles, ie ne vous cognois point. Mesme 16.e. 19. Cecy a esté pratiqué en l'histoire du mauuais riche, où le nom du riche (parce que par son inique vie il n'est pas cogneu de Dieu, & par ce moyen n'est pas escrit au liure de vie,) est teu, & le mediant vray & fidele seruiteur de Dieu est nommé. Il y auoit, dit sainct Luc, vn mendiant nommé Lazare. Et par cecy nous sommes instruits, que bien qu'il faille de necessité, suiuant le commandement de Dieu, admonnester & corriger le pecheur, il ne le fault deshonorer. Or les freres de Iudas, chefs & capitaines du peuple de Dieu, sont denominez en nostre droguier, parce qu'ils sont comme participans à la genealogie de Iesus Christ, estãs les principes & commencement des lignees du peuple d'Israel, que Dieu auoit adopté & fauorisé. Iacob donques a engendré Iudas & ses freres.

Les douze fils de Iacob figure des douze Apostres.

Iacob a eu de plusieurs meres douze enfans, qui ont esté comme auãt-coureurs & precurseurs des douze Apostres: lesquels pour leur excellence ont esté prefigurez en plusieurs autres lieux de l'Escriture. Car lors que leurs enfans sortirẽt de la captiuité d'Egypte, pour obtenir la terre de promission, ils camperent en Elim, où ils trouuerent douze fontaines, Exod.15 d. 27. desquelles ils ont esté rassasiez de leur grande alteration: prefigurans la doctrine Apostolique, annoncee par le ministere des dou-

ze Apostres & de leurs successeurs: de laquelle maintenant les Chrestiens, qui sont le vray peuple de Dieu sont rassasiez, estant toute autre doctrine amere & pestifere: & pour ceste raison auoit Dieu ordonné qu'au pectoral ou rational du Pontife, y auroit douze *Mesme 39. b. 10.* pierres precieuses, pour monstrer que le Pasteur qui a la charge du peuple, ne doit auoir en sa poictrine nulle autre doctrine, pour le salut & instruction de son peuple que la doctrine Apostolique, estant toute autre detestable, & qui conduict ses sectateurs, quelque belle apparence qu'elle puisse auoir à perdition. Ce qui nous est appertement monstré par les douze explorateurs que Moyse enuoya en la terre de promission, lesquels ont *Num. 13. a. 6* grandement animé & incité à marcher le peuple Hebrieu, pour obtenir ceste terre: luy demonstrans & racontans la fertilité du pays par eux exploré. Mais lors qu'ils sont venuz à deduire la difficulté du chemin, la force, gaillardise & adresse du peuple contre lequel il failloit combattre, la grandeur, munition & forteresse des villes qu'il failloit assieger, le peuple lors refroidy a murmuré contre Dieu & contre Moyse. De mesmes les Chrestiens, sçachant par la doctrine Apostolique, les biens que receuront les heureux au Royaume celeste, ont esté animez à la vertu: mais lors que les predicateurs ont annoncé la peine & difficulté du passage

les aguets du diable, l'estroictete du chemin, & comment par trauaux, ieusnes, veilles & oraisons, par aduersitez & tribulations il failloit cõquerir ceste habitation celeste, non seulement les charnels ont murmuré, mais qui pis est, se separans du giron de l'Eglise ont par leur faulse doctrine seduict le peuple, & incité à retourner en Egypte pour faire grand chere, contre la doctrine Apostolique: & par ce moyen ont conduict & conduisent leurs disciples à perdition. Ce qu'il ne fault trouuer estrãge, veu que du temps mesmes de nostre Seigneur Iesus Christ, cela est aduenu: tesmoing cest adolescent, lequel s'en retourna de deuant luy triste, parce que pour auoir vne
Mat.19.c.22 perfection Chrestienne, il fault abandonner les biens, dont il en auoit abondance: & les Iuifs mesmes, lors dirent, nul ne pouuoir estre sauué.

2. Rois 10 c. 20. Mesmes 7.d. 27. Les douze Lyons aussi mis au throsne du Roy Salomon, & les douze bœufs de la mer d'arain, ont prefiguré & annoncé les douze Apostres.

Ainsi donques les douze Patriarches de la loy Mosayque enfans de Iacob, engendrez de plusieurs meres, nous enseignent comment les douze Apostres, ont esté de plusieurs lieux congregez & assemblez, & specialemẽt engẽdrez d'vn seul pere, qui est Iesus Christ, descẽdu selon la chair de la cuisse d'Abraham. Et ainsi que de ces douze Patriarches est descen-

du le peuple d'Iſrael, lequel ſeul cognoiſſoit & adoroit vn & vray Dieu : ainſi de ces douze Apoſtres, ont eſté engendrez les Chreſtiẽs, leſquels ſeuls croyent, cognoiſſent & adorent vn & vray Dieu : & quiconque n'eſt engendré enfant de Dieu par la doctrine Apoſtolique, eſt hors de la voie de ſalut.

Comme Iacob & ſes douze enfans ſont venuz en Egypte, où ils ont grandement multiplié, quelque foulle & oppreſſion que les Egyptiens leurs ayent faict : auſſi Ieſus Chriſt par ſes Apoſtres eſt venu entre les Gentils, où quelques grandes perſecutions que les Roys & Empereurs leurs ayent faictes, ils ont grandement multiplié. Et ainſi que l'Egypte a proſperé, tant que Iacob & ſes ſucceſſeurs ont demeuré en Egypte : ainſi ont flory les Royaumes, tant que la doctrine Apoſtolique a duré ſans corruption : mais auſſi toſt que les ſectes ſe ſont fourrees parmy les Chreſtiẽs & qu'ils ſe ſont ſoubſtraicts de l'obeiſſance de l'Egliſe, les Royaumes ſont tombez en decadence : car il n'y a point, n'y peult auoir d'accord, entre Ieſus Chriſt & Belial. De façon que l'exercice des opinions erronees, pratiqué en vn Royaume, eſt le moyen de ſa ruine : car ſoubs ombre d'vne liberté de conſcience, les miniſtres pratiquent vne liberté entiere, & taſchent à ſecoüer de leur teſte le ioug non ſeulement Eccleſiaſtique, mais le

Ciuil. Parquoy tous ceux qui ont authorité ou preeminence, ſoit Eccleſiaſtique ou temporelle, doiuent trauailler & mettre peine de cõſeruer leurs ſubjets & troupeaux en l'vnité de la foy & religion, & empeſcher le cours de ceſt embraſement qui coule comme le chancre, & ſe renforce le plus qu'il peult, à celle fin de nous engloutir & abiſmer, ſi on n'y met remede de bonne heure: pour ſi du tout on ne la peult arracher, à tout le moins l'arreſter, & empeſcher que ce venin ne paſſe oultre.

Iudas a engendré Phares & Zaran de Thamar.

APres que noſtre medecin ſainct Matthieu nous a ordonné la preparatiue, la ſeignee & la purge: il vient à nous bailler vn regime pour (obſeruant iceluy) nous preſeruer de toute maladie ſpirituelle. Mais ſi nous n'executons ſon ordonnance, ainſi que le corps qui eſt cacochime, plein de mauuaiſes humeurs, ne peult longuement viure en ſanté, ſ'il n'vſe de regime, & ne ſe purge: ainſi ſans l'obſeruance des ordonnances que noſtre medecin nous propoſe en noſtre droguier, il eſt impoſſible de nous preſeruer de peché.

Que ſi ou par noſtre propre malice, ou par vne longue accouſtumance, ou par vn mau-

uais instinct, nous succombons souz le ioug de Sathan, & nous adonnons à pecher: le moien pour nous en retirer, nous est declaré en ce droguier, en traictant du Patriarche Iudas, le nom duquel nous sert de regime. Car il signifie confession. Comme s'il vouloit dire, pour la conseruation des susdictes vertus, foy, esperance & charité, il est merueilleusement vtile d'vser de la confession, parce que c'est la porte & entree de vertu, & pour ceste raison est constitué nostre Patriarche, tant par nostre medecin sainct Matthieu, que par ce grand legislateur Moyse, soit en nostre presente generation, soit entre ses freres au quatriesme lieu.

Rubem frere aisné de Iudas, signifie concupiscence, lequel par la paternelle Prophetie est appellé decoulant comme d'eaue, parce qu'il se laissa manier à ses concupiscences.

Simeon le second, fureur & ire.

Leuy, de la tribu duquel estoient les prestres, ausquels estoit la loy commise: signifie raison, laquelle doit moderer les puissances de l'ame, & restreindre la bride aux concupiscences & à la fureur, estant par icelles differens & dissemblables aux bestes brutes & irraisonnables.

Que si auec Rubem, nous nous laissons aller à la concupiscence, à l'ire, à la fureur, lors que la raison se presente deuant les yeux, & que

par le moien d'icelle, nous cognoissons nostre faute: il faut que nous aiõs nostre recours à Iudas, qui signifie cõfession, c'est à dire, qu'il nous faut presenter au prestre, ministre deputé & ordonné de Dieu le createur, pour illec apres auoir declaré icelle, en receuoir la remission: mais non par vne accoustumance ou acquit, ains d'vne pure, franche & libre volonté, comme Dieu aidant nous deduirõs en son lieu.

Iudas eut de la fille de Sue, troys enfãs, Her, Onan & Sela. Her fils aisné de Iudas, espousa Thamar, mais parce qu'il estoit mauuais il mourut, & Iudas la fit espouser à Onan, pour susciter semence à son frere, lequel desdaignãt d'accomplir la loy, se corrompoit: dõt il desplеut à Dieu, & mourut: qui fut occasion que Iudas conseilla à Thamar de demeurer vefue, iusques à ce que Sela son fils fust grand, craignant qu'il mourust, comme ses autres freres.

Vn iour Thamar fut aduertie que Iudas s'en alloit auec Hira son voisin, vers ses tondeurs de brebis en Tamnas, & changeant ses acoustremens de viduité, s'habilla en putain, (parce que Sela estoit grand, & qu'on ne luy bailloit point à mary) & s'en vient au chemin, où Iudas deuoit passer: & la voiant ainsi accoustrée en paillarde, entra en elle, & luy bailla pour gaige son anneau, son bracelet & son baston: aduint que de cela elle fut enceinte,

Ce qui fut annoncé à Iudas, qui ſans les marques qu'elle luy enuoia, par leſquelles il congneut, qu'elle l'auoit pluſtoſt fait par vn deſir de ſuſciter ſemence en Iſraël, de laquelle deuoit ſortir le Meſſias, que par vn appetit de paillardiſe, il la vouloit faire bruſler.

Quand elle fut au temps de ſon enfantement, l'vn des enfans ſortit la main, à laquelle la ſaige femme attacha vn cordón rouge, pour le remarquer: ce qu'eſtant fait, il retire ſa main, & lors l'autre ſortit le premier, qui fut appelé Phares: & apres qu'il fut hors du ventre, celuy q̃ la ſaige femme auoit marqué du cordon rouge ſortit, & fut appelé Zaram.

Iudas icy nous repreſente noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui eſt venu en ce monde auec Hira, c'eſt à dire auec ſon precurſeur, ſaiĉt Ieã Baptiſte, pour tondre ſes brebis, ſçauoir eſt pour oſter & arracher les pechez du peuple, auquel ſ'eſt trouué de tout temps, quelque choſe à tődre & à moucher. Car le diable ennemy capital de l'humain genre, trauaille inceſſamment pour le ſubmerger: & d'autant plus que l'on eſt vertueux, plus nous perſecute il, cõme il ſe peut veoir en Iob, en Thobie, *Exod 25.*
& en infinis autres. Et pour ceſte raiſon il eſt commandé en la loy Moſaïque, de mettre aupres des lampes des mouchettes d'or treſpur pour les moucher. Et ne faut penſer que ce mot aupres des lampes, y ſoit ſuperflu: car il y eſt mis pour nous monſtrer qu'en la loy de

Moyse, on n'vsoit point de cire, parce que la cire(ouurage des mouches à miel) est reseruee à l'Eglise Catholique pour esclairer. De ce qu'il est commandé, qu'en ce tabernacle, où tout estoit sainct, y eust des mouchettes, nous est demonstré qu'il n'y a nation au monde, tant saincte ou reformee soit elle, qu'il n'y ait à tondre ou moucher: car nous ne voions personne si bien viure, qui ne peust ou deust mieux viure. Ce que nous aprend nostre Seigneur, en la dispute qu'il eut auec sainct Pierre, lors qu'il luy laua les pieds apres la Cene legale, où il conclud : que celuy qui est net, à encore besoing de lauer les pieds. Cōme voulant dire, que ne nous deuons tellement fier en nous, que ne nous tenions tousiours sur nos gardes, pour si nous auons, ou affections ou autres choses, qui soiēt superflues en nous, soudain que nous en serons aperceuz, les tondre & esmoucher. Car si Adam, Dauid, Salomon, & sainct Pierre, qui ont estez si excellēs, ont trebuché & sont tombez tout à plat, il n'y a personne qui se puisse asseurer, de ne broncher. Et pour ceste raison sommes nous aduertis, que si nous sommes debout, nous prenions garde à nous, de peur de tomber. C'est à la verité vn merueilleusement bon commencement, de recognoistre sa faulte: mais ce n'est pas assez q̃ ne met peine à la corriger & amēder incontinēt. Car si vne fois il s'endurcist en icelle, tard ou iamais il amēdera sa vie. Le pe-

1. Cor. 10. c. 12.

Prou. 18. a. 3.

cheur dit le ſage, quand il eſt venu en la pro-
fondeur de ſon vice, il eſt ſubuerty. Et pour
ceſte raiſõ Iudas, noſtre Seigneur, eſt deſcẽdu
du throſne celeſte pour venir tondre & arra-
cher les pechez de ſon peuple. C'eſt, dit ſon
precurſeur, icy l'aigneau de Dieu, qui oſte les
pechez du monde.

De ce que Iudas trouuãt Thamar, (qui aiãt
changé ſes accouſtremens de viduité, ſ'eſtoit
abillee en putain) a voulu auoir ſa cõpagnie,
nous eſt monſtré que noſtre Seigneur Ieſus
Chriſt a demandé & obtenu la compagnie de
l'Egliſe, qui au parauant ſon arriuee vers elle,
& lors qu'il y eſt venu, auoit ſes accouſtremẽs
en forme de paillarde: d'autant que le peuple
qui par le refus des Iuifz deuoit eſtre vn &
conioint à l'Egliſe de Dieu, auoit foruoié &
paillardé apres les idoles. Le peuple dit Dauid Pſ. 17.d.45.
que ie n'ay poĩt cogneu, m'a ſeruy, par l'ouye
de ſon orelle il m'a obey.

Le baſton, l'anneau & le bracelet, que Iudas
a baillé à Thamar, pour iouir d'elle, nous
aprennent qu'elles ſont les arres que noſtre
Seigneur nous a laiſſé, pour iouir de l'vtilité
de ſa venue, & pour marque que le fruit que
moiennant icelle nous ferons, eſt de ſon ope-
ration, c'eſt à dire, procede de ſa grace. Car le
baſton de la croix nous eſt baillé pour noſtre
ſoulagement: car ſ'il eſt bien receu de nous
& conſerué par ſainctes meditatiõs en noſtre
penſée, nous y trouuerons vn vray & parfait

ſoulas, cõſolation & allegemẽt, en toutes nos aduerſitez, tribulations & perſecutions. Car toutesfois que nous viendrons à remarquer, les cruels tourmens & griefues perſecutions q̃ Ieſus Chriſt a ſouffert en l'arbre de la croix, non pour ſes fautes, mais pour les noſtres, & que nos pechez luy ont cauſé tant de douleurs: nous receuons en gré, & de bon cœur toutes les aduerſitez qu'il luy plaira nous enuoier. Eu eſgard que luy qui n'a point peché, ny ne s'eſt point trouué de dol en ſa bouche, a tant ſouffert pour les fautes d'autruy : nous donques à iuſte raiſon ſouffrons. Auec le baſton, Iudas luy a baillé l'anneau de la foy, ſans lequel peu nous ſeruiroit le baſtõ: car le ſang
Iean 3. c. 18. de Ieſus Chriſt, ne ſauuera point les infideles, d'autant que qui ne croit eſt deſia condamné. Et pour l'accompliſſemẽt de la perfection Chreſtienne, Iudas luy baille le bracelet, par lequel ſont entendues les bonnes œuures, leſquelles comme auez veu cy deſſus, doiuent eſtre vnies & coniointes à la foy.

Au diſcours de noſtre droguier, ſe treuue ſeulement quatre femmes nommees, leſquelles encores ſont marquees de quelque tache. Eſtant Thamar illicitement & contre l'ordõnance de la loy mariee à ſon beau pere, vn des chefz des lignees d'Iſraël. Ores qu'elle n'euſt eſté congnuë de Her, ny de Onan ſes maris. Raab paillarde. Ruth eſtrãgere, que Chelion parent de Booz, contre l'ordonnance de la

loy,auoit espousee.La femme d'Vrie adultere. *Numb.18.a.4.*
Et par cela nous sommes instruits, que nostre
Seigneur Iesus Christ, n'a point eu honte de *Deut.7.a.3.*
descendre de tels parens, parce que l'iniquité
du pere,ne nuit point au fils vertueux : car la
bonté ou malice de l'homme n'est point at- *L'iniquité du pere ne nuit au fils vertueux.*
tribuee aux bonnes ou mauuaises œuures des
parens,ains aux siennes propres:de façon que
cela ne nuist point au fils, d'auoir vn pere pe-
cheur, pourueu qu'il ne soit point imitateur
du vice paternel : d'autant q̃ le fils ne portera
point l'iniquité du pere, ny le pere celle du *Ezech.18.d.20.*
fils : car la iustice du iuste luy demeurera, &
l'impieté au meschant. Mais lors que les en- *Exod.20.a.5.*
fans sont imitateurs des vices paternels, Dieu
les corrige iusques à la quatriesme generatiõ.

Sainct Matthieu nomme ces quatre femmes, pour oster du cueur des Iuifz, ausquels plus peculierement il escriuoit,l'outrecuidance & presomption: (par laquelle ils presumoient & se glorifioient plus de la vertu de leus predecesseurs, que de la leur propre) car l'opinion que l'on a de la vertu de ses predecesseurs, est vaine, si l'on n'est vertueux soymesme.Ce que nous aprent icy,lors qu'en la description de nostre droguier,il annexe auec Iudas,ses freres:quatre desquels ont estez nez hors mariage,& en des chambrieres: qui parce qu'ils ont esté vertueux, n'ont pour cela laissé d'estre Patriarches & chefz des lignees.

Par cecy nous sommes outre-plus instruits,

Le grand ou vil lignage ne dãne ny saue, ains la bõne ou mauuaise vie.

que le lignage grand & illustre, ou vil & infime, ne nous sauuera ou damnera : & pource nostre Seigneur a voulu que ses peres desquels il est descendu, nasquissent d'vne femme qui a conceu souz espece de paillarde, parce qu'il n'empesche rien à nous de quelque façon que nous soiõs nez, pourueu que nous marchions par ses voies & sentiers.

Ces quatre fẽmes represen tent l'Eglise.

Outreplus par ces femmes, nous est representee la figure de l'Eglise, qui a esté congregee & assemblee du peuple Gentil. Car tout ainsi qu'elles estants tachees de vices differẽts, ont espousé des hommes : ainsi Iesus Christ a conioint & vny à soy nature humaine, chargee de diuers pechez. Et comme les marys de ces femmes, pour le vice qu'au parauant leurs nopces elles auoient, ne les ont mesprisees ny estimees indignes d'eux : ainsi Iesus Christ ores qu'il aye trouué l'Eglise des Gẽtilz pleine de vices, n'a point laissé de l'espouser.

Thamar estant preste d'acoucher, Zaran sortit son bras, qui estant lié d'escarlate le retira, & donna lieu à son frere Phares, qui sortit le premier. De là nous instruit, que les Iuifz ont premierement paru en la Sinagogue, mais nous estans sortis, pendant qu'ils se sont retirez dans le ventre de la Sinagogue, auons esté illuminez de la lumiere celeste, par la receptiõ de la parolle de Dieu, qui par l'indignité des Iuifz, nous a esté annõcee. Mais ainsi que Zaran auec son cordon vint à sortir en lumiere, ainsi

Act. 13. g. 46

Les Iuifz aurõt la cognoissance de Iesus Christ à la fin du monde.

ainsi à la fin du mõde, les Iuifz viendrõt à la cognoissance de Iesus Christ, & serõt sauuez, par le merite de sa passion. Ce q̃ nous mõstre l'Eglise au S. sacrifice de la Messe, auquel le prestre la cõmẽce au costé droict, & puis portãt le liure au costé gauche, il lyst l'Euãgile, & finablemẽt apres la saincte cõmuniõ, la paracheue auec actiõ de grace au costé droict, par cela no⁹ enseignãt, q̃ le peuple d'Israël a esté le peuple chery, fauorisé & adopté de Dieu, & puis par son obstination reietté, & les Gẽtilz substitués en sa place: mais à la fin par la grace de Dieu ils seront & le Iuif & le Gentil, vn & mesme troupeau, souz vn pasteur Iesus Christ.

Amateur du monde.

Par cest enfantement, nous sont aussi monstrez les amateurs du mõde & des choses d'iceluy, lesquels se sont retirez és tenebres, & font place aux bons & vertueux: lesquels s'estãt retranchez de la compagnie des peruers, paroissent en ce monde par leur vertu, & s'ils perseuerẽt en icelle, paroistrõt encores mieux aux siecles des siecles.

La passion de Iesus Christ sans penitence ne nous sauuera point.

De ce que Zaran, apres auoir esté marqué du cordon d'escarlate, s'est retiré, nous est aprins, qu'encores que les meschans aient esté racheptez aussi bien que les bõs, par l'effusion du pretieux sang de Iesus Christ: ils ne laissent neantmoins d'estre damnez, s'ils ne font penitence, & ne leur profite de rien la passion, s'ils sont damnez. Car nul profit dit, Dauid, viẽdra à mon sang, si ie descẽds en corruptiõ.

Psa. 29. c. d.

De l'accõpliſ-ſement des cõ-mendemens de Dieu.

Par ainſi ne nous flattons point, comme les aduerſaires de noſtre religion Chreſtienne, qui eſtiment les commandemens de Dieu impoſſibles, & que ſans iceux nous pouuons eſtre ſauuez: car par la grace du ſainct Eſprit, (1. Cor. 3. b. 9.) auec lequel nous cooperons, nous pouuons les accomplir, parce que le ſainct Eſprit eſt vn eſprit de perfection, & qui ne fait rien d'imparfait, de façon que toutes choſes nous ſont (Phil. 4. c. 13.) aiſees, moiennãt ſa grace: meſmement les cõmandemens de Dieu, qui ſont aiſez & faciles. (Matt. 11. d. 30) Son ioug eſt doux, & ſa charge legiere, en ſorte qu'il ne ſouffre point que nous ſoions tentez par deſſus noſtre puiſſance, (1. Cor. 10. c. 13.) veu que luy qui a ſouffert, & a eſté tenté, peut donner ſecours à ceux qui ſont tentez: (Heb. 2. d. 18.) & ſans iceux il eſt impoſſible d'eſtre ſauuez: car qui veut entrer en la vie eternelle, il faut garder les cõmãdemens de Dieu. (Matt. 19. c. 17.) Parce que Ieſus Chriſt nous a aſſeurez, que nous ne ſommes pas tous faits participans de ſa mort & paſſion, ny tous plõgez en ſon ſang efficacement, mais trop bien ſuffiſãmẽt. Car auſſi il n'a pas dit qu'il le deuſt eſpãdre iceluy pour tous, mais ſeulemẽt pour ſes Apoſtres, & pour pluſieurs: aſçauoir pour ceux qui ſont faits ſaints, luy obeiſſãt & gardans ſes commẽdemens: la deſobeiſſance deſquels, nous oſte le merite de ladicte effuſion: & au contraire l'accompliſſemẽt eſt le moien par lequel nous appliquons ſur nous le merite de la mort & paſſion de noſtre Seigneur Ie-

ſus Chriſt, & ſommes plongez en ſon ſang. Car comme l'oingnement quelque excellēte vertu qu'il puiſſe auoir, ne peut auoir efficace, ſ'il n'eſt apliqué ſur la plaie: ainſi ſans l'obſeruance des commandemens de Dieu, & la reception des ſaincts ſacremens, qui ſont les vrais & ſeurs teſmoignages publiques de l'adicte obſeruation, le ſang de Ieſus Chriſt, ne ſera point apliqué ſur nous & ne nous ſauuera pas.

Phares a engendré Eſron.

SAinct Matthieu, pourſuiuant la reigle & methode qu'il fault que l'ame Chreſtiēne obſerue, pour eſtant malade venir en ſanté, & ſe cōſeruer en icelle, nous dit q̄ Phares a engēdré Eſron, qui ſignifie ſagette, ou ſeparation: denotant que la vraye cōfeſſion engendre en nous la ſeparation de vice, par la ſortie de vertu, procedant de l'amertume de penitēce: Par le moien de laquelle, ainſi que la ſagette, ſi elle eſt bien & droictement tiree, occiſt & met à mort celuy qu'elle attaint, il nous faut faire mourir le vice, non ſeulement en nous, mais vſant d'vne ſincere charité Chreſtiēne en noſtre frere prochain, l'ame duquel nous eſt autant recommādee, que la noſtre propre. Quād ie diray, dit Dieu au meſchant, tu mourras de mort, & que tu ne l'auras point admoneſté, & n'auras point parlé à luy, pour l'aduertir de ſa meſchante voie, afin qu'il viue: ce meſchant

L'ame du prochain nous eſt autāt recōmādee que la noſtre.

Ezech. 3. d. 18.

moura en son iniquité, mais ie redemanderay son sang de ta main. Que si tu l'as admonesté, & il ne se soit point reduit de son impie & mauuaise vie, il mourra, mais tu as deliuré ton ame. Icy nostre Dieu nous propose deux sortes & manieres de pecheurs, iadis demonstrez par les deux premiers hõmes Adam & Cain. En Adam le pecheur non obstiné, lequel ayãt offense Dieu, & ouy sa voix, disant, Adam ou es tu, la cognoist & la craint, parce qu'il se voit nud & despouillé de son innocence, de la iustice originelle qu'il a perdue par le peché. Aĩsi le pecheur non obstiné, s'il oyt la parole de Dieu, soit par la predication, soit par vne bonne & saincte correction fraternelle, s'engendre en luy vne frayeur de la punitiõ de Dieu, auec vne hõte du mal qu'il a fait, & vn ennuy du bien qu'il a perdu. Et sont toutes ces choses bons & apparens signes, ores que soit en vne personne enuelopee de peché, & qu'il ne s'en puisse si prõptemẽt releuer. Parquoy elle ne se doit point meffier de la grace & misericorde de Dieu, ains doiuent ces marques & sainctes inspirations, l'induire à penitence, & amendement de vie.

L'obstiné & endurcy est demõstré en Cain, lequel ne fit son profit de la parole de Dieu, ains l'a cõtemnee & mesprisee: telles gẽs sont en gand dãger: Car comme dit le Sage, le meschant lors qu'il vient à la profondeur de ses maux, il mesprise. *Prou. 18.a.3.*

Lors que Moyse receut la loy au mont de Sinay, le peuple Hebreu entra en vne telle & si grande frayeur, qu'il demanda que Dieu ne parlast point à luy: & de mesmes l'hõme charnel est en partie incapable d'ouir la voix de Dieu, & nõ du tout, & pour ce encores ne sõt ils du tout desesperables de leur salut. Parquoy comme Dieu en exauçãt la requeste du peuple Hebreu, ne parlast point à luy personnellement, mais par Moyse, qui encores (afin qu'ils peussent entendre ce qu'il leur disoit, & regarder vers luy) auoit la face voilee: ainsi l'homme spirituel, doit auec douceur & attention, remonstrer au charnel. C'est le cõmãdement de Dieu fait à sainct Pierre.

Si, dit il, ton frere a offensé en toy, va & le corrige entre toy & luy. Lon a accoustumé de proceder à la correction du pecheur en deux sortes. Premierement pour la conseruation de la iustice, cõme on voit és pſonnes q̃ sont punies criminellemẽt du fouët, torture, la corde, la rouë, ou autres telles punitions, faictes par l'ordonnance de iustice. Laquelle sorte de correction n'apartient & ne doit estre executee, que par les iuges & magistrats: en sorte q̃ tous ceux qui de leur authorité propre & peculiere s'ingerent à telles correctiõs, n'ont en eux rien qui sente son Chrestien. Car le Chrestiẽ n'vsurpe iamais l'authorité du magistrat: sçachant bien que telles gens resistent à Dieu & se damnent.

Mat. 18. b. 15.
De la correction fraternelle.

L'autre correction s'exerce,par vn exercice & œuure de charité, & s'appelle correction fraternelle,& se doit pratiquer par vn chacun Chrestiẽ,à l'endroit de son prochain,& de ceste correction, cõme la plus capable pour la vie Chrestienne, (qui doit estre pleine de dilection,charité & pieté)parle nostre Seigneur à S.Pierre, quãd il luy dit: Si tõ frere a offensé en toy,va & le corrige entre toy & luy.

Quãd nostre Seigneur dit en toy,il n'entẽd point seulement de nos offenses particulieres, comme fait la plus part des Chrestiẽs qui conniuent librement à quelque vice que ce soit,pourueu qu'il ne soit pas commis contre leurs personnes,q n'est pas acte de Chrestien: Car le Chrestiẽ prẽt son nom de Iesus Christ, duquel il doit estre imitateur,qui ne s'est poĩt tãt topiqué des outrages qu'on luy a faits ou dits,q̃ de ceux qu'on a faits à sõ pere. Le vray Chrestien aussi est dolent & marry,de tous les pechez qu'il voit commettre à son prochain, soit contre Dieu, contre Iesus Christ, contre son prochain.

Vnion entre Dieu, Iesus Christ & l'Eglise.

Car ces trois choses,sçauoir est Dieu,Iesus Christ & l'Eglise,sont vnies & concathenees ensemble,cõme le chef & le corps: car l'Eglise est le corps,Iesus Christ est le chef, & Dieu le chef de Iesus Christ. Parquoy ce qui se cõmet contre Dieu,contre Iesus Christ & cõtre quelque membre de l'Eglise,se fait cõtre tout le corps ensemble. De façon que quiconque

peche en quelque ſorte que ce ſoit, ſi tu es Chreſtien, peche en toy: il veut dire, toy voiãt & ſçachãt. Car celuy peche en toy, qui toy le voiant & le ſçachant peche: & pour-ce corrige entre toy & luy, c'eſt à dire auec prudence & charité, car eſtant autrement faicte correction, malaiſement ſe reduira il.

Et pour ceſte raiſon, noſtre Seigneur nous aduertiſt ailleurs, que la correction de celuy qui a vne poultre en l'œil, & veut corriger celuy q̃ n'y a qu'vn feſtu, eſt mal à propos: d'autant que celuy qui par enuye, haine, ou rãcune, corrige ſon prochain, a la poultre en l'œil: & pource eſt il plus reprehenſible, & offenſe plus, que celuy qu'il corrige. Pour autant que le principal but de la correction fraternelle, doit tendre au ſalut de ſon prochain, & non à l'aſſouuiſſement de ſon enuie, ou de ſon inimitié. *Matt. 7. a. 3.*

Pour donc ſuiuant le commandement de noſtre Seigneur corriger ſon prochain auec fruit, il y faut vſer de prudẽce, le prenant ſeul à ſeul, & auant ce conſiderer le temps, le lieu & le moien le plus propre, que l'on pourra trouuer, pour luy faire receuoir agreablemẽt la correction. Et ſi la dreſſez ſi à propos, qu'il vous eſcoute, & retiẽne & execute voſtre cõſeil, vous auez dit noſtre Seigneur gaigné voſtre frere, le reduiſant au bon chemin, duquel il eſtoit foruoié, ſans le diffamer, ou donner à autruy occaſion de ce faire, & ferez vn œuure

qui ſera grandement aggreable à Dieu, tant pour raiſon de la charité, de laquelle vous aurez vſé enuers voſtre prochain, que pour ſa
Luc 15. c.10. reduction, pour laquelle il y aura en l'Egliſe triomphante plus de ioye, que ſur la vie de nonante & neuf iuſtes. Ce qui nous doit eſmouuoir & inciter de toute noſtre affection à trauailler à la reduction de noſtre prochain.

Que ſ'il ne fait compte de noſtre correctiõ, & ne la veult eſcouter, il ne ſe fault deſiſter pour la premiere fois, ains faut de plus en plus ſuiure ſa pointe. Et pour tenter toutes voies, il fault à la ſeconde ou troiſieſme fois, amener auec ſoy vn ou deux teſmoins: à celle fin que ce que, ou pour voſtre cõſeil, ou pour le peu de cas qu'il fait de voſtre perſonne, il n'a voulu faire; il le face, ou pour la crainte de correctiõ, ou de peur que ſon vice ſoit deſcouuert.

Que ſ'il eſt tellement aueuglé & obſtiné en ſon vice, que ny l'admonition, ny la crainte, ny la honte, ne le peuuent retirer, alors denonce le à ſon prelat & paſteur, auquel il doit obeir: & luy deſobeiſſant, il le doit ſeparer de la communion des Chreſtiens, par la cenſure Eccleſiaſtique. Ce qu'eſtant fait, il ne ſoit plus loyſible le hanter, ny frequenter, boire ny mãger auec luy: ains dois fuir & euiter ſa cõpaignie, comme d'vn Turc, Payen, & infidele.

Mais helas! O mal'heur, l'on ſe conduit aujourd'huy entre les Chreſtiens bien autremẽt;

car encores que l'on n'accuſe ſon prochain que trop volõtiers, ce n'eſt pas pour vn deſir qu'on aye d'amendement en ſa vie, ny pour l'ennuy que l'on a des offenſes qu'il cõmet contre Dieu & l'Egliſe, ains pour celles qu'il commet contre nous. Car le monde eſt ſi remply de haine, enuie & malice: & a ſi peu de charité, compaſſion & crainte de Dieu, qu'il n'eſt plus nouuelles que le deſir de la reduction de ſon prochain face annoncer ſon vice à l'Egliſe: ains ſeulement pour auoir raiſon de ſes particulieres offenſes. Et par malheur, la iuſtice eſt ſi pleine d'ambition & auarice, que leur zele eſt plus d'auoir de l'argent, que de iuſtice. Et neantmoins y penſe qui voudra: car celuy qui ſans les deuës & requiſes circonſtances accuſe ſon prochain: & celuy qui par haine, enuie, ambition ou auarice le condamne, ſera deuant le tribunal de Dieu puny ſans miſericorde.

De ce default de charité & de zele de iuſtice eſt procedé le meſpris & contemnement qui eſt entre les Chreſtiens, des cenſures Eccleſiaſtiques, à leur grand preiudice: pourautant qu'eſtans liez deuant Dieu, ils ne trauaillent point à ſe deſlier.

Et à celle fin que l'on ſoit plus curieux de ſe retirer de la puiſſance de Sathan, à qui par le moyen de l'excõmuniémẽt l'on eſt liuré, nous deduirõs le plus ſuccinctemẽt que nous pourrons, que c'eſt qu'excommunication.

Qu'est-ce qu'excommunication.

Excommunication, est vne separation de la communion : il y a trois sortes de communiõs, l'vne est spirituelle, qui est celle que l'on a par la dilection de son prochain, à laquelle chacun est tenu, & n'en peut estre priué, ny n'a aucune puissance sur icelle l'excõmunication.

Trois sortes de cõmunion.

La secõde est corporelle, sçauoir est la salutation que nous faisons les vns aux autres, le baiser, le parler, le banquet, l'oraison & choses semblables.

La troisiesme est moytoienne, c'est à dire participante de ces deux, c'est la participation des saincts sacremẽs, specialemẽt de l'Eucharistie, pourautant que pour les dignement receuoir, la dilection de son prochain y est requise & l'oraison & autres.

Ainsi qu'il y a diuerses especes de communions, de mesmes y a il deux sortes d'excommunications, la majeur & la mineur : la majeur nous priue & separe de la seconde sorte de communion, & en ce cas elle includ en soy la mineur : la majeur est vne censure & peine prononcee du iuge Ecclesiastique, qui priue de la communion des hommes & des sacremens. La mineur priue de la communion des sacremens, (parce qu'elle accompagne le peché mortel, & nous ne deuons les receuoir en peché mortel, parce qu'en ce faisant, au lieu de nostre salut nous receurions nostre condẽnation) mais elle ne priue pas de la communion des hommes ny des communs souffra-

ges de l'Eglise, ny des actes humains legitimes & raisonnables, soit en l'Eglise ou dehors, priuez ou publics.

Et parce que l'excommunication doit estre medicinale non mortelle, le iuge Ecclesiastique ne l'a doit donner à la volee, ains auant la deliurer il y doit bien & meurement penser: car comme le medecin, selon la benignité ou fureur de la maladie ordonne les medecines, quelquesfois plus douces, quelquesfois plus fortes: de mesmes pour la santé de l'ame, il est besoing d'ordonner la medecine selon la portee du patient, quelquesfois par douces reprehensions, quelquesfois par rudes increpatiõs. De mesmes que le Chirurgiẽ qui voyãt l'emplastre n'estre suffisante pour guarir la playe, il y adiouste le cautere: ainsi l'Eglise aux obstinez intraictables & incorrigibles, vse de la cẽsure & separation.

Et pour ceste raison, nostre Seigneur cognoissant l'obstination, malice & peruersité des hommes, a donné la medecine des sacremens, pour guarir ceux qui estans bien preparez les reçoiuẽt. Mais comme la seignee donnee sans que le corps soit preparé, est de nulle vertu, & qui plus est tresdangereuse : ainsi la reception des sacremens qui prẽnent leur vertu par l'effusion du sang de nostre Seigneur Iesus Christ, est non seulement inutile, mais dommageable, si on n'est bien & deuëment preparé. Et pourtãt la corruption de ceux qui

les reçoiuent & s'y presentent endurcis & obstinez en leurs vices, il a donné le glaiue spirituel, par lequel le prelat peust non seulement separer de la secōde & troisiesme sorte de cōmunion, les contépteurs obstinez & rebelles: mais aussi tellement les lier ça bas q̃ si par luy ils ne sont absouls & desliez, ils ne le seront deuāt la face de Dieu. Cōme nous dit nostre Seigneur au mesme texte, lors qu'il nous a cōmādé de fuyr celuy qui ne voudra ouyr l'Eglise, il dit apres, que tout ce qui sera par les Pasteurs d'icelle lié ça bas, le sera de mesme és cieux, & aussi ce qui sera deslié. Ceste sentence a esté pratiquee par mōsieur S. Paul, lors qu'il deliura l'inceste Corinthien à Sathan: I'ay, dit-il, iugé celuy qui a faict ce peché, comme si i'estois present, au nom de Iesus Christ, &c. & liuré telle maniere d'hōmes à Sathan, au mortifiemēt de la chair, à fin que l'esprit soit sauf au iour de nostre Seigneur. En quoy nous pouuōs veoir la grandeur de l'auctorité Episcopale, veu que ce qu'il lie par l'excommunication est liuré à Sathan. Puis donques que comme auez veu, les excōmuniez sont separez de la communion des Chrestiens, & qu'il n'en fault faire non plus de compte que d'vn infidele & payen, & que mesmes il ne le fault saluer, & qu'il est liuré à Sathan, nous la deuons craindre merueilleusement: & d'autant que ne deuōs permettre ne souffrir que nous soyons excōmuniez, d'autant ny deuons nous

1. Cor. 5. b. 5.

faire mettre nostre prochain à la volee, & sans vne iuste & legitime occasiō, & pour sō salut: car autremēt faisant, nous n'engendrōs point Esron, parce que nous occiriōs plustost nostre ame que le vice. Phares donques a engendré Esron, lors qu'il demouroit en Egypte, où il s'estoit transporté pour la famine.

Esron a engendré Aram.

EN nous proposant le regime, que nous deuons tenir pour viure Chrestiénemēt, nostre medecin nous apprēd la vertu des herbes de son droguier, lors qu'il dit, que Esron a engendré Aram, qui signifie esleu: parce que quād quelqu'vn s'est separé volōtairemēt des affectiōs du mōde, & a proffité par instructiō, tant verbale qu'exemplaire à son prochain, il est esleu & choisi de Dieu, & estimé entre les gens de bien, cōme celuy qui est eminent en vertu: & pour ceste raison la sagette qui occit le peché esleue deuant Dieu & les hōmes, par ceste mort Aram, qui aussi signifie irritation.

Parce que les Hebreux, se multiplians du temps d'Aram en Egypte, les Egyptiens estoient irritez contre eux, tant de leur prosperité que de leur fecondité: & estimant empescher icelle les opprimoient & affligeoient, leur imposant des charges insupportables, & outre ce enioignoient aux sages femmes Egyptiennes, tuer & mettre à mort tous les masles qui naistroient, referuant

ſeulement les femelles, voicy diſent ils les enfans d'Iſrael, qui ſe multiplient grandemēt ſur nous, venez & circonuenons les, de peur que multiplians ainſi, ſ'il aduenoit guerre, ils ne ſ'adioignent aux ennemis, & qu'ils ne guerroyent contre nous. Ce qui eſtoit vne vraye vmbre & figure de la perſecutiō que les Scribes & Phariſiens firent contre le fils de Dieu,
Ioā.11.f.47. lors qu'ils diſoient: Que ferons nous? ceſt hōme icy faict beaucoup de ſignes: ſi nous le laiſſons ainſi, chacū croira en luy, & les Romains viendront & nous oſterōt & le lieu & le peuple. Ceſte irritation & courroux que les Egyptiens auoient contre la proſperité des Hebrieux, & les Scribes & Phariſiens contre les miracles de noſtre Seigneur, ſignifie la haine & l'enuie que les meſchans & peruers ont cōtre les eſleuz & gens de bien, qui les eſmeut à detracter & meſdire d'eux. Et comme les Egyptiens vouloient par le moyen des Matrones, faire mourir les enfans des Hebreux, à leur natiuité: ainſi les meſchans ſ'efforcent de tuer & enſeuelir par leur detraction la vertu & renommee des bons, ne la permettant ſ'il leur eſt poſſible ſortir en lumiere. Mais d'autant plus que les Hebreux eſtoient affligez, d'autant plus ils multiplioient & croiſſoient: ainſi la vertu luiſt & paroiſt d'autant plus au vertueux qu'il eſt perſecuté du meſchāt: & pour ceſte raiſon il ne deſire la loüange du meſchant. Parce qu'il ſembleroit qu'il

D'autā que la vertu eſt perſecutee, d'autant plus elle paroiſt.

fust ou contant ou participant de son iniquité. Qu'à la mienne volonté que ceux qui remplissent plus leurs liures de detraction & outrages, sans y espargner (quelque commandement qui soit au contraire) ny le magistrat, ny mesmes toute l'antiquité, se fussent contentez des detractions, faulses impositions & impudentes calomnies, dõt leurs liures sont farciz, sans auoir vsé de main mise, comme ils ont faict, au detriment & preiudice de ce iadis tãt florissant Royaume de Frãce, lequel par leurs seditions, menees & intelligences, est descheu de la plus-part de son ancienne gloire & splẽdeur, y ayant esté toutes choses par leurs pratiques & moyens renuersees. Si est-ce que Dieu y a monstré sa prouidence: car encores qu'ils ayent tasché par leurs cruautez & inhumanitez plus que Scythiques, opprimer tellement les Catholiques, que la religion en demeureroit par ce moyen estaincte & abolie: ils ont neantmoins trouué le vieil prouerbe veritable, qui dit, l'homme proposer & Dieu disposer. Car il a par sa grace disposé tout autrement que ces inhumains calomniateurs n'auoient proposé, s'estant trouué bon nombre de Catholiques, qui pour le seruice de Dieu, de son Eglise, du Roy & de la patrie, ont employé leur vie & leur bien: en sorte que d'autant plus qu'ils ont pensé opprimer les Catholiques, d'autãt plus Dieu les a aidez, confortez & preseruez.

Exod. 22. d. 28.
Act. 23. a. 5.

Aram a engendré Aminadab.

TOut ainsi que nous voyõs le patient, apres vne bonne purgation se porter de iour en iour mieux: de mesmes apres que l'ame deuote a choisi & esleu le chemin de la vertu, marche & chemine par iceluy, elle se veoit allegee & soulagee de ce pesant & insupportable fardeau de peché, qui la rend de plus en plus cherie & desiree d'vn chacũ. Parce que la vertu a vne telle force & vigueur, qu'elle faict que sa seule reputation rend le possesseur d'icelle aimé & desiré, entant qu'il n'a point suiuy les desirs de la chair, lesquels en tout & par tout sont contraires à l'esprit, y ayant entr'eux vne perpetuelle guerre. Car cõme dit l'Apostre, La chair conuoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair: de façon que le charnel ayant arresté & mis toute son affection en ce monde, pense ses plaisirs mondains estre perpetuels, & seroit content de ne les iamais abãdõner. Et pour ceste raison le Sage dit: ô mort, que ta memoire est amere à celuy qui a paix en ses richesses! ce qui ne procede que d'vn aueuglement qui nous obfusque la veuë, que ne pouuons veoir ny cognoistre ce qui nous est necessaire & salutaire: & pource nous cherchons iournellemẽt nostre ruine, qui n'est pas le moyen d'estre Aminadab, qui signifie desiré par l'election de la vertu. Car noz desirs charnels & mõdains sont totalemẽt eslõgnez d'icelle,

Gal. 5. c. 17.

Ecclesia. 41. a. 1.

Les desirs charnels & mõdains sont eslõgnez de la vertu & impossibles.

d'icelle, & qui pis est sont presque tous impossibles, car nous ne les sçaurions effectuer. Qu'il ne soit ainsi, le desir que nous auons de tousiours viure sans iamais mourir, est impossible, inique & desordonné. Car si sainct Pierre, iouyssant d'vn rayon de la diuinité, en estoit tellemét rauy & contant d'iceluy, qu'il vouloit perpetuer là sa demeure, ne sçauoit ce qu'il demandoit: moins sçauons nous l'inutilité de nostre desir, quand nous souhaitons de ne vouloir abandonner le mõde, veu qu'il ne se peult faire: & outre-plus, il est impossible y receuoir vn entier contentement, qu'il ne soit ou accõpagné ou pour le moins de pres suiuy de quelque grande tribulation & ennuy. O combien y a il de personnes qui par le iugement humain semblent posseder vn grand contentemét & felicité en ce monde, qui au contraire reçoiuent en leurs cœurs de telles detresses & passions, & en leur esprit tant de sollicitudes & d'affaires, que qui voudroit peser le bien contre le mal, trouueroit que les negoces & perturbatiõs qu'ils ont en leur entendemét, surmonteroiét de beaucoup les plaisirs & faueurs qu'ils ont en ce monde. Et pourtant ceux qui ayant en horreur les vanitez & allechemens d'iceluy, & auec S. Paul desirent d'estre deliurez de ce corps mortel, non par vn desespoir ny par vn despit, ains pour n'offenser plus Dieu, & iouyr de la frui-

Le desir de tousiours viure est impossible & inique.

Mat. 17. a. 4.

Les grands & riches ont souuent plus de passiõs et perturbatiõs que les pauures.

Phil. 1. d. 23. Rom. 7. d. 24

tion celeste, sont plus sages que ceux qui font au contraire.

Or tout ainsi qu'il est impossible de pouuoir viure tousiours icy sans mourir, veu qu'il est ordonné que tout homme mourra vne fois, & par ce moyen c'est vn fol desir : de mesme est ce mal desiré que de vouloir tousiours estre sain sans douleur ny maladie, veu que nous ne pouuons mettre nostre souhait en execution, & si en ce faisant nous offensons Dieu, lequel sçait mieux que nous ce qu'il nous est necessaire. Mais pour cela nous ne laissons de chercher tous les remedes que l'esprit humain peult excogiter pour guarir, quand nous sommes malades corporellemét: & neantmoins nous nous soucions peu des maladies de l'ame. Ce n'est pas mal faict que de se faire penser, quãd on se trouue mal, mais nous deuons considerer que les maladies corporelles ont souuent leurs racines des maladies spirituelles, qui est peché, pourautant que Dieu nous les enuoye pour nostre amendement, & pource deuons nous estre plus curieux de la santé d'icelles que du corps, veu qu'elles sont eternelles : & les corporelles transitoires. Mais au cõtraire dés qu'vn homme est malade, & luy & tous ses amis se trauaillent & diligentent, que le medecin soit pres de sa personne, qu'il soit purgé & qu'il ne contreuienne à l'ordonnance qui luy au-

Hebr. 9. 3. 27

Desirer vne perpetuelle sãté n'est propre au Chrestien.

Nous deuons estre plus curieux de la santé de l'ame que du corps.

ra esté faicte, à celle fin que ce corps se guerisse. Mais quand à l'ame vous ne trouuerez personne qui en aye soing qu'à l'extremité: tellement que le plus souuent vn pauure malade, faulte d'estre admonnesté de son salut, est en danger de perir eternellement: qui n'est office d'amy ny de Chrestien. Car la charité Chrestienne ne permet point, que pour crainte de desplaire au patient, on doiue laisser perdre son ame, & encores moins la parfaicte amitié, car le vray amy aime plus l'ame que le corps: & pource nous deuons plus promptement mettre ordre à la disposition de sa conscience qu'à celle de son corps, & puis apres que l'ame se verra nette, il fault auoir soing du corps. Il ne fault donc craindre d'ennuyer le malade, ny dire, il n'en est encores là: car il n'est point besoing d'attendre à l'extremité. Veu que alors la proximité de la mort, & la vehemence de la maladie luy oste le moyen de recognoistre ses faultes, & d'auoir la contrition requise pour son salut: & qui plus est s'il est homme de bien, il sera bien aise d'estre admonnesté de son salut: & s'il ne l'est, il fault tascher à gaigner son ame. Parquoy le meilleur, dés qu'vne personne est au lict malade, c'est de luy faire venir le medecin spirituel pour la confesser, & luy faire receuoir le viatique, sçauoir est le precieux corps de nostre Seigneur Iesus Christ: car s'il le reçoit bien

Il ne fault pour crainte de desplaire à vn malade laisser de l'admonester de son salut.

Le vray & parfaict amy aime plus l'ame q̃ le corps.

Le vray Chrestiẽ doit penser de sa conscièce dés qu'il se sent atteint de maladie.

& deuëment, auec vne vraye douleur & contrition de ses faultes, il ne fault point douter que si Dieu voit que pour le salut du patient & son seruice il soit besoing qu'il viue, il luy donnera force & vigueur pour obtenir santé. Et ne fault laisser à l'admonester de son salut, de peur qu'il craigne sa mort prochaine: car il l'en fault aduertir, d'autant qu'elle est tousiours à nostre porte, & pource est il besoing se tenir prest & veiller, à celle fin que par le soing qu'il aura de son salut il soit Aminadab, aimé & desiré d'vn chacun, & engendrera Naason.

Aminadab a engendré Naason.

Apres que le corps du patient a receu par le moyen de la purgation la desiree santé, il vient à reposer à son aise, libre des douleurs que la maladie luy auoit causé. De mesme nostre medecin nous ayant desduit le contentement que l'ame Chrestienne & deuote, qui se sent nette du crime, a de se veoir desiree des gens de bien, la frequentation desquels elle cherche incessamment, pour tousiours profiter & augmenter sa santé spirituelle, comme le patient qui se sent guery fuit & euite les malades, & desire de hanter auec ceux qui sont sains, pour auoir repos de tant de maux que sa maladie luy auoit apporté. Il nous presente apres le desiré Amina-

dab, le repos de Naaſon : car Naaſon ſignifie repos.

Or de ce que noſtre medecin dit qu'Aminadab a engendré Naaſon, il nous apprend que ceux là ſeuls ſont deſirez des bons qui accompliſſent la volonté de Dieu, & tout homme qui accompliſt la volonté de Dieu, engendre & Aminadab & Naaſon. C'eſt à dire en ce faiſant eſt deſiré, & ſi engendre, ſoit corporellement ſ'il eſt marié, ou ſoit ſpirituellement ſ'il ne l'eſt: & a charge de troupeau ou famille des enfans paiſibles : au contraire, il les engendre tempeſtueux & turbulents. Car il eſt malaiſé, ie ne dis pas impoſſible, que celuy qui eſt deſobeiſſant à Dieu, puiſſe auoir des enfans ſages & bien obeiſſants, & au contraire : comme on peut veoir en la vierge qui a eſté touſiours obeiſſante à Dieu, a eu auſſi vn fils, qui outre qu'il eſtoit doux & humble de cueur, ſe rendoit ſubiect à elle. Et auſſi celuy qui a l'eſprit libre & vuide d'afflictions ou paſſions, preuoit & ſe prend garde des occurrentes neceſſitez qui luy peuuēt aduenir, pour ſubuenir auſquelles il trauaille. Ainſi le vertueux qui ayant purgé & nettoyé ſon ame par le moyen de la medecine de confeſſion, auec toutes ſes parties, paruient à eſtre Naaſon, qui ſignifie augure ou preſage : d'autant que celuy qui par l'accompliſſement de la parole de Dieu, eſt deſi-

ré & cherché des bons, prenoit par le moyen de la contemplation & meditation les biens que Dieu donnera aux bons, & les maux que receuront les iniques. Et pour ceste raison il trauaille & met peine de fuïr & euiter les meschans & leurs operations, pour auec les bons s'exercer és œuures de vertu: à celle fin d'auoir en fin le repos de Naason, qui s'obtient par la fruition de la diuinité: à laquelle dés icy il participe, par la frequente contemplation & meditation des promesses de Dieu, contenues és sainctes Escritures, & de ses œuures admirables & des mysteres de nostre redemption. Cecy nous est demonstré en figure, par l'accusation que fit faire le Patriarche Ioseph,
Genes.44.b.5 contre ses freres, lors qu'il fit cacher sa couppe en leurs sacs. Vous autres, leur dit son seruiteur, auez prins la coupe de mon maistre, auec laquelle il presaige. La couppe de Ioseph signifie la saincte escriture, car comme dans la couppe l'on met le breuuage pour le soustien de l'homme: ainsi l'Escriture saincte est vn breuuage, auec lequel nous sommes substätez & maintenuz, & par lequel les sages & vertueux prenoient les biens celestes, qui nous sont à aduenir.

Soubs Naason sortirent les enfans d'Israel, soubs la conduitte de Moyse, hors de la subiection & captiuité des Egyptiens, suiuant la
Genes.15.c.16 promesse que Dieu auoit faicte à Abraham,

qu'en la quatriesme generation ils retourneroient en la terre de Canaam.

Soubs ce capitaine print origine & commencement la Sinagogue, par le ministere de Moyse, à qui Dieu dõna sur le mont de Sinay les institutions & ordonnances de la loy, & les ceremonies de la Sinagogue. Et combien que Dieu aye jetté par Moyse les fondemens de la Sinagogue, si n'a-il pas voulu paracheuer ce grand & excellent bastiment de son temps : & mesmes il ne permit pas qu'il conduist ce peuple, iusques en la terre de promission, ains en bailla la charge à Iosué, qui neãtmoins ne paracheua point ce grand bastiment, ains se continua par les menuz iusques au temps de Salomon, qui fit bastir le temple, & y institua ce qui y estoit necessaire pour la decoration des sacrifices & prieres. *La Sinagogue commẽça soubs Naason.*

Par cela ce peult aisément iuger & cognoistre l'ignorance de ceux qui nous veullent remettre l'Eglise au temps des Apostres, la perfection & accomplissement de laquelle n'estoit ny de leur œuure ny de celle de leurs successeurs : car ils n'en estoient que les ministres & instrumens, ains en est le sainct Esprit le maistre principal, & auquel on doit donner la gloire de l'accroissement d'icelle, & qui en a faict le paracheuement en son temps : & ne l'a faict du temps des Apostres, parce qu'il failloit premierement abolir le paganisme, &

faire cesser la loy Mosayque. Ce qui ne se pouuoit faire si promptement, veu que mesmes il a faillu pour la promulgation de la loy Euangelique entre les Iuifs, que sainct Paul contre l'ordōnance d'icelle, & y derogeât pour ceste fois, aye permis à son disciple Timothee, de se circoncir, ce qui n'a esté licite depuis. Mais pour cela, les successeurs des Apostres n'ont pas esté maistres plus parfaicts qu'eux, car encores que Iosué en la conduitte du peuple de Dieu, aye plus faict que Moyse, veu qu'il les a menez en la terre de promission, & Moyse les a laissez au desert, il n'a pas pour cela esté esté plus excellent que Moyse: mais Moyse a semé, & Iosué a moisonné & cueilly. Les Apostres aussi ont trauaillé, & leurs disciples & successeurs sont entrez en leurs labeurs pour en cueillir le fruict.

Act. 16. a. 3.

Ainsi encores que les Apostres ayent posé les fondemens de l'Eglise, qui auoit esté prefiguree par la Sinagogue, elle n'a toutesfois esté paracheuee que du temps que les Roys & Empereurs ont embrassé la foy & religion Chrestienne, & en ont esté comme, dit Esaye, les nourrissons.

Esa. 49. f. 23

Les Apostres n'ont pas esté à la reception du S. Esprit instruicts de tout ce qui estoit necessaire à la Hierarchie Ecclesiastique.

Et n'ont esté les Apostres & leurs successeurs instruicts à la reception du sainct Esprit, de tout ce qu'estoit necessaire à la Hierarchie Ecclesiastique, ains l'ont esté puis apres par ordre & succession de temps, comme il

appert par la reprimende, que les Apostres *Act.11.a.2.*
firét à sainct Pierre, de ce qu'il auoit esté chez les Gentilz, lesquels ignorans que les Gentilz deussent receuoir la grace de Dieu, & la lumiere de la foy comme les Iuifz, s'en sont non seulement esbahis, mais courroucez à luy, en sorte que sainct Pierre leur en a recité l'occasion, pour les oster de scrupule: & alors ils ont loué & glorifié Dieu, disant Dieu a donné penitence aux Gentilz, pour auoir la vie eternelle.

Par là appert euidemment, comment nostre Seigneur en accomplissant la promesse faicte à ses Apostres, a laissé à son Eglise, son sainct Esprit pour docteur & gouuerneur, qui y a instruit non seulement les Apostres, mais aussi leurs successeurs: & les y instruira iusques à la consommation du monde. Ce que n'eust esté accomply, s'il eust seulement parlé en la personne des Apostres, & non de leurs successeurs. Ce que nous cõfirme sainct Paul, quãd *1.Cor.3.b.6.*
il dit, i'ay planté, Apollo a arrousé, & Dieu y a donné accroissement. Et pour ceste raison, doiuét suiuát le cõmandemét de Iesus Christ, estre bannis & separez de l'Eglise, cõme contempteurs de Dieu, ceux qui ne l'oyent, & ne luy obeissent, & qui en fantastiquent vne en leur cerueau, comme font les heretiques de nostre temps, qui s'estimans plus parfaicts & mieux appris, que les saincts peres, disciples & successeurs des Apostres, la veullent remettre

à la forme qu'elle auoit du tẽps des Apostres, combien qu'ils ne l'ensuiuent eux mesmes, ains se forgent chacun vne forme, à sa fantasie, cõme il se peult veoir aux diuersitez qu'ils tiennent, tant en Allemaigne, qu'en France & Angleterre: où ils ont outre leurs differentes & contraires opinions, differentes ceremonies.

Comme donques la Sinagogue n'a esté paracheuee que par ordre & succession, & encores que le fondement en aye esté ietté, souz le Capitaine Naason, n'a poĩt esté paracheué, que du temps de Salomon: ainsi l'Eglise dõt le fondement a esté ietté par les Apostres, n'a receu sa perfection & accomplissement, que du temps que les Roys & Empereurs l'ont embrassee & cherie. Aminadab donques a engendré Naason.

Naason fut par le commandement de Dieu cõstitué Capitaine des enfans de Iuda. Vous dit Dieu, parlant à Moyse & à Aaron, ferez camper les enfans d'Israël par bandes vers Orient: Iudas mettra ses tentes selon les tourbes de son exercite, & sera Capitaine des enfans de Iuda, Naason fils d'Aminadab.

Naason a engendré Salmon.

Deux especes de science acquise & infuse.

Les anciẽs tiennẽt qu'il y a deux especes de sciences, l'vne acquise, laquelle se communique à ceux seulement, qui par vn long temps & trauail ont versé auec ceux qui sont pro-

fession de doctrine.

L'autre infuse, c'est à dire enuoiee & donnee de Dieu, sans le trauail de l'estude: laquelle a esté incogneuë aux Iuifz, lesquels s'esbaissoient de ce que nostre seigneur Iesus Christ, auoit la cognoissance de la loy, parce qu'il n'auoit point esté aux estudes.

Comment, disoiét ils, cestuy cy, sçait il les lettres, veu qu'il n'a pas estudié. Ceste espece de science depart Dieu seulement à ceux qui l'aiment & luy obeissent, par l'accomplissement de ses commandemens. De telle espece de science ont esté instruits les Apostres, lors qu'ils receurent le sainct Esprit. Ils ont esté, dit sainct Luc, remplis du sainct Esprit, & ont cõmencé à parler diuerses langues, ainsi que le sainct Esprit leur dictoit: & depuis eux, plusieurs saincts personnages ont receu ceste infusion, comme nous pouuons veoir en ce bon abbé Sainct Anthoine, lequel estãt ignorant des lettres, lors qu'il entra au desert, nous a neantmoins par la science que Dieu a infuse en luy, laissé ses epistres qui contiennent de sainctes & Catholiques instructions. *Iean.7.b.15.* *Act.2.a.4.*

Ainsi celuy, qui pratiquant les receptes de nostre droguier, sçaura bien vser des herbes contenues en iceluy, receura pareille infusion. Car ayant, comme nous auõs dit cy dessus, tellement vescu selon les commandemẽs de Dieu, qu'il en est recherché & desiré, il viẽt à auoir repos en sa conscience, qui fait qu'il

engendre Salmon, qui eſt autant comme qui diroit qui ſent facilement par vne grace infuſe, le bon d'auec le mauuais, le doux d'auec l'amer: c'eſt à dire que celuy qui accompliſt les commandemens de Dieu, ores qu'il ſoit ſimple & ſemble auoir l'eſprit rude, aura par la grace ſpeciale de Dieu, l'intelligence de ſa volonté, comme ſe peut veoir iournellement. Naaſon donc a engendré Salmon.

Ioſué qui par le cõmandemẽt de Dieu ſucceda à l'eſtat de Moyſe, voulãt ſuiuant ſa charge conduire le peuple Hebreu en la terre de promiſſion, enuoia ſes eſpies pour remarquer le chemin qu'ilz deuoiẽt tenir, l'aſſiete & fortification des villes, & les forces & puiſſances du peuple à qui il auoit affaire.

Les eſpions entrans en la ville de Hierico, ſ'en allerent loger en la maiſon de la paillarde Raab, où ils furent ſoupçonnez par les habitãs de Hierico, & cherchez: mais Raab les cacha au plus hault de ſa maiſon: & à celle fin qu'ils ne fuſſent offenſez par les ſeruiteurs du Roy, qui les cherchoient, elle leur diſt, qu'ainſi que l'on fermoit les portes, ils ſ'en eſtoient allez, mais que ſ'ils eſtoient ſuiuis de pres ils ſeroient bien toſt attrapez, & par ceſte ruſe elle les preſerua de mort, & en ſatisfaction de ce, les eſpies luy promirẽt que pouruëu qu'elle attachaſt à la feneſtre de ſa maiſon vn cordon rouge, lors que Dieu mettroit la ville de Hierico entre les mains de ſon peuple, elle, ſa

maison & tout ce qui seroit dedans, seroient preseruez du feu & du sac.

La ville estant assiegee, les enfans d'Israël, l'entournerent sept iours durant, auec sons de trompettes, au bout desquels les murailles tóberent, & la ville fut saccagee, par glaiue & par feu, excepté la maison de Raab.

Hierico estant prinse, & Raab suiuant la cacapitulatió qu'elle auoit faite auec les espies, & sa maison sauuee, elle se retourna à Dieu de tout son cœur, & renonçant à son peuple & à leurs idolatreries, elle fut receuë entre le peuple de Dieu, & mariee à Salmon: & nous aporte cecy outre le sens historial, vne grande doctrine & singuliere instruction.

Raab, qui est à dire femine, signifie l'Eglise des Gentilz, laquelle ainsi qu'au commencement elle a paillardé, & depuis s'est retiree, & a vescu vertueusement: ainsi les Gentilz, au parauant l'aduenement du fils de Dieu, ont paillardé apres les idoles: mais apres qu'elle a esté vnie par mariage (comme Raab à Salmó) au fils de Dieu, elle a esté alteree & affamee de iustice; & s'estant respandue par le monde, à cóioint par ceste vnion, les Iuifz & les Gétilz.

De ce q̃ la paillarde Raab, a receu les espies en sa maison & les a cachez au hault d'icelle, nous est demonstré le moien, que doit tenir l'ame pecheresse, qui desire se retirer & seruir à Dieu, laquelle doit receuoir en sa maisó, c'est à dire en só cœur, la doctrine des Apostres an- *Ioan. 8. f. 41.*

nuncee par les predicateurs, car q est de Dieu oyt volōtiers la parolle de Dieu, & icelle serrer au plus hault de sa maison, c'est à dire en sa teste, de peur que les seruiteurs du Roy de Hierico, les diables, ne la trouuēt mal serree & la luy desrobent.

Les Iuifz entournās Hierico signifient les predicateurs.

Les Iuifz qui par sept iours durans, cryant auec des trompettes, ont circuy les murs de Hierico, signifient les predicateurs Ecclesiastiques, qui ont depuis Iesus Christ iusques à present entourné le monde, corrigeans & reprenans, auec leurs trompettes, instructions & sainctes predications, les pecheurs les sommants de se reduire, de leur mauuaise vie & d'ensuiure celle de Iustice, & ce faisant les murs de Hierico tumberont: c'est à dire que la force & puissance du diable sera renuersee & destruicte.

Le cordō d'escarlatte par le moien duquel Raab fut sauuee denote la Passion.

De ce que Raab & toute sa maison a esté sauuee, par le moien du cordon d'escarlatte, qu'elle a mis aux fenestres: est demonstré, que le pecheur qui par vne saincte cōuersatiō, deuote & salutaire cōtēplatiō, adapte sur soy la passion de nostre Seigneur Iesus Christ, sera par le merite d'icelle sauué.

Le pecheur ne se doit mesfier de la misericorde de Dieu

De ce que la paillarde Raab, a esté mariee à Salmon, duquel mariage est descendu Iesus Christ, nous est appris que le pecheur ne se doit mesfier de la grace & misericorde de Dieu: car ores que Dieu aye en horreur le peché, si ne hait il pas le pecheur, pourueu qu'il

ne soit obstiné ny endurcy en son vice, cõme il nous asseure quãd il dit, qu'il n'est pas venu appeller les iustes, mais les pecheurs à penitẽce: & mesmes les Iuifz ignorans ce mystere le luy reprochoient. Cest homme, disoiẽt ils, reçoit les pecheurs, & mange auec eux. Ce qu'il faisoit pour nous enseigner que nous deuons plustost tascher à reduire le pecheur, que le mettre en desespoir.

Nous sommes aussi par cecy instruits, que nous ne deuons point auoir tant de honte de la faute de nos parẽs, q̃ no' n'ayõs pl' de hõte de la nostre propre: ny nous tãt glorifier de la vertu de nos maieurs, q̃ n'ayons souçy d'estre vertueux nous-mesmes: ny ne deuons mesdire, ny detracter de ceux qui se marient auec Salmon: car par ce moyen ils gaignent vne ame à Dieu: ny dechasser ceux qui apres auoir erré & failly, se reduisent à la vertu, & rentrẽt au giron de l'Eglise. Cõbien qu'auiourd'huy le cõtraire soit pratiqué: car quelque vertueuse que deuienne vne femme, apres s'estre releuee de sa cheute, au lieu de l'en congratuler, & louer sa conuersation, pour l'inciter & induire, comme nous deuons, à de plus en plus embrasser la vertu, & à recognoistre son vice, nous ne nous contentons pas de luy reprocher sa faulte, ains l'imputons au mary, qui ne peut mais de la faulte de sa femme, & l'outrageõs. Ores qu'il aye fait vne œuure vertueuse, d'auoir suiuant le commandement de

Nous deuons auoir plus de honte de nos fautes que de celles de nos parens.

Il ne fault reprocher son vice au penitent.

Ezech. 1. c. 18. Dieu faict en Ezechiël, reduit la brebis esgaree, & suiuy en cest acte Salmon, qui est loué en l'escripture. Parquoy veu que comme dit *Esa 1. c. 18.* nostre Dieu, si nos pechez estoient rouges cõme vermillon ou escarlatte, par nostre penitence & conuersion ils sont blanchis, par sur la neige & laine blanche, & que Dieu quand *Ezech. 18. c. 22.* nous auons vne vraie & entiere repentance, & faisons penitence d'iceux, les oublie : ce n'est pas fait en Chrestien que de les ramenteuoir au penitent, ou à la penitente auec reproche. Et qui plus est quand l'on fait tels reproches, celuy qui les fait demonstre en soy de deux choses l'vne: ou qu'il ayme plus le vice que la vertu, puis qu'il ramenteoit par forme de reproche, ce que Dieu a oublié: ou qu'il n'espere point en la misericorde de Dieu, par ce q̃ si Dieu n'oublioit nos vices, nous seriõs sans misericorde perdus. Puis donc que quãd nous sommes de tout nostre cœur retournez à Dieu, il oublie nos fautes & ne s'en resouuient plus: il faut que nous mettions en oubly celles de nostre prochain, que nous voiõs reformé & conuerty, pour ne les luy ramenteuoir ny reprocher iamais. A celle fin que cõme de la conionction de Salmon, auec la paillarde Raab, outre la reduction d'icelle, il en est sorty le bon Boos, qui signifie vertu, celuy qui est son imitateur puisse tellement se conduire auec sa femme, qu'elle aime & ensuyue autant la vertu, qu'elle a autrefois fait le vice.

Salmon

Salmon a engendré Boos de Raab.

TOut ainsi que la science est diuisee en deux especes, ainsi a elle selon la diuersité de ses especes, ses effets differens: ce que nous enseigne tresbien monsieur sainct Paul, quãd il dit que la science enfle & la charité edifie. Car la science qui par art & trauail de l'estude est acquise, enfle: c'est à dire ennorgueillit, & rend superbe le docte, si elle n'est accompaignee de charité, sans laquelle toutes nos operations sont quasi inutiles, & auec laquelle nous sõmes edifiez. Autremẽt est il de la sciẽce infuse, car Dieu ne la distribue point à l'hõme, qui est sans charité. C'est pourquoy nostre Medecin nous propose que Salmon (qui moiennant la grace de Dieu, sçait discerner le bien d'auec le mal) a engendré Boos, c'est à dire vertu, parce que la science qui est infuse de Dieu, ne tend à autre but qu'à la vertu. *1. Cor. 8. a. 1.* *Science sans charité enorgueillit.*

Pour donc dresser vne bonne medecine, par les herbes de nostre droguier, il faut que la discretion que Dieu nous donne, pour cognoistre le bien & le mal, soit emploiee à fuir & euiter le vice, & à chercher, suiure & embrasser le bien: à celle fin qu'auec Salmon par nos sainctes œuures nous puissiõs engẽdrer la vertu de Boos, tãt en nous mesmes, qu'en nostre prochain, par nostre exemple & imitatiõ: d'autant que nostre lumiere doit luire, deuant les hommes, à celle fin que par leur conuer- *Matt. 5. b. 16.*

sion, Dieu en soit glorifié.

Les interpretes des sainctes escritures, & mesmes les historiens, ores qu'ils soient d'accord, que Boos estoit du temps que les Iuges presidoient en Israël, neantmoins ne s'accordent point souz lequel. Mais Iosephe tient qu'il estoit souz Hely grand sacrificateur. Quoy qu'il en soit, de son temps suruint vne famine, pour laquelle euiter, Elimelec & sa femme Noemy, s'en allerent en la cõtree de Moab: où ses enfans se marierẽt, & y mourut Elimelec & ses enfans, & Noemy & Ruth estans vefues, s'en retournerẽt en Iudee: où Ruth allant glaner fut aggreable à Boos, qui pource cõmãda à ses moissonneurs, que tout à fait ils luy laissassent du bled, & finablement pour susciter semence en Israël s'en alla au lict de Boos la nuict, lequel ne l'a point reprouuee, cõme impudique, cognoissant sa vertu, ny congneüe comme lascif, ains la doucement renuoiee, pour la presenter à celuy qui estoit plus prochain à son mary, au reffus duquel il l'a espousee: & sont par la forme de ce mariage instruicts ceux qui desirent s'y lier.

L'hõme Chrestiẽ doit chercher plustost femme vertueuse que riche, Catolique que belle.

Comme Boos n'a point cherché femme belle ny riche, ains vertueuse: & ainsi qu'estãs tous deux en vn lict, le deuoir leur a plus cõmãdé, que la lasciueté: ainsi celuy qui se veut marier doit plustost choisir femme laide, paure & vertueuse, que riche, belle, & vicieuse:

car la beauté flestrist & se passe, la richesse se coule & se desrobe, & la vertu demeure, non seulement à sa femme, pour son contentement, mais aussi à sa posterité, laquelle se ressent tant du naturel, que de l'instruction de la vertu des parés. Ie ne veux pas dire, que mauuais parens n'ayent ou puissent auoir, de bõs enfans, mais communement estans les parens mauuais, les enfans y ont plus d'inclination, & ne sont pas instruits en la vertu, si bien que si les parens estoient vertueux: & suyuent plus librement le vice, qu'ils voient commettre à leurs parens, que la vertu qu'ils oyent louer aux autres.

De ce que Boos ayant Ruth couchee auec luy ne la point cogneue, iusques à ce qu'il l'a euë espousee, nous sont aprinses plusieurs doctrines. Premierement que l'intention de ceux qui se marient ne doit point estre pour l'assouuissement de leur volupté, de peur que le diable ennemy capital de l'humain genre, ne le face mourir (ainsi que les sept maris de Sarra, femme du petit Thobie) spirituellement, mort pire que la corporelle: ains doit espouser pour auoir lignee, & euiter fornication. *Quelle doit estre l'intẽtion de celuy qui se marie.* *Tobie. 3.b.8.*

Plus, en ce que nous voions deux personnes non conioincts par mariage, sans soupçon de vice dans vn lict, nous sommes appris de ne point mal iuger de tout ce que nous voions, car toutes & quantesfois que deux *Il ne faut iamais mal iuger.*

personnes parlent ensemble, il ne s'ensuit pas q̃ ce soit pour mal. Ie le dis parce qu'auiourd'huy le monde est si debordé, qu'auec le mal qu'il voit plus commun que le bien, il iuge & prent le tout au pis: & pource nous deuons plustost mettre peine à fuir & euiter le mal, ostant toute occasion qui pourra scandaliser & faire mal-penser nostre prochain de nos actions, en parlant à personnes mal famees, ou hantant lieux dissolus & scandaleux, que de nous amuser à estre censeurs des œuures d'autruy.

Boos a engendré Obeth de Ruth.

Oisiueté nourrice du vice.

Exercice nourrissiere de vertu.

IL n'y a rien en ce mõde qui nourrisse plus le vice que l'oysiueté, ny qui incite pl' à vertu qu'exercice. C'est pourquoy la vertu n'est iamais oyseuse, en sorte que si celuy qui se veut marier est vertueux, aymant plus lignee, que volupté, il engendrera auec Boos, Obed, qui signifie suiet: parce que les enfans d'vn tel, seront obeissans à Dieu & à luy.

Faute de se marier auec Dieu est cause d'auoir quelquefois de mauuais enfans.

Et à la verité, il ne se faut esbahir si la ieunesse de nostre temps est si extremement vicieuse, veu que la plusspart de ceux qui se marient, n'ont esgard aux parties requises à vn bon mariage, ains cherchét & espousent plus volontiers le riche que la vertueuse, la belle que la Catholique, suiuant en ce, plus leurs affections, que la volonté de Dieu ny la raison.

Colo.3.d.19.

Car ores que sainct Paul conseille les ma-

ris, d'aymer leurs femmes & leurs estre aggreables, & que semblablement il commande aux femmes d'obeir à leurs maris: il ne veult pas pourtant dire que l'affection soit voluptueuse, vsant auec leurs femmes de ce qu'ils doiuent vser pour auoir lignee & euiter fornication, comme auec vne paillarde: cherchant non seulement le moien d'euiter fornication, mais qui pis est tout moien, pour accroistre & multiplier leur sensualité, en laquelle ils taschent s'assouuir & saouler, comme les bestes irraisonnables: de façon que ce qu'ils deuroient faire pour euiter peché, ils le font auec plus grand peché.

De l'amitié et du deuoir du mary à la féme, & de la féme au mary.

C'est pourquoy monsieur sainct Paul nous aduertist, que la volonté de Dieu, est nostre sanctification: à celle fin, dit il, que vous vous absteniez de fornication, & qu'vn chacun de vous sache, qu'il possede son vaisseau en sanctification & honneur, & non en passionné desir: parce que telles concupiscences & lasciuetez apartiennent à gens qui ignorent Dieu. Car, comme dit l'Apostre ailleurs, il fault que nous prenions garde de ne contrister point le sainct Esprit, auec lequel les mariez sont marquez, en la reception de ce sacrement.

1. Thes. 4. a. 3

Ephe. 4. g. 3.

Et pour ceste raison il admoneste l'espoux d'aimer sa femme, comme Iesus Christ a faict son Eglise, pour laquelle il a souffert la mort, & enduré le tourment de la croix, & non

Le mary doit aimer sa féme cõme Iesus Christ faict l'Eglise.

Mesm. 5. c. 25

d'vn amour lascif & brutal,& de mesmes en doiuent les femmes aimer leurs marys : car comme celuy n'est point du corps de l'Eglise, qui ne s'approche de Iesus Christ,& n'est son espoux:ainsi la femme n'est point espouse de Iesus Christ, qui n'ayme son espoux, qui cõme dit l'Apostre,est son chef. L'hõme, dit il,

1.Cor,11.a.3. est le chef de la femme, Iesus Christ est le chef de l'homme, & Dieu est le chef de Iesus Christ. Ce que doit estre bien remarqué, pour autant que l'Apostre, de la femme faict vne chesne,qui conduit à Dieu.

S. Paul faict vne chesne de la femme iusques à Dieu.

Quand il dit que Iesus est le chef de la femme, il demonstre le regime que les mariez doiuent tenir en leur mesnage. Car comme les mẽbres du corps s'accordent & adioignent au chef, ainsi fault il que le mary & la femme soient conioints & vnis ensemble:& ainsi que les membres qui en sont separez, sont pourris, puants & infects, ainsi en est il des mariez,où il y a diuorse. Et à la verité entre tous les estats mondains, il n'y a point vn plus plaisant,ny plus aggreable,que celuy de mariage,quand on y est en vnion:mais aussi il ny en a poĩt vn plus ennuyeux,plus fascheux, ny plus rude, quand discorde est meslee parmy.

Ce qu'arriue souuent, pour les desordonnees affections & desirs, de ceux qui se marient, lesquels ne tendans en ce sacrement, à la fin ordonnee; pour cest effect, tombent

souuent en de grands inconueniens, mesmes és laqz & liens du diable, auquel pour leurs immoderations ils donnẽt puissance sur eux. Et croy fermement, que si lors qu'on se marie, l'on preferoit l'honneur de Dieu aux richesses & à la volupté, & se presentoit à ce sacrement auec deüe confession, que tous les sorciers du monde ensemble, n'y sçauroient nouër ny desnouër.

Toute personne doncques prudente, aymant Dieu, sa conscience, & son repos & sa posterité, choisira plustost soit pour soy, soit pour son fils, la femme vertueuse, que la riche, la Catholique que la belle. Ie ne veux pas pourtant dire que ce soit mal faict, desposer la belle & la riche, pourueu qu'elle soit vertueuse, ou pour le moins s'il y a eu erreur ou vice, qu'il y aye grande apparence d'amendement.

Mais ie veux bien dire, que c'est iniquement faict, d'espouser femme qui soit heretique, ou à la femme le mary.

Sainct Matthieu par la nomination qu'il faict de Ruth, qui estoit du peuple Gentil, nous demonstre l'accomplissemẽt de la Prophetie d'Esaye, qui dit, Enuoye Seigneur ton agneau le dominateur de la terre, de la pierre du desert, c'est à dire du peuple Gẽtil, à la mõtaigne de la fille de Sion. Esa. 16.a.1.

D'où vient que nostre medecin nous pro-

Pourquoy les fémes pecheresses sont nōmees plustost que les vertueuses.

pose en son droguier, plustost les femmes qui ont esté tachees de vice, comme Thamar qui a conceu souz espece de paillarde, Raab qui auoit esté paillarde, Ruth Payenne, que celles qui ont esté vertueuses: comme Sarra, Rebecca, Rachel, & les autres? C'est pour la cōsolation des pecheurs, lesquels voiant que nostre Seigneur est né, non seulement des justes, mais aussi des pecheurs, ont occasion d'esperer que s'ils se retournent de tout leur cœur à Dieu, il aura pitié & misericorde d'eux, & les receura en grace, veu qu'il n'a point eu horreur de descendre des pecheurs. Et pour demonstrer cecy, il estoit commandé en la loy,

Exo.12.a.5.

de prendre l'aigneau, où il y auoit, non seulement des brebis, mais de celuy où il y auoit des brebis & des cheures.

De ce que ses femmes pecheresses sont nōmees expressement en l'escriture, & que plusieurs ont esté grandement louees en l'escriture, & y en a eu qui ont esté douees du don de Prophetie, sont aduerties les fémes, qu'encores qu'elles ne doiuent en rien s'ingerer, aux ministeres Ecclesiastiques, elles ne sont pour cela excluses de l'Eglise, en laquelle elles ont eu l'honneur de Prophetiser, ou de faire quelque acte de vertu.

Obeth a engendré Iessé.

LEs enfans qui procedẽt d'vn sainct & bien ordonné mariage, communement sont obeissans à leurs peres, lesquels se marians, és fins requises en ce sacrement, engendrẽt (auec Obeth, Iessé, qui signifie refrigere,) des enfans qui soulageront leur vieillesse, & les entretiendront en icelle. Pour donc auoir soulas & refrigere de ses enfans, il leur fault choisir vne mere vertueuse & qui soit aggreable à Dieu. Car à la verité l'enfant n'est gueres tenu au pere, qui pour ses appetits desordonnez ou pour les richesses luy donne vne mere vicieuse, & qui l'instruict au vice: ny à la mere qui luy choisist vn pere tel. Et à ce propos respondit fort bien à mon gré. Qui donques veult auoir soulas, contentement, aide & faueur de ses enfans, il leur doit choisir vne mere qui soit plus aggreable à Dieu qu'à sa sensualité, & dés le commencement il leur doit donner le ply & les bien & sainctemẽt instituer & apprendre, de peur que ou par vne trop grande tolerãce, ou par mauuais exemple, ils ne se fouruoient, Et n'est pas chose de petit poix que la correction des enfans: car le pere en sera comptable deuant Dieu, qui a à contrecueur la negligence paternelle en la correction d'iceux: comme la triste & miserable fin d'Hely faict foy, la nonchalance, negligence ou folle amour duquel en *Du deuoir du pere enuers les enfans.*

la correction de ses enfans, qui estoient si meschans, fut tellement desplaisante à Dieu, que lors que les Hebreux combattoient contre les Philistins, l'arche de l'alliance fut prinse, Ophny & Phinees enfans dudit Hely occis: & ainsi que la nouuelle de la capture de l'arche, de la rupture de l'armee, & de la mort de ses enfans, luy fut apportee, il tomba de la chaise où il estoit assis, & se rompit la teste: & l'vne de ses belles filles qui estoit enceinte, au rapport de ceste nouuelle enfanta auant terme, & mourut: & tout cecy luy est aduenu par l'incorruption & meschanceté de ses enfans.

Et nous a Dieu proposé cest exemple pour nous instruire quel soing doit auoir le pere en l'instructiō de ses enfans, & quelle peine meritent ceux qui sont negligés de les instruire: Et pour monstrer combien ceste negligence est desagreable à Dieu, il ne l'a pas voulu aduertir de tous ces mysteres, ains l'a dit au petit Samuel: & de là doiuent apprendre & les peres & tous ceux qui ont troupeau ou famille à regir, le soing, cure, trauail & peine qu'ils doiuent auoir pour les instruire & endoctriner en la crainte & obeïssance de Dieu. C'est la doctrine & conseil de S. Paul. Vous peres (dit il) ne vueillez prouoquer voz enfās à ire, mais nourrissez les en la discipline & correction de Dieu. C'est à dire que les peres ne doiuent point tenir vne telle seuerité à leurs enfans, qu'ils soient par icelle tellement pro-

Ephes. 6. a. 4

uoquez à ire, qu'ils les prennent en desdain,& sortent par ce moyen hors des gonds & limites de raison:ains auec vne modestie paternelle,meslee d'amour & d'auctorité les doiuent corriger & punir,en sorte qu'ils soient craints & aimez d'eux.

Mais ô malheur! les peres de nostre temps sont si peu amateurs de leurs enfans,qu'ils ont plus de soucy à leur amasser des biens, qu'à leur faire apprendre la vertu: & y en a de si meschãs & malheureux,qu'ils se damnẽt pour laisser leurs enfans riches, lesquels puis apres despendẽt en vn an tout ce que leur pere leur a amassé en toute sa vie: & cependant le pauure sot pensant mettre son fils à son aise pour ses grands biens, le laisse plus mal sans comparaison que si il ne luy eust laissé qu'vne bõne, saincte & vertueuse doctrine. Parce que pour peu de bien, que son pere luy eust laissé, il l'eust cõserué auec la vertu, & l'eust augmẽté: où faulte d'instruction il l'a despendu & dissipé, en bombans, superfluitez & meschãcetez: & s'il eust esté bien & vertueusement nourry, il n'eust iamais eu faulte de biẽs. C'est ce que nous asseure & promet le bõ Thobie, parlant à son fils en la personne de nous tous. Souuienne toy mon fils, que nous auõs vescu pauuremẽt, mais nous aurons des biens abõdammẽt, si nous craignons Dieu:faisons œuures vertueuses & abandonnons le vice. *Thob.4.d.23*

Par ainsi les peres doiuent estre plus curieux

à faire inſtruire leurs enfans, qu'à leur amaſſer des biens & richeſſes grãdes: & qui pis eſt par voyes & manieres illicites. Cõme preſque par tout il ſe pratique en ce malheureux ſiecle, auquel ſe voit plus d'enfans mutins & rebelles à leurs peres qu'auparauant. Et de faict au commencement on ne feit point de loy, pour la punitiõ des parricides, parce que noz maieurs ne pouuoient penſer que les enfans fuſſent ſi deteſtables & oubliez, nõ de le faire, mais ſeulement de pẽſer à faire mal ou deſplaiſir à leurs peres. Mais la malice eſt (par l'effrenee licence que les peres & la ſotte affectiõ que les meres ont & laiſsẽt à leurs enfãs) ſi desbordee maintenant, qu'ils prennẽt plaiſir quelquefois à les veoir iurer, frapper & menacer : ne penſant point à la cõſequence de l'aduenir, & cõbien ils acheterõt le plaiſir qu'ils aurõt pris à veoir mal faire leurs enfans, par la douleur & ennuy qu'ils en receuront, quand par leurs mauuais deportemẽs, ils leurs verront faire les mõſtres generales, entre les mains d'vn bourreau.

Où au cõtraire ſ'ils amaſſent peu à leurs enfans, & n'eſpargnẽt rien à leur faire apprendre la vertu, ils receuront vn contentement indicible à la fin de leurs iours, quãd ils ſe verrõt peres d'enfans qui ſeront honorez, aimez & eſtimez d'vn chacũ, & qui ſans faire tort à perſonne, cõſeruent & augmẽtent ce peu de bien que Dieu leur a donné: & qui plus eſt, voyant leur vieilleſſe ſoulagee & eux ſeruiz, nourriz

& entretenuz par le trauail de leurs enfans. Et outre ce contentement par eux esperé, ils font œuure grandement aggreable à Dieu, comme il nous demóstra lors qu'il il voulut subuertir Sodome. Pourrois-ie, dit il, cacher à Abraham ce que ie dois faire? Et plus bas. Car ie sçay qu'il apprẽdra à ses enfans & à sa maison, qu'ils gardent apres luy la voye du Seigneur, & facent iugement & iustice. Par lesquelles parolles on peult veoir comment Dieu aime ceux qui font instruire & instruisent bien & sainctemẽt leurs enfans, & à contrecueur ceux qui en sont negligens. Il n'a voulu reueler ses secrets à Hely, parce qu'il n'auoit corrigé ses enfans, & ne les a pas voulu celer à Abraham, pourautant qu'il deuoit instruire les siens. *Gen. 18. c. 19.*

La femme, dit sainct Paul, sera sauuée, par generation d'enfans, s'ils demeurent en foy, dilection & sanctification auec sobrieté. Par ceste doctrine l'Apostre nous apprend que la femme par la generatió de ses enfans, efface le peché d'Eue, pourueu qu'elle leur dóne bóne nourriture, qu'en premier lieu qu'elle les instruise en la religió Chrestiẽne, à celle fin qu'ils ayent la vertu de la foy & charité, à ce qu'ils conseruent la sanctification qu'ils ont receuë au baptesme, gardãt leurs corps & leurs ames sans macule. Car la seule generatió des enfans n'est d'aucun merite, mais si est bien la regeneration à Dieu par Iesus Christ. *1. Thim. 2. d. 15.*

Et pource le pere charnel, le pere de famille,

& le pasteur doiuent instruire & donner bon exemple à leur famille, à fin qu'ils ne soient coulpables auec eux de leurs vices, par lesquels les vns & les autres seront perdus.

Ce Iessé est plus souuent en l'Escriture appellé Isay que Iessé, mais parce q̃ S. Matthieu descriuant la genealogie du fils de Dieu, s'accommode aux Prophetes, qui ont predit la descente de nostre Seigneur, soubs le nom de Iessé, il vse plustost du nom de Iessé, q̃ d'Isay.

Iessé a engendré Dauid Roy.

De la guerre de l'ame.

AInsi que l'ame est plus precieuse & excellente que le corps, ainsi est la guerre de l'ame est plus grande & plus penible q̃ celle du corps. Ie le dis, parce qu'en ceste guerre a biẽ & vertueusement combattu le sainct Roy & Prophete Dauid, lequel pour ceste raison est appellé Dauid, qui signifie main forte. Car il a esté si fort en ceste guerre, qu'il s'est vaincu luy mesme: car d'autant qu'il a monstré vn grand & merueilleux exemple de patience en toutes les persecutions qu'il a souffert, tant du Roy Saül, de son fils Absalon, de sa femme Michol, que de Semey & plusieurs autres: d'autant a il monstré vn autre grand exemple de douceur, de vertu, de magnanimité & de misericorde, quand il s'est luy mesme presenté pour estre occis par l'Ange pour son peuple.

Ainsi à son exemple & patron nous deuons vaincre nous mesmes, souffrant patiemment

toutes aduersitez & persecutiõs qui nous sont presentees : & cõme quand il a failly, il a faict vne grande & exemplaire penitence : quand nous auons failly nous en deuons faire de mesmes, faisant penitence condigne de noz faultes, sçachant bien que si nous ne faisons penitence, nous perirons. Iessé donc a engendré Dauid Roy. Luc.13.a.3.5.

Dieu le createur a permis (par les fautes du peuple Israelitique,) que les Philistins s'esleuerent contr'eux, & leur fissent la guerre,& ce soubs la cõduitte d'vn hõme qui estoit d'vne excessiue grandeur, nõmé Goliath, & les ont assiegez : qui a donné vn merueilleux estõnemét & frayeur au peuple d'Israel, voyant que le Geant les appelloit iournellement au combat, auquel personne d'eux ne s'osoit presenter. Durant ce siege, les enfans d'Isay, autrement nommé Iessé,estoient à la guerre: desquels le pere estant soigneux & en peine,il enuoya vers eux le petit Dauid son fils, & leur frere, qui estoit le moins estimé,& le plus abiect d'entr'eux, pour leur apporter des viures, & leur suruenir en leurs necessitez.

Dauid estant arriué au camp, il considere le dãger de son peuple: pour le salut & deliurãce duquel il resoult de hazarder sa personne, ne s'espouuantant en rien pour la grandeur du Geant. Et pour executer son entreprise il se presente au Roy Saül, qui luy promet sa fille en mariage, & le veult armer de ses armes : il

prent vn baston en sa main, & met cinq pierres dans sa panetiere, & s'en va contre le Geāt, lequel auec ses pierres est porté par terre, & prend le glaiue du Geant, duquel il esperoit tuer Dauid, & d'iceluy Dauid le tua.

Ayant Dauid obtenu la victoire, par laquelle son peuple fut deliuré & mis en liberté. En s'en reuenant, les femmes s'en vont au deuant, chantās, Saül en a tué mille, & Dauid dix mille: de laquelle louange Saül a esté tellement irrité, qu'au lieu de le congratuler d'vne si belle & si signalee victoire, il a mis peine de le ruiner & accabler, & a esté Dauid contrainct de se retirer pour vn temps. Mais malgré Saül, sa force & sa cautelle, il a esté Roy, & Saül a esté mis à mort par les Philistins. Toutes lesquelles choses, outre la verité de l'histoire, nous sont donnees pour nostre doctrine & instruction.

L'occasion des guerres des Iuifs & des Philistins.

L'occasion des guerres qui ont esté entre les Iuifs & les Philistins, ça esté l'inobedience, incredulité & idolatrie des Iuifs, qui a esté occasion que pour les tenir en bride Dieu a permis que les Gentils fussent meslez parmy eux. Car ores que la terre de promission leur eust esté promise, s'ils n'eurent ils pas, & par leur faulte, toute la terre.

Car pour lors qu'ils estoient en campagne pour la conquester, les Gabaonites ayants entendu les grāds faits que Dieu faisoit par eux, leurs ont enuoyé Ambassades auec des accou-

stremens

ftremens rapiecez & vſez, du pain ſec & moiſi, les cheures à vin vuides & rapiecees: & ont demandé à Ioſué & au peuple la paix. Et pour les induire à la leur octroyer ils leurs ont dict.

Nous voz ſeruiteurs venōs d'vne terre lointaine, au nom du Seigneur voſtre Dieu, la renōmee de ſa puiſſāce nous auōs ouye, & les merueilles qu'il a faites en Egipte & aux deux Rois de Ieruſalé, q̃ eſtoiēt de delà le Iourdain, Seon Roy des Amorrheens: & Og Roy de Baſſa. Parquoy noz anciens & tous les autres habitans de noſtre terre nous ont dit: Portez en voz mains pour la longueur du chemin des viandes, & allez au deuāt d'eux & leur dittes: Nous ſommes voz ſeruiteurs, faictes alliance auec nous. Quand nous ſommes partiz noz robbes eſtoient neufues, & maintenant pour la longueur du chemin elles ſont deſchirees & rapiecees: noz cheures eſtoiēt neufues & pleines, maintenant elles ſont rompues & vuides, noz pains au partir eſtoiēt tous chaults, maintenant ils ſont tous ſecs, moiſis & froiſſez.

Ceſte harangue eſtant entendue par le peuple Hebreu, croyāt à ce qu'il voyoit & oyoit, & mettant Dieu à quartier, ſans luy en demāder cōſeil, ils leur ont accordé la paix, qui leur à depuis couſté bien cher, & trois iours apres ils furent aduertiz de la fourbe, qu'ils ne ſe tenoient pas loing d'eux, & que ſuiuant l'accord de la paix il failloit qu'ils demeuraſſent parmy eux.

Or ainsi que par l'inobedience, incredulité & idolatrie du peuple Hebreu, la guerre leur a esté faicte par les Gentils : ainsi par l'inobedience & incredulité d'Adam, qui a plustost creu au serpent & obey à sa femme, la guerre a esté liuree à luy & à sa posterité. Car comme le pere & la mere ladres, laissent ceste tache & macule à leur posterité, & comme la racine pourrie pourrist l'arbre : ainsi est descendu le peché d'Adam à nous, qui pour ceste occasion tant que nous sommes en ce monde, sommes en vne guerre perpetuelle. C'est pourquoy Iob dit que la guerre n'est autre chose que la vie de l'homme sur la terre, qui est procedee de la faulte d'Adam.

Iob 7.

Et pour raison de ceste faulte, les Philistins c'est à dire les diables nous ont assiegez soubs la conduitte du Geant Goliath. C'est par le moyen de la puissance qu'ils ont sur nous, tãt pour la faulte d'Adam, que par nostre propre malice, par laquelle nous nous submettõs à eux, car autrement ils n'ont point de puissance sur nous: & celle qu'ils y ont, c'est entãt que nous la leur permettons. Parce que nostre Dieu est si bon & si fidelle en nostre endroict, qu'il ne permet point que nous soyons tentez par dessus nostre puissance : en sorte qu'il ne tient qu'à nous, si nous y voulons mettre peine, que nous ne resistions : pourautant que l'ennemy est bien debile & foible, qui ne peut vaincre que celuy qui veult estre vaincu.

Et comme par la grandeur excessiue de Goliath, les Philistins en estoient plus superbes, & les Hebreux craintifs : ainsi d'autant plus q̃ nous succombõs & tombons de vice en vice, de peché en peché, d'autant plus la grandeur de nostre coulpe & malice donne auctorité & puissance au diable, & nous rend pusillanimes.

Iessé voyant ses enfans à la guerre, en est soigneux, & par vne pitié & affection paternelle il leur enuoye le petit Dauid leur frere. Dieu le createur nous voyant és laqs & liens du diable, nous a regardez de son œil de misericorde, & nous voulant retirer de ceste misere, il nous a enuoyé son fils le petit Dauid Iesus Christ, qui auoit esté promis à Dauid: lequel prenant nostre humanité, s'est rendu nostre frere, nous faisans participans de son heritage, & en iceluy nous faisants ses coheritiers. *Rom.8.c.17.*

Dauid venant pour le soulagement, aide & secours de ses freres a esté courroucé, contemné & mesprisé, par eux. Nostre Seigneur Iesus Christ, promis en la loy, attendu & desiré par les Prophetes, estant venu en ce monde pour y operer nostre salut, a esté par son peuple mesprisé & rejetté: & bien qu'il soit venu en son propre, les siens ne l'ont point receu, dont il se deult par le Prophete quand il dit : I'ay nourry & esleué des enfans, & ils m'ont mesprisé & contemné. *Ioan.1. b.11.* *Esa.1.a.2.*

Dauid pour le courroux & l'indignité qu'il a receu de ses freres, n'a point laissé à pourchasser la deliurance & d'eux & de son peuple, ains s'en est allé vers Saül pour l'executer. Nostre Seigneur Iesus Christ, bien qu'il fust mesprisé de son peuple, n'a pas pour leur mespris laissé d'operer nostre salut, ains s'en est venu vers Saül, c'est à dire vers le peuple Hebreu: d'autant que Saül au commécement de
1. Rois 9. a. 2
son regne n'auoit en son Royaume personne qui fust meilleur que luy, mais à la fin il fut
Psal. 75. a. 1.
reprouué. Ainsi le peuple Hebreu à esté le peuple de Dieu au commencement: car Dieu de ce temps estoit principalement & specialemét
Deut 4. a. 7.
cogneu en Iudee, d'autant qu'il n'estoit point propice aux autres natiõs, cõme il estoit à cel-
Mat. 15. c. 24
le des Iuifs. C'est pourquoy nostre Seigneur disoit qu'il n'estoit enuoyé qu'aux brebis qui
Act. 13. b. 46
perissoient de la maison d'Israel. C'est à vous autres Iuifs, disoit l'Apostre, qu'il failloit premierement annoncer la parole de Dieu, mais parce que vous vous en estes rédus indignes, voicy nous en allons aux Gentils.

Voila comme Saül a esté à la fin reprouué, ainsi les Iuifs se sont à la fin rédus indignes de salut: comme eux mesmes ont esté forcez par la verité de confesser par leur bouche mesme, disant que Dieu perdroit les mauuais mauuai-
Mat. 21. d. 41.
sement, & loueroit sa vigne à d'autres vignerons. Nostre Seigneur donc voulant operer nostre salut s'en est venu en Iudee.

Saül a voulu armer le petit Dauid (pour cõbattre Goliath) de ses armes temporelles, mais il les a rejettees & n'en a point voulu: comme long temps au parauant Moyse auoit refusé d'estre adopté de la fille de Pharaon. Ainsi les Iuifs ont voulu armer nostre Seigneur d'armes temporelles, le voulant, apres qu'il les eust rassasiez, constituer leur Roy: mais il esuanouyt de deuant eux, pour oster à ses Apostres l'opinion qu'ils auoient qu'il deust posseder vn Royaume temporel, (auquel les enfans de Zebedee vouloient estre les premiers) car son Royaume n'est point téporel ny mondain, ains est eternel.

Exod. 2. *Heb. 11.* *Ioan. 6.* *Mat. 20. c. 21*

Dauid pour toutes armes contre le Geant, n'a prins qu'vn baston & cinq pierres. Iesus Christ pour nous deliurer, il a prins le baston de la croix, auquel estant attaché, il a jetté cinq pierres contre le Geant, par lesquelles il a esté vaincu: ce sont les cinq principales playes qu'il a souffertes, à fin que par icelles nous puissions vaincre & surmõter le diable. Car comme tous maux procedent du cueur, de l'affection ou de l'œuure: il a voulu donner à vn chacun remede, ayant eu ces mains clouées, pour no⁹ deliurer de noz mauuaises œuures, estant les mains l'instrumét par lequel on trauaille. Il a voulu estre cloué aux pieds, pour nous deliurer de noz mauuaises affections: car comme les pieds sont les instrumés qui cõduisent le corps où il veut aller,

ainsi les affections conduissent l'ame où elle veult aller, à bien ou à mal. Il a finablement eu le costé percé, qui est l'endroict du cueur,
Mat.15.b.19. pour nous deliurer de tout mal : parce que du cueur procedent tous maux.

Puis doncques que nostre sauueur a tant enduré pour nous deliurer, il fault mettre peine d'adapter par bonnes & sainctes œuures ces cinq principales playes, à fin que par le merite d'icelles & par l'effusion de son sainct & precieux sang nous puissions auoir part en l'heredité celeste.

Dauid ayant porté le Geant par terre, luy a tranché la teste de son glaiue propre, duquel le Geant le vouloit tuer. Le diable aussi pensant abolir & exterminer la memoire de Iesus Christ par la mort honteuse & ignominieu-
Osee.13.c.14. se qu'il luy a faict receuoir par ses satellites, a esté suiuãt la prophetie d'Ozee, par la mesme mort vaincu.

Dauid victorieux s'en reuient en Ierusalem, au deuant duquel les femmes vindrent chantans vn cantique de ioye. Iesus Christ ayant vaincu & la mort & l'enfer, sort victorieux du sepulchre, au deuant duquel viennent les femmes deuotes, Marie Magdaleine, Marie Iacobi & Salomé, qui par son commãdement ont annõcé le cantique de ioye de sa resurrection aux Apostres.

Saül indigné des louanges qu'on donnoit à Dauid, au lieu de le congratuler d'vne

ſi belle victoire, met peine de le faire mourir, pour abolir ſon nom & ſa memoire. Les Iuifs figurez par Saül, marris & indignez du bruict de la reſurrection de noſtre Seigneur, mettent peine d'abolir la memoire d'icelle, donnãt argent aux gardes pour dire que les Apoſtres l'auoient deſrobé.

Dauid eſtant perſecuté à mort par Saül, le trouuant en ſa puiſſance ne luy a pas voulu toucher.

Quelque perſecution que noſtre Seigneur euſt receu des Iuifs, il a pryé pour eux, & ſi les a long temps attendus à penitence: tellement qu'il ſe plainct de ce qu'ils n'ont pas voulu croire ſon conſeil. Combien de fois, dit il, (Ieruſalem) ay-ie voulu aſſembler tes enfans, cõme la poulle faict ſes pouſſins, & tu n'as pas voulu? *Mat.23.d.47.*

Finalement quelque pourſuitte que Saül aye faicte contre Dauid, il n'a ſçeu empeſcher ſon regne, ains a eſté occis par les Philiſtins. Les Iuifs ont eſté à la fin exterminez & chaſſez de leur patrie, & noſtre Seigneur malgré leur enuie eſt monté au Royaume celeſte, où il ſe ſied à la dextre de Dieu ſon pere.

Or encores que Dauid aye eſté grand pecheur, ſi eſt ce que nous ne trouuons point en tout l'ancien teſtamẽt perſonnage qui aye eſté plus agreable à Dieu que luy, veu q̃ Dieu dit qu'il eſt ſelon ſon cueur. *1.Rois 13.c.14.* *Act.13.d.22.*

Ce qu'il l'a rendu tant aggeable à Dieu, a esté la grãde prõptitude qu'il a eu à se releuer, quand il est tombé, la grãde penitence qu'il a faicte apres auoir recogneu & cõfessé sa faute, & la mãsuetude qu'il auoit, par laquelle il n'a iamais mis peine de se vanger de ses ennemis.

Et encores qu'il aye commandé à son fils Salomon, sur son decez, de faire punir Semey, ce n'a point esté par vn appetit de vengeance, ains par vn zele de iustice. Ce qui se peut veoir aisément, entant qu'il ne l'a point voulu punir de son viuant, mais pourautant qu'il auoit non seulemẽt offensé Dauid, mais aussi le public, lequel failloit qu'il fust reparé & satisfaict par exemple condigne de sa faute.

La mansuetude doncques de Dauid, par laquelle il a surmonté son ire & s'est vaincu luy mesme, l'a grandemẽt rendu agreable à Dieu. A son exemple nous deuons aussi nous vaincre nous mesmes, si nous voulons estre agreables à Dieu, & deuons souffrir comme Dauid toutes les persecutiõs que Dieu nous enuoyra auec patiẽce, & en ce faisant nous ne pourrons estre iniustement reprins: veu que nous auons pour exemple vn grand Roy, qui est Dauid & son fils Salomon, qui pource est interpreté pacifique.

Vertu grandement necessaire au vray Chrestien, & merueilleusement mal pratiquee par la Noblesse du iourd'huy, laquelle pour vn seul mot proferé en colere, (qui le deuoit

Du desmenti.

legitimement excuser, d'autant que les premiers mouuemens ne sont pas en la puissance de l'homme) il fault qu'il tue non seulement son ennemy, mais aussi son amy, & ce sur peine d'estre deshonoré & degradé des compagnies. Chose merueilleusement rude & estrange, qu'il faille contreuenir formellement aux commandemens de Dieu, & l'offenser mortellement pour estre estimé homme de bien. Si est-ce qu'il vault mieux auec Dauid porter patiemment & soufrir les iniures & aduersitez, ores que nous soions mesprisez des compagnies, que contre le commãdement de Dieu, se vanger de son amy qui pour vn pauure mot, eschapé en cholere, est deuenu ennemy, (car estant dit en ieu, il est couuert) pour puis apres estre separé de la cõpagnie de Dieu, & priué du royaume celeste. Car celuy qui pour vn zele Chrestien, & vn desir d'obeir plustost à Dieu qu'aux hommes, *Matth. 5.* souffre vn desmenty, ou vne iniure, & en est mocqué & deschassé des hommes, est extremement bien heureux, d'autant qu'il est persecuté pour iustice.

Dauid a engendré Salomon de celle qui fut d'Vrie.

MOnsieur sainct Matthieu nous diuise sa genealogie par trois quatorzaines, suit icelles suiuant la diuersité des polices du peu-

ple, parce que iusques à Saül predeceſſeur de Dauid, les Patriarches ont gouuerné : & depuis Dauid iuſques à la troiſieſme quatorzaine, les Roys ont gouuerné en Iuda, comme nous verrons en ſon lieu.

Quelqu'vn pourroit ſ'eſtonner pourquoy ſainct Matthieu à pluſtoſt nõmé Thamar & Raab, que Berſabee, ains eſt dit celle qui fut femme d'Vrie. C'eſt pour nous demonſtrer ce qu'eſt dit en commun prouerbe: C'eſt choſe humaine de pecher, & diabolique de perſeuerer. Car ores que Thamar & Raab ayent failly, elles ont par apres eſté vertueuſes, ayant Thamar fait ce qu'elle a fait, non par vn apetit de paillardiſe, mais pour auoir lignee de Iuda, d'où deuoit ſortir le Meſſias. Et Raab à couuert ſa paillardiſe, par la reception de la loy & des explorateurs. Mais nous ne liſons point que Berſabee, aye iamais fait acte digne de memoire, qui eſt occaſion que les autres ayant apres leur fautes veſcu vertueuſement, ont merité d'eſtre non ſeulement nommees, mais louees : & au contraire Berſabee, pour n'auoir rien fait digne de louange, merite que ſon nom ſoit teu, en ceſte genealogie.

Dauid aiant conioint l'adultere à l'homicide en fut reprins par le Prophete Natan ſon fils, dont ſoudain il recogneut & confeſſa ſa faute: nous inſtruiſant par là, que lors q̃ Dieu, ou par noſtre prochain, où par noſtre ſuperieur, ou par quelque inſpiration, nous admo-

neste, il nous fault incontinent recognoistre, confesser & delaisser nostre faute, si nous ne voulons estre reprouuez auec Saül, qui a plustost excusé, qu'accusé sa faute.

Apres la mort du capitaine Vrie, Dauid espousa Bersabee, qui estoit enceinte, mais l'enfant qui auoit esté engendré de cest adultere, ne vesquit: & apres sa mort, Dauid engendra en elle Salomon, qui a fait bastir & edifier le temple, & paracheué en iceluy les ceremonies de la loy.

En ce temple ont esté dressez deux autels, l'vn dedãs, l'autre dehors: vne table pour mettre les pains de proposition, vn chandelier où il y auoit du feu, & l'arche de l'alliance, dans laquelle estoit la verge d'Aaron qui auoit fleury, la manne, & les tables de Moyse.

De ce que Salomon a fait bastir vn temple, nous est demonstré que le vray Salomon Iesus Christ, qui estoit plus que Salomon, deuoit bastir vn temple, c'est l'Eglise Catholique. Au bastiment du temple materiel de Salomõ, il y a eu diuerses sortes d'ouuriers. Iesus Christ aussi en edifiant son Eglise, en a eu de diuerses sortes, & autres que ceux de Salomõ. Ses ouuriers selon sainct Paul, sont les Apostres, Prophetes, Docteurs, Vertus, dõs de guerison, secours, gouuernemẽs, diuersité de langues, & interpretation d'icelles.

Luc.11.

Iesus Christ fondateur de l'Eglise Catholique.

1.Corin.12, 28.

Ses ouuries ont esté mis en l'Eglise, par nostre Seigneur Iesus Christ, non seulement en

Iesus Christ a mis des ouuriers en l'E-

glise qui doiuent y continuer pour la manutention de l'ouurage. son temps & pour l'edification d'icelle, mais aussi iusques à la consommation du siecle, ils y seront pour l'entretenement de l'edifice. Car aux Apostres les Cardinaux & Euesques ont succedé, aux Propheres, les interpretes des *2. Pierr. 1. d. 21.* sainctes escritures, lesquels ont parlé par l'inspiration du sainct Esprit, & ainsi des autres.

Ses ouuriers icy ont cõtinué iusques à nous, sans intermission, & doiuent cõtinuer iusques à la fin du siecle, sans ce qu'en puissions, ny deuiõs receuoir d'autres, ny qu'il y aye interualle aucun, par lequel d'autres puissent succeder pour changer ce que nostre Seigneur nous a *Matth. 20.* appris, par la parabole du pere de famille, qui a enuoié à toute heure du iour, en sa vigne: & à celle fin qu'elle ne soit gastee, par la negligẽce, nonchalãce, ou malice des ouuriers, il nous promet d'y tenir la main, & pour cette raison, *Luc. 22. d. 32.* il a prié son pere pour sainct Pierre, à ce que sa foy ne deffaillist point, & outre ce il nous pro- *Matth. 25.* met d'y assister luy mesmes, iusques à la fin du monde. En sorte que par là nous sommes asseurez, de la presence de Dieu en son Eglise: lequel, puis qu'il nous a promis d'y demeurer, ne la point abandonnee. Que s'il en eust esté pour vn temps absent, il se fust contredit; lequel ne peut, parce que cela repugne à sa diuinité. Et par ainsi c'est vne trop grãde resuerie, que de penser qu'il se soit caché, depuis les Apostres, & n'y aye assisté qu'au temps de Luther.

Iean Caluin pour tellement quellement pallier sa rebelliõ & reuolte qu'il a fait de l'Eglise, en son Institution propose en sa faueur, la plainte du Prophete Helye, se plaignãt que les Prophetes ont esté tuez, & qu'il est demeuré seul en Israël: à laquelle fut respondu, que Dieu s'estoit reserué, sept mil hommes, qui n'auoient point flechi le genoil deuant Baal. Voulant par là demonstrer, que la Sinagogue ou l'Eglise, comme la nomme Caluin, a esté pour vn tẽps sans estre cognue. Parquoy cecy est remarquable, car cest argument nous fait paroistre euidemmẽt, ou la malice, ou l'ignorance de son autheur: car Iean Caluin ny tous ses ministres, ne sçauroient monstrer que la Sinagogue figure de l'Eglise, aye esté tellement deformee, qu'il n'y restoit nulle apparẽce, veu que les sainctes escritures font foy du contraire. Car quelque captiuité & persecution qu'elle aye souffert, elle a tousiours eu quelque Prophete, ou grãd personnage, qui a fait ꝓfessiõ apparẽte de sa foy. Cõme mesmes se peut veoir au passage cité par nostre aduersaire. Car il ne sauroit nyer que le Prophete Helye, ne fust ferme en sa religion, & n'en fist profession apparente. Et qui plus est pour descouurir à l'œil l'imprudence de Caluin, lors qu'Helye se plaint d'estre seul qui cognoisse Dieu, c'est en Israël. Car il fault sçauoir, que lors que les dix lignees se separerent de l'obeissance de Roboam, Hierusalem demeu-

Refutatiõ de ce que Caluin cite d'Helie.

ra au legitime Roy, auec le temple auquel seul estoit licite d'offrir sacrifice agreable: tellement que la vraye Eglise, estoit en Iuda,& non en Israël: où contre les commandemés de Dieu, Hieroboam auoit fait dresser des Veaux, & faisoit faire des sacrifices semblables à ceux de Hierusalem: & qui plus est, il y auoit long temps que la Sinagogue n'auoit esté si fleurissante, ny Dieu si bien seruy & honoré, que lors que le Prophete Helye fait cette plainte. Car lors qu'Achab regnoit en Israël, Iosaphat regnoit en Iuda, qui chemina par les premieres voyes de Dauid son pere, & enuoia par tout son royaume des Leuites & des prestres, qui ayant le liure de la loy du Seigneur, enuironnoit les villes de Iuda, & instruisoit le peuple. Et par là se peult cognoistre l'impudence ou ignorance de Caluin: veu que lors qu'il pense l'Eglise estre incogneüe, c'est lors qu'elle est en sa verdeur. Et qui plus est, du temps mesmes des Roys idolatres, elle n'a pas esté pour l'impieté du prince cachee, i'entends quant à la foy: car quant aux meurs, la vertu ny le vice ne peuuent empirer, ny augmenter, ce qu'est de Dieu. Mais ores qu'il y aye eu, comme il y a, des meschans plus que de bons, si y a il eu tousiours quelqu'vn qui a fait profession de la verité, cóme du temps de Ioram & Ochosias, qui marcherent par les mauuaises voyes d'Achab, l'Eglise

2. Chro. 17.

ne demeura point orpheline, presidant en icelle le grand prestre Ioyaida. Et quand Ioas deuint idolatre, l'esprit de Dieu vesquit Zacherie fils de Ioyaida, qui soustint auec vne grãde constance la foy.

Bref si nous voulons esplucher de pres l'histoire de la Bible, nous trouuerons que iamais Dieu n'a abandonné son Eglise, qu'elle aye esté de tous points incogneuë, qu'il n'y aye laissé quelque lumiere pour paroistre en icelle, mesmes en ses plus grãdes extremitez. Cõme en la captiuité de Babylone, Hieremye demeura en Hierusalem, faisant profession publicque de sa foy, en Babylone mesmes Daniël. Et du temps que le fils de Dieu fut incarné au ventre virginal, encores que toutes choses fussent en Iudee tellement corrompues q̃ les idolatres y presidoient, & estoit le Sacerdoce venal, encores parmy tant de calamitez y auoit il vn Zacharie, vn Simeon, vne Anne Propheteſſe, & d'autres gens de bien, qui par leur saincte vie & doctrine, faisoient paroistre la verité de la foy: & par ce moien: se descouure l'impudence de nos aduersaires, qui pensans demonstrer vne certitude de leur religion, demonstrent le contraire: veu que cõme auez veu, & se peult aisement veoir en la Bible, il n'a iamais passé aage, qu'il n'y aye eu Prestre, ou Prophete, qui aye fait profession de sa foy. Ce q̃ ne se trouuera en ceux, qui imbibez des opinions, ou de Luther, ou de Cal-

uin, se sont soustraits de l'obeissance de l'Eglise Catholique. Car au parauant Luther, il ne se trouuera nul qui aye fait profession, de l'opinion dudit Luther.

Dont ie ne veux meilleur tesmoignage que celuy de nostre aduersaire: entre vn nombre infini qui ont escrit, vn de Voyon qui a fait vn cathalogue des docteurs de l'Eglise, dont la plusspart sont prestres & moynes, qui ne tiénent rien de leurs opinions, me suffira. Et qui plus est, ny Ieā Hus, ny De pragua, ny Vuiclef, ny Bertramus, ne tenoient point l'opinion de Luther en tout. Chacun en auoit bien quelque portion, mais Luther & Caluin ont amassé toutes les vieilles heresies, & ont tout mys ensemble. Mais à grand peine feroit conforme leur opinion à celle des autres heretiques, veu qu'ils ne le sont pas eux mesmes à leurs propres œuures.

Nos aduersaires se contrarient eux mesmes.

Melanchthon, vn des plus doctes de leur secte, a esté, cōme appert, par ses œuures presque en toute sa vie de l'opiō de Luther, touchant l'Eucharistie, & à sa mort, il s'est rauisé, ou pour le moins l'on la fait ranger apres sa mort de celle de Caluin. Ce qui pourroit toutesfois bien estre, veu que chasque fois qu'il a fait reimprimer ses lieux communs, autant de fois a il changé d'opinion, & oultre ce ils sont auiourd'huy tellement diuisez entr'eux, touchant l'Eucharistie, qu'ils ne se peuuent accorder, y ayant entr'eux vne si grande diuersité.

uersité, que les opinions en sont presque infinies. Ce q̃ n'est poĩt en l'Eglise Catholique, en laquelle preside inuisiblement, suiuant sa promesse, nostre Seigneur Iesus Christ, comme on peut veoir és Decrets des conciles: où ne se trouuera, que quelque opinion qu'aient eu les docteurs Catholiques, au parauant la resolution du concile, ils ayent debatu le contraire, apres que le concile la resolu: ains est tenu & creu indubitablement par tous les Docteurs & Catholiques, sachant bien que le sainct Esprit qui y preside, n'est point autheur d'erreur.

Preuue de la saincte escriture que nostre Seigneur n'a iamais abandonné son Eglise.

Or pour mieux & plus fermement asseurer les infirmes & vacillans, il ne sera, ce me semble, hors de propos, de considerer, poiser & remarquer, les parolles de nostre Seigneur, & la maniere de faire en icelles de l'Euangeliste: lequel ferme & clost son Euangile, par l'asseurance que Iesus Christ nous fait d'assister en sõ Eglise, Ie suis (dit nostre Seigneur) auecques vous, iusques à la consommation du siecle.

Si ceux, qui nous forgẽt & fantastiquẽt vne Eglise cachee & incognue, à l'exemple de ceux d'Israël, qui dés qu'ils se sont reuoltez de l'obeissãce de leur legitime Roy (cõme veulẽt faire les nostres) se sont reuoltez quãt & quãt des voies du Seigneur, par lesquelles ils n'ont iamais marché, oubliant celles de Iuda, (où estoit la vraie Eglise) sont veritables: il faut que

nostre Seigneur soit mẽteur, quād il dit, ie suis auec vo⁹ iusques à la fin du siecle, & auroit cõtre le tesmoignage de S. Paul, est & nõ, si apres no⁹ auoir asseuré qu'il y est, il s'estoit tellemẽt absenté de son Eglise, qu'elle eust esté incogneue au monde. Et en vain nous eust il adue rty de nous adresser à l'Eglise, pour l'aduertir de l'obstination de nostre prochain, qui pour la premiere ou seconde admonition, ne nous a voulu entendre, si l'Eglise deuoit estre cachee & incogneue. Parquoy puis que Dieu veult que l'on annonce à l'Eglise le vice du prochain endurcy, il s'ensuit que l'Eglise doit estre visible, apparente & non cachee & incogneue, veu que Iesus Christ, n'a rien commandé en vain: ce qu'il eust fait si l'Eglise eust esté vn temps cachee. Comme pour exemple. Tous les historiens tant Catholiques qu'autres, qui ont escrit de l'estat de la religion de nostre temps, s'accordent que Luther commenca semer ses opinions l'an 1517. autrement qu'elles ne sont auiourd'huy semees & preschees. Si ou vn Allemand, ou vn Italien, ou vn François, eust veu les annees precedentes 1515. 1516. son prochain obstiné en son peché, où fust il allé pour obeir au cõmandemẽt de Iesus Christ, pour annoncer ceste obstination: puis que selon l'aduis & de Luther & de ses disciples, de Caluin & des siens, l'Eglise estoit pour lors cachee, & incogneue? il eust esté bien empesché. Et par ce

2. Cor. 1. d. 19.

moien il apert que l'opinion de Caluin est totalement contraire, à celle de Iesus Christ: lequel à celle fin que nous ne suiuons point autre voie que la sienne, (que si, dit sainct Paul, vn Ange du ciel vous en annonce d'autre, ne le receuez point: car il n'y en a point d'autre) nous asseure qu'il ne l'abandonnera point. Car il est & sera iusques à la fin du siecle auec elle. Tellement que si nous voulons bien poiser ses paroles, nous trouuerons sa presence en son Eglise, plus clere que le iour. *Ego vobiscum sum, vsque ad consommationem seculi.* Ie suis auec vous, iusques à la fin du siecle. Par ce mot *ego sum*, ie suis, il nous aprẽd q̃ ce ne sera point par fantasie, ou par procureur, mais que ce sera luy-mesme: parce que ce mot *ego sum*, ie suis, ne peut estre adapté à autre qu'à luy. Et est vn des principaux tiltres qu'il s'attribue en l'escriture, & dont il a tousiours vsé, pour se faire specialement remarquer, *Galat.1.a.8.*

Quand il constitua Moyse chef du peuple Hebreu, & l'enuoia pour la deliurance dudict peuple vers Pharaon, Moyse luy demanda qui il diroit qui l'enuoie, *Ego sum qui sum*, Ie suis qui suis. Allez & dittes, *Qui est misit me à te.* Celuy qui est m'enuoie vers toy. Le mesme terme a il tenu à ses Apostres, lors qu'il entra où ils estoient, les portes estans closes, qui pource pensoient que ce fust vn esprit. *Exod.3.d.14.* *Luc.24.f.39.*

Matt. 14. c. 27. Pour les asseurer de sa presence, leurs dist, *Ego sum*. Et estans sur la mer Tiberiade, où ils auoient le vent contraire, s'efforçans contre la tempeste, il vint à eux marchant sur les ondes, & pour les asseurer de sa presence, (par ce qu'ils pensoient que ce fust vn fantosme) il leur dit, *Ego sum, nolite timere*, c'est moy n'aies point de crainte. Autant en dit il, pour se faire cognoistre à la Samaritaine, *Ego sum qui loquor tecum*. C'est moy qui parle à toy. Aux Iuifz aussi, quand ils le vindrent trouuer auec Iudas, au iardin d'Oliuet, pour le prendre, il leur respond, *Ego sum*, c'est moy.

En sorte que toutes & quātesfoys qu'il dit ces motz, *Ego sum*, il nous rend certains de sa presence. Et à celle fin que les heretiques ne nous deçoiuent, en nous forgeant vne Eglise incogneue, ayant opinion qu'il s'en absentast pour quelque temps, il nous promet qu'il n'y sera ny pour cent, ny pour deux cens ans; mais tous les iours, iusques à la fin du siecle.

Et pour encores vne plus grāde asseurāce il a comme nous auons dit prié, que la foy de sainct Pierre ne faillist point: & a (dit sainct Paul parlant de ses prieres) esté exaulcé pour sa reuerence. Hebr. 5. c. 7.

Cecy estant meurement consideré, il appert euidemmēt, que c'est vne faulse & adulteree Eglise, qui nous est proposee par nos

aduersaires, soit que nous ayons esgard à la consonance de la verité à la figure, ou que nous nous arrestions, comme nous deuons, au commandement de Iesus Christ, ou que nous considerions sa priere & sa promesse: car comme auons veu, ses ouuriers n'y sont pour vn temps, mais à toutes les heures du iour.

Salomon en son temple a faict dresser deux autels, l'vn estoit secret, l'autre exposé à vn chacun, signifiant qu'en nous qui sommes le temple de Dieu, il y a deux autels, sça- *1.Corin.3.* uoir est l'ame qui est l'autel secret, & le corps qui est l'autel exposé à vn chacun.

En cest autel secret, il nous y fault offrir *Psal.50.* le sacrifice du coeur contrit & humilié, par vne contrition, cognoissance & repentance de nos fautes & offenses, arrousant auec Da- *Mesm.6.b.7.* uid nostre lict de pleurs & larmes, en toute humilité. Et nostre corps, qui est l'autel exposé à vn chacun, nous le deuons offrir à Dieu, par ieusnes, abstinences, veilles & oraisons.

Salomon mit en son temple vne table, sur laquelle estoient les pains de proposition, pour monstrer qu'en l'Eglise doit reposer le pain de vie, qui est le vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ, duquel il dit le pain que ie vous donne, c'est ma chair.

Il y auoit en ce temple, outre ce, vn chandelier, auquel il y auoit tousiours de la lumiere:

cefte lumiere c'eft la parole de Dieu, la quelle nous deuos receuoir & entendre en l'Eglife, par les miniftres d'icelle, & non és chambres & cauernes, par des miniftres fuppofez qui f'y font ingerez deux mefmes, fans y auoir efté enuoiez.

Il y auoit encores l'Arche de l'alliance, dans laquelle y auoit de la manne, la verge d'Aaron, & les tables de Moyfe: fignifiant que ces trois chofes doiuent eftre toufiours en l'Eglife, le fainct facrement de l'autel, la preftrife Euangelique, le viel & nouueau teftament.

Salomon a engendré Roboam.

APrés le decez du Roy Salomõ, Roboam fut introduit fur le throfne de fon pere, & regna en Hierufalem, où le peuple luy prefenta requefte de foulager le ioug infupportable, que Salomon fon pere leur auoit impofé: & auant que refpondre à leur requefte, il en eut l'aduis & des anciés feruiteurs de fon pere, & des ieunes qui eftoient aupres de fa perfonne.

Les anciens eftoint d'aduis, que le Roy deuoit traicter à fon aduenement à la couronne le peuple, auec douleeur & humanité: car par ce moien, il les obligeoit & rendoit affectiõnez à fon feruice, prompts & obeiffants. Au contraire la ieuneffe eftoit d'opinion, que le Roy deuoit dés le commencement mettre le

frain à ce peuple reuesche: & afin qu'il fust craint & redoubté d'eux, il deuoit vser d'audace & de rigueur, pour par ce moien les rendre timides & obeissants.

Roboam ayant ouy la diuersité des conseils, trouua celuy de la ieunesse qui le suyuoit, conforme à ses affections & pource sans considerer les raisons des vns ny des autres, il vsa en sa responce de termes si hautains & rudes, qu'au lieu qu'il pensoit les intimider & les rendre subiects obeissants, il les anima tellement cõtre luy, que de douze lignees qu'ils estoient, les dix se soubstrairent de son obeissance, & esleurent vn Roy: en façon qu'il n'y en resta que deux, qui, ores que Roboam fust leur legitime Roy, le recogneussent pour tel: & fut par le cõseil des ieunes le regne de Roboam diuisé. *Le conseil des ieunes à ruiné Roboam.*

Les dix tribus qui se separerẽt, esleurent & choisirent Hieroboam pour leur Roy: lequel aymant plus regner en terre, qu'au ciel, & aymant plus le tiltre de Roy, que Dieu: considerant que le royamme, à qui il commãdoit, ne luy appartenoit, ains en estoit vsurpateur: & pource craignant que le peuple allant adorer & offrir ses oblatiõs en Hierusalem, ne recogneust sa faulte, & se remist souz l'obeissance de leur legitime Roy Roboam, le cognoissant prompt à idolatrer, il leur fit eriger deux Veaux d'or, qu'il fit adorer au peuple pour Dieu: disant, Voicy, ô Israel, les Dieux

qui l'ont retiré hors de la terre d'Egypte. Et ordonna vn iour solemnel, au huictiesme moys, le quinziesme iour du moys, de mesme sorte que les solemnitez qu'on celebroit en Iuda.

Ainsi que le poison meslé auec les herbes qui ont vertu & proprieté de l'adoucir, perd son venin, & n'est point dangereux, ains au contraire est vtile & profitable pour la santé corporelle; de mesmes la vie des vitieux, qui sont descrits en nostre droguier, estant annexee & conioincte auec la vertu des bons, ne se trouuera indigne d'estre leuë, pour la cognoissance d'icelle nous preseruer des inconueniens, qui par leur iniquité & inconsideration, leurs sont aduenus.

En quelque matiere que ce soit nous deuons chercher le conseil des experimétez.

De ce que Roboam a perdu la superintendance des dix lignees du peuple Hebrieu, ne luy en restant que deux, & ce pour auoir suiui & creu plustost le cõseil des ieunes & inexperimentez, que celuy des experts & anciens seruiteurs de son pere, nous est aprins que soit és matieres de la foy, soit au regime d'vne charge ou republique, nous deuõs tousiours preferer & receuoir l'aduis & opinion de ceux qui ont l'experience, à celuy de ceux qui n'en ont point. Et pource le peintre Appelles, ayant pourtraict vn excellent ouurage, pour le rendre parfait de tous poincts, l'exposa au iugement d'vn chacun, en sorte qu'vn cordonnier y arriuant & en voulant dire son

aduis, il trouua bon qu'il iugea des souliers : mais quand il voulut passer outre, & dire son aduis du demeurant, il ne le voulut permettre, disant, *Ne sutor vltra crepidam*. Il suffist au cordonnier traicter de ce qui est de son art, sans passer outre : car il ne peut ny ne doit iuger de ce qu'il ne sçait pas, & de l'art où il n'a point versé. Que si à vne ville bien policee il n'est permis à nul de quelque estat qu'il puisse estre, à exercer son art, qu'au prealable il n'y a esté instruict & outre ce, faict quelque chef d'œuure : à plus forte raison la saincte Escriture qui est de plus grand poix & importance, ne doit estre traictee indifferemment d'vn chacun. Et pour ceste raison, & aussi que par l'inspiration du sainct Esprit les saincts anciens ont traicté d'icelle, il nous faut addresser à eux pour en receuoir l'interpretation, & non à autre. C'est la doctrine du bon & sainct Iob, qui nous aduertist que quand nous voudrons sçauoir quelque difficulté que nous trouuerons en la lecture des sainctes lettres, de nous retirer non aux nouueaux dogmatistes, ains aux anciens. *Interroga*, dit il, *generationem pristinam, & diligenter inuestiga patrum memoriam*: Interrogez la generation passee, & cherchez diligemment la memoire des peres. Sa raison est pertinente, *Hesterni enim quippe sumus, & ignoramus, & ipsi docebunt te*. Parce que nous ne sommes que du iour d'hier & ignorans, & ceux là nous instruiront. Car, dit il ailleurs, aux an-

[illegible]

Il faut lire le sens & interpretatiō de la saincte Escriture des saints & anciēs Docteurs, q̄ l'ont puisee du S. Esprit & des Apostres.

Iob 8.b.8.

Mesme 12.b.12.

ciens est la sapiéce, & de lōg tēps la prudēce.

Quelle raison & apparence y a il de receuoir plustost és difficultez de l'Escriture, l'intelligēce & interpretation d'icelle és liures de Luther & de Caluin, qu'aux liures de ceux q ont esté instruits par les Apostres, & de generation en generation l'ont delaissee, au parauāt la nouuelle doctrine de Luther. L'origine de laqlle, qui la voudra de pres remarquer, il trouuera q suiuant l'aduis de Iob & de Moyse, nous de-
Deut. 34. uons plustost croire ceux qui sont enuoyez en l'Eglise, que ceux qui s'y sont introduits sans y estre enuoyez: dont Dieu se plainct par son
Iere.23.e.21. Prophete, Ils couroient, & ie ne les enuoyois
Rom.16.c.18 point: & qui par leurs doux & emmiellez propos & benedictions seduisent le cueur des innocens. En ceste sorte se sont introduits (comme les loups dans la bergerie) les faux Prophetes en l'Eglise de Dieu. Et n'ont pas esté les premiers, ains a esté pratiqué entre les Iuifs, comme recite Ioseph d'vn Iudas Galileen,
Act.5.b.37. natif de Gamele, ville de Galilee: duquel est parlé aux Actes des Apostres. Ce qu'arriua du temps de nostre Seigneur Iesus Christ, enuirō quatre ans apres sa natiuité, pendant laquelle Sirinus feit le denombrement de tous les biēs & facultez des Iuifs: & pource ce Iudas auec vn Pharisien nommé Sadic, sollicita le peuple à se reuolter, disant que ce denombremēt n'estoit autre chose qu'vne declaration manifeste de seruitude, & pource il exhortoit sa na-

tion à se maintenir en sa liberté : car quand ils se seroient portez vaillemment, ils iouïroient en paix de tous leurs biens, &c.

Le peuple dit Iosephe oyoit ses propos ententiuement, en sorte qu'il n'y auoit homme qui ne fretillast à entreprẽdre quelque chose. A peine pourroit on dire combien ces deux personnages esmeurent de troubles & bruits entre tout le peuple. Car ils remplirent le pays de brigandages & meurtres, & sans difference amis & ennemis estoient pillez, & personnages excellens occis : & combien qu'ils prinssent ceste couuerture à defendre la liberté publique, toutesfois ils taschoient à faire leur profit particulier : & ce pendant que le marchant & le bourgeois s'entretuoient, & combatoient les vns les autres d'vne contention furieuse, l'ennemy estrãger ne dormoit point. Et mesmes vne extreme famine qui suruint ne les sceut empescher d'assaillir furieusement plusieurs villes, & d'espandre le sang de leurs propres freres: voire que ce mal desborda iusques là, que les ennemis vindrent mettre le feu au temple.

I'ay bien voulu icy inserer cest exemple, à ce que nous ne trouuions pas estrange ce qui nous auons veu de nostre temps arriuer en la plus part de la Chrestienté, mais plus peculierement en Allemagne, Angleterre, Escosse & en France, qui en est encores persecutee, veu que le mesme estoit aduenu à nos peres. Car

qui voudra conferer ce que dessus, aux troubles suscitez par la Chrestienté par les aduersaires de la religion Chrestienne, les trouuera presque vniformes. Parquoy cecy nous doit seruir de doctrine & instruction, pour nous preseruer & contregarder des ruses & cauteles du diable, lequel pour nous induire plus facilement à perpetrer iniquité, la couloré, & couure de quelque apparence & couuerture, à fin que ne la puissions cognoistre: parce qu'il sçait bien que lors que l'on est en ses laqs on ne se soucie plus de couuerture, comme arriua en ce Iudas, qui soubs vne espece d'vne publique liberté a esté cause d'vne publique misere & extreme seruitude.

L'occasion de la reuolte de Luther de l'Eglise Catholique.

De mesme est arriué de nostre tẽps par deux Augustins, frere Iean Staupic & Martin Luther, lesquels soubs vmbre de reformer les abus, (non de l'Eglise, car il n'y en peut auoir,) d'aucunes personnes Ecclesiastiques, ont esleué partie de la Chrestienté à sedition, & preschant vne loy de liberté ont esté cause de grãdes cruautez, comme les histoires des troubles de France font foy.

Et ainsi ꝗ ledit Iudas estoit poussé à ce faire pour son profit particulier: ainsi ledit Luther, par vn despit, haine, enuie, vengeance & vn extreme orgueil a suscité ceste tragedie. Et à fin qu'on ne pense que ie sois vn imposteur, ie supplie le lecteur de remarquer biẽ le tesmoignage de son disciple Sleidan, traictãt du cõ-

mēcemēt, progres & fin de son Luther, lequel ie citeray de mot à mot, sans y adiouster ou diminuer, ainsi que l'a mis le translateur.

En l'Epistre qu'il a escrite au commencemēt de son histoire, addressee à Auguste Duc de Saxe, dit: Le changement duquel nous parlons est tel, que nul qui l'entēde parfaictemēt, n'y pourra pēser sans estōnement: car le commencemēt fut fort maigre, & quasi à mespris, & vn seul homme soustint la haine, violēce & impetuosité de tout le monde. Et encores se pouuoit appaiser sans plus en parler, si les aduersaires eussent voulu receuoir la condition qu'il offroit du commencement: car il promettoit se taire, pourueu qu'ils fissēt le pareil: mais pource qu'ils refusoient cest offre, & luy commandoient de se desdire, se fermans là, & qu'à l'opposite il se disoit ne pouuoir chāger d'opinion, si on ne luy monstroit sa faulte: l'estrif s'accreut, &c. Voila quel en a esté le commencement: & quant à la fin, le mesme Seleidan au 16. liure de son histoire, racompte que ledit Luther mourāt feit ceste oraison, extraicte du 18. chap. de sainct Luc. Ores qu'elle fust reprouuee par Iesus Christ, comme Dieu aidant nous verrons en son lieu. *Seleidan en l'Epistre liminaire.*

Dieu & pere de nostre Sauueur & Seigneur Iesus Christ, Dieu de toute consolation, ie te rends graces de ce que tu m'as reuelé ton fils Iesus Christ, auquel i'ay creu, lequel i'ay confessé, lequel i'ay celebré, lequel est persecuté

& iniurié du Pape & de toute la troupe des meschans, & ce que s'ensuit. Et puis vn peu plus bas il dit, Ie suis toutesfois asseuré, que ie demeureray auec toy, & que nul ne me peult arracher de tes mains.

Ces choses bien espeluchees & considerees, il est aisé à iuger de quel esprit procede la doctrine du nouueau Euangile de Luther, qui a esté maintenu par son autheur, non par l'inspiration du sainct Esprit, comme les fruicts en font foy, par lesquels il doit estre cogneu, ains en haine de ses aduersaires, que si, dit Sleidan, ils se fussent voulu taire, il se fust teu.

Ie vous demande Luther, quand les Apostres, apres auoir receu le sainct Esprit, ont annoncé l'Euangile, ont ils esté receuz paisiblement? auoient ils point des calumniateurs & qui cōtredist à leur doctrine? si auoient, & des Iuifs & des Gentils. Ceux d'Athenes les appelloient annōciateurs de nouueaux diables, & infinis autres qui leur ont contredit & les ont calōniez & persecutez, tesmoing sainct Paul. Or si ses persecuteurs & calomniateurs de la verité Euangelique se fussent voulu taire, les Apostres se fussent ils teuz? demandez le à sainct Pierre & à sainct Iean, & ils vous asseureront que non: car il vault plus obeir à Dieu qu'aux hōmes: & qu'ils ne peuuent taire ce qu'ils sçauēt: parce que la doctrine qu'ils annoncent n'est point d'eux, mais de Dieu. Ce n'estoit point eux aussi qui parloient, ains

Act.4.d.19. 5.f.29.

l'Esprit de Dieu qui parloit par eux. Mais Luther, d'autát que sa doctrine n'estoit ny Apostolique ny Euangelique, ains plustost Sathanique, est content de se taire, pourueu que ses aduersaires facent de mesme. Si vous eussiez eu l'esprit de Dieu Luther, vo⁹ eussiez presché pour l'amour de luy & non en haine de voz aduersaires pour vous venger: desquels, ainsi que tesmoigne vostre disciple, vous auez annoncé voz erronees opinions auec vne affectió que vous auiez d'estre loué par les hommes, d'autant que vous auiez vne grand presumption de vous mesmes, comme a faict foy la derniere oraison que vostre disciple vous attribuë, lors de vostre decez, qui est extraicte de celle du Phariseen. Et encores qu'il soit mort & qu'il ne puisse respondre, toutesfois ses œuures & celles de ses disciples parlent assez pour nostre instruction: si nous n'auions point iuré *in verba magistri*, c'est à dire resolu de ne croire que nostre affection. Car puisque monsieur sainct Paul, qui a esté rauy iusques au tiers ciel, où il a veu les secrets de Dieu, tels qu'il n'est loisible de raconter, nous aduertist de nous prendre garde de la vie, de la foy & *Hebr. 13. b. 7* de la fin de ceux qui nous annoncét la parolle de Dieu: il ne se faut esbahir si nous auons remarqué la fin & de Luther & de Caluin. Car quant à celle de Luther, il est tout euident par icelle, que sa doctrine n'est point de Dieu: parce que si elle eust esté de Dieu, elle eust esté

conforme à sa parolle, qui nous instruict que
1.Ioh.1.c.8. si nous disons que no⁹ sommes iustes, & qu'il
n'y a pas de peché en nous, nous sommes menteurs, nous nous trompons & seduisons nous
Luc.18.b.11. mesmes. Ce que nostre Seigneur nous demõstre en la parabole du Pharisen, qui estant au
temple aupres d'vn publicain, prie Dieu en ceste sorte. Dieu, ie te rends grace de ce que ie ne suis pas comme les autres hommes, larrons, iniustes, adulteres: comme aussi ce publicain, ie ieusne deux fois la sepmaine, ie dône le disme de ce que ie possede: Et le publicain au contraire, disoit, O Dieu sois propice à moy qui suis pecheur. En verité dit nostre Seigneur, cestuy est descẽdu iustifié en sa maison, parce que tout homme qui s'esleuera sera humilié.

Conferez vn peu l'oraison finale de Luther à celle du Phariseen, & vous les trouuerez pareilles. Puis dôcques que le Phariseen, semblable à ceux qui se fians en eux s'estimoient iustes, (ausquels est proposee la parabole) & son oraison, sont reprouuez de Dieu: il s'ensuit que Luther son imitateur, mesmement à l'heure de son decez, est aussi reprouué: par-
Rom.10.a.3. ce que (comme dit sainct Paul) ignorans la iustice de Dieu ils taschent à establir la leur, & pource ils ne s'assubjetissent point à la iustice
Eccle.9.a.1. de Dieu. Si, comme dit le Sage, nul ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine: cõme peut tãt estre asseuré Luther, si ce n'est par vne presum-

ption

ption Pharisaique, qui luy rongeoit le cueur.

Si doncques, cõme vous voyez, la fin de Luther faict foy de l'impertinẽce de sa doctrine: celle de son disciple en d'aucunes erreurs & le maistre des heretiques de Frãce en la sacramẽtale n'en faict pas moins, comme faict foy l'histoire de sa vie, escrite par Theodore de Beze: en laquelle trois choses y sont dignes de remarquer. La premiere & principale est la forme de sa mort. La secõde & tierce, l'excuse que ledit Beze faict touchant les deux principaux vices, qu'entre autres on luy attribuoit, l'incontinence & l'auarice.

La fin de Caluin extraicte de sa vie, descrite par de Beze.

Et quant à sa mort, ledit de Beze racompte sept ou huict especes de maladies, qui comme vn commencement de son enfer le crucioient à sa mort. Ce que nous ne lisons point, en toutes les histoires depuis le Deluge iusques auiourd'huy estre arriué à nul homme vertueux & seruiteur de Dieu: encores qu'ils ayent eu des persecutions. Iob & Thobie ont esté grandement persecutez & en leurs biens & en leurs personnes, voire mesmes par leurs amis & domestiques: mais ayant prins & porté la persecution patiemmẽt, auant mourir ils ont plus recouuert qu'ils n'auoient perdu.

Quant à ceux qui ont souffert martyre, ils sont morts cruellement, mais ce n'a pas esté par la main de Dieu, ains par la main des tyrans. Mais Caluin a esté persecuté à l'heure de sa mort par la main de Dieu de sept ou huict

maladies, ainsi qu'il est arriué à Herodes, qui n'ayant donné la gloire à Dieu, ains l'attribuãt à soy, a esté consumé des poux. Ainsi Antioch°, Arrius & plusieurs autres, qui ont esté persecuteurs de la parolle de Dieu & de ses ministres; ou qui ont voulu s'attribuer ce qui appartenoit à Dieu, ont esté grieuement punis à leur mort. Mais ceux qui ont esté fideles seruiteurs de Dieu, desquels nous trouuõs que (lors qu'ils sont morts naturellement, & non par la main d'autruy) *breui febre correpti migrauerunt ad dominum*, qu'estans malades de quelque petite fieure, ils s'en sont allez à Dieu. Qui nous faict paroistre, la mort de Caluin auoir esté cõme vn cõmencemẽt d'enfer: non que ie vueille dire, que les aduersitez soient tousiours donnees pour noz vices, cõme on peut veoir cy dessous, où nostre Euãgeliste dit que Iosaphat a engendré Ioram: & voilà quant à sa mort.

De Beze pour couurir vne lasciueté abuse de la sainte Escriture.

Quant aux deux principaux vices dont ledit Caluin estoit accusé, & Beze le veult excuser, cela est remarquable, que depuis qu'vn hõme est desuoyé de la cognoissãce de la verité, il ne luy chault qu'il dye, pourueu q̃ tellemẽt quellement il responde: comme on peut veoir en l'excuse de Beze, lequel traictant de ce qu'on a voulu accuser ledit Caluin d'incontinence, le rend merueilleusement chaste: & puis dit. Combien que Dieu l'aye persecuté en ce faict en de ses plus proches, mais qui y voudra bien

regarder, trouuera q̃ pis a esté faict, & de plus estrange façon en la maison de Dauid & de Iacob. Bonté de Dieu qu'vne merueilleuse prudence est requise en la lecture des sainctes lettres, & où la pertinacité conduit ceux qui adorent leurs opinions: car qui considerera bien ce lieu, trouuera vne grande impudence en de Beze, disant que (comme toutes comparaisons sont odieuses) la comparaison n'a rien de commun ensemble. Qu'est il aduenu en la maison de Dauid & de Iacob? il est aduenu que Dina a esté violee par Emor Roy de Sichem, & Thamar fille de Dauid par Amnon son frere. Qu'est il aduenu en la maison de Caluin, que sa soeur ait esté violee? non, ains volontairement pour de l'argent a esté incontinente. Quelle comparaison donques y a il entre deux filles qui ont esté violees, & vne femme incontinente, sans force, ains de gré? il n'y en a point. Parquoy c'est vne grande impudence, que pour excuser la faulte d'vne paillarde, il la vouloit mettre au rang des filles vertueuses, qui en ce qu'elles ont failly, l'ont faict violentement. Et me semble que l'Escriture saincte se doit manier auec plus grande reuerence, q̃ de s'en seruir de couuerture pour pallier vne meschanceté. Mais cela neantmoins nous aduertist, que puis que point couurir leurs vices, ils n'ont honte de les pallier de l'Escriture saincte, ils ne feront difficulté de les tourner comme vne girouette de tous les endroits où leurs opinions leur surge-

gerera. L'autre point n'est de tel poix, car ce n'est qu'vne excuse qu'il faict, sur ce qu'on impute que l'ambition & auarice a tellement cõmandé audit Caluin, que pour cest effect il a amassé & faict vne fricassee de toutes les vieilles heresies qui ont par cy deuant esté. Et pour mõstrer qu'on luy impute cela à tort, il redigé son testamẽt par escrit, en la vie dudit Caluin: par lequel neãtmoins il faict paroistre du cõtraire. Car si Caluin dit par son testamẽt qu'il ne pẽse auoir que ce qu'il legue à ses nepueuz, il ne s'en suit pas qu'il dye vray: veu qu'il ne veult pas que la iustice inuentorie son bien, de peur que le trouuant (veu le rang qu'il tenoit, & le lieu dont il estoit sorty,) trop excessif, cela luy fist diminuer de sa reputation. Que si de Beze pẽse couurir ce coup, pour dire q̃ c'estoit pour euiter aux fraiz de iustice: il est aisé à luy respondre, qu'en vne ville qu'ils tiennẽt pour saincte, la iustice y doit estre si biẽ reglee, qu'il n'est pas credible qu'elle face des fraiz extraordinaires, mesmement à l'endroit de leur Apostre: & par cõsequent ça esté la crainte de ce q̃ dessus, qui luy a faict apposer ceste clause. Cõbien qu'il eust esté ambitieux & meschant, si sa doctrine eust esté bõne, son vice ne l'eust pas empiree. Mais quand la doctrine & la vie ne valent rien, nous deuons fuir ceste doctrine cõme peste. Et si pensant se couurir, combien qu'vn criminel ne doit recriminer: & q̃ quand vn iuge faict le proces à vn hõme, cela ne luy

Testament de Caluin.

emporte pas gain de bailler, de dire vous le faictes vous mesmes, (combien qu'il seroit bien meilleur que le iuge fust sans vice,) ils disent que nous sommes plus meschans qu'eux. Il y a vn poinct en cela, que nous recognoissons nostre faute & l'aduouons, & par ce moyen il y a esperance d'amendement: & qui plus est, nous ne nous disons pas reformez. Mais eux, puis qu'ils s'attribuent le tiltre de reformation, ils deuroient estre sans crime. Mais puis que cõme vous auez veu par le tesmoignage du Lupiné de Beze, q̃ l'heresiarche de leur secte n'est sans crime, par consequent ils ne sont pas reformez, ne leur doctrine saine.

Par l'exemple donc de Roboam, & suiuant le conseil de Iob, és difficultez de l'Escriture croyons les anciens & non les modernes, qui par vindicte, presumption & ambition, ont annoncé vne doctrine nouuelle. Car si Roboam pour n'auoir adiousté foy au conseil & aduis des anciens, a perdu la meilleure part de son Royaume, il est certain que ceux qui adioustent plustost foy aux modernes, qui ne sont versez en la doctrine de l'Escriture saincte, qu'aux anciens interpreteres d'icelle, perdront l'heredité du Royaume celeste.

Et non seulemẽt nous doit seruir cest exẽple és matieres de la foy, mais aussi pour le regime, cõduite & direction d'vne charge publique & priuee, pour l'execution de laquelle nous ne deuons rien faire à la volee ny de nostre teste,

moins encores suiure l'aduis des ieunes d'aage & d'experience: pourautant qu'ils cuident la puissãce & auctorité des Roys, Princes & Seigneurs, dependre plus & se cõseruer mieux par vne tirãnique domination, que par vne bõne & saincte police. Et de ce mauuais iugemẽt & aduis est procedé le chãgemẽt des Rois & des Princes: & au contraire, la bonne police & la saincte administratiõ de la iustice, du tẽps que les offices n'estoient pas venaulx, les a maintenus & cõseruez, & les rends admirables & les fait craindre, aimer & obeir. Car les gẽs de biẽ & qui aimẽt l'vtilité publiq̃, voyant le Royaume regi, en sorte que l'on se conduit par police & par raison, s'employent librement; Mais voyãt aussi les loix renuersees, la iustice corrõpue, la religiõ par la publique & manifeste simonie pollue, ils perdent cueur. Ce que doit biẽ estre remarqué par noz Princes, à celle fin qu'ils ne reçoiuẽt pour leur cõseil que gens de bien, à ce qu'és negoces qui dependent de l'hõneur de Dieu, (contre lequel quelque beau pretexte qu'on puisse prẽdre, on ne doit souffrir que riẽ soit fait) ils cõduisent leurs affaires selon sa volonté, car c'est par luy que les Rois regnẽt & les Princes cõmandẽt: en sorte qu'il est impossible qu'vn Roy soit paisible & iouisse de son Royaume en paix, s'il n'a premierement Dieu deuant les yeux: & n'est pas assez qu'vn Prince soit deuot, s'il n'est zelateur de l'honneur de Dieu.

Abus de ceux qui conseillẽt mal les Princes.

Prou. 8. b. 15.

De ce que les dix tribus se retirerent de l'obeissance de Roboam, qui estoit leur legitime Roy, pour suiure Hieroboam : ce n'est pas à dire qu'il soit loisible de se reuolter contre le legitime magistrat : ce qui se peut veoir en cecy, que l'Eglise, c'est à dire la Sinagogue, figure de l'Eglise, demeura en Iudee, où le legitime Roy commandoit.

De ce que Hieroboam, pour cōseruer sa tirānique & vsurpee domination, a idolastré & faict idolastrer le peuple, & a faict solenniser vne semblable feste & solennité qu'on faisoit en Iuda, qui est reprouué en l'Escriture : nous sōmes apprins à fuir & euiter le cōseil de ceux qui soubs ombre de pacifier les troubles sont d'aduis de permettre vne liberté de cōscience, parce que c'est plustost le moyen d'entretenir les troubles que les appaiser. Cōme il se veoit par experience en ce Royaume, & ne sert de rien à dire, qu'il est force, & que le Roy n'a pas moyé de faire la guerre: car ce n'est pas par armes seulemēt qu'il faut vaincre & surmōter les aduersaires de nostre religion Chrestiēne, ains auec les armes, il faut prēdre les larmes, & faire vne saincte reformation en tous estats. *La liberté de conscience engēdre plustost guerre q̄ paix*

Par ceste solēnité est respōdu assez apertemēt à ceux qui veullēt attribuer quelq̄ portion des sainctes ceremonies Ecclesiastiques à Numa: car le diable, q̄ est le singe de Dieu, a tousiours accoustumé de s'attribuer ce qu'il voit estre propre & peculier à Dieu. Que si Numa auoit *Responce à ceux qui attribuēt les ceremonies Ecclesiastiques à Numa.*

institué quelqs ceremonies, qui ont vne telle quelle similitude à celles de l'Eglise Catholique, l'origine de celles de l'Eglise n'est pas pourtãt procedee de Numa, ains des mysteres de nostre redemption, qui auoient esté obumbrez & prefigurez en la loy Mosaique: la memoire desquels doit estre eternellemẽt en l'Eglise, suiuant le cõmandement de nostre Seigneur. Cela n'est pas procedé de la ceruelle des heretiques de nostre temps, ains auoit esté mis en auant par les anciens heretiques. Il ne s'ensuit pas pourtãt que si Hieroboam faisoit faire aux enfans d'Israel en adorãt le veau vne telle solennité, que ceux de Iuda faisoient en adorant le vray Dieu au temple, que le peuple de Dieu, qui estoit en Iuda, eust prins ceste solennité des idolastres d'Israel.

Luc.22.b.19.

Roboam a engendré Abiam.

NOn sãs cause, est il dit en nostre droguier, que Salomon qui a faict bastir & edifier le temple, a engẽdré Roboam, qui signifie selon l'Ethimologie de son nom dispersion: & Roboã Abiam, qui signifie charité. Car outre la verité de l'histoire, par laquelle nous sõmes instruits des peres desquels est descendu Iesus Christ, nous en pouuons & deuons tirer vne doctrine misticq̃ & spirituelle, contenue sous l'escorce de la lettre. Car cõme de toutes les parties du mõde le peuple espars & separé, par iceluy, s'assẽbloit au temple, basty & edifié par le pacifique Salomon: ainsi nous qui par la

grace de Dieu sommes Chrestiés, deuõs (ores q̃ nous soiõs separez & espars corporellemét en diuers lieux) estres liez, vnis & cõioints ensemble, par vn lien de paix & charité, en l'vniõ de l'esprit, par vn mesme & vne mesme foy, par le moien de laquelle, nous recognoissans qu'vn pere, qui est és cieux, qui nous a engendrez, par la parole de verité, nous nous aimiõs d'vne fraternelle dilection & charité, perseuerãs & demeurans en l'obeissance de son Eglise, qu'il a par l'effusiõ de son sang, edifiee. Roboam doncques a engendré Abiam.

Abias fils de Roboam luy succeda & en la lignee de Iesus Christ, & au regne: & fut meschant, cõme Roboam: & ne marcha point és voies de Dauid son pere, & neantmoins pour l'amour dudit Roy Dauid, Dieu permit qu'il eust vn fils. Par cela nous demonstrãt cõbien Dieu aime ceux qui le craignét, veu qu'il s'emploie pour eux apres leur deces, comme apert en ce lieu, où il est dit, q̃ lõg tẽps apres la mort de Dauid, pour l'amour de luy, Dieu a voulu qu'Abias suscitast semẽce en Israël. Puis dõcques, q̃ (cõme vous voiez en ce lieu, & cõme nous demõstrerõs plus amplemẽt en son lieu) Dieu s'emploie pour ceux qui estans morts en sa grace, l'ont au parauãt fidellemẽt seruy: no' deuõs nous adresser aux Saĩcts & biẽheureux, q̃ apres auoir biẽ vescu en ce mõde, assistẽt deuãt sa face, le louãt iour & nuit, cõme intercesseurs pour nous enuers Iesus Christ, à ce qu'à leur requeste & intercession, ils facẽt que nos

prieres soiét agreables à Dieu le pere, par Iesus Christ nostre seul mediateur; & à celle fin q̃ l'on ne s'embarasse & embrouille és erronees & peruerses opiniõs de nostre temps, il faut entendre que ce mot mediateur se prend diuersément en la saincte escriture.

Mediateur se prent diuersement en l'escriture.

Il se prend pour redemption & aussi pour intercession. Iesus Christ est seul mediateur par redemption, car luy seul nous a rachaptez par l'effusion de son sang precieux, comme il se peut veoir en sainct Paul, quand il dit, Il y a vn moyenneur entre Dieu & les hommes, Iesus Christ homme, qui s'est donné soy-mesmes en rançon pour tous. Il ne l'est pas toutesfois seul par intercession, n'estoit que voulussions dire qu'il fust seul en souueraineté, bien que d'autres soient intercesseurs pour nous, mais par iceluy & souz iceluy: ce que nous aprend la saincte escriture, quand elle attribue le tiltre de moyenneur à autre qu'à Iesus Christ.

1. Tim. 2. b. 5.

Deut. 5. a. 5. Eccl. 44. c. 17.

Moyse est dit moyenneur & sequestre entre Dieu & les hõmes: ainsi est il dit de Noë, qu'au temps de couroux il a esté faict la reconciliation, c'est à dire qu'il a appaisé l'ire de Dieu, entre Dieu & sa famille. Et en ceste sorte prions nous les vns pour les autres, par & souz iceluy: ce qui se peut clerement veoir, veu qu'il est pratiqué par nostre mere l'Eglise en toutes ses oraisons, qui finissent tousiours par nostre Seigneur Iesus Christ.

Et par ceste forme de prier, l'Eglise nous aprend, que combien les Saincts & bienheureux prient pour nous, ils ne sont pas toutesfois souuerains Intercesseurs, mais le souuerain c'est Iesus Christ. Que si Iesus Christ estoit seul mediateur, par intercession, en vain prierions nous les vns pour les autres, qui seroit contreuenir à l'expresse parole de Dieu, qui nous commande de ce faire.

L'Eglise aussi fait en cecy vne difference, car nous n'inuoquons pas Iesus Christ, pour prier pour nous: ains luy disons, fais nous misericorde, comme estant Dieu, coëssentiel & coëternel naturellement au pere: & au contraire nous disons aux Saincts, qu'ils prient pour nous, par nostre Seigneur Iesus Christ, & non pas qu'ils nous facent misericorde. Et ne faut point faire aucune difficulté, que les saincts ne puissent veoir & entendre nos prieres au miroir de la diuinité. Ce que nous demonstre nostre Historiographe sainct Matthieu en la transfiguration de nostre Seigneur Iesus Christ: où il dit que sainct Pierre le voiāt transfiguré, cogneut Helye & Moyse, qu'il n'auoit iamais veu ny cogneu. *Iacq.5.d.16.* *Mat.17.a 4.*

Cecy mesme a esté pratiqué à l'endroit de la sorciere & Phitonisse, qui par le commandement de Saül suscita vn esprit, souz le nom de Samuël, laquelle soudain qu'elle eut suscité cest esprit, cogneut Saül. *1.Rois.28.b.12.*

Dauantage nostre Seigneur nous en rends *Luc.15.c.10.*

certains, lors qu'il dit, que les Anges se resiouissent de la penitence & conuersion du pecheur. Or est il qu'ils ne se peuuent resiouir, que de ce qu'ils desirent & cognoissent, ce que font aussi les Saincts & bienheureux: pourautant que ceux qui ayant obey aux commandemẽs de Dieu, auront bien vescu en ce monde, seront comme dit nostre Seigneur, comme les Anges de Dieu.

Matt.22.c.30.

Apoc.6.c.9. Sainct Iean aussi au liure de ses Propheties & reuelations, que nous appellōs Apocalipse, nous demonstre, par argument infallible, que les saincts priēt au ciel. I'ay veu, dit il, les ames de ceux qui estoient tuez, pour la parolle de Dieu, qui crioient à haute voix, & disoient.

O Seigneur sainct & veritable, iusques à quand sera-ce, que vous ne iugez, & ne vangez le sang, de ceux qui habitent en la terre: & on leur a donné à chacun d'eux vne robbe blanche, & leur a on dit, qu'ils reposassent vn peu, iusques a ce que le nombre de ceux qui deuoient mourir à leur imitation, fust accomply.

Or ie dis que si les Saincts implorent & demandent la resurrection de leurs corps, & que Dieu face vne publicque vengeance de ceux qui persecutent sa parolle, annoncee de par leur ministere, pourquoy ne prieront ils pour nous?

Il faut que leur charité au ciel, qui s'estendoit en ce monde enuers tous, soit maintenāt

confermee en eux mesmes, & qu'elle ne puisse plus sortir dehors, pour se communiquer à leurs prochains. Ce que s'il estoit vray, il s'ensuivroit qu'ils n'auroient plus de charité, veu que sainct Paul dit, que charité ne cherche pas les choses 1.Cor.13.b.5
propres, mais celle des autres. Or est il que le mesme Apostre, nous rend certains, que la cha- Mesme.c.8
rité leur demeure en haut: par consequent, par la vertu d'icelle, ils ont soing de nous & prient pour nous, comme contre ceux qui ont persecuté la parole de Dieu.

Or de dire que si les Saincts & bienheureux avoient ceste partie de charité, qui a pitié de nous & soing de nos necessitez, ils ne seroient pas bienheureux, il ne s'en suit pas: car par mesme moien, il faudroit que Iesus Christ ne fust point parfaictement heureux au ciel, veu qu'il n'a pas despouillé le soing qu'il a de nous, ny sa pitié envers nous.

Parquoy quand ie dis que les Saincts & bienheureux ont pitié de nos miseres, ont soing d'icelles & prient pour nostre liberation, ce n'est pas d'une pitié & solicitude, qui vient d'un coeur passionné & esmeu, comme nous sommes pitoiables & soucieux en ce monde: car les Saincts sont exempts des passions humaines, comme douleur, pitié & tristesse, selon que ce sont passions & perturbations humaines & corporelles. Et neantmoins ils ont avec cela une promptitude & solicitude de nous aider, par leurs prieres & intercessions, ce qui a esté

Joan.5.g.45. praticqué mesmes auant l'aduenement de Iesus Christ, par les Iuifz, lesquels ont esperé aux saincts decedez, & les ont priez.
Osee.14.b.4.

Et non sans cause esperoient ils, comme dit nostre Seigneur, aux Saincts decedez & les prioient, veu les œuures, que Dieu auoit faictes en faueur d'eux: car estant irrité contre eux, pour auoir adoré vn veau d'or, & deliberant de les exterminer, Moyse suiuant le commandemēt de Iacob, appaisa son ire, en luy ramenteuant Abraham, Isaac, & Israël, ia long temps au parauant decedez.
Exod.32.b. 10.c.13.14.

3.Rois.11.b. Estant irrité contre Salomon, qui auoit serui les dieux estranges, & ayant deliberé de luy oster partie de son royaume, il ne le fit point du temps dudit Salomon, en faueur de Dauid son pere, ia decedé, ains attendit de faire la diuision du temps de Roboam.

4.Rois.19.g.34. Estant le Roy Ezechias assiegé par le Roy des Assiriens, Dieu le deliura du peril du siege, en faueur de Dauid, long temps au parauant decedé.

Or si au parauant que Iesus Christ, par son incarnation eust vni & conioinct la nature diuine à la nature humaine, Dieu a fait quelque chose, en faueur des saincts decedez: il n'est pas moins puissant qu'il estoit lors: & est plus apparant & vray semblable, qu'il le fera mieux que iamais, puis qu'il s'est vestu de nostre humanité.

Et pour respondre à ceux, qui pour conclu-

ce coup, disent que lors que Moyse rametoit à Dieu Abraham, Isaac & Israël, ce n'est que pour l'accomplissement de ses promesses, faictes à iceux: ie dis que Dieu mesme, nous demonstre qu'il a fait beaucoup, en faueur des Saincts decedez. Car quād il deliura Ezechias, il dist ie le feray pour l'amour de moy, & pour l'amour de mon seruiteur Dauid.

Encores doncques que Dieu eust diuisé le royaume des Hebreux du temps de Salomō, aussi tost que du temps de Roboam, & quand il eust laissé prendre Ezechias par les Assiriés, aussi bien qu'il laissa prendre Sedechias par les Babiloniens, cela n'eust point empesché, qu'il n'eust tenu sa promesse, & neantmoins il ne la pas fait, en faueur de Dauid.

Et combien que nous soions par la doctrine de l'escriture saincte, asseurez des biens & graces que Dieu nous distribue en faueur des Saincts decedez: toutesfois nous ne nous oublions pas tant, que de deschirer la gloire de Dieu, pour la departir aux creatures en egalité: mais celle que nous leurs attribuons, c'est par participation, & ne se trouuera iamais que nul aye dit, ou enseigné, que la vierge Marie aye eu aucune part à nous rachepter, que d'auoir enfāté, nourry & allaicté le fils de Dieu, qui de sa seule & gratuite bonté nous a rachaptez par sa mort & par son sang, & n'a l'on iamais baillé gloire de cela à Sainct, ny à Saincte.

Bien donne l'on les Saincts & le corps de l'Eglise pour compagnon à Iesus Christ, entant qu'il nous a vnis en son corps, par la reale manducation de sa chair: & ne fait on pas compagne l'Eglise du benefice actif de la redemption: car puis qu'elle est racheptee, elle ne peut estre racheteresse.

Et nous ne voulons attribuer aucune portion de diuinité, gloire ny sainctete, à Sainct ny à Saincte, sinon entant qu'elle leur a esté donnee par la diuine dispensation: ce que se peult veoir par les paroles que nostre Seigneur dist à ses disciples, à son testament, Ie ne vous dy pas mes seruiteurs, mais mes amis. Et ailleurs, la gloire que tu m'as donnee, ie leur ay donnee: afin qu'ils soient vn, ainsi que nous sommes vn: ie te prie que là où ie seray, ils soient auec moy, comme toy & moy sommes vn.

Iean 15.c.15.

Mesme 17. d. 21.22.

Par là appert que nous ne faillons point, si nous honorons les Saincts, de la gloire que nostre Seigneur leur a donnee: car cõme il dit, il est glorifié en eux, tellement que quãd nous honorons & inuocquons les Saincts, nous entendons honorer principalement la bonté, les infinis benefices & misericorde de nostre Seigneur, lequel en faueur d'eux, & par leur intercessiõ donne santé de plusieurs maladies à ceux qui les intercedent, & de là est procedé qu'on attribue le nom d'aucũs Saincts à certaines maladies: non comme disent les aduersaires de la religion, que le Sainct soit

autheur,

autheur, ou cauſe de la maladie, mais parce que (comme l'experience iournellement fait foy) il y a pluſieurs eſpeces de maladies, deſquelles Dieu dõne ſpeciale ſanté, par la priere & interceſſion d'aucuns Saincts, comme on peut veoir plus amplement dans Theodorite, ſur la fin du huictieſme liure de la gueriſon des affections Grecques.

Abdias a engendré Aſa.

QVi voudra de pres remarquer & conſiderer les vies des Roys de Iuda, & d'Iſraël, il y trouuera vne grande diuerſité: Car entre tous ceux q̃ depuis Hieroboã iuſques à la captiuité de Babilonne ont regné en Iſraël, il y en trouuera peu ou point de bons: mais quãd à ceux de Iuda, ou ils ſont bons, ou fils de bõs, ou peres de bons.

Roboam mauuais eſtoit fils du pacifique Salomon: Abias bien qu'il fuſt mauuais, eſtoit pere du bon Roy Aſa, lequel marchoit droittement deuant Dieu, comme Dauid ſon pere, & a oſté les effeminez de la terre, & purgé les ordures des idoles: vertu en luy bien remarquable, & qui doit eſtre par le Chreſtien (ſ'il veut eſtre vraiement Chreſtien, & non par fantaſie) imitee: parce que ſi nous voulons marcher droictement deuant Dieu, nous deuons oſter & arracher du iardin de noſtre cõſcience le vice. Car comme les ſuperfluitez & mauuaiſes humeurs, rendẽt le patient foible, *Vice cauſe de tous maux.*

debile & impuissant. Ainsi nous rend le vice mols & effeminez, tardifs au bien, & prompts au mal, & par iceluy nostre aduersaire le diable a tant attiré à sa cordelle de nations: pour autant que les voians adonnez au vice, à celle fin qu'ils ne recognoissent leurs fautes, il les a induicts à delaisser le vray Dieu pour seruir les creatures, les incitãt à toutes especes d'idolatries. Ce qu'il a fait pratiquer subtilemẽt, & en diuerses sortes & manieres, voire mesmes de nostre tẽps, par les aduersaires & aneãtisseurs de la religion Chrestienne: lesquels, ores qu'à tord ils s'attribuẽt le tiltre de reformation, & facent entendre à ceux qui sont imbibez de leurs opiniõs, que les Catholiques pour auoir les memoires & representations de Iesus Christ fils de Dieu viuãt, & des Saincts & biẽheureux en l'Eglise, sont idolatres, attribuent à autruy ce que leur est propre : comme il se peut aisement veoir par leurs œuures & doctrines.

Trois especes d'idolatrie. Sainct Paul, entre autres especes d'idolatrie, en descrit principalement trois : Sçauoir est la gourmandise, l'auarice & l'adoration des idoles.

Ro. 16. c. 18. Phil. 3. d. 19. 1. Cor. 6. c. 13. Quant à la gourmandise, il dit que ceux qui sont maculez d'vn tel vice, font leur Dieu de leur ventre, & que pour ceste raison Dieu perdra le ventre & la viande.

Or idolatrer proprement n'est autre chose, que faire son Dieu de ce qui ne l'est pas. Ceux

doncques qui font leur Dieu de leur ventre, sont idolatres.

Que nos aduersaires & aneantisseurs de la religion Chrestienne, *qui cum fustibus & armis* & auec vne si grande pertinacité, soustiennẽt la cause & querelle du ventre, tiennent leurdit ventre pour Dieu, outre leurs œuures, leur doctrine en fait foy, voire mesmes contre la doctrine de sainct Paul, qui dit qu'il est bon de ne manger point de chair & de ne boire point de vin : car ils enseignent que c'est mal fait de s'en abstenir, & trauaillent pour le cõtentement du ventre d'improuuer le dire de l'Apostre. Ores mesmes qu'il die que telles gẽs ne seruent point à Iesus Christ, mais à leur ventre.

Rom. 14. d. 21.

Rom. 16. c. 18.

Et pour ceste occasion Caluin, contre l'opinion de tous les anciens (comme si en six mille & tant d'ans qu'il y a, que le mõde est creé, il n'y eust eu qu'vn Caluin qui eust sceu entẽdre les escritures saĩctes) met peine à prouuer, que depuis Adam iusques à Noé, on a mangé de la chair, bien que luy mesmes aduoüe, que tous les anciens tiennent que non. Mais pour nous faire paroistre en quelle reuerence & auec quelle pertinacité il veut soustenir son opinion, par laquelle il presume plus de soy & s'estime plus que tous ses deuãciers, il veut rẽuerser leurs opiniõs. Car autre chose ne luy a faict disputer de matieres si peu vtiles, veu que son argument n'est propre, pour renuer-

Caluin soustient la cause du ventre.

ser les ieusnes Ecclesiastiques, extraits de la doctrine de sainct Paul, ny pour les maintenir. Cela seulement est pour faire paroistre à vn chacun, ou qu'il a vn esprit de contradiction, par le moien duquel il veut renuerser l'antiquité: ou qu'il fait vn Dieu de son ventre, la cause duquel auec telle pertinacité il defend.

Matth.3 a.4. D'auantage le mesme en son Harmonie, interpretant ce que monsieur sainct Matthieu, racompte, de l'austere vie de monsieur sainct Iean Baptiste, par laquelle il a esté en admiration d'vn chacun, veut quasi improuuer icelle, & dit que l'Euangeliste ne la recite, que pour monstrer que bien qu'il fust vestu de poil de Chameau, & vesquist pauurement, le peuple n'a laissé de l'auoir en admiration.

Ie luy demãderois volontiers, d'où procedoit ceste admiration, veu qu'il ne faisoit point de miracles, sinon qu'estant de bonne maison, il viuoit ainsi austerement. Que si telle austerité n'est vtile ny profitable, comme dit Caluin: il s'ensuiuroit que sainct Iean auroit fait vne chose inutile, ce qui n'est pas credible, veu son excellence, qui a esté sanctifié dans le ventre de sa mere, & tant recommandé de nostre Seigneur Iesus Christ.

Puis doncques que la vie austere de sainct Iean, a esté admiree & louee non seulement du peuple Hebrieu, mais mesme de Iesus Christ, nous deuons l'imiter & ensuiure: & à la verité l'austerité de sa vie est vne dure sen-

tence de mort aux peceurs. Car si sainct Iean qui a esté le plus parfait, de tous ceux qui sont nez de femme, a si rudement affligé son corps : nous qui sommes plains de vices & de pechez, deuons sans comparaison plus nous affliger, estant l'affliction & tribulation, le plus seur chemin pour aller au royaume celeste : ce que nous tesmoigne le prophete, quand parlant en la personne de Dieu, il dit, Ie suis auec luy, en tribulation : quoy que Caluin aye opinion du contraire. *Psal.90.d.15.*

Lequel contre le propre & formel texte de l'Escriture tient, que sainct Luc, quand il racompte les delices & superfluitez du mauuais riche, ne veut pas dire que ce soit mal fait, de se tenir bien en point & se traicter bien: surquoy il faut noter, que l'opinion de Caluin est faulse & erronee, ou q̃ sainct Paul ne sçait qu'il dit. *Luc.16.e.19.*

Car puis que Caluin & ses sectateurs reiettent l'interpretation des anciens, & font semblant de vouloir interpreter texte par texte, ils trouueront sainct Paul contraire à l'interpretation q̃ Caluin donne sur la gourmandise & delices du mauuais riche. Car que l'Euãgeliste n'aye point recité les friãdises & delices du mauuais riche pour les improuuer, sainct Paul disant que les frians & gourmans font vn Dieu de leur ventre: Qu'il est bon ne manger point de chair, & de ne boire point de vin: Que de ceux qui font vn Dieu de leur

ventre, Dieu perdra la viãde & le ventre: nous apprend que si. Car par ces lieux & infinis autres, sainct Paul nous demonstre que les delices des viandes, ne sont propres à vn Chrestien.

De ce aussi que sainct Luc, en descriuant la condamnation du mauuais riche, propose les superfluitez dont il vsoit en pourpre & fin lin pour s'abiller, il le fait, quelque opinion que Caluin en aie, pour improuuer telles superfluitez: parce que la modestie est tousiours necessaire au vray Chrestien. Que si les superfluitez estoient licites au parfait Chrestien, iamais sainct Paul n'eust prohibé l'or, ny les vestemens & pierres precieuses aux femmes: & se trouuera mon argumẽt bon contre Caluin qui est tel.

1.Thim.2.c.9.

Sainct Luc descriuant la condamnation du mauuais riche, met les causes de sa condamnation, auec son immisericorde: il met la superfluité dont il vsoit, en ses viures & accoustremẽs: il s'ensuit qu'auec son immisericorde, ses superfluitez ont esté cause de sa condamnation.

Que ma consequence soit bonne, ie le preuue par la respõse qu'Abraham luy fit, lors qu'il luy pria d'ẽuoier querir de l'eau au Lazare. Ayes, dit il, memoire q̃ tu as receu les biens en ta vie, & le Lazare le mal: maintenant il est consolé, & tu és tourmenté: comme voulant dire qu'il n'y a pas deux paradis, & q̃ ceux qui

auront leurs plaisirs en ce mõde, ne les auront pas en l'autre.

Voicy comment ceux qui nous accusent d'idolatrie, sont vraiement idolatres, faisant leur Dieu de leur ventre, & pour soustenir les delices d'iceluy, ils veulẽt réuerser les saincstes escritures, & l'interpretation de tous les anciens.

La secõde espece d'idolatrie, qu'est auarice, deduit S. Paul, quãd il dit: Gardez vo⁹ d'auarice, qui est vne seruitude d'idoles. De ceste espece d'idolatrie sont maculez & attaincts nos aduersaires, aneãtisseurs de la religion, & aussi beaucoup de Catholiques: pour autant qu'ils font leur Dieu des richesses & biẽs de ce mõde. C'est pourquoy nostre Seigneur dit, qu'il est bien difficile que le riche, c'est à dire, celuy qui a le cœur aux richesses, entre au royaume des cieux; & pour ceste raison il nous aduertist de thesauriser au ciel, & non en la terre. Et par ce que nous auons traicté de ce vice cy dessus, nous demonstrerons seulement comment les aduersaires & aneãtisseurs de la religiõ Chrestienne, ont fait paroistre en la ruine & despouille des Eglises, qu'ils sont vraiement idolatres. Car pour mieux demonstrer leur idolatrie, lors qu'ils butinoient les meubles des Eglises, ils portoient ceux qui estoient vsez & ne pouuoiẽt seruir, deuãt le peuple, & les faisoiẽt brusler, disant que c'estoit vne abhomination: mais ceux qui estoient propres & bõs

Auarice 2. especes d'idolatrie.
Eph. 5. b. 5.
Collo. 3. a. 5.
Marc. 10. c. 23. & 24.
Matt. 6. c. 19

pour les abiller, ores que souuent tels accoustremens fussent superflus & trop superbes, pour la qualité du galant qui s'en estoit emparé, il ne les trouuoit pas abominables, mais vtiles & proffitables. De mesmes faisoient ils des croix & calices, car ceux qui estoient d'estain & de vil pris, ils les contemploient & regardoient de trauers & auec vn desdain, les iettant contre terre s'escrioient, ô l'abomination! Mais ils se gardoient bien de faire ainsi de ceux qui estoient d'or ou d'argent, parce qu'ils idolatrent l'or & l'argent; car en les regardāt non en desdain comme ceux d'estain, mais auec vne affection & bōne volōté qu'ils portoient au metal (pour le recouuremēt duquel, ils ne vouloient espargner Dieu ny diable, Roy ny prince, pauure ny riche) disoient! ô le grand dōmage, que cela fust emploié là.

I'argumēte ainsi; si les calices d'estain & les croix de bois, pierre, cuyure & fer blanc, sont abominables, & cōme tels doiuēt estre reiettez, brisez & rompus, pourquoy ne le seront aussi ceux d'or & d'argēt? Si pour l'abomination en quoy ont esté emploiez les ornemens Ecclesiastiques, les vsez & q ne peuuēt seruir, doiuent estre publiquemēt bruslez, cōme ils ont fait: pourquoy ont ils espargné ceux d'or & d'argēt, & les ont emploiez à leur vsage. *A cōtrario sensu*, si c'est dōmage q̄ les reliquaires & vases sacrez d'or & d'argent, soient là emploiez, & de mesme des ornemēt: pourquoy,

pour son pris, ne sera aussi bien dommage de ceux d'estain? A quel propos faisoient-ils ceste ceremonie de brusler & casser ce qui ne ne leur pouuoit seruir, pour rassasier & assouuir leurs voluptez & auarices, pour retenir les bōs? si ce n'est pour nous faire paroistre qu'estans conuaincus en leurs cōsciences d'idolastrie, dōt S. Paul nous aduertist de nous en cōtregarder, qu'ils n'auoient pas tant à contrecueur l'abomination, comme ils desiroiēt l'or & l'argēt: & que ce n'estoit qu'vne couuerture pour s'emparer des richesses, & non vn zele qu'ils eussent à l'hōneur de Dieu. Car si la despouille & ruine de noz tēples qu'ils ont faict, eust procedé d'vn zele de religion & de l'honneur de Dieu: ils se fussent bien gardez d'employer rien venant de là, à leur vsage, sçachant bien que Dieu ne veut pas qu'on s'aide d'vne chose abominable: qui pour ceste raison prohiba à son peuple de prendre & reseruer rien des biēs de Hierico & d'Amalech, parce qu'ils estoient mauldits & abominables.

Mais tant s'en faut qu'ils ayent voulu suiure ceste reigle qu'au contraire contreuenants à l'expres commandement de Dieu, qui defend non seulemēt de prendre, mais qui moins est, de cōuoiter le bien d'autruy: ils ne se sont cōtētez, pour l'assouuissemēt de leur auarice, de butiner & prēdre les meubles des Eglises, mais aussi ont prins ceux & des Ecclesiastiques & des riches Catholiques: chose qui ne se

Exod. 20. c. 17.

trouuera licite par l'Escriture saincte, ny praticquee par les Chrestiens.

Act.17.c.23. Nous lisons bien que sainct Paul entra dans le temple des idoles à Athenes, & ayant veu leurs abus & idolatries, a presché cõtre iceux, mais nous ne lisons point qu'il les aye pillez ny vollez. Nous lisons bien aussi que les autres Apostres entrãs dans les temples des idoles, les faisoient trebuscher & rompre sans les toucher, par la vertu de la parole de Dieu. Mais iamais n'ont prins ny faict prẽdre ce qui estoit dedãs, encores qu'il y eust vne merueilleuse antipathie des vns aux autres: veu qu'ils y adoroiẽt les idoles, & nous n'y adorõs qu'vn seul & vray Dieu en Trinité, comme nous demonstrerons en son lieu.

Quelle loy, quelle raisõ permet à vn subject de s'emparer des biens de son compatriote, qu'il ne deust pas seulement soubhaiter? quel des anciens Chrestiens a iamais faict tel massacre? Tant s'en faut que cela aye iamais esté praticqué par les premiers Chrestiens. Que au Concile de Nice, il fut prohibé & deffendu de n'abattre aucun temple sans l'auctorité du magistrat: que si aucun en se faisant y estoit occis, il ne seroit au nombre des martyrs.

L'adoration des idoles 3. espece d'idolatrie. La troisiesme & plus dãgereuse espece d'idolatrie est celle, dequoy les Iuifs ont esté merueilleusement souillez: c'est l'adoration des idoles, qui est vn des premiers commandemẽs que Dieu donna à Moyse. Mais parce que noz

aduersaires nous accusent faulsement d'vn tel crime, à cause que nous auõs la representation des Saincts & fideles seruiteurs de Dieu en l'Eglise : nous monstrerons, Dieu aidant, que nous ne contreuenons point à ce commandement, & demõstrerons quelle differẽce nous mettõs entre Dieu & ses creatures, ce que cõfondent les idolatres.

Pour ce faire il faut premieremẽt noter qu'il y a grande difference entre l'idole & l'image: car comme dit sainct Paul, l'idole n'est rien, mais l'image est le signe & la representation de la chose qui a esté en verité : & qui plus est nous n'adorons point la matiere dequoy elles sont faictes, ny la figure, ains adorons le vray Dieu Iesus Christ, & honorons le sainct personnage qui est representé par l'image, reduisãt en memoire la vie qu'il a menee en ce mõde au seruice de Dieu, en souuenance dequoy nous tenons son image, comme les Iuifs tenoient le glaiue du Geant Goliath, dedans le Tabernacle, enuelopé pres de l'epphor, en memoire de la victoire que Dauid auoit euë sur le Geant.

La difference de l'image à l'idole.
1. Cor. 8. b. 4.
1. Rois 21. c. 9

Ainsi nous tenõs les images, soit de la Croix de Iesus Christ, ou des Saincts en l'Eglise, en memoire de la victoire que Iesus Christ a obtenu contre le diable, par la Croix: ou de celle que les Saicts & bien-heureux ont obtenu au monde, (par la grace de Dieu,) contre le diable, le monde & la chair: & sommes par ce

Des images des Saincts.

moyen admõneſtez & inſtruits de les imiter, tellement q̃ les images ſont les liures des ſimples, par leſquels ils ſont apprins, comme les doctes par les liures.

Et a vſé de pareille inſtruction Dieu le createur, lequel a demonſtré grands myſteres par les images, tãt en l'Apocalypſe qu'en Daniel: & l'vſage d'iceux en l'Egliſe ne contreuient point au commandement de Dieu, d'autant qu'il n'en defend point abſolument l'vſage. Que ſ'il l'euſt defendu abſolumẽt, luy meſme ſe fuſt contredit, quand peu apres il cõmande de mettre au Tabernacle (au deuant duquel le peuple deuoit aller prier) les images des Cherubins, qui n'y eſtoient pas ſimplement, comme diſent noz aduerſaires, pour ornement, mais pour inſtruction.

Exod. 20.

Meſme 25. b. 18.

Car les deux Cherubins nous figurent & repreſentent les deux teſtaments, le vieil & le nouueau: l'vn deſquels eſt d'vn coſté du hault & ſommité du Propitiatoire, & l'autre de l'autre coſté: car ce que l'ancien teſtamẽt promet par ſes Propheties de Ieſus Chriſt, le nouueau declare qu'il eſt accomply.

De ce que ces Cherubins doiuẽt eſtre de fin & pur or, nous eſt demonſtré que les deux teſtaments ſont eſcrits d'vne pure & ſimple verité. De ce qu'ils doiuent auoir des eſles, & icelles eſtendues doiuent couurir le Propitiatoire, eſt demonſtré que nous qui ſommes le Propitiatoire de Dieu ſommes conſeruez des

fautes par la doctrine de l'Escriture, laquelle bien & sainement entendue nous couure de ses esles & nous preserue d'erreur.

De ce qu'ils se regardẽt ayants les faces tournees vers le Propitiatoire, nous est demonstré que les deux testaments ne different & ne se contrarient en rien, d'autant que ce que l'vn promet, l'autre exhibe, voyant le Propitiatoire entr'eux deux, c'est à dire le mediateur de Dieu & des hommes.

Voila cõment les Cherubins posez par le cõmandemẽt de Dieu au Tabernacle, y ont esté mis pour la doctrine & instruction de noz peres, ainsi qu'on met les images pour la nostre.

Et n'est en façon du monde valable la raison que noz aduersaires proposent pour couurir la faute qu'ils cõmettent en la rupture qu'ils font des Croix de bois & de pierres, (gardant ce pendant celles d'or & d'argent en leurs bourses, lesquelles les font plustost idolatrer que les autres,) disant que si nostre pere auoit esté attaché au gibet, nous ne voudrions veoir le gibet auquel il auroit esté attaché: & qu'en ce faisant nous faisons moins d'estime de Iesus Christ que de nostre pere, voulant par ce mal fondé argument confondre & rendre esgalle la Croix de Iesus Christ innocent, qui n'a point faict de peché, ny n'a point esté trouué de dol en sa bouche, 1.Pet.2.d.22 au gibet d'vn homme plain de vices & digne de supplice: ne mettant par ce moyen

nulle difference aux deux morts, cõbien quelle y ſoit grande,& l'occaſion de hair l'vn & aimer & honorer l'autre, apparente. Car l'occaſion que l'enfant a de deteſter & auoir en horreur le gibet paternel, eſt parce qu'il y a eſté mis par ſes meſchancetez, leſquelles nous deuons hair & auoir à contrecueur. Mais Ieſus Chriſt y a eſté mis non par ſes fautes, d'autant
Hebr.9.d.28 qu'il n'a point faict de peché, mais pour les noſtres,pour leſquelles il a eſté offert.

Que ſi nous n'auons point en horreur ny ne laiſſons à coucher au lict auquel noſtre pere eſt mort naturellemẽt, nous ne deuons point
Apoc.13.b.8. auoir en horreur le lict de la Croix,auquel dés le commencement du monde Ieſus Chriſt deuoit mourir, ſuiuant la promeſſe que Dieu auoit faicte à Adam, Abraham & Dauid.

Pourquoy au temple de Salomõ n'eſtoiẽt les images des Prophetes, Sains ſeulemẽt les Cherubins.

Et ores qu'on n'aye pas mis au tẽple de Salomon l'image des Prophetes & gens de bien, qui ſont decedez durant la loy Moſaïque, il ne ſ'enſuit pas qu'on ne le doiue faire en l'Egliſe: parce que lors Paradis n'eſtoit pas ouuert,& ſ'en alloient ces bons peres és limbes, que quelquesfois l'Eſcriture appelle le Sein d'Abraham: & parce qu'ils ne voyoient pas lors la face de Dieu,ils n'auoiẽt pas telle preeminence, & n'y auoit que les Anges, qui ſous eſpece de Cherubins y eſtoient repreſentez,& qui voyoient la face de Dieu.

D'auantage,pour lors la diuinité n'eſtoit pas conioincte à noſtre humanité: & pource que

ces bons peres estoiét au monde au parauant ladite vnion, l'Eglise mesme ne les y met pas: mais quand l'accomplissement du temps est venu, que Dieu a enuoyé son fils, qui a vny & conioinct sa diuinité à nostre humanité, lors l'on a mis les images des Saincts & bien-heureux à l'Eglise, suiuant tousiours en ce le commandement que Dieu fist à Moyse, de mettre à l'arche de l'alliance, figure d'icelle Eglise, des Cherubins. Et est ce commandemét, ores que le premier fust absolu, ce que, n'est preferable: d'autāt que les dernieres loix desrogent tousiours aux premieres. Or que les images n'ayét absoluemét esté defendues, il se peut veoir en ce, que les playes q̃ Dieu auoit enuoyées aux Philistins, qui auoient prins l'arche, cesserent lors qu'ils eurent, en renuoyant icelle, attaché (en memoire des p̄secutions q̃ Dieu leur auoit donnees, pendant qu'ils l'auoient retenue) des fesses d'or & des souris: ce que ne leur fust arriué, si Dieu n'eust voulu admettre les images. 1. Rois 6. b. 11

Et encores que telles images ne fussent si propres que celles des Saincts & bien-heureux seruiteurs de Dieu, si y sont elles demeurees, pour apprendre aux Iuifs & rememorer les playes que Dieu auoit dōnees aux Philistins, & desquelles ils auoient esté deliurez.

Et si nous voulons prendre garde de plus pres, nous trouuerons que l'arche & ce qui estoit dedans n'estoient qu'images & representations, par lesquelles les Iuifs estoient in- *L'arche seruoit au tēple d'images.*

ſtruits des benefices qu'ils auoient receuz de Dieu, lors qu'il les deliura de la captiuité des Egyptiens, & que eux & nous, pour leur refus & obſtination, deuions receuoir lors, que par le benefice de la croix nous ſeriõs deliurez de la captiuité du diable. Et de meſme ceſt exemple, l'Egliſe nous inſtruict par les images des ſaincts, par leſquels Dieu eſt rẽdu admirable.

Pſal.67.d.36

De la differẽce de l'hõneur deu à Dieu et aux Saincts.

Ie ne veux pas toutesfois dire que ores que les images des Saincts & bien-heureux ſoient en l'Egliſe, qu'on leur doiue rendre meſme honneur qu'à Dieu : car l'adoration, honneur & gloire qu'on donne à Dieu, doit eſtre telle, qu'elle ne puiſſe conuenir à aucune creature, ains ſeulement au Pere, Fils & ſainct Eſprit, vn & ſeul Dieu, createur du ciel & de la terre.

Pourautant l'honneur que nous rendons à Dieu, ne conſiſte pas ſeulement à luy baiſſer la teſte & luy faire la reuerẽce, parce que le meſme ſe peut faire ſans reprehenſion, non ſeulement aux Saincts, mais meſmes aux hommes mortels & pecheurs : mais il fault qu'en baiſſant le chef, nous baiſſions quant-&-quant le cueur, auec humilité & recognoiſſance de la difference & diſtãce qu'il y a, entre celuy que tu adores & toutes les creatures & grandeurs du monde, qui eſt infinie & inenarrable.

Car quiconques pour adorer & dõner gloire à Dieu baiſſe ſeulemẽt la teſte ou le genoil, ſans abaiſſer quant-&-quant le cueur, l'humiliant interieuremẽt, auec vne penſee digne de la gran-

la grandeur de Dieu : tel adore & donne gloire à Dieu ainſi qu'aux hommes, & en ce faiſant il faict iniure à Dieu.

Il fault doncques auec la ceremonie exterieure par laquelle ſ'honorent les hommes, auoir vne penſee digne de l'homme, comme pour exemple.

Quand tu honores vn Roy, tu dois en l'honorant penſer que l'honneur que tu luy rends, tu le fais entāt qu'il eſt miniſtre de Dieu, pour entretenir, auec bon ordre, police, iuſtice & paix, ſon Royaume.

Quand tu honores vn Prelat, tu dois penſer que tu l'honores entant qu'il eſt miniſtre ordonné & eſtably de Dieu, pour repaiſtre ſon peuple de ſa doctrine & de ſa vie exemplaire.

Si tu honores quelque perſonnage docte & homme de bien, tu dois penſer que ce que tu luy fais, c'eſt pour les dōs & graces de Dieu qui reluiſent en luy.

Mais quand tu veux honorer Dieu, il fault qu'auec le cueur tu dies auec ceſte marque & ceremonie, Ie te cognois & confeſſe createur du ciel & de la terre, le commencement & principe de tout bien, ſoit au ciel ou en la terre.

Et pour ceſte raiſon les ſaincts perſōnages ne vouloient eſtre honorez de meſme ceremonie qu'on honoroit Dieu, craignāt qu'on les vouluſt honorer interieurement auec la penſee,

qui seulemẽt appartenoit à Dieu & nõ à eux.

Il faut dõcques mettre differẽce auec la pensee de l'honneur que nous faisons à Dieu, de celuy que nous faisons aux Saincts & biẽ heureux & aux hommes mortels: car ce n'est pas assez d'honorer Dieu par ceremonies, ny mesmes par paroles: ains il faut que le cueur le recognoisse.

Nous l'honorons donc comme createur du ciel & de la terre, autheur, principe & formateur de toutes choses. Mais autrement honorons nous les Saincts, par leurs images: car nous les honorõs comme fideles seruiteurs de Dieu, qui ont tellement bataillé par sa grace, qu'ils ont obtenu la couronne de victoire.

L'Eglise met difference à l'honneur deu à Dieu & aux Saincts.

Et pour mõstrer que l'Eglise faict vne grãde difference entre l'hõneur deu à Dieu & à ceux qui l'ont fidelemẽt seruy en ce monde. On ne met point les images des Saincts en l'Eglise auec apparence de diuinité, ains en la forme qu'ils ont bataillé lors qu'ils estoiẽt en ce mõde, pour nous induire à les imiter: & qui plus est l'Eglise n'adresse point à eux ses oraisons, mais à Dieu par Iesus Christ, cõme nous auõs dit, ny ne leur offre sacrifice: ains seulemẽt les prie qu'ils soient intercesseurs.

Par ce que dessus se peut aisémẽt cognoistre & descouurir la calomnie de noz aduersaires, qui faulsemẽt nous attribuent ce qui leur est propre.

Asa a engendré Iosaphat.

SI le Roy Asa a esté curieux d'oster les effeminez de la terre & l'adoratiõ des idoles: le bõ Roy Iosaphat n'a rien oublié de la doctrine paternelle, mais cheminant par les voyes droictes de Dauid, il ne s'est point cõtenté de faire porter par terre les idoles & ce qui leur estoit dedié: mais outre ce, il a enuoyé visiter son Royaume par les Princes de Iuda,& leur a baillé pour les accompagner des Leuites,qui portans les liures de la loy passoiét par toutes les villes, où ils instruisoiét le peuple. Et pour ceste raison la craincte de Dieu est tombee sur les Royaumes voisins, en sorte que nul ne s'osoit reuolter cõtre Iuda, mais au contraire les Philistins & Arabes, qui souloient estre des principaux ennemis, luy enuoyoient des presens.

Vn iour il estoit auec Acab, Roy d'Israel, & voyãt qu'il s'amusoit & arrestoit aux opiniõs des faux Prophetes, il les rejeta, & demãda s'il y auoit point des Prophetes de Dieu. Il luy a, dit Acab, Micheas fils de Iemla, mais il ne me prophetise iamais rien de bon: mais pour cela Iosaphat ne se cõtenta pas,ains se fiãt plus aux Prophetes de Dieu qu'à ceux qui cõseilloient le Roy selon ses affections: il fit venir Michee, & peut cognoistre Acab par sa mort, qu'il deuoit plustost croire celuy qui auoit l'esprit de Dieu,que celuy qui l'auoit du Diable.

Iehu Prophete s'escrie cõtre Iosaphat,& l'asseure que sans les bonnes œuures qu'il a faictes pour s'estre ioinct aux ennemis de Dieu, il en meritoit son ire.

Iosaphat vray patron des Princes.

Le zele que ce bon Roy auoit pour l'extermination de ce qui estoit contraire à la loy de Dieu : le soing qu'il a eu de faire instruire son peuple en icelle : la terreur que Dieu a mis à ses voysins, pour ses perfections : la preference qu'il a faicte pour les affaires de conseil des seruiteurs de Dieu à ceux du diable : ce sont toutes belles & notables doctrines pour tous Princes & Seigneurs terriens.

Car cõme Iosaphat s'est estudié & employé de toute sa puissance d'oster les haults lieux qui estoient opposites à la loy de Dieu : ainsi tout Prince Chrestien doit employer ses forces pour exterminer de ses terres toute doctrine cõtraire à la loy de Dieu,& doit auoir personnes de bonne vie & doctrine pour instruire ses subjects.

Et comme par ses vertus & bõne police, il a esté en craincte & terreur à ses voisins : tellement que nul d'eux ne s'est osé attaquer à luy: de mesme le Prince qui extirpera de ses pays & terres toute opinion & doctrine contraire à celle de Dieu, & qui pouruoyera auec Iosaphat son peuple de bons pasteurs, & ne donnera point aux indignes les biẽs deputez pour l'entretenemẽt d'iceux, & la charge des ames: il sera crainct,aimé & estimé,non seulemẽt de

ſon peuple, mais qui plus eſt de ſes voiſins.

Mais tant que le Prince fera autrement, il ne fault point qu'il eſpere de paix ny repos en ſes terres : parce qu'au lieu d'eſtre crainct & aimé il ſera en meſpris.

De ce que Ioſaphat a eſté aigrement menacé pour ſ'eſtre alié à Acab, ennemy de Dieu, nous ſommes inſtruits du moyẽ que le Prince doit obſeruer en traictant la paix : duquel la regle eſt donnee par monſieur ſainct Paul, quand il dit, ſ'il ſe peult faire entãt qu'en vous eſt, ayez paix auec tous hommes. *Rom. 12. d. 18*

Tous leſquels mots emportent vne peculiere & propre inſtruction : car quand nous admoneſtant d'auoir paix auec tous hommes, il dit, entant qu'en vous eſt : il nous apprend de ne chercher iamais vengeance de noz propres offenſes, la vengeance deſquels Dieu ſ'eſt reſeruee : & neantmoins il fault que ie dye cela, que la nobleſſe Frãçoiſe eſt eſtrangement peruertie, quand elle ſ'eſt tant oubliee que de conſtituer ſon honneur à formellement offenſer Dieu & luy deſobeir entierement, en ſorte que qui pour l'honneur de Dieu veult ſouffrir vne iniure, eſt dechaſſé de toute bonne compagnie. *Le moyen que doiuent tenir les Princes pour faire la paix.*

Il ne ſe fault point esbahir ſi ce Royaume eſt tant affligé, auquel c'eſt honneur d'offenſer Dieu, & infamie de ne l'offẽſer point. Or parce ꝙ ceſte matiere eſt amplement deduicte par mõſieur de Cheſſontaines, general de l'ordre

ſainct François, en ſon liure du point d'honneur. Ie ne l'eſtendray point plus amplement, ſeulement ie diray que le vray Chreſtien doit porter patiemment ſes iniures, mais non pas celles qui ſont faictes à Dieu. A l'exemple de Ieſus Chriſt, qui encores qu'il enduraſt des iniures, n'a voulu ſouffrir celles de ſon pere.

Mat. 4. b. 10.

Il faut donc ſuiuant le commandement de noſtre Seigneur, qui dit nous auoir dõné exẽple pour faire entant qu'en nous eſt, c'eſt à dire, que noz forces corporelles ſe peuuent eſtẽdre, ce qu'il a faict, n'eſtãt à la verité toutes ſes actions qu'vne vraye inſtruction de la *vie* des Chreſtiens. Il faut, dis-ie, ſuiuant ſon cõmandement & de ſainct Paul, auoir paix auec tous hommes, en ce qui nous touche particulierement, mais non en ce qui concerne l'honneur de Dieu. C'eſt pourquoy il adiouſte, ſ'il ce peut faire: car on ne peut ny ne doit on iamais auoir paix auec les meſchans pour les maintenir en leur meſchanceté: car quand vous penſez eſtre en plus grande paix, ce ſera lors que la guerre y ſera plus enflambee: comme on voit en noz guerres ciuiles. La raiſon eſt declaree par le Prophete quand il dit, qu'il n'y a point de paix aux meſchans. C'eſt dequoy Ieheu ſe courrouce contre Ioſaphat diſant, tu donnes aide au meſchãt, & te ioincts par amitié à ceux qui haiſſent le Seigneur, & pourtãt vrayemẽt tu meritois ſon ire. Car malaiſémẽt tiẽdra celuy foy aux hommes, qui l'a faulſee à Dieu.

Eſa. 48. d. 22.

Et pour ceste raison nostre Seigneur faisant son testament,& par iceluy laissant ses amis & fideles seruiteurs heritiers de sa paix,met difference entre la sienne & celle des mondains, Ie vous dõne, dit il, ma paix, & qui plus est,ie l'a vous laisse, mais non pas comme le monde la donne.

La paix de Dieu ne souffre point estre diuisee, mais celle des hommes,qui le plus souuẽt est pernicieuse, se diuise en trois, en vne paix faincte,vne desordonnee & vne charitable. *La paix des hommes se diuise en trois.*

Iudas soubs ombre de paix & d'amitié, venãt baiser Iesus Christ,& en le baisant le liurãt à ses ennemis,vsoit d'vne paix faincte & simulee: & ceste maniere de paix ores qu'elle soit inique & detestable, est neantmoins fort vsitee & pratiquee és Cours des Princes, où souuent les courtisans baisent la main de ceux qu'ils voudroiẽt que fussent au feu: c'est faict en courtisan & non en Chrestien, car le vray Chrestien doit auoir paix sans faintise.

Adam qui pour congratuler sa femme & auoir paix auec elle,transgressa le commandement de Dieu, estoit conuoiteux d'vne paix desordõnee, par laquelle toute sa posterité fut mauldite: telle paix quelque peruerse qu'elle soit, est fort vsitee entre les Chrestiens, qui ne veullẽt corriger les fautes,offenses & blasphemes faicts contre Dieu, de peur de rompre la paix qu'ils ont auec les meschans, ores que le Sage nous aduertisse de ne no⁹ accorder point *Prouer.7.10* *Mat.12.26.*

auec eux : car telle paix que nous pourrions auoir auec eux, ont les diables ensemble, comme aussi tous les heretiques de nostre temps, que ores qu'ils soient differents en opinion, neantmoins sont d'accord, pour la ruine & subuersion de l'Eglise.

Ainsi dõcques le Prince Chrestien qui veult regner en paix, doit estre imitateur de Iosaphat, non seulement en ses actions, mais aussi en l'ethimologie de son nom, qui signifie iugement : car ils doiuent droictement iuger és choses qui dependent de Dieu.

Que si messieurs du conseil des Princes ont iugement droict, ils cognoistrõt par iceluy & par ce que dessus est dit, qu'il n'est pas raisonnable que pour faire vne paix faincte & dissimulee, & qui ne sert que de dõner halaines & moyens de chercher des forces à son ennemy, le Prince permette à son vassal de seruir Dieu à sa fantasie contre l'ordonnance de l'Eglise, pour l'exercice de son irreligion.

Iosaphat a engendré Ioram.

Toutes choses vieillissent auec le temps.

POur nous faire paroistre le peu que c'est de ce mõde, & pour nous oster le cueur & l'affection de ses allechemens, Dieu a permis qu'auec le tẽps toutes choses y vieillissent, & qu'il n'y aye rien de stable ny permanẽt. Pour vn temps les villes florissent & sont en splendeur, vn autre viẽt apres, auquel elles sont desmolies & ruinees.

Vn temps les royaumes, Empires & republicques, estendent leurs esles & sont grands, en vn autre ils sont diuisez. Pour vn temps la republique des Iuifz, a esté excellẽte, maintenãt il n'en est pl⁹ de memoire, q̃ par les ruines de Iudee: & l'occasiõ en est biẽ aussi ꝓcedee, par son incõstãce, car iamais il n'õt esté stables en la loy de Dieu. Et en cecy se peut remarq̃r la subtilité de nostre aduersaire le diable, par ce q̃ par sa ruse & cautelle, il a tellemẽt endurcy ce pauure peuple Hebreu, que tant que la loy a esté en vigueur, il ne l'a iamais voulu embrasser: & depuis qu'elle a eu donné lieu à la loy Euangelique, par l'acomplissement des Propheties, ils l'obseruent en toute rigueur.

Cecy ce peut veoir en Ioram, lequel a eu Asa & Iosaphat, ses pere & grand pere, excellens en vertu: mais il n'a en rien cheminé par leurs voies, ains laissant les voies de Dauid, a cheminé par les meschantes voies des Roys d'Israël. Aussi comme il a mal & iniquement vescu, aussi a il fait vne mauuaise fin: car il a esté persecuté de Dieu d'vne maladie incurable, auec laquelle il est mort: & outre ce, il n'a pas esté enseuely à la maniere de ses peres.

Tout ainsi que le bon & bien expert medecin, pour faire seruir vne mesme medecine, a diuerses maladies, la mixtionne, pour la faire operer en diuers effets: ainsi nostre Dieu enuoiant ça bas des aduersitez & tribulatiõs, les

Aduersitez & tribulations.

enuoie differemment,& pour differentes occasions.

Quelquefois il les enuoie pour vn exercice de vertu,quelquefois pour sa gloire,

Quelquefois *in pœnam peccati*,& pour la reduction du pecheur,quelquefois,*in initium dānationis*.

Nous trouuons que nostre Dieu visite souuent les siens par aduersitez & tribulations, mais c'est pour excercer leur vertu & patiēce, de façon que n'auoir point de tribulation, c'est quasi vne marque de reprobatiō,& pour exemple nous propose l'escriture le bon Iob, auquel lors qu'il estoit en sa plus grande prosperité,Dieu permit qu'à la suscitation de Sathan, il perdit & ses biens & ses enfans,& fut persecuté en sa personne de maladie, & calomnie par ceux de qui il deuoit esperer consolation:sçauoir est sa femme & ses amys.

De mesmes aduint il au bon Thobie, mais pour cela ny l'vn, ny l'autre, se sont en rien oubliez,ains ont perseueré,en leur vertu, qui pour nous monstrer, vn miroir & exemplaire de patiēce & de cōstance:à celle fin qu'a leur imitation,nous prenions patiemmēt ce qu'il plaira à Dieu nous enuoier,sans en murmurer contre son infinie bōté, ains nous recognoissans pecheurs,deuons aduouer auoir plus merité de tribulations,qu'il ne nous en a enuoié, & pource le deuons louer & remercier, par ce que par ses verges & fleaux qu'il luy plaist

nous departir,il nous fait paroiſtre qu'il deſire noſtre ſalut & conuerſion,& pource deuõs mettre peine d'amender nos fautes.

Dieu oultre ce enuoie quelquefois des aduerſitez & tribulations, comme il eſt arriué a l'aueugle né,lequel cõme dit noſtre Seigneur à ſes Apôſtres, n'eſtoit point né aueugle pour ſa faulte, ny pour celle de ſes parens, mais à celle fin que par ſa gueriſon, le Meſſias fuſt cogneu & Dieu glorifié. Semblablemẽt Dieu permit que le Lazare mourut, ores qu'il euſt moien de le guarir, mais ce fut à celle fin que par le miracle de ſa reſurrection, ſon aduenement fuſt manifeſté: ce qu'il demonſtre quãd il dit,que ſi il n'euſt point fait en la preſence des Iuifz choſe que iamais homme au parauant n'auoit faitte, ilz n'euſſent point eu de peché. De meſmes voions quelquefois que Dieu permet, que le diable entre dans le corps de quelcun,qui ne ſera point meſchant, à celle fin que par l'expulſion d'iceluy, la vertu de Dieu ſoit manifeſtee, comme il arriua en la ville de Laon. Iean.15.d.24.

D'auantage Dieu les enuoie *in pœnam peccati*,& pour la reduction du pecheur, comme il eſt arriué à Dauid,qui pour ſa reduction fut perſecuté de ſon fils, & vit exterminer ſon peuple. De meſmes en aduint il au Paraliticque,qui par ſi long temps auoit demeuré pres de la Piſcine, ſans trouuer perſonne qui le ietaſt dedans,au mouuemẽt de l'eau,à qui Dieu

permit de veoir tous les iours guerir ceux qui se iettoient dedans au mouuement de l'eau, & luy n'y pouuoit aduenir. Or que cela luy
Iean 5.c.14. fust donné *in pœnam peccati*, nostre Seigneur le nous demonstre, quand il luy dit, Va, & ne retourne plus à peché, de peur qu'il ne t'aduiẽne pis.

A son exemple doncques, quãd Dieu nous enuoie des aduersitez, nous deuons nous retourner à luy, de tout nostre cœur, & nous preseruer de retourner au bourbier de peché: que si pour l'amour de Dieu, nous ne nous voulons reduire, à tout le moins faisons le de peur de tomber en plus grande aduersité. Car quand la personne est obstinee en son vice & peché, & qu'il n'y a plus d'esperance d'amẽdement, Dieu luy enuoie des tribulatiõs, qui luy sont comme vn commencement de damnation, comme est aduenu à Ioram, qui par les Philistins & Arabes, qui auoient tant honoré & craint son pere Iosaphat, vit son royaume de Iuda gasté & pillé, & luy furẽt ostez ses enfans & ses femmes, & finablement il fut frapé d'vne douleur incurable de ventre, & en la fin de ses ans, ses boiaux sortirent par sa maladie. De mesmes en est il aduenu à Antigonus, Arrius, Caluin, comme nous auons deduit cy dessus, & à plusieurs autres. Et par ce moien, nous ne deuons iamais iuger de nostre prochain, q̃ nous voions en aduersité, veu q̃ Dieu distribue les maux diuersement. Car comme

la medecine estant bien dressee par l'apothicaire, trouuant le corps propre & preparé a son effect & vertu operante, par laquelle elle rend le corps malade, sain & dispost: ainsi les tribulations, que Dieu nous enuoie, sont tellement moderees, que si elles nous treuuent quelque peu de preparatiõ, elles nous rendẽt la santé spirituelle.

Si aussi au contraire, nous sommes mal preparez, & ne les receuons cõme il faut, demeurans obstinez en nos afflictiõs, elles nous causerõt ruine. Comme il aduient à celuy qui est à l'extremité, & ne veult croire le conseil du medecin, au lieu de receuoir sante, il reçoit la mort. Ainsi si nous ne croions le conseil des doctes, & que nous nous vouliõs gouuerner à nostre fantasie, la tribulation au lieu qu'elle nous estoit baillee *in pœnam peccati*, & pour nostre reduction, nous demeurera *in pœnam peccati*, & pour nostre ruine & perdition.

Mais si nous les receuons auec action de graces, & cognoissance de nos fautes, ores qu'elles soient forcees, elles tournerõt en merite. Comme par exemple, celuy qui pour son vice est condamné en vne prison, au pain & à l'eau, recognoist sa faute & prend en gré la peine qui luy est ordonnee, Dieu aura ceste bonne volonté tellement aggreable, que bien qu'il aye commencé ceste penitence par ordonnance du iuge & contre son gré, neantmoins puis qu'il l'execute auec repentance

de sa faulte & de bon cœur, elle luy tourne en merite. Par ainsi il ne fault iamais iuger, de celuy qui est en aduersité & encores que nous tenions en commun prouerbe, que nos pechez sont cause de ce que nous endurons, cela s'entend des afflictions generales, & non des personnelles.

Ioram a engendré OZiam.

NOstre medecin sainct Matthieu fait en ce lieu comme vn bon apothicaire, lequel en preparant ses drogues, arrache & iette là, se qu'il cognoist estre inutile & ne pouuoir seruir à la confection de sa medecine: pour autant que d'vne herbe quelquefois la racine est bonne, & l'herbe ne vaut rien: d'vne autre l'herbe bonne, & la racine inutile: d'vne autre tout y est bon. Parquoy quãd l'apothicaire qui sçait la vertu des herbes, veut dresser vne medecine, pour la santé du corps humain, il iette ce qu'il voit en ses herbes, qui peult nuire à sa medecine. Ainsi sainct Matthieu, quand il dit que Ioram a engendré Oziam, il oste & arrache de son droguier Ochosias, qui fut fils de Ioram, Ioas & Amasias, parce que se sont trois herbes venimeuses & inutiles: d'autant que Ioram auoit contre l'ordonnance de la loy, print à femme la fille de la pernitieuse & meschante Iezabel. Et pource q̃ d'vne si peruerse & meschãte femẽ-

ce, n'en estoit point sorty de bon fruit, & que Dieu visite les pechez des peres és enfans, iusques en la quatriesme generation, il a obmis, osté & arraché de cest arbre ces troys. *Exod. 20. a, 5.*

Parquoy cecy estant bien consideré, tout Chrestien qui a en soy la crainte de Dieu, doit bien penser quand il se marye, ou marye ses enfans, de quel lieu il prend son aliance: mais specialement qu'ils ne soient point estrangers quāt à la religion, ou de mauuaise & peruerse race: veu que comme voyez cela est merueilleusement desplaisant à Dieu. Car autrement sainct Matthieu n'eust iamais retranché de sa description ces troys, sinon pour monstrer, combien estoit l'aliance de Iesabel desagreable à Dieu. *Le Chrestien ne doit prendre femme qui ne soit catolique.*

I'en ay veu quelques vns, qui poulsez d'vn auarice, se couurent, de ce qu'ils pensoient reduire leur partie, mais la pluspart en ont esté esté trompez, d'autant qu'ils en ont esté eux mesmes trompez & seduits, & n'en ay iamais veu qu'vn, à qui Dieu aye fait ceste grace, & la raison y est pertinente. Car cōme nous voions mesmes par beaucoup de coustumes locales de ce royaume, le mal attire tousiours le bien à soy, entant que le mal est pesant & la pesanteur attire tousiours en bas.

Sainct Paul pour nous couper le chemin à ces petites excuses & cauillatiōs, nous dit que pour quelque occasion que ce soit, il ne fault point faire de mal, pour de là en esperer tirer *Rom. 3. b. 8.*

du bien, car de telles gens la cōdemnation en est iuste &c. raisonnable.

Parquoy cela ne se doit faire, veu que comme dit l'Apostre, quelque bonne intention que vous ayez, cela n'a point de lieu enuers Dieu. Tellement que ceux qui le font & le cōseillent se damnent, s'ils ne se repentent & n'en font penitence.

Deut.22.b. 11. C'est pourquoy il estoit commandé en la loy, que l'on n'eust à tiltre aucuns accoustremens, de laine & de toille meslez, mais qu'ils fussét tout d'vn ou tout d'autre, & de ne ioindre les bestes de differente espece ensemble: pour nous demonstrer que ceux qui aiment & eux & leur posterité, ne doiuent point prēdre alliance, quelque couleur ou pretexte qu'ils puissent pretendre, à ceux d'vne estrange religion. Voyla donc pourquoy ont esté obmises ces trois generations, par sainct Matthieu, quand il dit, que Iotam a engendré Ozias.

Ozias voulut vsurper l'office Sacerdotal & presenter de l'encens. Ozias voulut vsurper l'office des prestres, & pour ceste raison il offrit l'encens sur l'autel de Dieu, à quoy les prestres resisterent virilement, & luy remonstrerent sa faute. Ce n'est point Ozias, disent ils, ton office d'adoler encens à Dieu: mais c'est aux prestres qui sont enfans d'Aaron, consacrez en ce ministere: sortez du sanctuaire, & gardez de le mespriser, cecy ne vous sera point reputé en gloire deuant Dieu. A quoy il ne fut obeissant, & pour s'estre

s'estre voulu introduire au ministere, auquel il n'estoit pas appellé, il deuint en la presence de la troupe ladre, & luy a duré sa ladrerie iusques à la mort.

Par cela & infinis autres endroits des escritures, nous sommes instruits, q̃ ceux qui ont la charge de l'Eglise, ne doiuent point craindre pour executer leurs charges, ny la mort ny les menaces des hommes, quelques dãgereuses qu'elles puissent estre, & aussi que nul de quelque estat, condition, ou qualité qu'il soit, ne se doit ingerer à l'exercice du ministere Sacerdotal, s'il n'y est appelé cõme Aarõ. C'est la doctrine de l'Apostre quãd il demande, cõment prescheront ils, s'ils ne sont enuoiez? *L'ecclesiastique ne doit craindre en l'execution de sa charge la mort ny les menaces.* *Rom. 10. 14. 15.*

Surquoy il fault considerer, remarquer & cognoistre, en ceux qui annoncent la parole de Dieu, deux missions, vne ordinaire & vne extraordinaire. *Double mission.*

Par la mission ordinaire, qui est donnee par les predecesseurs, auec l'impositiõ des mains, aux successeurs, sont enuoiez ordinairement les predicateurs, & pasteurs de l'Eglise Catholicque & Apostolicque, le chef desquels (souz Iesus Christ nostre souuerain chef) reside pour ceste heure en la ville de Rome.

Ceste succession qui se fait de temps en temps, d'aage en aage, est merueilleusement bien & à propos remarquee par monsieur sainct Irenee, Euesque de Lion, cõtemporain des Apostres, lequel veult qu'on approuue la *Irenee lib. 4. cap. 43. & 45.*

verité de la doctrine Apostolique, par la succession des Euesques, esquels on a baillé le gouuernement d'icelle, voulant qu'on defere obeissance à ceux là seulement: & au contraire tous ceux qui sont destituez de ceste principalle succession, doiuent estre tenus pour heretiques & scismatiques. Le mesme au parauant ayant fait vn denombremét, des Euesques, depuis sainct Pierre iusques à Eleuthere, dit que par ceste succession & tradition, la verité de la doctrine est paruenue à nous.

Lib. 3. chap. 3

La mission extraordinaire est, quand on est sans aucun moien enuoié de Dieu, côme ont esté Moyse & Aaron & les Apostres, & auant que les receuoir ny entendre, il faut cognoistre s'ils sont tels. Car il faut qu'ils facent foy de leur mission, par tesmoignage expres de l'escripture, comme fit sainct Iean Baptiste, qui produit le tesmoignage de sa mission du prophete Esaie: & mesmes nostre Seigneur produit pour sainct Iean, celuy de Malachie. D'auantage, celuy qui est immediatement enuoié de Dieu, s'il n'a tesmoignage expres en l'escriture, doit faire paroistre sa mission par miracles, comme ont fait Moyse & les Apostres, lesquels ores qu'ils eussent esté enuoiez immediatemét de nostre Seigneur Iesus Christ, ont toutesfois fait paroistre leur mission par miracles, & de leurs miracles prenoiét ils souuent leur theme, pour annoncer Iesus Christ, comme appert de sainct Pierre, quand il gua-

Luc. 3. a. 3.

Matt. 11. b. 10

Act. 3. b. 12.

rit le boiteux à la porte du temple. C'est pour nous monstrer, que, comme dit sainct Paul, nul ne doit vsurper cest hõneur, s'il n'y est appelé cõme Aaron. Et pour ceste raison ne s'y est point ingeré sainct Mathias, iusques à ce qu'il y aye esté enuoié par les Apostres. Sachant bien que c'est la vraye porte, par laquelle il fault entrer en la bergerie de Dieu, & que quiconque y entre autrement, n'est point pasteur, ains vn larron & rauisseur de brebis, qui sans y estre enuoyé y vient de son authorité priuee. *Hebr.5.a.4.* *Act.1.d.26.*

Ce que nous demõstre tresbien sainct Paul & Barnabas, lesquels ores qu'ils eussent esté appelez au ministere de l'Eglise immediatement par Iesus Christ, ont toutesfois esté ordõnez & creez, par ieusnes, oraisons & imposition des mains des Apostres & docteurs, qui estoient à Antioche, par le commandement du sainct Esprit, pour estre enuoiez, non seulement à l'œuure de prescher, mais aussi pour constituer des prestres en chasque Eglise, auec mesmes ceremonies. Parce que l'imposition des mains, est vn signe visible de la grace qui est confirmee au prestre, pour deuëmẽt exercer la charge, comme dit sainct Paul à Timothee. Ne metz point en nonchalloir la grace qui est en toy, qui t'a esté dõnee par Prophetie, auec l'impositiõ des mains. Et plus bas, Suscite la grace de Dieu qui est en toy, par l'impositiõ des mains. Et a esté ceste grace cõ- *Act.13.a.2. & 15.a.25.* *1.Timo.4.* *2.Timo.1.*

feree, non seulement à Timothee, mais aussi à Tite, & à tous ceux qui ont esté ordonnez par les Apostres & leurs successeurs : esquels mesme puissance a esté par eux transferee, cōme il appert parce que sainct Paul defend à
1. Timo. 5. son disciple Timothee, de n'imposer point tost les mains sur aucuns. Et à Tite, quand il dit, pour ceste cause te laisse-ie à Crete, à ce que tu corriges, ce qui default, & que tu constitues prestres par les villes.

De façon que sans l'vne de ces deux missions, la predication & doctrine de nulle personne, tāt docte soit elle, ne doit estre receüe: ce que nous demonstre Iesus Christ, lequel ores qu'il eust esté & attendu & desiré par les Patriarches, & Prophetisé par les Prophe-
Iean. 15. d. 24 tes, en tant de lieux, dit que s'il n'eust point fait œuures, que personne n'auoit encores fait, les Iuifz n'eussent point eu de peché en eux.

Les ministres Caluiniens n'ont nulle mission.

Les ministres donc Caluiniens & Lutheriens, n'ayant ny l'vne ny l'autre mission, ne doiuent estre admis au ministere, ny leur doctrine receuë: veu qu'à l'exemple des faux pro-
Ierme. 23. c. 21. phetes, desquels Dieu se plaint grandement, ils couroient & n'estoient point enuoyez, ils
Mesm. 6. d. 14. disoient paix & ny auoit point de paix en eux.

Que s'ils pensoient couurir leurs erreurs, & excuser leurs telles quelles missions, surce qu'apres qu'ils ont veu l'impositiō des mains estre requise & necessaire, par la doctrine des

sainctes escritures, ils l'aduouent maintenant apres s'en estre mocquez, cela ne suffit pas. Car les premiers heretiques & leurs subsequens, ne l'ayant point receué, ne pouuoient donner ce qu'ils n'auoient point.

Et combien que les miracles ne soient plus requis entre les Chrestiés pour l'approbation de la foy, veu qu'elle est graces à Dieu assez approuuee, neátmoins ils sont requis en leur endroit, parce qu'ils ont aporté vne doctrine nouuelle, contre l'interpretation de tous les anciens, laquelle deuoit toutesfois estre preferee à la leur: veu que lesdits anciens ont escrit par l'inspiratió du sainct Espit, & nos dogmatistes ne sont que du iour d'hier & ignorans. 2.Pet 1.d.21. Iob.8.b.9.

Ozias a engendré Ioatham.

Nous voions communement que quand vn medecin, a ordonné vne medecine pour vn malade, que l'apothicaire va chercher les simples, pour preparer & dresser, ceste medecine: que si en cherchant sesdits simples, il vient a en trouuer qui ne soient propres pour la confection de sa medecine, il les laisse là, & prend ce qui luy est necessaire, dresse sa medecine & la porte au malade, par la vertu de laquelle, sa santé luy reuiét, en sorte qu'il deuient aussi fort & robuste, qu'au parauant.

De presque semblable forme, vse nostre medecin, sainct Matthieu en son droguier:

car trouuant parmy ses simples pour la mauuaise semence qu'il y auoit eüe de Godolye, fille de la meschante Iesabel, des herbes mal commodes pour son droguier, les laisse là, cõme nous auons veu cy dessus, & prend celles qu'il cognoist necessaires pour la fortificatiõ de son patient: & pource apres qu'il a eu laissé ces trois generations, disant que Ioram a engendré Ozias, il suit disant: Ozias a engendre Ioatham.

Car comme Ozias, qui signifie robuste, a engẽdré Ioatham, qui signifie parfait: de mesmes, si és persecutiõs que Dieu nous enuoie, nous les portons auec patience, nous engendrerons en nous vne perfection de vie Chrestienne, par laquelle nous induirons les autres à nostre exemple, de virilement porter ce qu'il plaira à Dieu leur enuoier. Et comme Ioathas a esté fortifie de Dieu, parce qu'il auoit marché par ses voies & sentiers: ainsi si nous cheminons par icelles, sa bonté & misericorde, nous dõnera moyen, force & vigueur de paracheuer le chemin par nous commencé, lequel nous donne le perfection celeste, & autrement ne la pouuons ny deuons esperer.

Misericorde & iustice en Dieu.

Car ores que Dieu soit bon & misericordieux, il ne fault toutesfois tellement s'appuier sur sa misericorde, qu'on oublie sa iustice, d'autant que misericorde & iustice, sont deux choses en Dieu, qui ne s'abandonnent

iamais: & comme quand l'homme veult marcher, l'vn pied ſuit l'autre, mettez le premier lequel que vous voudrez: ainſi quand la miſericorde marche, iuſtice quant & quant la ſuit, d'autát que comme Dieu eſt miſericordieux, il eſt auſſi iuſte. Et comme Dieu voiant le pecheur repentant de ſa faute, auoir icelle tellement à contrecœur qu'il ſouffriroit pluſtoſt vne infinité de morts, ſi tát il en pouuoit ſouffrir, q̃ de plus y retourner: ſe repentát des fautes paſſees, & ſ'humiliant deuant Dieu, il luy demande pardon: Dieu alors vſant de ſa miſericorde, ſuiuant ſa promeſſe, oublye ſes fautes, & les nettoye: ainſi auſſi eſtát iuſte, il punit le pecheur obſtiné, auec la rigueur de ſa iuſtice. Et pource le ſainct Roy & Prophete le prie, de ne le reprendre point en ſa fureur, & ne le corriger en ſon ire.

Non que luy, qui eſtant remply de l'eſprit de Prophetie, ne ſceuſt bien que Dieu, qui eſt vn eſprit pur & ſimple, n'a en ſoy ire & fureur: mais il parle ſeló l'effect de ſes punitiõs, parce qu'autrement punit il ceux qui ſont en enfer, autrement ceux qui ſont en purgatoire. Or de ce qu'il ne veut eſtre reprins en ſa fureur, il demande à Dieu qu'il le preſerue de damnatiõ, parce que fureur eſt vn ire ſans miſericorde.

De ce qu'il le ſupplie de ne le corriger poĩt en ſon ire, par cecy il demonſtre, que l'homme ne peut aller en paradis, ſans eſtre perſecu-

té en ce mõde,ou en l'autre, & pour ceste raison,il prie Dieu de le persecuter en ce monde, & non en purgatoire, où Dieu punist & corrige les siens en ire, c'est à dire auec misericorde.

Car cõme il est juste, aussi est il misericordieux: ce qui nous est demonstré, en ce qu'estant par nous offensé, il est plus prõpt à nous appeller à penitẽce & à nous receuoir en grace,que nous ne sommes à nous reduire.

Ce qui n'est pas pratiqué par les mondains; la presomption,gloire & outrecuidance desquels,est si extreme(aymant myeux *la reputa*tion des hommes,que l'amitié de Dieu)qu'*ils* creueroient plustost,que d'aller vers leurs ennemis les premiers : & si par fortune leurs ennemis recognoissant leur faute viennent vers eux, au lieu de les receuoir chrestiẽnement,ils les fraperont ou menaceront. Mais nostre Dieu dés qu'il nous voit venir à luy, il a ses bras tendus, pour nous receuoir à misericorde.

Puis doncques que nostre Dieu,ainsi qu'il est misericordieux, est iuste, & que ce seroit iniustice de sauuer celuy qui est mort en peché:pendant que nous auons en ce monde le temps & le loisir , nous deuons nous exercer en œuures de pieté & de vertu: à celle fin que comme Ozias qui signifie robuste, a engẽdré Joathan, qui signifie parfait, nous puissions aller à la perfection de la gloire de Dieu, à la-

quelle nous ne pouuons paruenir sans auoir faict au prealable penitence, comme il nous est demonstré en figure par les paroles que Dieu le createur dist à nostre premiere mere Eue: Ie multiplieray tes trauaux, tu enfanteras en douleur. C'est ce que dit nostre Seigneur, quand la femme enfante elle a tristesse, mais apres qu'elle a enfanté elle ne s'en resouuient plus, pourautant qu'il est né vn enfant au monde.

Par lesquelles paroles nous est demõstré le moyen que l'ame doit tenir pour obtenir la gloire eternelle: car comme la femme ne peult auoir ioye & cõtentemét de son enfant, qu'au prealable elle n'aye senty les peines & douleurs qu'elles ont accoustumé d'auoir durant qu'elles portét leurs enfans & qu'elles les enfantét: de mesmes ceux qui se veullét resiouyr perpetuellement auec Dieu, doiuent s'y acheminer auec peines, trauaux & douleurs de penitence: car ayant, cõme dit Dauid, semé auec pleurs leurs semences, ils en rapporteront le fruict auec ioye. C'est ce q̃ nous promet nostre Seigneur parlant en la personne de ses Apostres, A tous ceux qui cheminent par ses voyes & sentiers, lors que le mõde se resiouyra vous serez en tristesse, mais vostre tristesse se conuertira en ioye.

Cecy nous est demõstré aussi en l'imposition du nom du petit Beniamin, lequel à l'instant de sa natiuité fut par sa mere nommé Benoni,

mais sõ pere l'appella Beniamin, qui sõt mots Hebreux, qui ne luy ont pas esté imposez sans mystere: car Benoni est composé de ce mot Ben, q est deriué de ce mot Banat, qui signifie edifier: & de ce mot Banat est deriué par translation Ben, qui signifie fils, d'autant que c'est comme l'edifice de la mere: comme vous auez au premier de Ioel Ben Batuel, c'est à dire fils de Batuel: & au Genese, Ben Noti filz de ma maison. Et en Iob, Ben Ioslet fils de l'arc, & signifie Benoni, fils de la senestre ou de douleur, parce que par sa natiuité sa mere en mourut: & Beniamin qui signifie fils de la dextre. Par cela nous demonstrant que nul ne peult estre Beniamin fils de la dextre, par la receptiõ de la gloire celeste, qu'il n'aye esté auparauant Benoni fils de douleur, par la penitence de ses faultes, laquelle doit estre accomplie ou en ce monde ou en l'autre.

Iob 1. *Genes. 15.* *Iob 41.*

Et pourautant que le sainct Roy & Prophete crainct plus les peines du siecle aduenir, il supplie, cõme nous auõs dit, ce bon Dieu, que (de trois peines qu'il nous a ordonnees pour le peché, l'vne desquelles ne pouuons euiter, entant qu'il n'y a qu'vn Paradis, & qu'on ne le peult auoir en ce monde & en l'autre) il luy laisse seulement celles de ce monde, lesquelles nous deuons porter patiemment. Et pource il luy dit: Seigneur ne m'argue point en ta fureur, & ne me corrige point en ton ire. Cõme s'il vouloit dire, Seigneur qui nous menaces

de peine eternelle, si nous sommes contreuenans à tes commandemens ne m'argue point en ta fureur, c'est à dire en enfer, où les faultes sont eternellement punies sans redemption ny misericorde: car quiconque est argué & accusé, il est à craindre qu'il ne soit damné: pourautant que ceux qui n'ont Iesus Christ pour leur fondemét, seront arguez au iour du iugement. Et bien que tes corrections me soiét vtiles & necessaires, si te supplye-ie de ne me les bailler point en ton ire, c'est à dire en purgatoire, où ceux qui ont basty sur ce fondement, bois, foin ou estule, c'est à dire choses vaines, infructueuses ou inutiles, serôt corrigez & purgez. Et à celle fin de les euiter ie ne te fais point requeste de m'oster les peines téporelles, parce que librement ie les reçoy & supporte.

Ce discours icy & l'intention de sa requeste est amplement demonstrée au 1. liure de Rois dernier chapitre, où il est recité qu'apres que Dauid à eu offensé Dieu par outrecuidance, lors qu'il fist nombrer le peuple côtre l'expres commandement de Dieu, Dieu luy enuoya le Propheté Gad, qui luy remonstra sa faulte & les peines esquelles l'hôme doit encourir, ou plus ou moins, selon la grandeur de son offence, desquelles il luy donne le chois.

Il fault, dit il, que tu eslises de trois choses l'vne, ou la peste de trois iours, la faim de sept ans, ou fuir trois mois durât deuât tô ennemy.

Dauid ayant ouy la volonté de Dieu par son Prophete Gad, & voyant qu'il estoit raisonnable qu'il receust punition de sa faulte, & pourautát qu'il desire (cõme aussi il en a faict requeste à Dieu, comme auez veu cy dessus,) d'euiter les peines & de purgatoire & d'enfer, il a esleu & choisi la peine temporelle, & si a vsé d'vne grande & remarquable vertu, quád voyant son peuple perir pour sa coulpe, il a crié à Dieu : C'est moy Seigneur qui ay peché? c'est moy qui ay iniquemét operé. Ceux cy qui sont brebis que t'ont il faict? que ta main, ie te supplie, se destourne sur moy. Et pource qu'il auoit faict la faulte, il estoit content d'en estre puny en ce monde : & pour ceste raison il n'a point esleu la guerre, sçachant bien qu'il y seroit des derniers frappé : moins la famine, veu qu'il eust esté des derniers affamez : ains a esleu & choisi la peste, pource qu'elle n'espargne ne petit ny grand, ny Roy ny Gentilhomme. Ce qu'il a faict pour nostre doctrine & instruction, pourautant qu'elle represente en ce lieu la peine temporelle : car comme la peste estoit briefue, ayant incontinent emporté son homme, d'autant qu'elle ne deuoit durer que trois iours, ainsi la vie de l'homme est briefue, & a bien tost passé ses aduersitez. L'homme, dit Iob, né de femme, viuant peu de temps, est remply de beaucoup de miseres.

Ainsi à l'exemple de Dauid nous deuõs esli-

re plustost vne peine temporelle que spirituelle, & nous garder de suiure l'opinion de beaucoup de mondains, voire de la plus grãde part des hommes du iourd'huy, qui n'ayans nul sentiment de Dieu, disent qu'ils aimẽt mieux auoir plus de plaisir en ce monde, & endurer plus en l'autre. Cela ne sent en rien son Chrestiẽ, ains plustost Ethnique, infidele & payen: car le vray Chrestien sçachant la brefueté de sa vie aime mieux endurer en ce monde qu'en l'autre: & aussi qu'vn iour de penitence en ce monde nous vault vn an en l'autre. Ce *Ezech. 4.* que nous est asseuré par Dieu le createur, parlant par le Prophete Ezechiel, *diem pro anno dedi tibi.* Ie vous ay donné vn iour pour vn an.

Par les sept annees de famine nous sont demonstrees les peines d'enfer, pour la crainte desquelles Dauid supplie Dieu de ne l'arguer point en sa furer. Ce que nous est demonstré par luy mesme: quand il dit qu'ils *Psalm. 58.* endureront la faim comme les chiens: & confermé par Dieu le createur, Mes seruiteurs se repaistront & mangeront, & vous aurez faim.

Par la guerre de trois moys nous sont signifiees les peines de purgatoire: car comme le Roy, qui estant à la guerre, est aidé de ses amis & voisins, obtient aisément la victoire: ainsi les ames detenues és prisons de Purgatoire estant aidees & secourues

des prieres, aumosnes, ieusnes & autres œuures charitables des gens de bien, facilement sortent desdites peines.

Et combien que ce mot purgatoire ne soit point exprimé en toute l'Escriture saincte, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit, pourueu q̃ la chose signifiee par le mot y soit. Car si nous voulons nous arrester au mot, baillez luy le nom de prison, ou de purgatiõ, ou autre que l'Escriture luy baille: mais l'Eglise pour mieux instruire ses enfans leur dõne par tels mots l'intelligence de ce qui est contenu en l'Escriture. Pour exemple, l'Escriture saincte no⁹ faict foy qu'il y a vn Dieu en trois personnes, pere, fils & sainct Esprit, egaux & consubstãciels: pour l'intelligence dequoy l'Eglise nous a baillé le mot de Trinité, & ores que ce mot de Trinité ne soit en l'Escriture, puis que les personnes par ce mot signifiees y sont contenues, il ne fault pour le mot qui interprete clerement la chose, rejeter la doctrine contenue soubs ce mot qui n'est inseré en l'Escriture. De mesmes sur le differend introduict en l'Eglise par les Arriens, de l'egalité & consubstancialité du pere au fils, pour exprimer icelle & la rendre plus facile, les peres assemblez au Concile de Nice l'ont declaré & donné à entendre par ce mot homousion, qui signifie egal: lequel mot n'est point inseré és sainctes Escritures. Et pour cela il ne s'ensuit pas, que Iesus Christ ne soit egal à son pere, si ce mot homousion

n'est en l'Escriture, veu que ce qu'est signifié par ce mot, y est : Moy & mon pere sommes vn. Ie dis aussi qu'ores que ce mot Purgatoire, ne soit trouué en la saincte Escriture, parce q̃ facilement il s'y peult colliger, il ne s'ensuit pas que la chose signifiee par le mot n'y soit.

Et pour respondre à ceux, qui, parce qu'il est dit, que si l'arbre tõbe à dextre ou à senestre, il demeurera là, veulent inferer, pource qu'il n'y est point faict mention d'vn tiers lieu, ains seulement de la dextre ou senestre, qu'il n'y a point de Purgatoire. Ie dis & aduoüe qu'il est certain que nous irons tous ou en Paradis ou en enfer, mais cela n'empesche que ceux qui par vne vraye & deuë contrition & repentence meurẽt en grace, & neãtmoins ne sont nettoyez & entierement purifiez quant à la peine deuë pour le peché, n'aillent en Purgatoire, d'autãt que c'est le chemin par où tels doiuẽt passer pour aller en Paradis : parce que rien de souillé ny maculé n'entrera au Royaume des cieux.

Ces trois voyes Paradis, Purgatoire & Enfer, nous sont demonstrees en figure, au discours du voyage que les enfans d'Israel firẽt iusques à ce qu'ils furent paisibles possesseurs de la terre de promission, où il est faict mention de trois sortes de sepultures.

Abrahã & Isaac sont morts & ont esté enterrez en la terre de promissiõ, la plus grãde part

de ceux qui moururent en Egypte, furent enterrez audit Egypte. Iacob y est mort, & suiuant son commandement son corps est porté en la terre de promission pour y estre enseuely. Ioseph est mort en Egypte, & suiuãt sa volonté ses os ont esté emportez auec les enfans d'Israel en la terre de promission, & y ont esté enseueliz.

Par ceux qui sont morts & enseueliz en la terre de promission nous est demonstré que ceux qui meurent en la grace de Dieu vont au Royaume des cieux. Par ceux qui n'y sont morts ny enterrez nous est demõstré que ceux qui meurent en peché auec le mauuais riché, sont enseueliz en enfer. Par ceux qui sont morts en Egypte & ont esté enterrez en la terre de promission, nous sont signifiez ceux qui n'ayant pas faict entiere penitence de leurs faultes en ce monde, s'en vont la paracheuer au purgatoire, pour apres auoir faict icelle s'en aller au lieu où riẽ de maculé ou de souillé ne peult entrer.

Puis doncques que rien de maculé ou suillé ne peult entrer au Royaume des cieux, nous deuons de tout nostre cueur nous retourner à Dieu, & laisser & abandonner le vice, & faire penitence de noz faultes : parce que sans icelle nous perirons tous.

Or pourautant que souuent il arriue que quelqu'vn a eu repentance de ses faultes, & les a, suiuant le commandement de Dieu, declarees

clarees au ministre à ce deputé, pour iuger *inter lepram & lepram, lepram & non lepram*: mais pour la breueté & aduancement de ses iours, il n'a eu moyen de faire la penitence requise, pour la deuë satisfaction de sesdites faultes. Que deuient cest homme? il ne peult aller en Paradis en cest estat, parce que rien de maculé ny de souillé n'y entrera: car ores que la coulpe soit remise, la peine ne l'est pas, comme nous demonstrerons cy dessoubs, au traicté des indulgences, où il est dict, qu'Eliachim a engédré Azor. Il ne peult pas estre damné aussi, car ce seroit contraire à la diuine misericorde, que ces ames fussent eternellement damnees, qui auroient receu la remission de leur coulpe, leur estant seulement la peine demeuree: & qu'il faillust qu'il payassent vne peine temporelle, auec vne perpetuelle damnation. Par consequent il fault qu'il y aye vn tiers lieu, où se paye ceste peine temporelle, qui pour ses effects est appellé Purgatoire: lequel nous est apertement & clairement demonstré par la saincte Escriture.

Pour l'intelligence dequoy il fault noter & considerer, que tout ce qui est en hault est appellé en la saincte Escriture, ciel; soit le ciel empiree, cristallin, estoillé, ou l'air, comme il se peult veoir, quand le Prophete parlant en la personne de Dieu, dit, Ie troubleray le ciel, *Isa. 13. c. 13.*

& la terre changera de lieu. Et Salomon en
Prouer.30.c.18. ses Prouerbes, Trois choses me sont difficiles à sçauoir, & la quatriesme m'est totalemét incogneuë la voye d'vn Aigle au ciel, d'vn serpent sur la terre, d'vn nauire au milieu de la mer, & d'vn enfant en sa ieunesse.

Où par le ciel est entendu l'air, comme mesme nostre Seigneur en la parabole de la semé-
Mat.13.a.4. ce, disant que les oyseaux du ciel l'ont mágee, prend le ciel pour l'air.

De mesmes tous les lieux qui se trouuent soubs la terre, cóme les Limbes, le Purgatoire & l'Enfer des damnez, est appellé en l'Escriture Enfer. En sorte que souuent en l'Escriture Purgatoire est ainsi appellé, cóme nous demonstre le Psalmiste, quand il dit.

Psal 17.a.6. Les douleurs de l'Enfer m'ont enuirõné, les liens de la mort m'ont preuenu en ma tribulation: i'ay inuoqué le Seigneur & crié à mon Dieu. En ce lieu Dauid ne parle point de l'enfer des damnez, parce qu'en ce lieu on n'inuoque point Dieu, comme luy mesme tesmoi-
Mesme 113.d.17. gne ailleurs: il ne parle point aussi du Limbe, parce qu'on n'y auoit point de douleur, comme tesmoigne nostre Seigneur au colloque d'Abraham & du mauuais riche, apres le decez dudit riche & du Lazare: Souuienne toy, dit Abraham au riche, que tu as receu les biés & plaisirs durát ta vie: & Lazare le mal: maintenant il est consolé, & toy tourmété. Et dauantage les mots du Prophete demonstrent

qu'il entend du Purgatoire, quand disant que les douleurs de l'enfer l'ont entourné, il en declare la raison, parce que les liens de la mort m'ont preuenu : come s'il vouloit dire, ie n'ay pas eu le tẽps de paracheuer ma penitence en ce monde, bien que i'en eusse affection, pour auoir esté preuenu de la mort.

Le mesme parlant en la personne de la fidele Sinagogue & de l'Eglise Chrestienne dit: *Domine Deus meus clamaui ad te, & sanasti me: Domine eduxisti ab inferno animam meam, saluasti me à descendentibus in lacũ.* Seigneur mon Dieu, i'ay crié à toy & tu m'as guary. Tu as Seigneur retiré mon ame d'enfer, & m'as sauué de ceux qui descendent au lac. *Psal.29.a.3.*

Par lesquelles paroles Dauid nous demonstre, commẽt estans en purgatoire Dieu nous retire: & demonstre aussi la difference de ceux là & des damnez: pourautãt que ceux qui sont és peines de Purgatoire, apres auoir paracheué leur penitẽce, sont retirez par la main de Dieu, & les damnez descẽdent au lac sans eaue, comme dit le prophete.

Le mesme dit ailleurs, *Eruisti animam meam ex inferno inferiori.* Tu as retiré mon ame de l'enfer inferieur: ce qu'il dit pour nous demonstrer la difference des Limbes qui estoit l'Enfer superieur, où les peres se reposoient auec consolation, attendant la venue du fils de Dieu. *Psalm.85.*

De ce lieu de Purgatoire parle Iacob quand il dit, *descendam ad filium meum lugens in infer-*

ro. Ie descédray vers mon fils en enfer plorát.

Or ne parle il point des Limbes, parce q̃ cóme auez veu, il n'y auoit point de pleur, ains consolation. Ne de l'enfer des damnez, parce qu'il n'y est point descendu. Par cósequent il parle du lieu, où ce qui reste à nettoyer pour la peine temporelle est purgé : duquel est amplement traicté aux Machabees, où il est dict, que c'est vne saincte & salutaire pésee de prier pour ceux qui sont decedez, à celle fin qu'ils soient absouls de leurs faultes.

2. Machab.12

Sur lequel lieu l'impieté des aduersaires est demonstree, qui glosant & apostillant ce lieu l'ont taxé d'impieté, chose non-seulement absurde, mais indigne de Chrestien, pourautant qu'ils taxent & calomnient par cest apostille l'Eglise Catholique & vniuerselle, depuis Iesus Christ iusques à nous : & en voicy ma raison, par laquelle non-seulement la malice de nosdits aduersaires est descouuerte, mais aussi ladite auctorité approuuee, ores qu'ils mettét les liures des Machabees entre les apocrifes, combien que l'Eglise les aye iugez & declarez canoniques par l'auctorité de la saincte Escriture, comme Dieu aidant nous demonstrerós en son lieu. Mais ores qu'ils ne fussent canoniques, neantmoins la priere des trespassez y mentionnee ne doit estre repudiable, ny meschante & impie, comme l'ont cotté les traducteurs François de Geneue.

Pour l'intelligence de ce que dessus, il fault

cōsideref que l'Eglise Catholique a diuisé les liures qui estoient proposez aux Chrestiens en trois especes.

Des vns l'on ne doutoit point qu'ils fussent sortis des Apostres & Prophetes, & que tout ce qui estoit contenu en iceux ne fust bon.

L'on declaroit les autres mauuais & indignes d'estre leuz des Chrestiens, parce qu'ils cōtenoiēt quelques fables, faulsetez, erreurs ou heresies.

Les autres estoient vtiles & profitables: & sans tout ce qui estoit blasmé en ceux qu'on rejettoit & condamnoit, mais il estoit incertain s'ils estoient composez par gens inspirez de Dieu, & par ceux à qui on les attribuoit, & pour cela on faisoit difficulté de les comprendre entre les canoniques: mais on les lisoit publiquement pour l'edification du peuple, cōbien qu'on n'en fist pas fondement de foy. Or voicy ma raison.

Vn œuure qui eust esté plain d'impieté, d'erreur, d'heresie ou de blaspheme contre le sang de Iesus Christ, & plain de superstition: ceste premiere Eglise en laquelle non-seulement le sainct Esprit presidoit, mais le conferoit soubs espece sensible, ne l'eust laissé entre les bōs, & qui pouuoient edifier le peuple: ains les eust reduits entre les meschās, qui auoiēt quelque fable ou heresie meslee.

Or est il que les Machabees n'ont iamais esté rejettez entre les mauuais & pernicieux liures

par la premiere Eglise des Apostres, ny par leurs successeurs, ains ont esté retenuz entre les vtiles pour l'edificatió du peuple, ores que leur auctorité ne fust suffisante pour asseurer vn article de foy. Il fault doncques qu'il n'y aye rien en iceux qui ne doiue estre loué comme sainct & salutaire, & qui de vray selon le iugement des Apostres ne fust tel.

Il est certain que la priere pour les morts en Dieu, est declaree en ces Machabees saincte & salutaire pour eux. Il est doncques besoing qu'ainsi soit: car s'il estoit faux & heretique, le liure seroit damnable & indigne d'estre retenu entre les bós & vtiles par les Apostres & leurs prochains successeurs.

Par ce que dessus l'on peult veoir apertement, qu'ores que les Machabees ne fussent canoniques, la priere faicte pour les morts qui y est contenue n'est repudiable: pourautát que si elle estoit impie & erronee, il faudroit taxer les Apostres & leurs successeurs d'impieté, pour n'auoir point rejetté lesdits liures.

Or à celle fin que le lecteur puisse iuger (sur le differend qui iadis a esté meu sur la receptió desdits liures) q̃ l'Eglise les a auec raison mis entre les canonicq̃s: ie le preuue outre l'auctorité de l'Eglise (laquelle il fault ouyr & obeyr, à peine d'estre mis au rág des ethnicques & publicains) par l'auctorité de l'Escriture saincte.

Et si ils ne se trouuét au Canó des Hebreux, il ne s'ensuit pas que l'Eglise n'aye eu iuste rai-

son de les receuoir, pourautant qu'elle ne se conduict pas par les Canõs des Hebreux, ains par le sainct Esprit, par le moyen duquel elle ne peult errer: & qui plus est pour nous rendre certains de l'infallibilité de sa doctrine, nostre Seigneur nous promet & asseure qu'il y demeurera iusques à la fin du siecle, comme nous auons demonstré plus amplement.

Or entre autres raisons qui peuuent auoir induict l'Eglise à mettre les liures des Machabees entre les canoniques, l'vne est à mon iugement de ce que la saincte Escriture approuue & loüe ce qui a esté executé & faict par iceux, & par consequent le liure.

Que ce qui a esté non seulement executé par iceux, mais aussi commãdé, soit approué par la saincte Escriture, il se peult veoir en sainct Iean, où il est dict que nostre Seigneur *Ioan.* 10.
Iesus Christ solennisoit la dedicace par eux instituee.

Dauantage, sainct Paul faict honorable mẽtion d'eux & de leur fin, quand il dit: les au- *Hebr.* 11. *f.* 35
tres ont esté estenduz, ne tenãs compte d'estre deliurez, à fin qu'ils trouuassent vne meilleure resurrectiõ. Or que sainct Paul en ce lieu parle d'eux, il est aisé à veoir à ceux qui voudront conferer la qualité du martyre qu'ils ont souffert, & les propos qu'ils ont tenuz pour cest effect.

Leur martyre a esté tel, qu'apres auoir eu les testes escorchees, & estans estenduz on leur a 2. *Machab.* 7

couppé les pieds & les mains, bras & iambes; l'vn desquels ayāt liberalemēt de soy-mesme estendu & presenté le bras, auec vne ferme asseurance en Dieu, dist. Ie les possede du ciel, mais pour les loix de Dieu maintenant ie les mesprise: parce que i'espere les recouurer de luy mesme. Et vn autre dist: Tu nous perds & destruits en la vie presente meschāment, mais le Roy du monde nous resuscitera en la vie eternelle, quād nous serōs morts pour ses loix. Et l'autre dist: Estans liurez à la mort par les hōmes, il vault mieux esperer en Dieu, par lequel nous serons resuscitez. Par tous lesquels propos & forme de martyre no⁹ pouuōs voir, que S. Paul ayant loué grandement la foy des Patriarches & Prophetes, à la fin recōmande la foy & constance des Machabees: en sorte que par ceste recommandation il nous asseure de la verité infallible de l'histoire.

1. Cor. 15. d. 29. Dauantage S. Paul escriuāt aux Corinthiēs, & leur traictant de la resurrection, conferme merueilleusement sa doctrine à celle des Machabees, (qui est vn argumēt pour cognoistre que la doctrine desdits Machabees n'est ny impie ny erronee,) quand il dit: si les morts ne resuscitent point du tout, que feront ceux qui sont baptisez pour les morts, pourquoy se baptisent ils pour eux.

Pour l'intelligence dequoy il fault sçauoir, que ce mot baptiser se prend diuersemēt en la saincte Escriture: car il ne fault pas penser

que ces premiers Chrestiens qui auoient la loy & religion Chrestienne, si profondement grauee dans le cœur, se baptisassent du baptesme q̃ nostre Seigneur Iesus Christ a institué pour nostre regeneration pour les morts: ny que sainct Paul, qui estoit vaisseau d'election, & qui particulierement auoit esté choisi & fauorisé de nostre Seigneur, eust voulu prendre d'vne doctrine faulse & erronee, & meschante coustume, vn argument de verité.

Or non seulement donques ce mot de baptiser se prent pour la regeneration, mais aussi pour affliction, douleur & aduersité: comme quand nostre Seigneur auec l'ardente affection & desir qu'il auoit de souffrir pour nous & auec vne grande ferueur d'esprit dit. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo, nisi vt accendatur? Baptismo autem habeo baptisari, & quomodo coartor, vsque dum perficiatur?* Ie suis venu mettre le feu en la terre, & que demandé-ie, sinon qu'il s'enflambe? I'ay à estre baptisé d'vn baptesme. Et comment suis ie pressé? C'est à dire par quel moien, pour le temps qu'il me reste de viure icy, suis ie retenu ou empesché de si grãde affection, que i'ay de souffrir? Ou cõment suis-ie, soit de l'honneur de mon pere eternel, que du desir du salut humain, auec si grãd force, tiré à ce baptesme de sang iusques à ce qu'il soit paracheué? Luc. 12. f. 49

Le mesme parlant aux enfans de Zebedee dit, pouuez vous boire du calice que ie doys Matth. 20. Marc. 10.

boire,ou estre baptisé du baptesme q̃ ie dois estre baptisé, auquel lieu il parle de ses afflictions & passions. Ce que nous conferme
Luc.3 monsieur sainct Iean Baptiste, quand parlant de nostre Seigneur Iesus Christ, il dit, il vous baptizera au sainct Esprit, & au feu. Par lesquelles paroles ils nous demonstre deux manieres de baptesme. Le premier est celuy du-
Iean.3. quel nostre Seigneur dit, Qui ne sera rené de l'eau & du sainct Esprit n'entrera point au royaume des cieux. Le second qui est le baptesme de martyre,& d'affliction en Iesus Christ, & en ses Saincts, & celuy de penitẽce & purgation en nous. Ce que nous demonstre mõsieur sainct Iean Baptiste en la suitte du propos,quand il dit. Le van duquel,est en sa maison,& il purgera & nettoiera son aire : car cõme sainct Iean nous a proposé la differẽce du baptesme,de mesmes il nous propose la difference du feu, & nous demonstre qu'autre est le feu de purgation, autre celuy de damnation. Il parle du feu de martyre,affliction & purgation premierement, quand apres auoir parlé du baptesme du sainct Esprit & du feu,il dit qu'il purgera son aire, amassera son froment en son grenier.

Poursuiuant apres son propos, il parle du feu inextinguible de damnation, par lequel les meschants & obstinez seront punis,quand il dit qu'il mettra les pailles au feu qui ne s'esteint iamais.

En ſorte que ſe baptiſer, ou eſtre baptiſé, pour les morts, ne ſignifie autre choſe, qu'endurer, & ſouffrir affliction auec ieuſnes oraiſons & œuures pies & penibles pour l'vtilité des morts, à celle fin qu'ils ſoient deliurez des peines de Purgatoire. Ce q̃ ſ'accorde merueilleuſement bien auec ce qu'eſt diſcouru touchant ce fait aux liures des Machabees prealleguez, où ſe rencontrẽt preſque les meſmes paroles, & le meſme ſens: pour autãt que c'eſt autant à dire, Si les morts ne reſſuſcitent point, à quelle occaſiõ ſ'afflige-on pour eux: comme de dire, ſuiuant l'hiſtoire des Machabees, S'il n'euſt point eſpere que ceux qui ſont morts deuſſent reſſuſciter, c'euſt eſté vne choſe vaine & inutile de ſ'affliger à faire oraiſons, aumoſnes & autres biens.

Par ces paſſages, & infinis autres, ce peult veoir manifeſtemẽt qu'ores que le mot Purgatoire ne ſoit expreſſément contenu en la ſaincte eſcriture, neantmoins le mot ſignifié y eſt demonſtré, auquel on paracheue la peine temporelle deuë pour le peché, laquelle eſt remiſe & pardonnee en l'autre ſiecle, comme nous demõſtre, & apprẽt noſtre ſauueur & redempteur Ieſus Chriſt, traictant de la grãdeur de la coulpe de celuy qui peche contre le ſainct Eſprit, quand il dit. Quiconque dira quelque choſe contre le fils de l'homme, il luy ſera pardonné: mais qui le dira contre le ſainct Eſprit, il ne luy ſera pardonné ny en ce Matt. 12.

siecle ny en l'autre.

Par lesquelles paroles nostre Seigneur nous demõstre qu'il y a quelqne coulpes qui se remettent & pardonnent en l'autre siecle: car si il n'y auoit quelque coulpe qui se peust remettre en l'autre siecle, il n'estoit point de besoing que nostre Seigneur adioustast, ny en l'autre siecle, veu qu'il suffisoit de dire qu'il ne luy seroit point pardonné.

Et fault noter que les paroles de nostre Seigneur Iesus Christ, sont de tel poix & importance que, comme il dit, plustost passerôt le ciel & la terre, qu'vn seul mot de ce qu'il aura dit, ne s'accomplisse. Et à la verité se seroit vne trop grãd impieté de croire ou enseigner, voire mesme penser que nostre Seigneur Iesus Christ eust proferé vne parole faulse, oyseuse, vaine & inutile, veu que c'est luy (qui
Act.1. comme dit sainct Luc, premierement faisoit puis enseignoit) qui nous à commandé de ne iurer vainement, ny prononcer parole vaine
Matt.5. & inutile, mais dire simplement, il est ou non
Iac.5. est, & que nous rendrõs conte de toute parol-
Matt.12. le oyseuse, vaine & infructueuse.

Or si comme disent nos aduersaires, il ne se remet aucune coulpe en l'autre siecle, nostre Seigneur nous proposant que la parole proferee contre le sainct Esprit, ne se remettra ny en ce siecle, ny en l'autre, nous propose vne parole faulse, vaine, inutile, & sans aucun sens ou intelligence: car de se couurir d'vn tel

blaspheme contre Iesus Christ, pour dire qu'il entend, qu'il ne se remet point du tout, il ne se peult faire : veu que c'estoit assez de dire, il ne se pardonne, sans adiouster, ny en ce siecle, ny en l'autre.

Parce que de deux precedēts singuliers negatifs, dont l'vn est non seulement negatif, mais impossible, il ne s'en peult ensuiure necessairement vne bonne ny propre vniuerselle negatiue conclusion, pour le respect de celle qui est impossible, bien s'ensuit il, lors qu'elle n'est pas impossible : c'est à dire, quand elles ont leurs affirmatiues possibles, & telles que l'vne ou l'autre peuuent necessairement estre.

Pour exēple: si quelqu'vn dit qu'Anthoine ne s'assied, ny ne court, ny en terre, ny en l'aer, ces deux negatiues singulieres ne peuuent seruir d'vn suffisant antecedant pour conclure vne vniuerselle negatiue, pour dire qu'Anthoine ne se sied, ou ne court iamais: veu que l'vne est non seulement negatiue, mais impossible, parce qu'elle n'a pas son affirmatiue possible, qu'Anthoine puisse courir, ou s'asseoir en l'aer, & pource se seroit improprement & inutilement parlé. Car qui voudra inferer vne vniuerselle negatiue, qu'Anthoine ne s'assist, ou ne court iamais: il faut q̄ les precedentes singulieres soient simplemēt negatiues & nō impossibles, & qu'elles aiēt leurs affirmatiues possibles, tels que l'vne ou l'autre puissent

naturellemét aduenir côme qui diroit qu'Anthoine ne court ny en montaigne ny en plaine: alors il feroit vne bonne & propre consequence, qu'Anthoine ne court point: parce qu'on peult courir & s'asseoir en l'vn & en l'autre, & non ailleurs.

Que chacun donques qui voudra esplucher la question, considere que si nulle coulpe estoit remise en l'autre siecle, & que cest antecedent de Iesus Christ fust impossible: il s'ensuiuroit vne consequence contraire à la doctrine de Iesus Christ, & qu'il auroit tenu vn propos vain & faux. Parquoy nostre Seigneur Iesus Christ ayant fait l'exception, ou differéce de ce seul peché, qui ne se remet ny en ce siecle ny en l'autre, il s'ensuit par necessité que des coulpes, qui pour le salut des hommes doiuent estre pardonnees, les vnes sont remises en ceste vie, & les autres en l'autre.

En sorte que necessairement il se conclud, que les susdictes paroles qui parlent du siecle aduenir, qu'elles ont esté adioustees par nostre Seigneur: pour nous faire entendre qu'aucunes coulpes, se remettent totalement en ce siecle, & les autres qui sont coulpes venielles & reliques de peché, si elles ne sont remises en ce monde, elles seront apres la purgation d'icelles, remises au siecle aduenir.

Iean.11.c.22. Et de fait le disciple bien aymé nous dit, q̃ Marthe a prié pour son frere le Lazare, quand elle dit, Ie sçay bien que ce que tu demende-

ras à Dieu, il le te donnera: car la suitte de son propos nous demonstre qu'elle ne pretend point que Iesus Christ le ressuscite, d'autant qu'elle ne pense rien moins que de le veoir ressuscité, ains desire que Iesus Christ prie pour luy: car quand nostre Seigneur luy dit qu'il ressuscitera, elle respond que ce sera en la resurrection finale. Qui est vn argument euident par lequel on peult veoir qu'elle ne demãde ny n'espere la resurrection de son frere: ce qu'elle monstre plus euidemment quand elle ne veult permettre qu'on leue la tombe où est enterré le Lazare, disant: Seigneur il sent fort, veu qu'il y a quatre iours qu'il est enterré. Que si elle eust demandé la resurrection de son frere, elle n'eust iamais voulu empescher de leuer la pierre, comme elle fit.

Et qui plus est, sainct Paul a prié pour l'ame de Onesifore. Que si les prieres, ieusnes afflictions & aumosnes, faictes pour les morts, estoient inutiles, iamais sainct Paul n'en eust vsé ny fait mention: ains au contraire n'eust voulu permettre qu'on l'eust fait, mais plustost nous eust aduerty de le fuir & euiter: cõme il a fait les Galathiens, & autres qui ont erré, lesquels il a reprins aigrement.

Puis doncques que sainct Paul fait mention des afflictiõs qui se font pour les morts, & a prié pour eux, & que Marthe a prié Iesus Christ de ce faire, sans ce que ny l'vn ny l'autre l'aie improuué ny que les Apostres & leurs

successeurs aient retranché le liure des Machabees & leur doctrine, comme impie & detestable, & indigne d'estre leuë, & que mesme Iesus Christ nous asseure, qu'il y a aucuns pechez qui seront remis en l'autre siecle: il fault prier pour eux, & par ieusnes, abstinences, & aumosnes, les aider & subuenir, à ce qu'estans deliurez desdictes peines, ils puissent iouir de la fruition celeste.

Ioatham a engendré Achaz.

ACHAZ encores que Ioatham son pere fust bon, il a toutesfois esté meschant, & n'a point marché par les voies des Roys de Iuda; ains a suiuy les voies iniques des Roys d'Israël, parquoy pour son iniquité, Dieu a suscité contre luy les Samaritains, les Idumeens & les Assiriés, desquels se pensant preualoir par ses presents, il leur a distribué les thresors qui estoient en la maison de Dieu, mais cela ne luy a de rien seruy.

Comme les princes doiuét distribuer les biens Ecclesiastiques.

Doctrine à nous laissée pour nostre instruction: qu'a la mienne volonté, que ceux qui sont pres de la personne des Roys & Princes, l'eussent bien remarquee, & apprinse ausdits princes: car s'ils vouloient conferer ce qui a esté pratiqué par Achaz, ce q s'en est ensuiuy, & ce qui se praticque de nostre temps, trouueroit vn bel exemple pour appaiser ces troubles. Mais ô mal'heur tant s'en faut qu'on s'en soucie, qu'il semble qu'vn chacun tende à la

ruine

ruine, destruction & subuersion de ce royaume: car il semble que le moien le plus seur que le Roy aye pour contenter sa noblesse, soit de mettre entre leurs mains pour recompense de leurs seruices, les benefices & charges Ecclesiastiques. Mais tant s'en fault, qu'au contraire, comme la distribution que Achaz a fait des thresors, qui estoient en la maison de Dieu, ne luy à de rien seruy: de mesmes la distribution des benefices nuist plus au Roy qu'elle ne luy sçauroit proffiter, par ce que s'il y estoit pourueu de pasteurs suffisants & capables, tels entretiendroient par leur doctrine exemplaire leur troppeau en la crainte de Dieu, & l'obeissance de leur Prince. Mais auiourdhuy estant priuees les brebis de pasteurs, elles errent vagabondes, & ne font rien de leur deuoir: & tout ainsi que les Princes, qui les distribuent ainsi mal, en sont cause: ainsi outre la peine eternelle dont ils sont menacez, seront ils les premiers qui s'en ressentiront. Car si Dieu n'a pas voulu permettre que Dauid luy fist bastir & edifier vn temple, qui n'estoit que de pierres mortes, pource qu'il auoit les mains sanglantes: à plus forte raison ne veult il point que le regime & gouuernement de son temple vif, qui a esté rachepté par l'effusion de son sang precieux, soit distribué aux indignes. Et ne sert de rien de dire, qu'on commande à ceux à qui on les donne, d'y pourueoir de

gens suffisants, car outre ce qu'ils ne le font point, ils les y pouruoient souuent par voies illicites. Or cōbien cela est desplaisant à Dieu, ces troubles nous en font foy : car Dieu ne nous voulant point accabler, ains nous attendant à penitence, nous a mis nostre ennemy souuent entre nos mains : mais quand il a veu qu'au lieu de nous amender, nous faisiōs pis, il les a suscitez de lieu, dont on ne se doutoit point. Parquoy les Princes & leur cōseil, conferant comme i'ay dit ces choses, trouueront que la mauuaise distribution qu'ils ont fait des charges Ecclesistiques, a esté occasion, que le peuple n'a pas esté instruit en la crainte de Dieu, & ne craignant point Dieu, malaisémēt craindrōt ils leur Prince. Car de la crainte de Dieu procede l'obeissance qu'on rēd au Prince. Dieu nous face la grace qu'ils y puissent mettre si bon ordre, que nous y puissions viure en paix & repos.

Achaz a engendré Ezechias.

TOut ainsi qu'vn bon pere engendre bien vn mauuais fils, comme le bon Ioatham a engendré le mauuais Achaz, ainsi vn mauuais pere engendre bien vn bon fils: & par ce moien fault la regle qu'on dit communemēt,

Sepe solet similis filius esse patri.

Nostre Ezechias nous en rend certains, lequel estant fils du mauuais Achaz, a neant-

moins esté fort homme de bien, & a marché par les voies de Dauid son pere, & a remis & restitué le seruice de Dieu au temple, suiuant la disposition de Dauid, a fait rompre & mettre en pieces, les téples, autels, simulachres & haults lieux dediez aux idoles, & afin que les Prestres & Leuites fussent totalement ententifz à leurs charges, & peussent vacquer à la loy de Dieu, il a commandé au peuple de leur donner leur part.

Estant assiegé par Sennacherib Roy des Assiriens, il s'est retourné à Dieu, & l'a prié de si bon cœur, que par ses prieres & celles d'Esaie, Dieu luy a donné secours, enuoyant l'Ange exterminateur, qui a fait vne telle boucherie des Assiriens, que Sennacherib a esté cõtraint de leuer son siege, & s'enfuyr auec honte & confusion.

Mais parce qu'il s'est esleué, & glorifie de ceste victoire, & n'en a pas donné la gloire à Dieu, duquel elle estoit procedee, ny ne luy en a pas rendu graces: Dieu luy a enuoié vne maladie, & outre ce le Prophete Esaie, qui luy a dit, Dispose & ordonne de ta maison, car tu mouras, & ne viuras point: & pourautant qu'il fit penitence, Dieu luy prolongea sa vie.

Non sans cause à la verité, nostre medecin en ce present droguier met tant de diuersitez de drogues, les vnes bonnes, les autres mauuaises, veu que toutes sont necessaires pour

nostre instruction : parce que la force & violance des vnes est moderee par la douceur & benignité des autres: de mesmes la malice & pertinacité, auec la punition & correction des mauuais (qui nous rend, ou doit rendre craintifs, timides & estonnez) est moderee par la perfection & vertu, auec la remuneration des bons, qui sont meslez parmy les mauuais : ce qui nous doit esguillonner & inciter à les ensuiure & imiter.

Apres le mauuais Achaz, qui pensant se preualoir des ennemis de Dieu, les Assiriens, leur departit les thresors de la maison de Dieu: nous est proposé en nostre droguier, le bon Roy Ezechias son fils, lequel suiuant les droictes voies de Dauid son pere, a restitué le seruice de Dieu au temple, & a aboly & ruiné non seulement le seruice fait aux idoles, mais & les idoles & les lieux deputez à leur culte & les idolatries.

Pour auoir paix faut que le seruice & culte diuin soit maintenu.

Par les actions duquel, nous sommes instruits: que toute personne d'authorité Ecclesiastique, ou seculiere, soit Roy, Prince ou gentilhomme, s'ils veullent estre paisibles en leurs terres, doiuent mettre peine, que le seruice de Dieu y soit entretenu, & s'il y a esté discontinué, l'y remettre, & que ceux qui ont la presentatiõ des benefices & charges Ecclesiastiques, choisissent personnes suffisantes, pour y presenter: considerant qu'à vn troupeau de bestes irraisonnables, l'on ne dõnera pas la charge à

personnes qui ne seront pas versees au regime d'icelles: & qu'à plus forte raison, doit on pẽser deux, voire trois fois, à donner la garde, charge & conduitte des ames, qui ont esté rachetees par le sang precieux de Iesus Christ, à des loups ou mercenaires.

Et à l'exemple de ce bon Roy Ezechias, ne doiuent iamais permettre congregation aucune, ny assemblee d'heretiques, quelque beau tiltre de reformation, qu'en vain ils s'attribuent, comme auez veu cy dessus, entant que ce ne sont que blasphemes contre Dieu. Et si nous n'estiõs aueuglez en nos affectiõs, nous pourrions cognoistre aisément, par la continuation des guerres, combien est desplaisante à Dieu la paix, par le moien de laquelle, les erreurs & blasphemes sont permis.

C'est fait au contraire de l'exemple, que Iesus Christ, que nous deuons ensuiure, nous a laissé: car il enduroit ses opprobres, & s'opposoit à ceux qui estoient faits à Dieu son pere. Nous au contraire, souffrons patiemment les blasphemes qui sont faicts contre Dieu, & voulons auoir raison des nostres.

Les blasphemes faits cõtre Dieu se doiuent punir & non permettre.

Mais tout ainsi qu'en ce faisant, nous contreuenons à l'honneur de Dieu, & à ses commandements, Dieu non seulement permet, q̃ les heretiques nous facent la guerre, mais en a suscité d'autres, dont on n'eust iamais pensé

au commencement, comme il est manifeste & euident.

Pourquoy à Rome les Iuifz sont permis & les heretiques punis.

Et pour respondre à ceux, qui (pour colorer de telle quelle couleur, l'opinion qu'ils ont baillee de faire paix, en permettant vn chacun viure en liberté de conscience) disent que l'on permet bien à Rome, que les Iuifz y demeurent, & y obseruent leurs ceremonies Iudaïques: que par mesme raison, on peut bien permettre que le protestant obserue la sienne.

Ie dis, que toute similitude doit estre (pour estre bonne) de chose semblable: mais en cecy il y a bien difference, & la raison de souffrir l'vn & abolir l'autre apparente: car nous sommes asseurez per le tesmoignage de la saīcte escriture, que les Iuifz se conuertiront, & par ce moien attendant leur conuersion, leur ruine n'est pas licite. Et d'auantage il est à naistre celuy qui puisse dire, que iamais Chrestien se soit fait Iuif. Et tous les ans il se reduit quelque Iuif au Christianisme. Mais nous ne lisons point que l'heretique se doiue conuertir: & pour ceste raison sainct Paul, nous commande, qu'apres la premiere & seconde admonition, nous ayons à le fuir & euiter, parce qu'il est subuerty & condamné, de son propre iugement: & qui pis est, ils seduisent tous les iours les Chrestiens, d'autant que l'heresie se prend comme chancre.

Tit. 3. c. 11.

2. Timoth. 2. c. 17.

D'auantage, par ce que la religion Chrestié-

ne eſt de ſoy libre, & demande vne pure & libre volonté,il n'eſt point permis de forcer ou cõtraindre le Iuif, ny l'infidele, à la receuoir: ains eſt il laiſſé en ſa liberté, ſ'il ne la prend de bonne volonté.

Mais celuy,qui au ſainct ſacrement de bapteſme a fait profeſſion de la religion Chreſtienne : ſ'il arriue qu'il abandonne ſa religion, & veut apoſtatizer d'icelle, il doit eſtre contraint, à garder la promeſſe qu'il a faite à Dieu,& ſuiure la religion,de laquelle il porte vne perpetuelle marque grauee en ſõ ame: & ſ'il le refuſe,on ne le doit point ſouffrir viure entre les Chreſtiens, ſuiuant le commandement de Dieu prononcé par la bouche de Moyſe. *Deut.* 13. *a.* 5.& 18.*d.* 20.

Outreplus, le Iuif obſeruant encores les ceremonies de la loy Moſaïque,& attendant les promeſſes, qui par l'aduenement du fils de Dieu,nous ſont exhibees, ſert à l'infidelle d'argumẽt de la verité de la religion Chreſtienne, & pour ſes raiſons & infinies autres que i'obmets, ſouffre l'on les Iuifz, au dommaine de l'Egliſe,&n'y ſouffre l'on,ny ne doit on ſouffrir l'heretique, ains le doit on punir ſ'il ne vient à reſipiſence.

Et n'eſt pas aſſez de le punir, ſi par meſme moien les grands, ne tiennent la main que l'Egliſe ſoit pourueuë de bons paſteurs, & ne tiennẽt l'œil que ceux qui ont les charges Eccleſiaſtiques, ſoient maintenus en leurs biens

& facultez, ainsi qu'Ezechias fit aux prestres & Leuites: à celle fin qu'ils puissent mieux & plus sainctement vaquer à leur charge.

Les procez touchant le possessoire des benefices se deuroit prõptement vuider.

Et à la verité il seroit bon, ce me semble, que le Roy mist ordre, que les procez, qui sont intentez pour le possessoire des benefices, où il y a charge d'ames, fussent promptement & sur le champ vuidez, à fin que le vray pasteur allast mettre ordre à son troupeau. Et combien que tous procez ne doiuēt estre immortels, comme il sont, si est ce que ceux là le doiuent estre moins: veu que le retardement en est dangereux, d'autant que le troupeau qui est sans pasteur, demeure ce pendant en la main du loup.

Ie ne veux pas ignorer, qu'il seroit merueilleusement bien seant, & de grãde edification, si pour telles matieres, il n'y auoit point de procez, & qu'il y fust pourueu selon les anciens conciles & canons. Mais puis que le malheur est tel, & a esté presque tousiours, qu'vn chacun cherche ce qui luy est propre, & non ce qui est propre à Iesus Christ: & que par ce moien l'on est plus curieux des charges qui sont bien rentees, que de celles, où il y a plus de peine que de prouffit: Et comme le chancre qui suit toute la personne, ceste maudite auarice est tellement enracinee, en tous estats, qu'il est malaisé l'en arracher: on y deuroit mettre ordre promptement, à fin que par la diligence du pasteur Dieu fust enraciné au

Phil. 2. c. 21.

cueur de son peuple, pour par ce moyen auoir repos & tranquillité, ce que malaisémét peult aduenir autrement. Car depuis que nous oublions Dieu, Dieu aussi nous delaisse, comme nous pouuons veoir en Ezechias : qui pour s'estre glorifié de sa victoire, sans l'auoir recogneuë proceder de Dieu, tōba en vne griefue maladie, durant laquelle le Prophete Esaie le vint visiter & luy dist : Dispose de ta maison, car tu mourras & ne viuras point.

Par cela nous sommes instruits & apprins q̃ ceux qui ne recognoissent les dons de Dieu, tombent en la maladie d'erreur. Car les hereticques ne forgent tant d'erreurs en leur cerueau, que par vne trop grande presomption, comme nous auons demonstré. De mesmes aduient-il à ceux qui tombent en la maladie du peché.

Et pour ceste raison, nous qui sommes pecheurs, & qui par nostre inique vie & mauuaise conuersation, offensons Dieu iournellement, deuōs prendre pour nostre direction & instruction l'aduertissement qu'Esaie faict au Roy Ezechias : parce que nous deuons disposer ordinairemēt en telle sorte & maniere nostre maison, cōme si nous deuions mourir : & deuons à toute heure penser, que le Prophete est à nostre porte criant, q̃ nous disposions de nostre maison, parce qu'il nous fault mourir. *Dispositiō de la maison.*

Or combien que pour la bien disposer, vne meure & grāde preparatiō & deliberatiō y soit

requise, neãtmoins il y a pour cest effect trois principales dispositions, d'autãt qu'il y a trois maisons que nous auons ou pretẽdons auoir: la terrestre, en laquelle nous habitons & demeurons: celle de la conscience, laquelle nous faict ou obtenir si elle est bien conduite, ou perdre, la troisiesme qui est eternelle.

Quant à la maison terrestre, qui est celle où la famille habite, nous en deuons disposer (cõme si nous deuions mourir) en équité & iustice: car lors que nous serons au lict mortel, il ne sera pas temps de distribuer noz biens aux pauures, ou rendre ce que nous aurõs de l'autruy: car pour lors il fault penser, ou que noz successeurs ne le feront pas, ou que la mort inopinee, ou la douleur & tourmẽt que nous souffrirõs en icelle, nous en fera perdre la memoire. Et qui plus est, Dieu n'a pas tant agreable ce que vous luy donnez sur le bord de la fosse, que ce que vous luy donnez en plaine santé & auec raison: car ceux qui ne donnent aux pauures, ny ne font fondations que lors qu'ils sont prests de mourir, ne dõnent point pour affection qu'ils ayẽt en Dieu, ains pource qu'ils n'en peuuent plus iouyr.

Pendant donc que nous auons les moyens, nous deuons disposer de la maison: mais ce n'est pas assez de disposer des facultez qui y sont, si par mesme moyen on ne dispose de la famille & du regime d'icelle, les instruisant & par exemple & par doctrine.

De peur q̃, cõme Hely mourut corporellement, pour n'auoir corrigé ses enfans, nous ne mourions spirituellemẽt, pour n'auoir corrigé nostre famille, à laquelle deuons seruir de pere: & pource deuons leur monstrer bon exemple. Car souuentesfois la ieunesse, ores qu'elle aye vn bon naturel, se gaste par mauuais exemple, & mesme de nostre temps, où le vice est si commun, que nous ne nous contentons point de le perpetrer, si, qui pis est, ne nous vantons de l'auoir commis & perpetré, faisant (de ce qui deuroit estre en horreur) gloire & reputation. C'est pourquoy sainct Paul nous aduertist, que les mauuaises parôles corrompent les bonnes mœurs. 1.Cor.15.d.33

Il fault dauantage disposer de la maison de nostre conscience, par vne douleur, gemissement, contrition & repentence de noz fautes, & la nettoyer par vne declaration d'icelles, se conseruer sans macule, & viure en l'estat que l'on voudroit mourir. Car comme dit sainct Hierosme, malheureux est celuy qui vit en l'estat auquel il n'oseroit mourir. Et à la verité comme dit nostre Seigneur, si le pere de famille sçauoit l'heure à laquelle le larron doit venir fureter sa maison, il y feroit le guet, & l'en empescheroit. A plus forte raison deuons nous veiller & tenir preste la maison de nostre conscience, puis que nous sçauons qu'à toute heure le larron est prest de nous desrober, & que mesmes à l'heure que nous n'y penserons

pas, le fils de l'homme viendra, & lors nous receurons ce que nous aurons faict, ou bien ou mal. Pourtant dõcques, quand nous auõs failly, nous deuõs auec Ezechias, nous retourner à Dieu, & disposer si bien la maison de nostre conscience, q̃ nous puissions auoir part en la maison de la beatitude eternelle.

Ezechias a engendré Manasses.

ENcores q̃ ce bon Roy Ezechias aye (pour auoir suiuy les droites voyes de Dauid, & cheminé par icelles) prosperé durant son regne, cela n'a point incité son fils Manasses à l'imiter : car dés qu'il a esté Roy, cõme ieune & mal conseillé, il s'est iniquement porté deuant Dieu, & pour ceste raison Dieu a permis qu'il fust prins & mené captif en Babylone, où il a receu de griefues & grãdes persecutiõs, parmy lesquelles il ne s'est point meffié de la grace de Dieu, ains ayant son recours à luy, il l'a affectueusement prié, & faict penitence de sa faulte : de façon que Dieu a exaulcé son oraison, & l'ayant deliuré de sa captiuité, il la ramené en Hierusalem.

A son exemple dõcques quand nous verrõs nostre Dieu irrité pour noz faultes, pour appaiser son ire, nous le deuõs prier : car encores *De l'oraison.* que les mysteres de nostre foy soiẽt assez suffisans pour no⁹ induire à biẽ faire, ils ne le font pas toutesfois auec vn tel succez qu'ils pourroient bien ; parce que peu de gens mediter &

pensent à ce qu'ils croyent. Parquoy cõme la medecine qui est donnee au malade, fault que pour luy estre salutaire & profitable, qu'en premier lieu elle descẽde en l'estomach, & q̃ là elle soit suffisammẽt digeree de la chaleur naturelle : car autremẽt elle ne profiteroit au patient. Ainsi si nous desirons que les mysteres de la foy soient vtiles pour nostre salut, il les fault premieremẽt digerer dans nostre cueur, auec la chaleur de la saincte meditatiõ & oraison, car autrement ils ne nous seruiront.

De là procede, que nous voyons beaucoup de gens qui sont exterieurement grands zelateurs & affectionnez en tout ce qui depend de la foy & religion Chrestienne, qui au demeurant sont d'assez mauuaise vie : & tels se seruent de la foy, comme l'on faict de la drogue, qui demeure dans le droguier, sans estre employee ny mise en vsage, qui pource n'a nul effect : que si elle estoit employee par l'apoticaire & mise en œuure, alors elle opereroit selon la vertu & puissance que Dieu luy a distribuee.

Ceux là protestent qu'ils croyent tout ce que l'Eglise croit, qu'il y aura vn iugemẽt particulier & vniuersel, qu'en l'autre siecle les bons seront remunerez & les mauuais punis : mais peu pensent & meditent, quel sera ce iugement, quelle la peine des mauuais, quel le loyer & salaire des bons : & pour ceste raison il est bien requis à celuy qui de-

ſire que ſa foy luy ſoit vtile & ſalutaire d'y péſer. C'eſt pourquoy il eſtoit ſi eſtroictemét commandé en la loy, de la mediter ordinairement. Mettez là, diſoit Moyſe, en voz cueurs, ayez la touſiours cõme vn exemplaire en voz mains : enſeignez la à voz enfans, quand vous demeurerez en voſtre maiſon, quãd vous cheminerez en la voye, quand vous coucherez, quãd vous vous leuerez, liez la pour ſigne ſur voz mains, & ſera comme vn fronteau eſcrit entre voz yeux : eſcriuez la ſur les entrees de voz maiſons & en voz portes.

Deut.6.a.6.

Par ce cõmandement nous pouuons veoir, combien eſt neceſſaire ceſte ſaincte conſideration, & par conſequent, combien en eſt pernicieux le meſpris, & ceux qui meſpriſent, deſdaignent & font peu de cas de l'oraiſon vocale & mentale.

Car ſi noſtre oraiſon & meditation eſt faicte auec les deuës circonſtances, & noſtre requeſte eſt iuſte, ſans difficulté Dieu no' l'octroyera : d'autant que comme dit l'Apoſtre, il eſt le Seigneur de tous, riche enuers tous ceux qui l'inuocqueront.

Rom.10.c.12.

Or pour faire priere qui ſoit auec celle de Manaſſes exaulcee, beaucoup de choſes ſont requiſes : car l'oraiſon, outre que c'eſt vne œuure meritoire, cõme toutes les autres œuures vertueuſes faictes en charité, a dauãtage (eſtãt faicte auec ſes circonſtances) vertu d'obtenir ce que l'on demande : parce que oraiſon pro-

premét est vne vnion & conionction de l'hõme auec Dieu, par l'eleuation de sa pensee: & est d'vne telle vertù & efficace, qu'elle est cause que le monde dure & perseuere, d'autant qu'elle detient & empesche que l'ire de Dieu ne tombe sur nous, & ne ruine le monde, pour noz innumerables offenses: & est l'oraison cõme vn ambassade & solliciteur enuers Dieu de toutes noz necessitez: elle est la clef du ciel, par le moyen de laquelle nous ouurons les thresors celestes, & obtenons ce qui nous est necessaire: par elle se conserue & garde la foy, sommes defenduz de mal & de peché, euitons & fuions les peines d'iceux, sommes secouruz en noz tentatiõs, la vertu de laquelle nous a demõstré nostre Seigneur en sa trãsfiguration: car priant en la montagne, sa face est apparuë luisante, & ses accoustremens deuindrent blancs comme neige. Il eust peu se trãsfigurer sans faire oraison, mais il ne l'a pas voulu faire, pour nous demõstrer sa vertu qui est telle, qu'elle transforme l'ame, la despouillant du vieil homme, & chassãt le peché, pour la reuestir de ce nouueau hõme Iesus Christ, en iustice, saincteté & verité. *Luc.9.d.29.*

Pour dõc dresser vne vraye & parfaicte oraison, auec ses vertus & effects, il sera bon de l'annexer & lier auec le ieusne, mais non pas auec vn ieusne tel que le font les courtisans & riches de nostre temps, quand ils ieusnent, où les viandes maigres sont si exquises & si deli-

catement accoustrees, qu'elles sont plus frian-
des, & qui pis est, chatouillent presque autát
que la chair : mais vn tel qui se praticquoit du
Psalm.108. temps de noz peres, duquel parlát Dauid dit,
mes genoux ont esté affoiblis du ieusne, & ma
chair a changé pour l'huile: Et nous est icy de-
móstré la maniere de ieusner chrestiennemét,
& respondre quant-&-quát à ceux qui s'excu-
sent de ne ieusner point, disant qu'ils s'en trou-
uent mal: car pour bien ieusner il ne fault estre
à son aise, non plus que Dauid, qui ores qu'il
fust Roy & grand Prince, en a esté tellement
debilité, que sa chair en est changee : & si ne
s'est pas contenté de l'abstinence qu'il a faicte
des viandes delicates, mais pourautant que la
perfection & accomplissement du vray Chre-
stien ieusne, consiste outre l'abstinence, à fuir
& euiter le peché, pour le bannissement du-
quel le ieusne a esté institué: il a cóioinct d'au-
tres vertuz au ieusne: I'humiliois, dit il, mon
Mesme 34.b. ame en ieusnant, & mon oraison s'est conuer-
tie en mon sein.

Par lequel propos il nous demonstre les ver-
tuz qui doiuét preceder l'oraison. En premier
il a ieusné : & sçachant bien que l'oraison des
Iudith 9.d. doux & des humbles a tousiours esté aggrea-
ble à Dieu, d'autant que l'oraison de l'humble
trásperce les nuees, il a lieé & conioinct auec
le ieusne & l'oraison, l'humilité: parce que có-
me le diable est tresbuché & descédu du ciel,
par son orgueil, l'on y va par son cótraire, qui
est hu-

est humilité, & pour ceste raison, nostre Seigneur au sermon qu'il fit en la mõtagne, où il descrit l'eschelle de vertu, met au premier eschellon, humilité: heureux, dit il, sont les paures d'esprit, car le royaume des cieux leur appartient. Surquoy il sera bõ d'y remarquer, cõme en passant, qu'il ne dit pas simplemẽt paures, mais adiouste d'esprit, à fin q̃ celuy qui est mal doué des biẽs de fortune, ne s'estime heureux, si auec sa paureté il n'a humilité. Mon ame, dit le Sage, parlãt en la persõne de Dieu, hait trois choses, & ay a contrecueur ceux qui les executẽt. Le paure, glorieux, le riche menteur, & le vieil fol. Et ores qu'il soit dit là expressemẽt le paure glorieux, il ne faut pas pẽser qu'il soit loisible au riche d'estre glorieux: mais c'est pour demonstrer q̃ la paureté n'est pas de soy heureuse, sinon entãt qu'elle est accõpagnee d'humilité. Cecy est apertement demõstré en la parabole du Publicaĩ & Pharisiẽ, où il est dit, q̃ le publicain s'humiliãt fut exaucé, & le Pharisien se glorifiãt fut condãné. Et pour ceste raison, nostre Seigneur s'est proposé pour exẽple à no⁹, disant, apprenez de moy qui suis doux & humble de cueur. Parce dit la vierge, q̃ Dieu a eu esgard à l'humilité de son ancelle, toutes generations me dirõt heureuse, car Dieu resiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles. Pour donc faire vne bõne & parfaicte oraison, il luy fault annexer le ieusne & l'humilité, auec la veille: d'autãt que la veil-

Mat.5.

Eccles.25.a.

Luc.18.c.13.

Mat.11.d 29.

Luc.1. e.48.

Iac.4.b.6.

Mat.26.d.41. le conioincte à l'oraison, est vtile pour resister aux tentations.

Et encores que nous soyons pecheurs, il ne fault pas pour cela laisser à prier, auec asseurãce d'estre exaulcé : parce que nostre Seigneur le nous commande par mots expres. Si vous

Ioan.15.c.16 demandez à mon pere quelque chose en mon nom, il le vous donnera. Et ailleurs : Si vous

Mat.21.b.22 croyez, vous aurez ce que vous demanderez en priant.

Estant dõcques ainsi asseurez par nostre Seigneur Iesus Christ, d'estre exaucez, il ne fault pas craindre de le prier, encores mesmes que la deuotion n'y soit pas,pourueu que la faulte procede seulement du costé de la nature, laquelle ne se range point du tout à la raison, & nõ de celuy qui prie:car s'il faict ce qu'il peult de son deuoir en priant,alors le pecheur & indeuot n'offense point en priant, ains participe au fruict & merite de l'oraison, laquelle apporte auec soy trois vtilitez particulieres, sçauoir est, merite,impetration & incitation à deuotiõ:desq̃ls fruicts le dernier seul requiert vne actuelle deuotiõ:parce q̃ l'actuelle deuotiõ ꝓcede d'vne actuelle cõsideratiõ & intelligẽce des choses diuines: (cõme nous demõstrerõs en sõ lieu)de façõ qu'és deux premiers fruicts, merite & impetration, suffit vne bõne volonté & intẽtion,auec laquelle la personne cõmence à prier,ores qu'apres elle soit distraicte,pourueu q̃ ce ne soit par sa faulte: & pour

ceſt effect, il fault au parauãt ſe garder de mauuaiſes œuures, penſees & paroles : parce q̃ lors que nous priõs, toutes ces mauuaiſes œuures, penſees & paroles que nous auons faictes & dites, nous reuiennent en memoire par l'aſtuce & ſollicitation de noſtre aduerſaire ; en ſorte q̃ noz penſees ſont fort propremẽt comparees à la columbe & au pourceau. Parce qu'ainſi que la colõbe cherche le ruiſſeau, où l'eaue eſt la plus belle & la plus claire: ainſi les bõnes penſees & pures, cherchent l'ame bõne; & comme le pourceau cherche le bourbier, ainſi la mauuaiſe pẽſee cherche le mauuais & indeuot.

Or à celle fin que nul ne ſe trõpe ſur le mot de deuotiõ, ie dis que c'eſt vne choſe bien differente de ce que nous penſons & que beaucoup de gens tiennent, qui ont opinion que deuotion ſoit vn amolliſſement de cueur, qui vient quelquefois à ceux qui ſont en oraiſon, auec vn certain gouſt & cõſolation ſpirituelle, ce qu'à parler proprement ne ſe peult dire deuotion, parce que cela arriue quelquesfois aux perſõnes charnelles, & meſmes à ceux qui ſont en peché mortel, & n'aduient pas quelquesfois aux bons & vertueux : & pource ce ſeroit impropremẽt parler, que de dire que les charnels & vicieux euſſent vraye deuotion, & les gens de bien ne l'euſſent point.

Deuotion doncques à parler proprement, & meſmes ſelon l'ethimologie du mot, eſt vne

prõptitude d'esprit, de bien & virilement executer & de point en point obseruer les commandemens Dieu, & tout ce qu'est requis & necessaire pour son seruice: car l'hõme deuot (selõ l'ethimologie) n'est autre chose que l'hõme qui est prest, prompt & affectionné au seruice de Dieu; & la deuotiõ est ceste promptitude, auec laquelle l'hõme se trouue tousiours prest de faire & accomplir tout ce qui se trouuera aggreable à la diuine volonté. Nous appellons aussi deuotion ce qui accõpagne l'oraison, sçauoir est vne certaine aptitude & affection d'estre tousiours disposé à tout bien, laquelle affection est souuent sans cest amollissement de cueur ou consolation que nous auons dit: ce qui nous est demonstré en l'oraison que nostre Seigneur fit au iardin d'Oliuet, de laquelle il se leua la troisiésme fois auec vne telle ferueur & affection, qu'vne seule parolle qu'il dist aux Iuifs, eut la puissance de les faire tomber tous à la renuerse: & neantmoins en ceste oraison il n'y eut ny goust ny consolation: ains vne angoisse & tristesse telle, qu'il en sua des goutes de sang, qui tomberent iusques en terre. Ne pensez pas pourtant, que cecy luy soit aduenu à faulte que la force ou la grace n'eussent peu s'augmenter en luy par le moyen de son oraison, veu qu'il estoit remply de grace, car c'est luy mesme qui la dõne: mais c'estoit pour nous demõstrer & representer en sa personne la vertu & l'efficace de l'oraison.

Il fault aussi considerer que de ceste auidité & promptitude de biẽ faire, ne procede point ceste consolation spirituelle, que le vulgaire appelle deuotion : mais au cõtraire, ceste consolation quelquesfois nous incite & induict (comme nous auons dit cy dessus) à acquerir la vraye deuotion. Ce que nous demonstre Dauid, quand il dit. I'ay couru en la voye de tes commandemens, quand tu as dilaté mon cueur. Et cest eslargissemẽt & dilatiõ de cueur procede de ceste allegresse & consolation spirituelle, parce que c'est le propre faict de la ioye, d'eslargir & dilater le cueur, comme à la tristesse de la restraindre. Psalm. 118.

Encores doncques que nous n'ayons iusques icy obtenu de Dieu, ny la vraye deuotion, ny ce que le vulgaire appelle deuotion, il ne fault point pourtant laisser de prier : car le fondement principal de noz prieres & oraisons doit estre fondé sur la promesse de Dieu, & en ce faisant de bon cueur & d'affection, Dieu aidant à nostre bonne volonté, nous octroyera la deuotion en la luy demandant.

Or pour bien & deuement dresser nostre oraison, il fault qu'elle soit faicte auec foy & asseurance : car sans icelle il est impossible d'estre agreable à Dieu, & par consequent d'estre exaulcé : d'autant que celuy qui prie sans foy, & ne s'asseure d'impetrer sa demande, il attri-

bue à Dieu, qui est la verité mesme, menterie: car il nous a asseuré & promis de nous donner ce que nous luy demanderons auec foy & sans aucun doute. Car celuy qui prie sans foy, c'est à dire, en incertitude d'estre exaulcé ou non, prie en vain : & en priant en doute, il offense Dieu, de douter de ses promesses.

Commẽt c'est que Dieu exaulce ceux qui le prient en foy, l'Escriture saincte en est pleine: car le Prince de la Sinagogue, croyant que Dieu entrant en sa maison pouuoit guarir sa fille, fut par sa foy exaulcé, bien qu'elle fust petite & foible, veu qu'il pensoit sa presence necessaire. Mais la femme qui patissoit le flux de sang l'excelloit en grandeur de foy, entant qu'elle croyoit certainement, qu'en touchant la frange de sa robbe elle guariroit, comme il aduint, Mais le Centenier les a tous outrepassez, quand il a creu que Iesus Christ peult guarir de sa seule volonté, sans aller à sa maison, ny toucher son seruiteur: tous lesquels n'estoiẽt point lors q̃ leur priere a esté exaulcee, parfaits. Ainsi aussi ores que nous ayons iusques à ce iour esté vicieux & meschans, n'ayãt rien faict de nostre deuoir, ny nul seruice à Dieu, nous ne deuõs pas pour cela nous messier de luy ny de sa misericorde : parce q̃ l'appuy de nostre foy ne demãde les seruices que nous auons faits, ains les merites & benefices que Iesus Christ à faits, esquels cõsiste la grandeur de sa bonté & misericorde : car tout ainsi

qu'il est infiniement grand, ainsi est il infiniement bon. Et pour monstrer la grandeur de sa puissance & sapience, il a creé le monde: pour faire paroistre la grandeur de sa rigueur, il l'a ruiné & destruict par le deluge: & pour mõstrer la grãdeur de sa misericorde, il a voulu mourir & espandre son precieux sang, pour le salut du monde. En façon qu'il a plus fait en mourãt, qu'en la creation du monde. Parquoy puis que, comme nous voyons, Dieu exaulce ceux qui le prient en foy, il fault faire son oraison auec foy certaine.

Il fault encores, pour bien & auec asseurance prier, que nostre cueur soit net, faisant (cõme dit sainct Paul) oraison en tout lieu, leuãt *1.Tim.2.c.8.* les mains pures: & pour ce faire, il fault auãt q̃ se presenter à l'oraison, mettre peine d'oster de nostre cueur toute mauuaise affectiõ, ire, rancune & enuie, pardonnant liberalement, de *Psalm. 7.* bon cueur & sans feinte (car Dieu sonde noz reins & le parfond de noz cueurs) à tous ceux *Hierem.11.* qui nous auront offensez: car si nous ne pardonnons, Dieu ne nous pardonnera pas, com- *Apoca. 2.* me nous demonstre nostre Seigneur en la pa- *Mat.18.c.* rabole du mauuais seruiteur, auquel il dit. Seruiteur meschant, parce que vous m'auez prié, *Marc. 11 c.* ie vous ay quitté: n'estoit il pas raisonnable q̃ tu eusses aussi bien pitié de ton conseruiteur que i'ay eu de toy: & estant le Seigneur irrité de cela, il le liura aux geolliers, iusques à ce *Marc.11.* qu'il eust rẽdu toute le debte. Ainsi mon pere *Mat.5.& 6.*

celeste fera de vous, si vous ne pardonnez de vostre cueur à vostre frere prochain.

Outre ce,il fault pour nostre parfaicte oraison, que nostre requeste soit iuste & raisonnable : car Dieu qui est iuste ne nous octroyera pas vne chose iniuste.

Iacq.4.4.3 Vous demandez, dit l'Apostre S.Iacques, & n'impetrez point vostre requeste,parce q̃ vous la faictes mal:c'est à dire,vous demãdez chose iniuste. Pour donc la bien faire,il en fault prẽdre le patron,sur celle q̃ Iesus Christ a dictée à ses Apostres, que nous appellõs *Dominicale*: car il fault premierement demander *les choses* spirituelles, (d'autant que l'ame est plus precieuse que le corps)cõme l'hõneur de Dieu, sa grace, son regne, puis ce qu'il verra nous estre necessaire & salutaire à l'ame & au corps: & la boucler & fermer,comme celle qu'il fit au iardin d'Oliuet. Ma volonté,dit il, parlant à son pere,ne soit pas faicte,mais la tienne.

Il fault donc fermer là nostre oraison, qu'il nous octroye nostre requeste,pourueu que ce soit à son hõneur & nostre salut : car souuent nous demandons ce qui nous est contraire.

Il ne fault pas aussi limiter à Dieu le tẽps de nostre oraison,cõme auoient faict ceux de Bethulie, qui pour ceste raison en furẽt aigremẽt reprins, par ceste bonne femme Iudith. *Iudith.*

Il sera bon aussi que nostre oraison soit generale, parce qu'elle est plus agreable à Dieu q̃ la particuliere,veu qu'elle est faicte en charité,

C'est pourquoy il nous est commandé, de prier les vns pour les autres, à fin d'estre sauuez. *Iac.5.d.16.*

Et combien que, comme nous auons demonstré cy dessus, nous ne deuons laisser de prier, pour nostre vice, à celle fin de l'abandonner: si est ce que l'oraison du vertueux est bien plus agreable à Dieu: c'est la doctrine de sainct Iacques, qui dit que l'oraison assidue du iuste, est de grand vertu & efficace.

Il se faut bien garder aussi, de faire comme beaucoup de personnes, qui pensent qu'en continuant quelque speciale oraison, ils seront aduertis de leur fin, & tireront tant d'ames, & telles autres superstitions. Car cela gist en la bonté, clemence & misericorde, de Dieu, auquel il le faut remettre: concluant comme nous auons dit, & obseruant telles & autres circonstances, que nous pouuons aduiser de nous mesmes, Dieu nous octroyera ce qu'il verra & cognoistra, nous estre necessaire & salutaire.

Quand donques nous voudrõs faire oraison, il sera bon que nous considerions nostre qualité & moien, sçauoir est si nous auons occupation ou non. Car si nous n'auons que celle, qu'il nous plaira prendre, nous nous deuõs à tout le moins choisir vne heure du matin, & vne autre du soir, plus ou moins selon nostre commodité, pour les emploier en vn si sainct & si vtile exercice: à celle fin, que les

heures que tu auras pour ceſt effet choiſies, t'aduertiſſent & incitent à ce faire, & la couſtume auec le temps t'oſtent tout empeſchement, & ſi de fortune la neceſſité de la famille, la penurie & les negoces de la maiſon, nous empeſchent à pouuoir choiſir l'heure, il ſera bon de le faire quand la commodité ſ'y preſentera.

Quand l'heure que tu vouldras faire ton oraiſon, viendra, tu te prepareras vn peu au parauant que la faire, à celle fin que tu puiſſes auoir plus de deuotion, attention & reuerence, à ce ſainct exercice, & feras ainſi ta preparation. Quand tu auras lieu & temps propre à faire ton oraiſon, tu mettras peine de chaſſer de toy tout autre ſoing, cure, ſoucy & penſemẽt, q̃ te pourroit empeſcher, & pour mieux le faire, tu te repreſenteras deuãt les yeux, que quand tu pries, tu ne parles point aux murailles, ny au vent : ains que tu es en la preſence de Dieu, qui eſt reallement preſent en ton oraiſon, eſcoutant tes propos, regardant tes larmes, ſe reſiouiſſant de ceſte tienne deuotiõ & ſainct exercice : parce qu'ores qu'il aſſiſte vniuerſellement à toutes creatures, ſi eſt-ce qu'il aſſiſte plus particulierement, à ceux qui le prient: comme teſmoigne la ſaincte eſcriture, qui dit, qu'il n'y a nation au monde, tant grande ſoit elle, qui aye ſes Dieux ſi propices, comme Dieu aſſiſte à toutes nos oraiſons. Par ainſi conſiderons auec quelle attention & re-

Deut. 4. a. 7.

uerance, nous deuons nous presenter deuant ceste diuine maiesté. Veu qu'on se prepare, auec vne grande preparation pour se presenter deuant vn Roy ou seigneur terrien. Et pource quand nous prions, nous deuõs prier auec sainct Paul, qui dit. Quand ie prieray, ie prieray d'esprit & de pensee; comme s'il vouloit dire, quand ie veux prier, ie iette toutes affections, tant publiques, particulieres que priuees, & mets toutes autres occupations en oubly, sçachant bien que Dieu reprend aigrement ceux qui le prient seulement des leures, ayant le cœur loin de luy. Parquoy il ne fault pas penser, auoir fait son deuoir à l'Eglise, d'auoir dit ses heures, & fait ses peculieres oraisons, par la bouche, si l'on ne parle du cœur. C'est ce que nous aprend nostre Seigneur, quand il dit. Quand vous prierez ne vueillez point vser de long propos: ce n'est pas à dire que l'oraison longue soit à Dieu odieuse, veu qu'il dit qu'il faut tousiours prier, & qu'il a demeuré long tẽps en priere, au iardin d'Oliuet. Mais il reprend ceux qui pensent, que le principal fondement de l'oraison consiste à dire vne grand suite d'oraisons, sans esprit, deuotion ny attention, pensant peut estre, que les oraisons soient comme l'argẽt, qui où plus il y en a, plus vaut. Mais telles gens se trompent, parce que plus vault vne petite oraison ditte auec attention & meditation, qu'vne milliasse passee par les leures, sans toucher au

1.Cor.14.c.15.

Es.19.d.

Mat.6.a.7.
Luc.18.a.1.

cœur. Car comme vne petite medecine qui touchera le malade où il faut, proufitera plus qu'vne centaine, qui ne font que passer par le corps: ainsi est il de l'oraison.

Pensant donques à ce que dessus, t'estāt retiré de la multitude, tu te mettras à genoux auec reuerance, faisant le signe de la croix, disant en premier lieu ta confession generale, te repentant de tes fautes, demandant brefuement à Dieu pardon d'icelles, specialement de celles que tu as cōmises à ce iour, luy suppliāt qu'il te face la grace, de ny plus retourner, & d'emploier ce peu de temps, que *tu dois* estre en oraison, à son honneur & gloire, & à l'vtilité & salut de ton ame. Et t'estant ainsi preparé, tu inuoqueras la grace du sainct Esprit, & puis feras ton oraison, laquelle estant ornee de ce que dessus, sera sans difficulté exaucee, cōme celle de Manasses, qui par le moien d'icelle, fut deliuré de la captiuité où il estoit detenu en Babilone, & retourna en Hierusalem. Ainsi aussi moiennant ceste assidue oraison & deuotion, ainsi faite, tu seras deliuré de la confusion, où le diable t'auoit mis, par ton peché, & seras conduit par le ministere des Anges en Hierusalem celeste.

Manasses a engendré Ammon.

L'On tient en commun prouerbe, que bon exemple prend en luy, qui se chastie par

autruy. Si Ammon eust prins exemple en la captiuité de son pere, & eust bien remarqué, comment pour auoir oublié Dieu, elle luy estoit arriuee, & comment par sa penitence Dieu le receut en grace: si, dis-ie, il y eust bien pensé, il luy en eust mieux pris, mais cela ne l'a en rien rédu meilleur, ains pour n'auoir cherché Dieu comme il deuoit, & auoir demeuré en son ordure, il est mort en son peché, & a esté tué par ses seruiteurs propres. Ce que s'il n'a proffité a Ammon, il ne fault pas que nous, qui sommes Chrestiens, (& qui auons receu de ce bon Dieu, de plus grands benefices sans comparaison, que n'auoiét pas les Iuifz, car toutes leurs promesses, n'estoient que temporelles & terrestres) soions imitateurs d'Ammon. Ains nous doit seruir l'exemple de Manasses, pour, si nous sommes en peché, ne nous mesfier point de la misericorde de Dieu: ains esperer qu'en faisant penitence, nous serons comme Manasses, receuz en grace. Et l'exemple d'Ammon nous doit seruir de ne nous appuier tant sur sa misericorde, que nous n'aions crainte de sa iustice, estant comme dit le Psalmiste, La crainte de Dieu, le commencement de sapience.

Dauid dit notamment la crainte de Dieu, parce qu'il y a diuerses sortes de crainte.

Il y a premierement vne crainte naturelle, par laquelle nostre nature a en horreur & crainte, ce que luy est contraire & nuisible, &

ſpecialement la mort, & de là procedent ces premiers mouuemens,qui eſtonnẽt nos ſens, & nous induiſent à euiter & fuir ce qui nous ſemble dommageable.

Ceſte eſpece & maniere de crainte, pour autant que c'eſt vne paſſion naturelle, n'a en ſoy merite ny deſmerite, pourueu qu'elle ne nous induiſe à choſes iniuſtes.

Par ceſte crainte, noſtre ſeigneur & ſauueur Ieſus Chriſt, ſe troubla au iardin du mõt des Oliues, lors qu'il demanda le calice luy eſtre tranferé: mais pour autant que la raiſon ſurpaſſoit ceſte crainte, il remit le tout en la diſpoſition de ſon pere.

Ceſte eſpece de crainte a fait fouir ſouuent ſainct Paul, dans des corbeilles, par deſſus les murailles: la fait appeller deuant Ceſar, pour ſans offenſer Dieu, euiter le plus qu'il pourroit ſon mal. Et biẽ que ceſte crainte naturelle ne procede point du ſainct Eſprit, neãtmoins elle peut eſtre auec luy.

La ſeconde eſpece de crainte, eſt vne crainte mondaine, par laquelle l'homme eſt induit & incite à peché: par ce que pour crainte d'auoir faute, l'on opprime & foulle ſon prochain: l'on eſt preſt, pour crainte de deſplaire à quelque grand, à offenſer Dieu, voire à le renier, changer d'opinion.

Par le moien de ceſte crainte, Pharaon perſecuta le peuple de Dieu, craignant qu'eſtans oyſifs, qu'ils ne multipliaſſent par trop, & ſe

rebellassent contre luy.

De ceste espece estoit esmeu Hieroboam, quand il fit idolatrer son peuple apres les veaux d'or, craignant qu'allans sacrifier au vray temple de Salomon, ils recogneussent leur faute, & se remissent en l'obeissance de leur legitime Roy.

Par ceste crainte, Herodes fit mourir les Innocens, & la Sinagogue fit crucifier Iesus Christ, de peur de perdere le royaume.

Ceste espece de crainte est inutile, desordonnee & iniuste: pour autant qu'ils craignoiét ce qu'ils ne deuoient pas craindre: car les commoditez que nous pouuons auoir durant ce peu de temps que nous auons à estre en ce monde, sont si viles & indignes, qu'elles ne meritent point que l'homme se tourmente ppur les auoir, veu que le plus souuent il en pert son ame, qui est plus precieuse que cent mondes: par ce que comme dit nostre Seigneur, peu proffitera à l'hôme de gaigner & conquerir tout le monde, pour perdre son ame.

Et de fait nous voyons communément que les marchans, & nautonniers, qui pour s'agrandir & enrichir sillonnent iournellement la mer, quand ils voient venir quelque tempeste, orage, ou bourrasque, ils iettent tout ce qu'ils ont amassé de beau & precieux dedans la mer, & ietteroient cent mondes, si tant il y en auoit à leur commandement, pour sauuer

vne fois & prolonger leur vie, & neantmoins nous sommes si mal aduisez & apprins, que de perdre le corps & l'ame, qui est immortelle pour l'or & l'argent, & les honneurs qui n'est qu'vne fumee, & vanité, & qui sont de peu de duree, & de mauuaise garde & dangereux: veu que bien que de prime face ils nous semblent doux & gracieux, si est-ce que quiconque y voudra prendre garde de pres, trouuera que ce n'est que poison & venin, pour autãt que nous ne les pouuõs auoir, & moins entretenir sans vn grand soing, extreme peine & merueilleux trauail: & pour *ceste occasion* nostre Seigneur les appele espines, qui nous poignent & martyrisent incessamment.

La troisiesme espece de crainte, s'appele humaine, ou charnelle, par laquelle l'homme se laisse aller au peché, de peur d'écourir quelque dommage en sa personne. Par ceste espece Aaron forgea le veau d'or, & sainct Pierre renia Iesus Christ. Et pource nostre Seigneur, nous aduertist de ne craindre point ceux qui ne peuuent que tuer le corps, & non l'ame. Parquoy, quãd par la permissiõ de Dieu nous sommes persecutez & tourmentez, & nous voyons en danger de mort, nous ne deuons point craindre: ains deuons recognoistre que le tout vient de Dieu, qui ne le nous enuoie point sans nostre demerite, dont nous en deuons esperer tout bien & aduantage: veu que nostre Dieu est si bon, & fidele, qu'il nous tiẽdra ce

dra ce qu'il nous à promis: qui est que quicõques perdra pour luy la vie en ce monde, il en trouuera vne meilleure en l'autre.

Quand dõques nous sommes tormentez & persecutez, voire de la mort, il nous faut esleuer les yeux au ciel, & esperer, & no⁹ appuier sur les promesses de Dieu, & sans crainte receuoir ce qu'il luy plaira, que nous endurions: comme a fait ceste genereuse, & vertueuse femme la mere des Machabees, laquelle bien qu'elle vit ses enfans endurer extremes tourmens pour l'honneur de Dieu, les admonestoit de tenir bon, & ne craindre point la tirãnie d'Antigonus.

Et tout ainsi qu'il ne faut point craindre la tirannie & persecution des meschans, ny pour crainte d'icelle mal faire: ainsi ne faut il pas que la crainte des punitions ou corrections de la iustice nous en garde seulemẽt: ains no⁹ deuons nous preseruer de mal faire pour l'hõneur de Dieu. Car il ne se faut point abstenir de meurtre, ou autre espece de vengeãce, larrecin, ou autre sorte de mal, pour la crainte de la punition iudiciaire: mais parce que Dieu le deffẽd: d'autãt qu'il faut plustost auoir esgard à la prohibition que Dieu en a faicte, qu'en la punition de iustice.

C'est bien fait de craindre la iustice: mais il ne la faut pas craindre pour ses punitions, ains parce qu'elle est ordonnee de Dieu. Voulez vous dit sainct Paul, ne craindre point la puis-

ſance, faittes biẽ, & vous ſerez louüé d'icelle.

De ceſte eſpece de crainte eſtoient incitez les Iuifz à l'obſeruation de la loy, pour autant que quant & la faute ſuiuoit la punition, & non pour deſir qu'ils euſſent d'obeir aux cõmandemens de Dieu. Et par ainſi ceſte crainte charnelle, & humaine n'eſt du ſainct Eſprit ny ne peut eſtre auec luy.

La quatrieſme eſpece de crainte nous l'appelons rude, preſſante, & violente, qui incite & quaſi contraint l'homme à obeir aux cõmandemens de Dieu, & à viure vertueuſement pour fuir & euiter la peine eternelle, que la iuſtice diuine propoſé, & reſerué aux diables, & aux pecheurs: & pour n'eſtre point damnez ils obeiſſent à la loy.

Ceſte eſpece de crainte eſt appelee ſeruile, & procede du ſainct Eſprit, & de la foy que l'homme a en la parole de Dieu, qui menace les pecheurs de punition & vengeãce: & parce qu'il croit que cela luy doit ainſi aduenir, il craint & ſ'eſtonne, & par ce moien il commẽce à bien faire, & combien que ceſte crainte ne ſoit repudiable, veu qu'elle eſt conſeillee par noſtre Seigneur, ſi eſt-ce qu'elle n'a nulle grace en ſoy: & pource dit ſainct Iean, la charité la pouſſe dehors.

Parce que ceſte crainte ſeruile purge & nettoie les effets, mais non pas les affectiõs, chãge les œuures & non le cœur, reprime l'iniquité mais elle ne iuſtifie pas la volonté: & ſi on

n'a autre vertu, q̃ ceste seule espece de crainte, ce sera vne augmentation de condamnation: car vn tel ne sert point proprement à Dieu mais à soy-mesme, ne craint point à desplaire à Dieu mais craint son propre mal seulemẽt.

Si Pharaon n'eust craint les signes de Moyse, il ne luy eust pas si souuent promis d'obeir aux commandemens de Dieu: mais parce que ceste crainte n'estoit point accõpagnee d'autres vertus, elle ne luy seruit de rien, ains l'endurcit, & finablement le precipita. Ceste espece de crainte ne rẽd point l'homme meilleur, par ce que s'il ne peche point, ce n'est pas pour auoir le peché en horreur, mais pour la crainte de la peine.

Toutesfois elle est vtile & profitable à beaucoup, cõme à Nabuchodonozor, Manassez, & à ceux de Niniue, & tous ceux, qui amorcez par ceste crainte, laissent le vice, & puis par les menuz s'enflembent en l'amour de Dieu, & apres le seruẽt, non seulemẽt pour ceste crainte, mais aussi pour l'amour qu'il luy portent: suiuãt l'aduis d'Esaie, qui dit, par la crainte no⁹ auons conceu & enfanté l'esprit de salut.

La cinquiesme espece de crainte, est vnie, conioincte & annexee auec amour, & pour autãt q̃ cest amour est imparfait, nous l'appelõs initiale, & a en soy deux considerations: d'vn costé, quãd elle cõsidere la diuine maiesté qui est souuerainemẽt bonne & belle, elle l'aime en sorte, qu'elle a tousiours crainte de l'offen-

ſer:& de l'autre, quád elle regarde ſō iugemēt & punition & vengeáce du peché,pour euiter telle punitiōn, elle obeiſt à Dieu, la premiere procede d'vne affectiō de iuſtice, par laquelle elle remarque ſa faute, la ſecōde procede d'vne affectiō particuliere,qui a ſeulemēt eſgard à la peine. Mais parce que l'amour deuance la crainte,& q̄ l'amour de Dieu l'incite plus q̄ la crainte de la peine, ceſte crainte eſt ſaincte & meritoire,& procede du S.Eſprit, & demeure auec luy,& eſt auec charité,bien qu'imparfaite: pour autát q̄ tant q̄ la pſonne aura eſgard à ſon profit ou dōmage, elle ſera imparfaicte.

La ſixieſme eſpece de crainte eſt ſincere,& parfaite,& eſt celle qui craint ſeulemēt offenſer Dieu,ſans auoir eſgard à autre choſe, quelle qu'elle ſoit: & ceſte eſpece de crainte nous l'appelōs filiale, pourautát que cōme le fils ne craint point tant ſon pere pour ſes menaces,q̄ pour l'amitié qu'il luy porte: ainſi le vray & parfait Chreſtiē craint plus Dieu par l'affectiō qu'il luy porte,que pour ſes punitiōs,n'aiát eſgard, ny à ſon profit ny à ſon dommage:mais ſeulemēt à eſtre agreable à Dieu:en ſorte,ores qu'il n'y euſt ny paradis ny enfer,ny ſalaire, ny peine,il n'en laſſairoit d'en faire autant, pour l'affection qu'il porte à ce bon Dieu.

Et de fait, ſi le fils ſeruoit ſeulemēt ſon pere ſouz eſperáce de recōpēſe, & d'auoir ſon hoirie, il ne ſeroit aimé ny eſtimé, & mal ſeroient les pauures peres,quád ils deuiendroiēt vieux

ou malades,& n'auroient point de successiō.

La crainte dōques qui procede d'amour, est saincte & parfaite, d'autāt qu'elle dōne courage de seruir librement sans s'en ennuier, auec ioye & cōtentemēt: c'est ce que le vray & parfait Chrestiē doit faire, suiuāt le cōseil de Dauid. Seruez, dit il, le Seigneur en crainte & le seruāt resiouissez vo⁹ en fraieur. Et est vn grād cas de se resiouir en fraieur: mais ceste fraieur ꝓcede du S. Esprit, & est pleine de ferueur, & charité, parce qu'il ne craīt q̄ pource q̄ il aime.

Voila en somme les principales especes de crainte, toutes lesqueles procedēt d'vne seule cause: en sorte q̄ si la cause est bōne, la crainte ne peut estre mauuaise. Ceste cause est amour: car crainte proprемēt est amour, fuiāt ce qui luy est nuisant, pourtāt si l'amour est bon, il en sortira vne bonne crainte, si l'amour est mauuais, il en sortira vne mauuaise.

La crainte naturelle est bōne, quād l'amour d'où elle ꝓcede est bō. Iesus-Christ a craint la mort, pource qu'il aime la vie: mais parce qu'il ne l'aimoit pas tāt, qu'il n'aimast plus la gloire de son pere, & le salut du monde, pource ceste crainte ne la poīt maculé ny fait rebeller à son pere, ains a remis le tout à sa diuine volonté.

La crainte mōdaine est mauuaise, parce que l'amour mōdain d'où elle procede, est inique: & pour ceste raison S. Paul nous commande de la fuir & euiter. Ne vuillez, dit il, aimer le monde, ne tout ce qui est en iceluy.

Bõ Dieu, qu'il y a beaucoup de gẽs, qui pour cest amour mõdain ont perdu le royaume celeste! Il y auoit dit S. Iean, plusieurs qui croiẽt en Iesus Christ: mais parce qu'ils aimoiẽt plus la gloire des hõmes, que celle de Dieu, ils n'osoiẽt le confesser. S. Matthieu racompte qu'vn ieune adolescẽt cupide de suiure Iesus Christ, s'en retira quãd il luy ouit dire, que pour estre parfait, il failloit vendre tout son bien & le distribuer aux pauures.

La craĩte seruile peut estre bõne & ꝓfitable, entãt qu'elle cause l'abãdon de peché, & prepare celuy, qui par elle laisse son vice, à aymer & craindre Dieu: mais elle seule n'a nul biẽ en soy, entãt qu'elle ꝓcede d'vn amour sordide, d'vn amour mercenaire, d'vn amour ꝓpre & particulier. Car si celuy qui est doué de ceste crainte ne peche point, c'est parce qu'il craint & redoubte la peine eternelle: d'autãt qu'elle est cõtraire à son profit, qu'il aime: en sorte q̃ s'il pouuoit librement pecher, & il n'estoit pas retenu de ceste crainte, il le feroit.

La crainte initiale est saincte & bonne, & à Dieu agreable: mais pour autãt qu'elle est entremessée d'vn amour propre q craint son dõmage, & q induit à ne pecher point pour euiter la peine deüe au peché, elle est surmõtee de la craĩte de Dieu, qui ne peche point, de peur d'ofenser ceste supreme bõté: en sorte qu'ores q̃ l'on peust pecher sans crainte de correction ou punitiõ, neãtmoins il ne le veut poĩt faire: parce qu'il sçait q̃ cela desplaist à Dieu, la gra-

ce & amitié duquel, il desire sur toutes choses.

Et appellẽt les docteurs vne telle crainte filiale, saincte & parfaite: d'autãt qu'elle procede d'vn amour pur & sincere, qui cõsidere & a esgard à la grãdeur & bõté de Dieu, q̃ merite d'estre aimee, craĩte & reueree sur toutes choses.

C'est ceste espece de crainte q̃ a induit Moyse & S. Paul, de souhaiter d'estre pour l'hõneur & gloire de Dieu, damnez: preferãt franchemẽt la gloire de Dieu à leur particulier profit: pour autãt qu'ils desiroiẽt seruir Dieu entieremẽt, nõ seulemẽt de leur doctrine & de leurs biẽs, mais de leur personnes, de leur vie, voire de leur ame, qui ne se doit emploier pour autre occasion, que pour ce qui touche & depẽd de la gloire & honneur de Dieu. Le fruit dõc & l'vtilité que nous deuons, & pouuõs tirer de la crainte de Dieu, est dit, que c'est le cõmẽcemẽt de sapiẽce: car l'hõme de soy est malsaige & ignorãt, & pource doit auoir la crainte de Dieu pour obtenir la parfaite sapience.

Ces deux peres de nostre genealogie, Manasses & son fils Ammõ, nous seruẽt en cecy d'exẽple: car l'vn par le moiẽ de la craĩte de Dieu se recogneut & fut deliuré: & sõ fils par la faute d'icelle est mort en son peché. C'est pourquoy le prophete nous aduertist de chercher Dieu, pendant qu'il est aisé à trouuer.

Pendãt dõques que nous sommes icy, puis qu'il est, suiuãt sa promesse, prest de nous receuoir, quãd nous nous retournerõs à luy: nous

deuõs no⁹ y retourner de bõne heure, de peur qu'auec Ammõ nous ne mouriõs impenités.

Ammon a engendré Iosias.

IOsias estant paruenu ieune à la couronne de Iudee, marcha par les voies de Dauid son pere, & commença à huit ans, à chercher le Dieu de sondit pere: & pour cest effet il osta les hauts lieux dediez aux idoles & les idoles mesmes, & fit tout brusler, pour en perdre la memoire, & puis celebra la Pasque en *Hierusalem*, auec vne grande solennité.

De ce q̃ ce ieune roy Iosias a esté *curieux*, dés le cõmencemẽt de son regne, de ce q dependoit de l'hõneur de Dieu, & à l'extermination des idoles, ce nous est vne instruction, qui nous deuroit faire rougir de honte: veu que dés ceste tendre ieunesse, il auoit le cœur à Dieu, & estoit plus curieux de ce qu'apartenoit au culte diuin, & à la conseruation de l'honneur de Dieu, qu'à l'assouuissement de ses plaisirs & affections, & si voulut bien auoir le soing, & tenir l'œil, à ce que les chantres se tinssent en leurs ordres, selon le commandement & ordonnãce de Dauid. Par cela nous instruissant, que c'est le principal office des Princes, d'auoir l'œil, que le seruice diuin, suiuant l'ordonnance des Apostres, & leurs successeurs, soit entretenu: & tout aultre contraire aboly & exterminé.

De ce que Iosias a fait celebrer la Pasque,

auec grandes oblations & ſolemnité, nous ſommes inſtruits, que nous ne nous deuons point preſenter au ſainct & digne Sacrement de l'Autel,(figuré par la paſque)auquel le vray & vif corps, & le precieux ſang de noſtre ſauueur & redempteur Ieſus Chriſt,nous eſt reallement & veritablemẽt exhibé,(comme nous demonſtrerons en ſon lieu,) que n'ayons au prealable offert à Dieu, le ſacrifice & l'oblatiõ de noſtre cueur cõtrit & humilié, par le moyẽ du ſacrement de penitence, ſans lequel nous ne pouuons auoir part au Royaume celeſte:& auſſi que ne nous y deuons preſenter inconſiderément, ains auec toute deuotion, humilité & reuerence.

Pour l'inſtruction dequoy, il nous fault cõſiderer,que ce bon Dieu a tant eſté amateur de nature humaine, qu'il a touſiours eſté ſoigneux de ſon ſalut, & pour ceſt effect, il l'a repue & ſubſtantee de trois ſortes & manieres, qu'il luy a ordõnees, chacune à chaque repas, à deſieuner, à diſner & à ſoupper. Nous prenõs le deſieuner pour la loy de nature: car cõme le deſieuner ſe prẽd du matin, lors q̃ la perſonne a faict ſa digeſtion, qu'elle n'eſt point remplie de viandes: ainſi lors q̃ Dieu eut creé l'hõme en l'eſtat d'innocence, & qu'il n'eſtoit point encore remply de malice, il luy engraua dans ſon cueur la loy de nature, qui cõſiſte à ne faire à autruy ce q̃ ne voudriõs nous eſtre faict,& faire ce que nous voudrions qu'on nous fiſt.

Pour le peu d'espace qu'il y a communément du desieusner au disner, la digestion ne peult estre parfaicte, mais pour auoir l'estomach plein, de ce que l'on a mágé au desieuner, l'on ne laisse à disner. Pour le disner ie prens la loy escrite, qui fut donnee à noz peres en table de pierre, parce qu'ils auoiét l'estomach plein de malice, & le cueur endurcy : pour signifiance de ce, la loy leur fut donnee en table de pierre.

Apres que l'on a trauaillé tout le long de la iournee, depuis le disner, par le moyen duquel trauail, l'on a faict sa digestion, l'on vient à soupper : & a esté gardé ce repas, pour nous, qui sommes ses vrais enfans & heritiers & coheritiers de son fils Iesus Christ, qui est d'autát plus excellent, que la loy Euangelique precede les autres : & parce que nous la deuions receuoir de gaieté de cueur, elle ne nous a point esté baillee en tables de pierres, ains en tables de cueur charnelles. 2.Cor.3.a.3.

Or le desieuner n'est pas mauuais, le disner est plus sain, mais le soupper est sans comparaison meilleur : pource que le desieuner & le disner ne nous apporte point de repos : car il fault trauailler apres, mais apres le soupper, vn chacun préd son repos : les loix aussi de nature & escrite, ne nous donnoient point de repos, seulemét promettoient aux obseruateurs d'icelles, abondance de biens caducques & temporels, qui donnent plus de peine, de trauail & d'ennuy, que de contentement : car celuy

qui en a en abondance, & y a son cueur & son affectiō, n'est iamais en repos: & si apres tāt de trauaux qu'ils prenoient en ce monde, encores ne iouyssoient ils pas de la fruition diuine. Mais nostre Seigneur Iesus Christ, en se vestāt de nostre humanité, & vnissant les deux natures diuine & humaine, par sa mort & passion nous a ouuert & à eux aussi le Royaume celeste, où nous aurons vn repos eternel: & pourautant que le chemin est mal-aisé pour y aller, plus aisément, il nous laisse le pain des Anges, pour nostre aliment.

Et à celle fin que nul n'erre ou ne se trompe de ce mot pain, parce que par iceluy i'entends le vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ: il sera bon de remarquer en cōbien de sortes ce mot est prins en la saincte Escriture.

Nostre Seigneur en la methode & forme de prier qu'il nous a laissé en l'oraison, que pour cette raison nous appellons Dominicale, pred ce mot, pain quotidié, pour celuy par le moyé & la nourriture duquel, la vie humaine est entretenuë: & en ceste sorte de pain, vouloit le diable que nostre Seigneur couertist les pierres, quand il le tenta. De ce pain parle l'Escriture, quand elle faict mention de la multiplication des cinq & sept pains. *Luc. 11. a. 3.* *Mat. 4. a. 3.* *Mes. 14. b. 17 & 15. d. 34.*

Il se prend aussi non seulement pour le pain materiel, mais pour toute autre viande que l'homme mange, comme quand Abraham veid les trois passans, & les feit arrester chez *Gen. 18. a. 5.*

luy: il leur offrit à leur donner du pain, par lequel mot il entend tout autre viande qui se sert à table, comme on peult veoir à la suitte du discours, où il est dit, qu'il tua vn veau, & le feit cuire, & le leur bailla. En mesme sens le préd Iacob, quād il dit, Si Dieu demeure auec moy, & me conserue par le chemin que ie fais, & me donne du pain pour māger, & vestemēt pour me vestir, ie le tiendray tousiours pour Dieu. En mesme sens le préd sainct Luc, quād il dit, que nostre Seigneur entra vn iour de Sabat, chez vn Pharisien pour manger du pain. En mesme sens le prennēt les Pharisiens, quād se plaignant des Apostres, il disoient à nostre Seigneur, que les Apostres māgeoiēt les pains sans lauer les mains, combiē que les Apostres n'estoient pas si inciuils, que de se mettre à table sans lauer les mains: mais parce que les Iuifs auoient vne ordonnance, faicte par leur teste, de les lauer à chasque mets, les Apostres se contentoient de les auoir lauees vne fois.

Mesme 28.d.20. *Luc.14.a.* *Marc.7.a.2.*

Quand Hieremie dit, que les enfans ont demandé du pain, & il ne s'est trouué personne pour leur en coupper, il prend ce mot pain, pour la parole de Dieu: car cōme le pain materiel nourrit, substante & conforte le corps: ainsi la parole de Dieu nourrist & substante l'ame.

Lament.4.a.4.

Marc.8.b.15. Nostre Seigneur le prend pour doctrine, quand il dit à ses Apostres, donnez vous garde du leuain des Pharisiens, les Apostres

pensoient qu'il parlast du pain materiel, mais nostre Seigneur par le discours qu'il leur faict, leur demonstre qu'il parle de la doctrine des Pharisiens, & non du pain materiel.

Sainct Paul aussi, quand il dit, que nous sommes vn pain & vn corps en Iesus Christ, qui participons d'vn pain & d'vn calice, le prend pour l'Eglise: car en ce lieu il parle de la congregation des Catholiques en l'Eglise de Dieu. Hieremie le prend pour le corps de Iesus Christ en la Croix, quand il dit, mettons le bois en son pain. *1.Cor.10.17.* *Hier.11.19.*

Il se prend finalemẽt pour le vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ, au S. & digne Sacrement de l'Autel, & en tel sens le prẽd nostre Seigneur Iesus Christ, quand il dit: Ie suis le pain vif, qui suis descendu du ciel, comme il apert par l'interpretation que luy mesme en donne, Le pain que ie vous donne, c'est ma chair. En ce sens le prend sainct Paul, quand il dit: Le pain que nous rõpons, est-ce point la participatiõ du corps de Iesus Christ? *Ioan.6.e.51.* *1.Cor.10.d.16.*

Et tout ainsi que pour la santé corporelle, & la conseruation de la vie humaine, le pain materiel est necessaire, & sans lequel l'homme ne peult viure long temps. Ainsi pour la conseruation de la vie de l'ame, le pain vif descendu du ciel, sçauoir est, le vray & vif corps de nostre Seigneur IESVS CHRIST, qui se donne au sainct & digne Sacrement

de l'Autel, est necessaire, & pource qu'il donne vie à l'ame, nostre Seigneur l'appelle pain vif, sans la reception duquel nous n'aurõs point la vie en nous.

Ioan.6 f 53.

Voila pourquoy les Docteurs qui en ont traicté, l'ont appellé viatique: parce qu'ainsi que celuy qui voyage, a besoing de pain pour passer son chemin & arriuer au lieu où il tend: ainsi le Chrestien a besoing du pain celeste, pour arriuer à la gloire eternelle, qui est nostre vray but. Ce que nous est demonstré en figure, au liure des Rois, où il est dit, *qu'Helye receut si grand vigueur par la vertu du pain, que Dieu luy enuoya, qu'il en chemina quarante iours & quarante nuits iusques à la montagne d'Oreb*: nous demõstrant par cela, que la vertu de ce pain vif est si grande, que ceux qui le reçoiuent dignement, sont par sa vertu conduits à la montagne de l'eternelle beatitude, parce qu'il nous dõnne vigueur & force, pour vaincre & surmonter noz ennemis, & si nous dõne aide, support & cõsolation. Et cõme la manne auoit en soy tel goust, que les enfans d'Israel pouuoient soubhaiter: ainsi ce sacrement dignemẽt receu, porte en soy tout bien, car il diminue les tentations, affoiblit les passions, augmente la deuotion, augmente la vertu, illumine la foy, confirme l'esperance, incite la charité, faict celuy qui le reçoit dignement, participant du merite de Iesus

3.Rois 19.b.8

Christ, & luy sert d'erres & de gage de la vie eternelle.

Puis doncques que la reception de ce sainct & digne Sacrement nous apporte tant d'vtilité & de proffit, nous deuõs estre plus curieux que nous ne sommes à le receuoir souuent: mais non par maniere d'acquit, ains par vne deuë preparation.

Pour donc se bien & deuement preparer, il sera bon que le iour auparauant que tu voudras receuoir ton redempteur, tu t'abstienne de tout traficq & negoce seculier, & aussi de toute parole oiseuse: & si tu és marié suiuant le conseil de sainct Paul, tu t'abstiẽdras de l'acte matrimonial: aussi tu feras biẽ de ieusner, & peu ou point soupper: & auant le coucher, te retireras en vn coin, où tu mediteras la mort & passion de nostre Seigneur, & te ramenteuras ceste desmesuree amour, par laquelle il nous a laissé ce precieux ioyau, que tu esperes receuoir le lendemain: suppliant Dieu qu'il te donne la grace, de tellement & si reueram̃mẽt te preparer, que tu le puisses receuoir à sa gloire & à l'vtilité de ton ame. 1. Cor. 7.

Puis te leuãt au matin, tu examineras ta cõscience, te repentãt des faultes & offenses que tu as commises: & puis t'iras presenter à ton confesseur, où tu feras vne entiere declaration de tes faultes, & te conduiras en icelle suiuant ce que nous en auons desduit cy dessus.

Auant te confesser, lors que tu te confesses,

& apres ta confeſſion, tu dois fermement propoſer en toy, de marcher doreſnauãt auec plus grand ſoing & diligence, par la droicte voye, & d'amender tes faultes : ſpecialement celles où tu es enclain, & toubes le plus ſouuent, demandãt pour ce à Dieu vne particuliere grace & moyẽ de n'y retourner plus, à quoy tu dois eſtre bien ſoigneux.

Apres la cõfeſſion & declaration de tes faultes faicte à l'oreille du preſtre, il fault accomplir la penitence par luy ordõnee, qui preſuppoſe vne reconciliation fraternelle, ſuiuant le
Mat. 5. d. 23. commandement de Dieu, Si tu offres ton don à l'Autel, & il te ſouuient que tu ayes rancune à ton frere, laiſſe ton don, & va te reconcilier à luy : car ſi nous luy detenons ſon honneur, ou ſi par noſtre ſcandale nous auons offenſé ſa conſcience, ou ſi nous luy detenons de ſes biens, il luy en fault faire raiſon : car autremẽt tu ne ferois pas vne vraye penitence, ſans laquelle nous ne nous deuons preſenter à ceſte ſaincte table.

Or ne nous deuons nous preſenter inconſiderément, ains deuons y aller ſoubs la conduitte du ſainct Eſprit, que deuõs inuocquer à noſtre aide. Comme les paſteurs n'allerent pas de leur ſeul mouuement vers noſtre Seigneur, à ſa natiuité : ainſi n'y deuons nous pas aller ſans eſtre eſmeuz à ce faire, par ſainctes & deuotes meditations. Car comme les trois Roys y ont eſté cõduits par vne eſtoille, nous y de-

y deuons estre conduits par trois. La premiere c'est prouidence, la secõde foy, la troisiesme charité. La prouidence nous apprend ce que nous deuons faire auant nous presenter à ce sainct banquet : la foy ce que nous deuons croire & dire : la charité ce qu'il fault faire apres. Quelle doit estre la prouidence, Moyse au douziesme de l'Exode le demonstre.

En ce chapitre il est dit, que Dieu le createur ayant resolu de deliurer son peuple du ioug & de la captiuité des Egyptiens, & de la tyrannie de Pharaon, le cueur duquel estoit tellement endurcy, que quelque vertu que Moyse luy monstrast, il ne le pouuoit flechir : fut en la fin neantmoins contrainct, par la main forte de Dieu, leur permettre le passage. En memoire dequoy il leur fut enioinct de manger l'agneau paschal.

Au dixiesme iour du mois, prenez vn chacun de vous vn agneau, selon les familles des peres, vn agneau pour famille, &c. Et sera l'agneau sans macule, masle, ayant vn an, & suiuant ceste coustume, vous prendrez vn cheureau, & le garderez iusques au quatorziesme de ce mois, & toute l'assemblee de la congregation d'Israel l'immolera entre les vespres, & prendront de son sang, & le mettront sur les deux posteaux, & sur l'entree de la porte, és maisons où ils le mangeront, & mangeront la chair ceste nuict, rostie au feu, & des pains sans leuain, auec des lectues ameres, vous ne

mangerez rien d'iceluy, qui ſoit crud ny cuict en l'eaue, mais roſty au feu: vous deuorerez la teſte, les pieds & les inteſtins, & n'en reſeruerez rien pour le landemain. Vous le mangerez ainſi: vous aurez voz reins ceints, vos ſouliers en voz pieds, & voſtre baſton en voſtre main, & le mangerez haſtiuement. Toutes leſquelles choſes, dit ſainct Paul, leur ont eſté

1.*Cor.*10. dónees en figure: car la loy eſtoit l'ombre des biens aduenir.

De ce qu'en memoire de la ſortie d'Egypte, Dieu a commádé de faire & celebrer tous les ans la Paſque, nous eſt demonſtré, qu'en memoire de la victoire que nous auons euë ſur le diable, & de la ſortie de ſa ſubiection, dont par la mort & paſſió de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous auons eſté deliurez, il nous eſt commandé de receuoir le ſacrement de l'Autel. C'eſt la doctrine de ſainct Paul, extraicte

Meſme. des paroles de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, en l'inſtitution d'iceluy: Toutesfois & quantes que vous le ferez, vous annoncerez la mort du Seigneur.

De ce que la Paſque doit preciſément eſtre celebree le dixieſme iour du mois, il nous eſt demonſtré, que ſi nous la voulons faire dignement, & comme il appartiẽt, il fault que nous accompliſſions & mettions en execution les dix commandemens de Dieu. Que ſi nous ne l'auons faict, il fault que nous nous en contriſtions tellemẽt, qu'auparauant nous y preſen-

ter, protestions de cueur & de bouche: (parce que ce n'est rien de le dire à nostre confesseur de bouche, si nous n'y auons le cueur: d'autant que Dieu cognoist le profond d'iceluy) protestions, dis-ie, de plustost mourir le plus cruellement du monde, que d'y contreuenir. *Hier.17.b.10.*

De ce qu'vn chacun doit offrir vn agneau, nous est demonstré que nous deuons viure en pureté de vie: & viuant ainsi, nous deuõs nous offrir à Dieu en hostie saincte. C'est la doctrine de sainct Paul, Ie vo⁹ prie offrez voz corps en hostie viuante, saincte, & à Dieu agreable. *Rom.12.a.1.*

De ce qu'vn chacun le doit offrir par ses familles & maisons, & non particulierement chasque personne, nous est demonstré, qu'vn chacũ de nous ne s'offre pas à Dieu esgalemẽt: d'autant que les vns, c'est à dire les bons, qui suiuent la vie actiue, luy donnent le cueur seulement, parce qu'il fault que le corps & l'entẽdement trauaille, & pour la republique, & pour le soing & cure de sa famille: les autres, sçauoir est les vrais Ecclesiastiques, luy donnent le cueur & le corps.

De ce qu'il est commandé que si l'on n'est en la famille nombre suffisant, pour la mãducation de l'agneau, d'appeller ses voisins, nous est demõstré, que nous deuons embrasser toutes vertus, entre autres charité, par le moyen de laquelle nous deuons departir de noz biẽs à ceux qui en ont necessité. C'est la doctrine de nostre Seigneur, qui dit, que quand nous

Luc.14.c.14. ferons des festins, nous ferons bien heureux, si ceux que nous y inuiterõs n'ont pas moyen de nous reinuiter, car il nous sera rendu en la retribution des iustes.

De ce qu'il est dit qu'ils portent, selon ceste coustume, vn bouc auec l'agneau, nous est demonstré qu'en ce sacrement s'y presente des innocens & des pecheurs. Les innocens figurez par l'agneau d'vn an, ce sont ceux qui n'ont point offensé Dieu mortellement: car de ne l'offenser point du tout, il est impossible. C'est la doctrine de sainct Iean en sa Canonique, qui dit, que si nous disons que nous n'auons point de peché, nous nous trompõs, & verité n'est point en nous: mais il y en a bien qui ne l'offensent point mortellement, & tels se doiuent offrir à Dieu auec vne stable & ferme volonté de iamais ne l'offenser: car, comme dit Hieremie, Il est bon à l'homme de porter le ioug de nostre Seigneur dés son adolescence. Par le bouc sont demonstrez les pecheurs repentans de leurs faultes. Et pource le pecheur qui a offensé Dieu, ne se doit pas desesperer ny mesfier de sa misericorde, ains se doit presenter à Dieu, auec protestation de faire penitence de sa faulte, & de ny retourner iamais plus. Dauantage par l'immolation de l'agneau nous est representé la mort & passion de nostre Seigneur Iesus Christ.

De ce qu'il est dict qu'il fault mettre le sang de l'agneau sur le bois, nous est demõstré que

le vray agneau du monde Iesus Christ, deuoit respandre son sang sur le bois de la croix.

De ce qu'il est dit, qu'il fault oindre de ce sang le dessus de l'entree de la porte, nous est demonstré, que nous deuons arroser nostre ame de ce sang, par vne assidue & frequẽte meditatiõ, la memoire duquel ne doit iamais partir de nostre entendement: & pour ceste raison nous a esté laissé par nostre Seigneur, l'oblation de son vray & vif corps en la saincte Messe, pour en annoncer la memoire.

De ce qu'il est commandé d'en manger la chair rostie au feu, nous est demonstré cõment nous nous deuons presenter à ceste saincte table, où l'on nous donne le vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ, que nous deuons receuoir rosty en nostre cueur, par le feu de charité, duquel nous deuons estre embrazez, pourautant que sans iceluy noz œuures sont inutiles. C'est la doctrine de S. Paul en la 1. aux Corinth. 13.

De ce qu'il le fault manger auec du pain sans leuain, pourautant que celuy qui le mangera auec du pain leué mourra, nous est demonstré la diligence, peine, trauail & soucy que nous deuons auoir à le receuoir, suiuant la doctrine de sainct Paul, Purgez & nettoyez le vieil leuain, à fin que vous soyez nouuelle paste, comme vous estes sans leuain. Or le leuain se prend & interprete diuersement, en bõne & en mauuaise partie: car quelquefois il *1. Cor. 5. b. 7.*

signifie la doctrine Euangelique, cõme quand
Mat.13.e.33. nostre Seigneur dit, q̃ le Royaume des cieux
est semblable au leuain qu'vne femme a prins
& l'a caché dans trois sacs de farine, iusques
à ce qu'ils fussent tous leuez. En ce lieu il se
prend pour la doctrine Euangelicque, contenant le leuain de la dilection de Dieu & du
prochain, en la foy de la saincte Trinité. La
femme qui a prins ce leuain, c'est nostre mere saincte Eglise, qui a prins le leuain de la dilection de Dieu & du prochain, en la foy de
la saincte Trinité, & l'a caché aux trois puissances de l'ame: sçauoir est, l'entendement, la
memoire & la volonté: iusques à ce que ce leuain soit augmenté au cueur des fidelles, par
vne saincte affection & vne saincte & vertueuse conuersation exterieure. Il se prend en
Luc.12.a.1. mauuaise part, quand il est dit, donnez vous
garde du leuain des Pharisiés, là où il se prend
pour mauuaise doctrine, laquelle nous deuons fuir & euiter. Il se prend aussi pour mau-
1.Cor.5.b.6. uaises mœurs, comme quand il est dit, qu'vn
peu de leuain gaste toute la masse: car dés que
nous sommes adonnez à mauuaises mœurs,
& nous demeurons en icelles, d'autant qu'vn
abisme inuocque l'autre, nous nous corrompons & gastons de plus en plus: & pource
sainct Paul nous aduertist de le purger & nettoyer. Pourtãt nous ne nous deuons pas contenter, quand nous nous voulons presenter
à ce sainct & digne Sacrement, d'oster de nous

par apparence, ce vieux leuain de peché, mais deuons mettre peine de toute nostre force & puissance de l'oster & arracher entierement: en sorte que ne nous contentions point à la mode accoustumee, de dire de bouche en no^9 confessant, que nous en sommes marris & nous en repentons, mais mettons y telle peine à l'arracher & oster, que non-seulement le peché nous soit à contrecueur, mais aussi & la volonté & tout ce qui nous y peult induire.

De ce qu'il est commandé de le manger auec des laictues ameres, nous est demonstré, combien est requise auant se presenter à la reception de ce sainct & admirable Sacrement, vne grande probation & saincte preparation. Car par ces laictues ameres, est signifié l'amertume, que celuy qui se presente à ceste saincte table doit auoir de ses faultes & offenses: parce que, qui (comme dit S. Paul) le reçoit indignement, reçoit son iugemēt: parquoy nous y deuons bien penser. 1.Cor. 10.

De ce qu'il est commandé de n'en manger aucune partie, ou crue ou cuicte en l'eaue, mais qu'il falloit qu'il fust tout rosty: nous est demonstré que la foy & les œuures doiuent estre concurrentes à ceste saincte reception. Car par ce qu'il est deffendu le manger crud, c'est à dire qu'il ne le fault pas receuoir auec infidelité: & par le cuict en l'eaue, est signifié

volupté, laquelle doit estre bannie de celuy qui veult receuoir ce sainct banquet.

De ce qu'il fault deuorer la teste auec les intestins, nous est demonstré, que nous deuons fermement croire, que la diuinité & humanité de nostre Seigneur Iesus Christ nous y est exhibee, reallement & veritablement demonstrez par la teste & les intestins.

De ce qu'en le mangeant il fault auoir les rains ceincts, nous est demonstré qu'il ne s'y fault presenter, estant souillé de paillardise, mais qu'il fault auoir les rains ceincts de chasteté & continence. C'est la doctrine de nostre Seigneur Iesus Christ : Ayez, dit il, voz rains ceincts, & des lampes ardentes en voz mains, c'est à dire, soyez chastes & d'vne saincte conuersation, qui soit luysante & apparante. Et par cela nous est demonstré, que nostre Seigneur Iesus Christ & le diable sont differens par habitation : car nostre Seigneur aime les cueurs chastes & nets, & le diable les ords & lubriques. Que nostre Seigneur aime les cueurs nets, il le demonstre en la declaration des beatitudes, quand il dit, heureux sont ceux qui ont le cueur net, car ils verront Dieu. Ce n'est pas assez d'auoir le corps net des paillardises, & si est beaucoup, mais il fault auec ce auoir le cueur net. Il y a plusieurs femmes, & la plus part, qui pensent que toutes les vertuz consistent à ne point paillarder de son corps, & qu'il n'y a vice que

Luc.12.e.35.

la paillardise, & pourueu qu'elles ne soient pour paillardes, elles sont trop femmes de bien. Et cependant elles s'abusent & trompent, car ayant le corps net de paillardise, il faut que par mesme moyen, le cœur le soit, nõ seulement de paillardise, mais de tout autre vice. Car le diable ayme les cœurs sales, comme il est demonstré en ceste legion de diables, que nostre Seigneur chassa qui s'allerẽt fourrer dans des pourceaux, animal ord & salle, & qui se tient & ayme dans la bourbe & villenie. Et pource, puis que Dieu ayme le cœur net, & le diable le salle, nous deuons mondifier nostre cœur, & le nettoyer, par penitence & larmes de contrition, auant que nous presenter à celle saincte table, à celle fin que ne nous y approchions auec vne bouche polluë, depeur qu'il ne nous arriue, comme il fit à Oza, qui voulant redresser l'arche de l'alliance d'vne main polluë, mourut soubdainement.

Marc 5.b.13.

2.Rois 6.a.b.7.

Auec quelle, & cõbien grande pureté, nettеté & sainctеté, nous deuons nous presenter à cest auguste & sainct Sacrement, il se peult veoir par la difficulté que le prestre Achimelec fit à Dauid de luy bailler des pains de propositiõ, qui ne luy en voulut bailler, quelque necessité, que Dauid en eust, qu'au prealable il n'eust sçeu, s'ils n'estoient point souillez, & mesmement auec les femmes. Que si a des simples pains sanctifiez au temple telle puri-

1.Rois 21.b.4.

fication estoit requise, à combien plus forte raison, à la reception du sainct Sacrement.

De ce qu'ils deuoient auoir leurs souliers chaussez en leurs pieds, nous est demonstré qu'elles doiuent estre les affections de ceux, qui se presentent à ceste saincte communion: car les pieds de l'ame, ce sont les affections. Comme les pieds du corps, le portent à sa volonté: ainsi les affectiõs de l'ame, selon qu'elles sont bonnes, ou mauuaises, la conduisent, ou en la gloire eternelle, ou au feu eternel. Or *Matt.7.b.14* pour autant, que comme dit nostre Seigneur, la voie de vie est estroicte, & mal aisee à cheminer, il fault, si nous y voulons passer aiseement, chausser les pieds interieurs de l'ame, à chacun desquels il fault son propre soulier, de peur que si nous les eschangeõs, il ne nous blessent le pied. Le propre soulier du pied droit de l'ame, est l'amour diuin, qui en la reception de ce sainct, auguste, & admirable sacrement, est tant necessaire, que sans iceluy, ce sacrement est receu indignement & à damnation. Par ainsi nous ne nous deuons pas presenter là deschaussez, pour la necessité que nous auons de cest amour diuin: lequel ainsi que, la verge de Moyse, conuertie en serpent, deuoroit les serpens des magiciens d'Egypte: ainsi ce feu d'amour diuin, brusle & deuore *Luc.12.f.49.* tout amour mondain. C'est ce feu duquel nostre Seigneur est venu embrazer le monde. Puis doncques que nostre Seigneur veult, que

ce monde soit embrazé du feu d'amour diuin; nous le deuons chercher, & l'aiant le deuõs cõseruer, à celle fin que nostre ame chaussee de son vray soulier, puisse marcher plus seuremẽt, par les deserts de ce monde, sans s'y blesser. Car comme celuy qui passant par vn desert, s'il n'a de bons souliers, se blesse, & estãt blessé, ne peut plus cheminer: ainsi l'ame qui ne sera chaussee de l'amour & dilection de Dieu, ne poura cheminer par la voye.

Le soulier du pied senestre, est l'amour & dilectiõ du prochain, qui cõme l'vn des pieds ne peut marcher que l'autre ne suyue, l'vn ne peut estre sans l'autre, & est ceste dilection de son prochain tant necessaire, sans exceptiõ d'amy ou d'ennemy, que sans icelle, nous ne sçaurions rien faire, qui fust à Dieu aggreable, non pas seulement luy presenter vn offrande, qu'au preallable nous ne nous soyons reconciliez. Ce que mesmes nostre Seigneur nous demonstre, en interpretant la loy Mosayque, quand il dit. Vous auez ouy qu'il a esté dit aux anciens, vous aymerez vostre amy, & hairez vostre ennemy: mais ie vous dis, aymez vostre ennemy, faictes bien à ceux qui vous hayent, & priez pour ceux qui vous persecutent. Et parce qu'il n'estoit pas commandé en la loy de hayr son ennemy, ains y auoit esté faulsemẽt glosé, par les Scribes & Phariseens: nostre Seigneur ne dit pas qu'il y fust escrit, mais dit vous auez ouy, qu'il est dit aux an-

Marc 5. 43.

ciens. Ceste deprauation de ce cõmandement auoit esté demonstree en figure, lors qu'il fut donné: car il est dit, que Moyse montant à la montaigne, pour receuoir les commandemés à veu du feu & de la fumee, par cecy nous est demonstré que le but de la loy n'estoit qu'amour, parce que le feu, ne signifie qu'amour, mais par la fumee, nous est demonstré, que le commandemét de dilection deuoit estre obscurcy, comme il a esté par les Pharisees, qui y ont adiousté, & vous hairez vostre ennemy: mais nostre Seigneur au contraire de leur addition & faulse interpretation, veut qu'on ayme, & son amy & son ennemy: comme il est monstré en figure, en l'ancien testament où il est dict, que Moyse receut la loy, en deux tables de pierre, qui pour l'idolatrie du peuple furent rompuës, & puis il en receut d'autres, qui ne furent pas rompuës. Par les premieres tables qui furent rompuës, nous est demõstré la difficulté, que les Hebreux firent, touchant ceste dilection. Mais les secondes qui ne furét pas rõpuës, nous enseigneét qu'en l'Eglise Catholique ceste loy seroit entretenuë, iusques à la fin du monde, qui auoit esté donnee à Moyse, & par son ministere au peuple, & authorisee par nostre Seigneur Iesus Christ, lequel par icelle nous commande six choses. La premiere de ne se cholerer & passionner, estát la douceur merueilleusemét requise au Chrestien: qui pour ce a esté colloquee entre les

Exod.19. *Exod.32.d.19.* *Mes.34.a.1.*

beatitudes,auec asseurance de recompése. La deuxiesme de ne frapper, car s'il n'est pas loysible comme il n'est,de se cholerer ny d'outrager son prochain, sur peine d'estre coulpable de iugemét, encor l'est il moins de le frapper. La troisiesme de porter les iniures patiémment, à l'exemple des Apostres,qui s'en alloient ioyeux de deuant le conseil, pource qu'ils auoiét esté trouuez dignes, de souffrir contumelie, pour le nom de Iesus. La quatriesme de l'aymer: la cinquiesme,luy faire bien: la derniere prier pour luy, dont nostre Seigneur mesme nous en a donné l'exemple, priant pour ceux, qui le crucifioient. Or en ce commandemét, l'obseruance duquel est necessaire au Chrestien, nous deuons remarquer trois choses, qui y sont requises, l'affection, l'œuure & la parole. Touchant l'affection,nostre Seigneur dict aymez: pourautant qu'il les faut aymer, non par ceremonie ou mine, d'autant que Dieu ne se peut tromper,ains de cœur & d'affection. Touchant l'œuure, il dit, faictes leur bien: ce qu'auoit esté preueu long temps auparauant,par le Sage, quand il dit, Si ton ennemy à faim,fais le repaistre, s'il a soif, fais le boire,en sorte qu'il le faut secourir de toute nostre puissance. Touchant la parole, il est commandé de prier. Ce commandement,a esté incongneu en la loy de nature, obscurcy en la loy escrite,& fort exprez en la loy Euangelique. Tellement que c'est proprement, vn

Act.5.g.41.

Luc 23.e.34.

Prou. 25.c.21.

commandement de la loy Euangelique. Si doncques nous sommes Chrestiens, & voulons estre aggreables à Dieu, & marcher en seureté par le desert de ce monde, il nous faut chausser ce soulier senestre, de l'amour & dilection de nostre prochain, ayant au prealable chaussé le dextre, de l'amour de Dieu.

Dauantage, comme les souliers, sont faits de cuirs de bestes mortes, ils nous representét icy la mémoire & exemple de deuotion, que les saincts & bienheureux, qui sont morts en Iesus Christ, ont eu en ce saint sacrement, qui doiuét estre imitez & suiuis par nous : à celle fin, que comme les souliers preseruét les pieds des dangers des cailloux & espines, ainsi par leur exemple, nous mettions peine, à fuir le mal & faire le bien.

De ce qu'il fault auoir vn baston en ses mains, nous est demonstré l'occasion de l'institution de ce sacrement, qui est pour la memoire & recordation de la mort & passion de nostre Seigneur Iesus Christ. Et par le mistere du baston, qu'ils deuoient auoir en la main, est signifié, que nous deuons mediter & cõtempler le mystere de la passion, auãt nous presenter à ce sainct sacrement.

Dauantage, ainsi que le baston, si nous le tenons en nostre main, nous porte, soustient & aide à marcher, & nous defend des bestes, & si nous le faisons porter à nostre seruiteur, il ne nous sert de rien : ainsi le merite de la pas-

ſion,& croix de noſtre Seigneur, ſi par bonnes & ſainctes œuures, nous l'appliquons ſur nous, nous donne confort & aide à bien viure, nous donne force pour vaincre le diable, & nous conduit à la gloire eternelle. Mais ſi nous la laiſſons porter à noſtre ſeruiteur, elle luy ſeruira: mais non pas à nous. Si auſſi nous ne l'appliquons point ſur nous, ores qu'elle ſoit ſuffiſante pour nous ſauuer, elle ne le fera pas.

De ce qu'il eſt commandé de le manger haſtiuement, cecy eſt dit pour deux manieres de perſõnes, les curieux, & les ſcrupuleux. Les curieux, qui plains de queſtions, ne peuuent contenter leur eſprit, ains à toutes heurtes, ſont en difficulté & doubte: contre tels il eſt dit, qu'ils le mangeront haſtiuement, parce qu'ils ſont là inutilement languiſſans: & pource qu'il n'eſt ia beſoing, de ſ'enquerir des moiens, comment cecy, comment cela, il ſuffiſt que Dieu l'a dit, & qu'il le peut, & qu'il n'eſt ny menteur, ny trompeur. Par ainſi mangez le haſtiuement, c'eſt à dire croiez fermement, qu'apres la conſecration, le vray & vif corps de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, y eſt veritablement & reallement.

Cela eſt dit auſſi contre les ſcrupuleux, leſquels ont touſiours quelque remors de conſcience, doubtãt de n'auoir pas bien fait leur deuoir. Ce qui eſt fort dangereux: car quand nous auons fait noſtre deuoir, ſelon noſtre

puiſſance & fragilité, pour l'examen de noſtre conſcience, en ayant vne vraie contrition & douleur de cœur, d'auoir offenſé Dieu, & puis par la ſacramentelle confeſſion, deuant le preſtre receu noſtre penitence & abſolutiõ, nous deuons ietter l'ancre de noſtre eſperance, en la mer de la grand bonté de Dieu, & en faiſant ce que deſſus nous ſerons ſuffiſemmét guidez, par le moien de ceſte prouidence.

La ſeconde eſtoille que nous deuons prendre pour noſtre guide & conduite eſt foy, qui nous aprend ce que nous deuons remarquer, conſiderer & mediter, lors que nous communions, & pour ceſt effect nous deuons auoir troys conſiderations.

La premiere conſideration que nous deuõs auoir en l'eſtoille de la foy eſt, que nous deuons regarder & conſiderer en ce ſacrement, Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, qui eſt vn miroir ſans macule, auquel il fault que tous ceux qui deſirent obtenir la vie eternelle ſe mirent & contemplent. A celle fin que comme les ieunes filles ſe parent & ornent, par l'aide du miroir pour paroiſtre belles: ainſi les Chreſtiens, par le miroir Ieſus Chriſt, ſe mirans & par ſon ayde ſ'habillans, ſoient trouuez excellemmét beaux, en ſa preſence.

Et pour nous mieux, & plus excellemment mirer, il nous faut veoir, dequoy eſt fait le miroir, il eſt fait de deux pieces, de verre & de plomb. Le verre, ou criſtal ſont de grãd duree, en ſorte

en ſorte qu'ils ne pourriſſent iamais, & ſont clers & luiſans: & le plomb eſt obſcur: & de ces deux, eſt composé le miroir, en ſorte qu'il ne peut eſtre parfait de l'vn ſans l'autre. Ainſi en ce ſainct ſacrement, eſt la treſclere & eternelle diuinité, laquelle habitāt en vne lumiere inacceſſible, ne ſe pouuoit clerement veoir de nous, ſi elle n'euſt eſté conioincte, auec la baſſe & obſcure humilité de noſtre humanité. Or en contemplant ceſte diuinité, nous deuons nous repreſenter deuant les yeux la grādeur de Dieu, & penſer en nous meſmes, que ſi nous eſtions deuāt vn Roy, nous nous preparerions & accommoderions, pour luy eſtre agreables. A combien plus forte raiſon le deuons nous faire, puis que nous nous allons preſenter deuāt le Roy des Roys, le Seigneur des Seigneurs? Il faut donques remarquer & oppoſer ſa munificence & ſa grandeur, à noſtre baſſeſſe & vilité, luy demandant pardon des pechez commis, & luy rendre graces des benefices receuz. Si puis apres nous venons à remarquer & conſiderer le plomb de ſon humanité, annexé à ſa diuinité, pour l'accōpliſſemēt du miroir, cela no⁹ induira à l'aimer: quād nous cōſidererōs, cōmēt d'vne ſi grād gloire où il eſtoit, il eſt deſcendu en ces tenebres, eſquelles il eſt venu, pour l'amour de nous, & ſ'eſt quaſi aneāti pour nous. Ie dis pour nous, non Anges, ny iuſtes, mais pecheurs, ingrats & ſes ennemis. Et ſi auec tant d'indignitez,

nous nous recognoiſſons, & retirons de noſtre vie inique, il ſe dõne à nous, en vraie viãde, comme arre & gaige de l'heredité eternelle.

Apres auoir conſideré ce que deſſus, t'en iras ouyr la ſaincte Meſſe, durant laquelle tu ſeras attentif és ſainctes ceremonies d'icelle, qui figurent & repreſentent le myſtere de la paſſion : & penſeras ce pendant auec quelle crainte & reuerence, tu te dois preſenter à ce ſainct & admirable ſacrement, remarquant l'excellence, de celuy que tu veux receuoir. Car en ce ſacrement eſt reallement, veritablement & de fait, contenu le ſang, l'ame & le corps, de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: (comme nous deduirons amplement cy apres) ſçauoir eſt : ſa diuinité & ſon humanité, ne ſe pouuans ſeparer l'vn de l'autre. Et par ce moiẽ remarque & ſonge, en quel honneur & reuerence, tu te dois approcher de ce ſainct ſacrement, en la preſence duquel, les principautez celeſtes tremblent. Tu pouras auſſi conſiderer ta baſſeſſe & infirmité, & la contrepoiſer auec ſon alteſſe : & par ce moien tu verras & cognoiſtras la grandeur de ſa charité, par laquelle vn ſi grand Seigneur, ſe donne ſi liberalement à vne ſi baſſe & ſi vile creature, pourueu qu'elle ſe prepare deuëment.

T'eſtant par ces & autres cõſiderations & meditations, que de toy meſme pourras excogiter, enflambé le cœur en ſon amour, tu te

presenteras à le receuoir: & auec crainte, reuerence & humilité, le receuras. Priant humblement ce Seigneur que tu reçois, qu'il te daigne receuoir, & se transformer en toy: d'autãt qu'ainsi que la viande, que nous receuons, se transmue & conuertist en nous, icy au cõtraire, par la digne reception, du vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ, nous sommes cõnuertis & transmuez en luy.

Quand tu l'auras receu, tu t'arresteras vn peu à remercier ce Seigneur, que tu as receu, & l'accompagneras, & te consoleras auec luy, pendãt que tu l'as en ta poictrine. Et sois songneux & curieux, de bien & dignement loger cest hoste, que tu as receu chez toy, te resiouissant de sa tresdouce conuersation: & luy demandes vne aide particulier, pour euiter les fautes accoustumees, & pource tu pouras faire quelque oraison vocale. Et de là tu te pouras retirer en ta maison, en laquelle tu emploieras le iour & le reste de ta vie, en œuures de pieté & misericorde, & en sainctes pensees & meditations.

Iosias a engendré Ieconias en la transmigration de Babylonne.

QVi ne remarquera de pres, les manieres de parler de l'escriture saincte, & ne voudra prendre la peine d'esplucher l'interpreta-

2.Pier.1.d. 21. tion, q̃ les saincts Peres, inspirez par le sainct Esprit, nous en ont laissé, se trouuera souuent en la lecture d'icelles intrinque. Et pour exemple, il semble qu'en ce lieu, sainct Matthieu aye obmis, vn des peres de ceste genealogie: car il dit que Iosias a engendré Ieconias, & l'Escriture dit que Iosias a engendré Ioachin, & Ioachin Ieconias, Pour accorder ceste diuersité, il nous faut veoir l'interpretation des ancieus, car par icelle nous serons instruits du tout. Sainct Hierosme interpretant cecy, dit q̃ & le pere & le fils, ont esté appelez & Ioachin & Ieconias, de mode que le pere: est nõmé à la fin de la quatorzaine, & le fils au commencement de l'autre: de façon que quand il est dit, que Iosias a engendré Ieconias & ses freres, il faut entendre, le pere: & quand il est dit, que Ieconias a engendré Salathiel, il faut entendre le fils. Et de fait autrement, les trois quatorzaines, par lesquelles, (pour les raisons qu'auons deduites au commencement) sainct Matthieu a voulu descrire la presente genealogie, ne seroient point complettes, pour l'ordre desquelles, sainct Matthieu a mis le pere a la fin de l'vne, & le fils au commencement de l'autre. Or a voulu monsieur sainct Matthieu deduire ceste genealogie par trois quatorzaines, pour tacitement respondre à ceux, qui se pourroiẽt esbahir, pourquoy la bõté de Dieu, qui a esté & est si grãde enuers nous, a tãt tardé d'enuoier en ce mõde nostre salutaire: c'est

à dire celuy, par lequel a esté operé nostre salut au mõde, ç'a esté parce qu'il a esté griefuement offensé, par ceux mesmes, ausquels il l'auoit promis, comme il est demonstré, par ces trois quatorzaines. Cecy nous est apertement demõstré, par la respõse que Dieu fist à Moyse, lors qu'il luy fit requeste d'enuoier le Messias, au lieu de luy, que Dieu vouloit enuoier vers Pharaõ. Ie te prie dit Moyse, enuoie celuy que tu dois enuoier : Et lors dit le texte, Dieu estant courroucé contre Moyse, respõd au propos qu'il luy auoit tenu, & nõ à celuy de Moyse, ie sçay qu'Aaron ton frere Leuite, est eloquẽt : comme s'il vouloit dire, quand i'ay demãdé à Dieu, qu'il enuoiast celuy qu'il deuoit enuoier, il en a esté fasché, & ne m'a point fait de respõse. Pour quelle autre occasion estoit Dieu irrité, sinon pour le peché des maisons d'Abraam, Isaac & Iacob, ausquels il auoit fait la promesse: les enfans desquels auoiẽt vendu par enuie leur frere Ioseph, pour esclaue, qui pour ceste raison, en seruit quatorze ans. Car il n'auoit que seize ans, quand il fut vendu, & quand il fut mis en liberté, il en auoit trente. Exod. 4. c.

Or tout ainsi cõme allieurs, Dieu dit selon le nombre de quarante iours, que vous auez consideré la terre, vn iour vous sera reputé pour vn an, & receurez vos iniquitez, par quarante ans : ainsi pouuõs nous dire, que les quatorze ans, q̃ Ioseph a seruy, cõme esclaue en Egypte, ont esté imputez aux enfãs d'Iraël,

pour vn chacun an, vne generation, estant differee la semence, qui auoit esté promise à nos peres, par quatorze generatiõs. Apres lesquelles encore ne fut elle pas enuoiee, pour le peché de Dauid, pour lequel elle fut encores quatorze autres generatiõs differee. Ou encores pour la multiplicatiõ des pechez des Roys de Iuda, elle fut differee, & furẽt iceux menez captifs en Babylõne. Au retour de laquelle captiuité, les quatorze generations estant expirees, Dieu a enuoié son fils vnique, suiuant sa promesse, comme nous verrons en son lieu. Sainct Matthieu doncques, voulant pour nostre instruction ourdir sa genealogie, par trois quatorzaines, a descrit le pere, en la fin de l'vne, & sans repeter le pere, il commence la derniere quatorzaine, par le fils.

Or apres que le bon Roy Iosias fut tué par Pharaon Necho Roy d'Egypte, il constitua en son lieu Sela, qui autremẽt est appelé Ioachas son fils, q̃ regna trois mois, & puis le mena captif en Egypte, & establit Eliachin, q̃ autremẽt fut appelé Ioachin, son frere en son lieu, apres luy auoir imposé grãds tributs, & regna vnze ans: apres la mort duquel son fils Ioachin, qui autremẽt estoit appelé Ieconias, regna en son lieu trois mois, & estãt pris par le Roy de Babylõne Nabuchodonosor, auec sa mere, son oncle Sedechias luy succeda au royaume, & regna vnze ans, & estant vitieux, ne se voulut point amender: & pour ce, il fut assiegé par

Nabuchodonosor:& estãt prís, il eut les yeux creuez, & fut mené captif en Babylonne.

Or dit sainct Matthieu, Iosias a engendré Ieconias & ses freres, en la transmigration de Babylonne. Quãd il dit, en la transmigration de Babylonne: ce n'est pas à dire que Iosias y fut, mais c'est à dire que ce fut enuirõ ce tẽps là, d'autant que les enfans de Iosias y furent menez, & notamment est il icy dit, & ses freres: parce qu'ils estoient tous meschans, pour le vice desquels le peuple souffrit ceste captiuité.

Et denote & prefigure ceste transmigration de Hierusalé en Babylõne, celle que les Apostres ont fait par le peché des Iuifs, (ausquels il failloit que le royaume de Dieu, fust premierement annoncé) aux Gentilz, parce que les Iuifz s'en estoient rendus indignes: & pource le pere est nommé Ieconias qui signifie la resurrection du Seigneur, parce que la transmigration se fit apres la resurrection: Et le fils Ieconias, qui signifie aussi preparation au Seigneur. Parce que ceste transmigration, est demeuree aux Gentilz, par la libre & prompte preparation, qu'ils ont faicte en leurs cœurs, pour receuoir leur doctrine, pour l'effect de laquelle, sainct Iean Baptiste auoit esté enuoié aux Iuifz, afin qu'ils preparassent les voies du Seigneur, mais parce que par la dureté de leur cœur, ils ne l'ont pas voulu faire, ains s'en sont rendus indignes, la transmigra-

Act. 13. g. 46.

Marc 1. a.

tion a esté faicte aux Gentilz.

Par Ieconias, qui a engendré Salathiel apres la transmigration de Babylonne, nous est demonstré, que si nous voulōs estre deliurez, & sortir de la confusion & captiuité, où par nos pechez & la ruse & cautelle de nostre aduersaire, nous sommes pour aller en la Hierusalé celeste, il faut preparer nos cœurs, par penitéce, par le moien de laquelle, nous aurons remission de nos fautes.

Apres la transmigration de Babylonne Ieconias a engendré Salathiel.

DEpuis la transmigration de Babylonne, iusques à nostre Seigneur, ou par la malice du temps, ou pource que Dieu ne la pas permis, nous ne lisons la vie de pas vn des peres, dont nostre historiographe fait mention en nostre droguier, reste de Zorobabel, au premier d'Esdras. Parquoy pour la continuation de nostre droguier, nous ferons à l'exemple du medecin, qui trouuant ses simples de diuerse vertu, les mixtionne & accōmode en sorte, qu'ils sont vtiles à diuerses maladies. Ainsi ne trouuans l'histoire de leur vie, pour nous conformer à celle des bons, & euiter celle des mauuais, nous nous arreste-

rons à l'ethimologie & significations de leurs noms, suiuant laquelle nous dresserons les degrez de vertu, mentionnez en noz quarante deux mansions, que les enfans d'Israel firét au desert.

Apres doncques la transmigration de Babylõne, Ieconias a engendré Salathiel, qui signifie ma requeste ou requis de Dieu; pour nous demonstrer que quand par œuures sainctes & vertueuses, nous sommes resuscitez de nostre peruerse & inique vie, à vne saincte & meilleure, alors par la preparation que nous auons faicte de noz cueurs à Dieu, nous sommes aimez & requis de luy, en obseruant ses commandemens: par laquelle obseruation nous nous sommes vnis & conioincts auec luy par le moyen des sacremens, qui sont les vrays seaux & marques de ladite obseruation, comme nous auons dit: mais pourautant que plusieurs abusent & de l'intelligence & de l'execution d'iceux, nous en traicterons icy le plus succinctement qu'il nous sera possible.

Pour l'intelligence dequoy il fault sçauoir que sacrement est vn signe sacré, visible de la grace de chose inuisible, institué de Dieu. Où il fault considerer deux choses, à sçauoir le sacrement, c'est à dire, le signe exterieur, qui se presente à nous, & la chose du sacrement, qui est la diuine & spirituelle puissance, baillee à ceux qui reçoiuent dignement les sacremens.

Et sont iceux sacremens, signes efficaces de

garder la vertu qu'ils representent: & ores que la piscine de Hierusalem, figuré d'iceux, n'eust point vertu naturelle de guarir le premier qui descendoit dedans, parce qu'autrement elle eust guary en tout temps, tous les malades de Hierusalé & de Iudee, ains l'auoit du mouuement de l'Ange, qui descédant dedans, la troubloit & agitoit miraculeusemét: de façon que le mouuemét Angelique la rendoit vn instrument propre, pour cóferer vn effect supernaturel. Neátmoings comme le bois que Moyse jetta aux eaues de Marath, par lequel elles furét adoucies, & le sel qu'Helisee jetta aux eaues de Hierico, par lequel il les ameliora, n'estoiét pas instrumens naturellement propres, à conceder tels effects supernaturels: Mais comme
1. Cor. 1. d. 25. dit sainct Paul, Ce qui est le plus infirme, voire contraire à produire quelque chose, s'il plaist à Dieu le deputer & eslire pour s'en seruir, il est plus vertueux & puissant que ne sont toutes les forces naturelles, liees & joinctes ensébles:

Ainsi les sacremés de l'Eglise, combien qu'ils ne soient aptes ny capables, de conferer naturellement ny exhiber, la grace diuine, qu'ils signifient toutesfois, à cause de ceste deputatió diuine, qui les agite & s'en sert, par ses ministres, Dieu confere & dóne comme à ses conduits & instrumens, esleuz de son bon gré & plaisir, la vertu d'vn effect celeste & supernaturel, qu'ils representent & figurent.

Et de ce que les aduersaires & aneantisseurs

de la religion Chrestienne, proposent que les Prestres ressemblent aux charmeurs, qui ont opinion que par le bruict & recitation des parolles, ils apportét & attirent du ciel vn effect inuisible, en sorte qu'abusans de la parole de Dieu, ils luy donnent vn effect nouueau, controuué & imaginé.

Ie responds que celuy qui cognoistra la vertu supernaturelle de la parole de Dieu, ne s'esbahira point si les Prestres estiment operer par icelle, les effects promis : car il est tout certain que la parole de Dieu produit de merueilleux effects, & qu'elle a commandement, non seulement sur les creatures sensibles & raisonnables, mais aussi sur les insensibles, inanimees & incapables de raison : comme quãd nostre Seigneur voulut faire cesser la tempeste, parlãt à la mer, qui est creature insensible, il luy dist, tais toy, & te tiens coye : soudain ceste parole eut son effect, car la mer s'appaisa, & la tempeste cessa ; & mesme la parole des personnes aimees de Dieu, a grande puissance sur les creatures : comme fit Iosué, quand il commanda au Soleil de s'en aller en Gabaon, & la Lune en la vallee d'Aialon. Et Helie qui fit descẽdre le feu du ciel. En sorte que si nous voulõs bien regarder aux frequents exemples de la saincte Escriture, qui nous demõstrent la puissance de la parole de Dieu, à trãsmuer les choses creées, & les conuertir en autres, nous n'y trouuerons nulle doubte.

Mat. 8 *d.* 39.

Iosué 10. *c.* 12

4. *Rois.* 1. *b.* 10.

Et cependant il ne fault confondre la parole de la predication auec la parole des sacremens : car la parole de la predication ne peult seruir si elle n'est ouye & entendue, mais la parole du sacrement, ne laisse quelquesfois à auoir son effect, encores que personne ne l'entende : comme au Baptesme des petits enfans & insensez, & mesmes ausdictes choses inanimees, comme au sacrement de l'Autel, sur le pain & sur le vin.

Et vault la parole de sacrement, pour conferer la remissiō des pechez & graces spirituelles, à ceux sur lesquels elle est appliquee, & sur lesquels les paroles sacramentelles sont prononcees : ce que ne faict pas la seule parole de predication, comme on peult veoir au sacrement de Baptesme, auquel nos aduersaires mesmes ne se contentēt pas de prescher la parole de Dieu, pour annoncer le peché estre remis à celuy qui se presente au sacrement, (ce q̃ neantmoins deuoit estre suffisant, si par la parole de predication se faisoit la remission) ains outre la predication vsent d'autres paroles, signifiantes icelle remission, disant: Ie te baptise au nom du pere, &c.

Que la parole de Dieu aye vertu supernaturelle, il se peult veoir dauantage par les propos des Disciples, qui s'en alloient en Emaus, lesquels disoient que leurs cueurs estoient ardens, lors que Iesus Christ parloit à eux par les chemins. Ils parloient adōc de la parole reci-

tee par Iesus Christ, qui auoit vertu non seulement de signifier, & d'interpreter les Prophetes à leurs oreilles, mais aussi auoit vne puissãce d'alterer, changer & eschauffer leurs cueurs. C'est ce q̃ nous dit nostre Seigneur par le Prophete: Quelle similitude y a il de la paille au grain, mes paroles sont elles point comme le feu & comme le marteau qui brise les pierres? *Hiere.23.f. 28.29.*

Sainct Paul escriuant aux Corinthiens, se nomme leur pere, disant qu'il les auoit engendrez en Iesus Christ par l'Euangile: & en cest endroict il parle de l'Euangile qu'il leur a recité, presché & enseigné: & en l'Epistre aux Romains il dit, qu'il n'a point de honte de l'Euangile, car c'est vne puissance pour sauuer tous fideles. *1.Corin.4.*

Or eschauffer, changer les mœurs, briser & conuertir les durs & obstinez, engendrer les hõmes prophanes, enfans de Dieu, & les sauuer, ce sont effects que nous deuons admirer, comme choses supernaturelles, & sont attribuees par l'Escriture saincte à la parole diuine, preschee & annoncee, d'autant que c'est vn instrument esleu & choisy de Dieu, pour donner aux hommes les effects qui luy sont attribuez: de façon que la parole de Dieu recitee & prononcee, a autre vertu que de signifier.

Et par ainsi nous deuõs nous arrester plustost à la doctrine de l'Eglise Catholique, d'autant qu'elle est conforme à la parole de Dieu, qu'à

celle de ses aduersaires heretiques, pourautant qu'ils veullent conformer la parole de Dieu à leurs affections, comme on peult veoir par leurs œuures, mais plus specialemẽt en la matiere des sacremens, comme Dieu aidant nous demonstrerons en son lieu.

Quand au nombre des sacremens il est incertain & incogneu à noz aduersaires, qui le mettent à leur fantasie, tantost deux, tantost trois, tantost quatre. Mais nous sommes instruits, tant par les saincts Escritures, que par la doctrine de l'Eglise Catholique, qu'il y en a sept : sçauoir est Baptesme, Confirmation, Penitence, Eucharistie, Ordre, Mariage & extreme Vnction. La meilleure part de nosdits aduersaires, n'y en met que deux, Baptesme & la Cene.

Et est ce differend demonstré en figure en l'ancien testament, où il est dit qu'en l'Arche de Noé, vraye & singuliere figure de l'Eglise, Dieu commanda d'y mettre des bestes mundes & immundes, des mundes sept paires, des immundes seullement deux. Par là nous enseignant, qu'en son Eglise il y aura sept sacremens saincts & mũdes, & qui luy serõt agreables, & à ceux qui les receurõt vtiles & profitables, cõme les viandes mundes & permises, l'estoient aux enfans d'Israel.

Et qu'au cõtraire ceux qui ne serõt du corps de l'Eglise, bien qu'ils l'attribuent estre en eux, n'en trouueront que deux, impurs & immun-

des, & qui seront infructueux, nuisans & pernicieux à ceux qui en vseront, comme estoiét les bestes immundes aux enfans d'Israel, entre lesquels s'en est trouué d'vn tel zele, qu'ils ont mieux aimé mourir, que de mãger des bestes immundes, nous instruisant par là, que les Chrestiens & vrais enfans de Dieu, deuroient plustost souffrir dix mille morts, si tant ils en pouuoient souffrir, que d'assister ny consentir à tels blasphemes & impietez, & que qui les veult conseruer & entretenir, ne se peult dire enfant de Dieu, veu mesmes qu'ores qu'ils n'en tiennent que deux, en leurs instructions pour les enfans, ailleurs en enseignent dauantage.

Caluin mesme, est en ceste doctrine si incertain, qu'ores qu'en son Cathechisme il n'en mette que deux, & qu'on l'apprẽne aux nouueaux dogmatisans, sçauoir est le Baptesme & la Cene: neátmoins (combien qu'il faille pour bien mentir, se resouuenir de ce que l'on a dit,) oubliant ce qu'il auoit escrit, dit en son Institution, que l'imposition des mains est sacrement. Luther y adiouste la penitence. De façon q̃ faulte de bien espelucher les sainctes Escritures, ou ignorance, ou malice, les faict ainsi changer d'opinion. *Instit. lib. 4. cha. 19. sect. 28.*

Or encores que le nombre des sacremens de l'Eglise soit demonstré en plusieurs lieux de la saincte Escriture, il me suffira (d'autant qu'vne auctorité vault autant & a tant de vertu & vi-

gueur que cent,) de la figure qui nous à esté demonstree par le Prophete Elisee, au cõmandement qu'il fit à Naaman Sirus, ladre, pour la purgation de sa lepre, qui figuroit le peché, auquel il commanda de se lauer sept fois: par cela nous instruisant, qu'en l'Eglise il y a sept sacremens exterieurs, pour guarir la lepre de peché, qui sont contraires aux sept pechez mortels.

Et de ces sept sacremens, il y en a trois qui ne se reïterent point, parce qu'ils impriment en l'ame caractere, sçauoir est, Baptesme, Confirmation & Ordre: & les autres quatre se peuuent reïterer.

Salathiel a engendré Zorobabel.

D'Autant qu'il y a differẽce entre le vice & la vertu, d'autant y en a il entre le vitieux & le vertueux: parce que le vertueux est requis, aimé & estimé d'vn chacun, voire mesme du vicieux, sinon fort aimé, à tout le moins estimé, loué & admiré. C'est pourquoy Salathiel, qui signifie requis de Dieu, a engendré Zorobabel, qui est à dire le maistre de Babylõne, ou de cõfusion: car celuy qui par ses vertus & prud'hõmie est requis & aimé de Dieu, est tel, qu'il commande au vice & à la confusion, par la doctrine & exemple desquels (ainsi que par le moyen de Zorobabel, les Israelites furent remis en leurs biens & deliurez de leur captiuité,) se doit regir le penitent, à celle fin

qu'il

qu'il soit maistre de Babylone.

Quand Zorobabel demeuroit au seruice de Darius Roy, il s'esmeut entre luy & deux de ses compagnons vn honneste debat, à sçauoir qui estoit la chose de ce monde la plus forte: l'vn dist qu'il n'y auoit rie plus fort que le vin: l'autre dist qu'il n'y auoit rien plus fort que le Roy: Zorobabel dist, qu'il n'y auoit rien plus fort que les femmes, mais que la verité surmõtoit tout. La dispute fut proposee en la presence du Roy Dayre, & qui la voudra veoir il la trouuera au long dans Esdras, qui dit que Zorobabel gaigna la dispute, & fut iugee du Roy & de ceux qui estoient auec luy, la verité estre la plus forte: & Zorobabel tellement loué & estimé par son discours, que le Roy Dayre luy promit auec serment de luy donner tout ce qu'il luy demanderoit, voire iusques à la moitié de son Royaume: Ie ne demãde, dit il, point ton Royaume, mais iouys en eternellemẽt. Seulement ie me cõtente s'il te plaist permettre, ce que tõ predecesseur Cyrus nous auoit accordé auant ton aduenemẽt à la Couronne. Ce que le Roy luy accorda.

Et pour cela a il aussi esté appellé Zorobabel, qui signifie encores iouyssance mise en arriere, ou reculee: parce que luy ayant le Roy offert la iouyssance & possession de la moitié de son regne, il la refusa, preferant la liberté de son peuple à vn Royaume terrien & caduc.

Par cela nous demonstrant, que si nous vou-

lons estre vrays enfans de Dieu, que nous deuons preferer les biens celestes aux caducs & terrestres, en obseruant la promesse que nous auons faicte au sacrement de Baptesme, en la reception, duquel nous auons renõcé à Sathã & à ses pompes, qui n'est autre chose que les delices & affections mondaines. Que si nous preferons icelles à nostre salut, nous perdrons la remission qu'auons euë par la reception de ce sacrement.

Or Baptesme est vn sacrement par lequel on reçoit la grace du sainct Esprit, & la remission des pechez, & est donnee à l'eaue telle vertu, qu'elle ne touche que le corps & nettoye l'ame par la parole de Dieu, en laquelle il fault mettre difference entre le son & bruit labile de la prononciation des paroles, & la vertu permanente, delaissee par icelles.

Car le son des paroles qui est en l'air, n'a pas la vertu de changer ou donner quelque vertu supernaturelle aux elemens: mais la vertu permanante d'icelles, a puissance de transmuer ou dõner vertu supernaturelle, comme l'eaue du Baptesme, laquelle n'est plus lors eaue vulgaire, pour lors applicable à nettoyer le corps, ains est propre & efficace, par la vertu de la parole de Dieu, à lauer & nettoyer le peché.

Et se doit conferer ce sacrement aux petits enfans, parce que comme le pere & la mere qui sont ladres, rendent leur posterité maculee de ladrerie, & comme la racine de l'arbre

estant pourrie, pourrit l'arbre : ainsi nous a infecté Adam de sa coulpe. Et comme les petits enfans sont maculez, non de leur propre coulpe, ains de celle d'autruy, à sçauoir de la coulpe originelle de noz premiers parẽs: ainsi peuuent ils & doiuent receuoir le Baptesme en la foy de leurs parens & amis, lesquels sont tenus de les instruire & endoctriner en icelle.

Et d'autant que le Baptesme est vne regeneration d'esprit, & que comme vn homme nay selon la chair, ne peult renaistre vne autre fois selon icelle : ainsi aussi on ne doit reïterer la generation spirituelle, c'est à dire le Baptesme: Car par ces deux natiuitez, naturelle & mystique, nous sommes faits enfans, & du premier pere Adam selon la chair, & du second selon l'ame : de façon que l'on ne peult ny ne doit on nomplus reïterer le Baptesme, que de rentrer au ventre de sa mere.

Ceux mesmes qui ont esté baptisez par les heretiques, si en leur baptesme l'institution de Iesus Christ a esté obseruee, il n'est pas besoing d'y retourner : mais il est bon, que ceux qui ont receu le Baptesme hors de l'Eglise, quand ils y entrent, reçoiuẽt l'imposition des mains.

Et ne doit nul estre si hardy, que de promettre salut aux enfans qui meurẽt sans baptesme, veu que l'Escriture ne le leur promet pas, laquelle doit estre preferee à toute particuliere opinion.

Et ores que l'on soit Christien, l'on n'engen-

dre point pour cela vn Chrestien, ainsi que le Iuif circoncis engendre vn enfant auec le prepuce exterieur: en sorte que comme il failloit que les enfans des corconcis fussent aussi circoncis, aussi doiuent estre baptisez les enfans de ceux qui le sont.

Car tout ainsi q̃ les promesses faictes à Abraham, appartenoiẽt à toute sa posterité, auec le signe de l'alliãce qui estoit la circõcision & nõ autrement; ainsi aussi les promesses de Iesus Christ appartiennent aux enfans des Chrestiens, à la condition, que qui sera baptisé sera sauué: & autrement auec vne iuste raison, celuy perira en sa generation qui n'obtient la regeneration.

De ceste regeneration ou baptesme, il y a trois sortes ou especes, par le sainct Esprit, par sang & par eaue. Nous disons q̃ celuy qui ou par reuelatiõ ou par doctrine a la cognoissance de la foy, & n'a lieu ou commodité d'estre baptisé, proteste neantmoins & desire de receuoir ce sacrement, toutesfois & quantes que l'occasion se presentera: si en ceste volonté il vient à mourir, au parauant la reception de ce Sacrement, nous tenons que par l'operation du sainct Esprit, tel par la vertu de sa foy, aidé de sa bonne volonté, est baptisé. Celuy aussi qui reçoit la couronne de martyre, & pour la foy respend son sang, auparauant qu'auoir moyen d'estre baptisé, tel est baptisé en son sang.

Or parce que nous auons dit cy dessus, qu'à celuy qui aura esté baptisé hors de l'Eglise, il est bon, que quand il y entre il reçoiue l'imposition des mains, par le sacrement de confirmation : nous deduirons par la grace de Dieu l'origine & source de ce sacrement.

Le iour de la resurrection, les Apostres receurent le S. Esprit, soubs espece de vét sensible, & obtindrét vne illumination du S. Esprit, soubs ce signe, auec puissãce d'absoudre & deslier les pecheurs : & neãtmoins nostre Seigneur cognoissant leur fragilité & impuissãce, leur defendit l'execution de ceste diuine puissãce, iusques à ce qu'ils fussét fortifiez d'vne nouuelle force, qu'ils receurét le iour de la Pentecoste, soubs le signe des lãgues ardétes: & ceste grace qu'ils receurent nouuellemét, sçauoir, de force, de constance & de fermeté, ils la dõnerent depuis liberalement aux Chrestiens, par l'imposition des mains. De façon q̃ les Chrestiens receuoient le S. Esprit, soubs tel signe sensible, & quelque grace visible, qui suiuoit la ceremonie de l'imposition des mains, pour declarer vne nouuelle receptiõ du S. Esprit. Mais apres q̃ les graces visibles ont cessé en l'Eglise, qui n'estoient dõnees de Dieu que pour vn tẽps, pour nourrir du laict de ses graces, l'Eglise en son enfance, auec l'impositiõ des mains, l'Onction y a esté cõtinuee, pour declarer à vn chacun l'effect inuisible de la confirmation, qui est vne nouuelle participation de la grace du

S. Esprit, nõmee fermeté & cõstance, pour tenir ferme & roide contre les tentatiõs de noz aduersaires, qui nous retardẽt & empeschẽt de toute leur puissãce de marcher droictemẽt par les voyes des cõmãdemẽs de Dieu & de la foy.

Pour donques auec Salathiel engendrer Zorobabel, il fault postposer la fruition des choses mondaines aux celestes, à celle fin de tenir à Dieu la promesse qu'auons faicte au Baptesme, renonçant à Sathan & à ses œuures, pour l'execution de laquelle nous prenõs nouuelles forces par le sacrement de confirmation.

Zorobabel a engendré Abiud.

CEluy ne peult estre veritablemẽt & à bon droict Zorobabel, qui loua & confessa la verité, qui auec luy n'engendre Abiud, qui signifie pere de louange, ou de confession: car peu nous sert la cognoissance de la verité, si nous ne la louons & confessons: ce que nous pouuons & deuons faire en plusieurs sortes, d'autãt que ce mot confession, se prend diuersement en l'Escriture saincte. Car il s'y prend pour la confession de Dieu, pour louange, pour la declaration de verité, pour la confession & declaration de ses faultes. Il est prins pour la confession de Dieu, quãd Iesus Christ dit, Qui me confessera deuant les hommes, ie le confesseray deuant mon pere: & qui me niera, ie le nieray deuãt mon pere qui est és cieux. Mat.10.d.32

Par lesquelles parolles nous sommes instruits,

que pour quelque couleur ou occaſion que ce ſoit, ou de mort ou de vie, nous ne deuons iamais nier noſtre foy & creance.

Ceux donc qui par vne crainte de mort temporelle nient & renoncēt leur foy & religion, ſont en voye de perdition : d'autant que Ieſus Chriſt qui eſt noſtre mediateur & aduocat, les renoncera deuant Dieu ſon pere. Et ne peult ſeruir ny excuſer, de penſer, que Dieu ſoit content de l'interieur, veu qu'il demãde auſſi bien l'exterieur. C'eſt la doctrine de ſainct Paul, quand coupant broche à telles mal-propres opinions, il dit, Si ie plaiſois aux hommes, ie ne ſerois pas ſeruiteur de Dieu : tellement que ceux qui meurent en ceſte façon, ſont hors d'eſperance de ſalut, & neantmoins cela eſt fort cõmun en noſtre temps. Parquoy ſi nous deſirõs eſtre adoptez de Dieu, & aduouez ſes enfans, nous deuons bien y penſer plus de trois fois auant que de l'executer.

Il ſe prend auſſi pour louange, comme quãd il eſt dit, Ie te confeſſeray de tout mon cueur, au conſeil & en l'aſſemblee des iuſtes, les œuures du Seigneur ſont grãdes, exquiſes en toutes ſes voyes: auquel lieu Dauid entend louer les faits & œuures de Dieu. *Pſal.110.a.1*

Il ſe prend auſſi pour la declaration de verité, cõme quand les Iuifs ont interrogé S. Iean, ſ'il eſtoit le Prophete & le Meſſie, il eſt dit là, qu'il a confeſſé & n'a pas nié, qu'il n'eſt pas

le Messie, auquel lieu il est pris pour la declaration de verité.

Il se prend aussi pour la declaration & enumeration des faultes & offenses, cõme quand il est dit, Qui cachera ses pechez, ne sera point dressé, mais qui les cõfessera & declarera, il receura misericorde.

Prouerb. 28. b 13.

Ceste sorte & maniere de confession, est debatue & mise en doute par noz aduersaires: mais pourautant que nous auons traicté de ceste dispute & difficulté ailleurs, nous nous contenterõs icy de deduire, en faueur de ceux qui estans vrais enfans de Dieu, sont obeissans à leur mere l'Eglise, le moyẽ d'executer icelles, parce que qui desire auoir la cõscience saine, le plus seur chemin (ores que l'Eglise ne nous y oblige si souuent) est de la frequenter le plus souuent qu'il nous sera possible.

Pour donc bien & deuement se confesser, il fault que le penitent se retire au parauant se presenter au prestre, en quelque lieu secret, où il espluchera de point en point sa conscience, rememorant entierement les faultes & offenses qu'il a commises & perpetrees, auec les branches, circonstances & dependances d'icelles: se repentans griefuement de les auoir cõmises & perpetrees, & les prẽne en telle horreur & creuecueur, qu'il propose de plustost souffrir & endurer toutes les hontes & persecutions du monde, voire mesmes la mort, que d'y retourner.

Que si par sa fragilité, accõpaignée d'vne longue coustume, qu'il a faitte auec icelles, il ne peut asseurémẽt promettre de s'en abstenir par cy apres, doutant de ses forces, pour l'imbecillité desquelles il craint d'y retourner, il doit se recommander à Dieu, de cœur & d'affectiõ, & le supplier en toute humilité de luy donner plustost la mort, que de continuer en ceste volonté se cõtristant de n'auoir ceste affection, requise à vne vraye confession, cognoissant ce deffaut proceder de la grandeur de ses fautes, & du peu de deuoir qu'il a fait à se retirer, lors que Dieu par ses bonnes inspirations l'a appellé, ou par les aduertissemens que ses voisins, amis & confesseurs, luy ont fait. Et neantmoins pour cela, ne doit se meffier de la grace de Dieu: mais auec ce peu de bonne affection qui luy reste, il doit se presenter au prestre: & encores qu'il n'espere de s'abstenir de peché, à tout le moins doit-il auoir intention de s'efforcer de ce faire. Où pour mieux faire laditte confession, il ne sera pas mauuais, qu'il remarque la difference & grandeur des pechez, n'estans iceux de mesmes, ains ont esté diuisez par noz peres en peché Originel & Actuel.

Peché Originel, est vn deffaut de iustice, que nous portons à nostre natiuité, par la coulpe de nostre premier pere, lequel nous est remis par l'aduenement & regeneration du Baptesme.

Peché actuel, procede de la libre & franche volonté d'vn chacun, par suggestion, delectation, contentement & œuure, estant chacun
Iacq. 1. tenté par l'allachement & distraction de sa concupiscence.

Peché actuel, se deuise en deux, sçauoir est veniel & mortel. Celuy est dit veniel, duquel l'on obtient aiséement la remission: mais le mortel dés qu'il est accomply, il réd celuy qui le commet digne de mort eternelle.

Or pour remarquer qui sont ceux qui sont veniels, & qui mortels, il faut auoir esgard à trois choses: aux escritures sainctes, à la doctrine de l'Eglise, qui est la colomne & firmament de verité, & à nostre iugement naturel.

Quand nous voiós quelque acte en l'escriture saincte, estre abominable, execrable, desplaisant à Dieu, digne de mort, priuatif du royaume celeste, & qui nous menace de peine eternelle & mort corporelle, nous deuós sans difficulté croire, que tel acte est peché mortel: mais ce qui est menacé de plus douce peine, est veniel.

Pour exemple, nous pouuons veoir la dif-
Eph. 5. ference que sainct Paul y met, quád il dit que paillardise, toute souilleure & auarice, ne soit point nommee entre vous, comme il apartient aux Saincts, ou chose vilaine, ou parole folle, ou plaisanterie, qui sont choses, qui ne conuiennent point: mais plustost action de graces: Et afin que l'on ne confondist tous ces

vices qu'il a nommez, de façon que les veniels fussent estimez mortels, ou les mortels veniels, il adiouste. Car vo⁹ sçauez cecy, que nul paillard, ou souillé, ou auaritieux, qui est vne seruitude d'idoles, n'a poīt d'heritage, au royaume de Christ & de Dieu. Où nous pouuōs veoir, que quād il repete, q̄ la paillardise, souillure & auarice, fait exclure les possesseurs de tels vices, du royaume de Dieu, & ne repetant point la parole folle & plaisanterie, il demonstre ceux là estre mortels, & ceux cy veniels.

Quand en quelques points, l'escriture n'en fait mention, en ce cas il faut auoir recours à la tradition de l'Eglise, (& commun accord & consentement des peres) auec laquelle, Dieu demeure iusques à la fin du monde, comme nous verrons cy apres.

Quand au iugement naturel, il nous enseigne que les vices, qui repugnent directement à la charité de Dieu, & dilection du prochain, sont mortels: & ceux qui sortent des limites de raison, s'esgarans de la loy qui nous est baillee, non tant toutesfois, que la charité & dilection, que nous deuōs à Dieu, & au prochain, & à nous mesmes, en soit fort offensée, tels sont reputez veniels; desquels comme nous sommes instruitś, par la doctrine de l'Eglise, nous receuons remission, par la reception de l'eau beniste, l'oraison dominicale, la benediction du prelat, l'audition de la messe, au confiteor, battement de poictrine, & semblables

choſes. Et ores qu'il ne ſoit point de neceſſité, de confeſſer iceux, ſi eſt il vtile: parce qu'vn peché veniel ſe peult ayſéement tourner en mortel, eſtant le peché veniel, vne certaine diſpoſition ou chemin, qui conduit au peché mortel: ce qui peult arriuer, lors que l'on ſ'y delecte par trop, ou le cõmettant par vn propos deliberé. Comme ſ'il aduenoit affection, à quelque peu honneſte delectation, & qu'on ſe laiſſe vaincre, iuſques à eſtre pareſſeux à la chaſſer. Comme par exemple, celuy qui eſt accouſtumé à dire quelque mot pour rire, il y prend quelquefois telle delectatiõ, que pour le plaiſir qu'il y prend, il contreuient à la predicte charité, alors le peché veniel deuient mortel. Le meſme cauſeur dira quelque parolle oyſeuſe de telle affection, qu'ores que ce fuſt peché mortel, il ne laiſſeroit à la dire. Quelquefois auſſi le meſme dira quelque propos, ou fera quelque acte, qui n'eſtant de ſoy mauuais ſe conuertira en peché mortel, parce qu'il le dira ou fera ou pour induire vne femme à paillarder, ou quelqu'vn à iurer, ou pour faire commettre quelque autre peché mortel: & en ces cas, le peché veniel deuient mortel. Et puiſque comme vous voyez, le veniel eſt le chemin qui meine & conduit au mortel, n'y ayãt nul peché mortel, qui ne ſoit preuenu du veniel: parce que le commencement de tout peché, prouient de la penſee & imagination, il le faut euiter, de toute noſtre

force & puissance. Que s'il faut mettre peine d'euiter les veniels, à plus forte raison deuons nous estre soigneux & employer noz forces & puissances, pour arracher, euiter & nous preseruer de tout peché mortel: parce qu'il est agreable au diable (ennemy & aduersaire de Dieu le createur) & extremement desplaisant à Dieu, & nous apporte de grāds & eminents perils & dangiers. Combien le peché est aggreable au diable, ennemy & aduersaire de Dieu & de l'humain genre, il se peult voir à la peine, sollicitation & longue perseuerance, qu'il met à tenter, inciter & induire les hommes à pecher: car depuis sa cheute, il ne cesse de ce faire. I'ay, dit-il, parlant à Dieu, enuirōné toute la terre, & tracassé par icelle, nō pour autre raison, que pour tenter les hōmes, & pour ceste raison sainct Pierre nous aduertist, de nous tenir sur noz gardes, Soyez, dit-il, sobres & veillez, parce q̄ nostre aduersaire le diable cherche ainsi qu'vn lyon bruyant, celuy qu'il deuorera. Ainsi aussi nous aduertist nostre Seigneur, quād il dit à ses Apostres, en la persōne de nous tous, veillez & priez, depeur d'entrer en tentatiō. Or si du tēps de nostre Seigneur & des Apostres, il estoit besoin de se tenir sur ses gardes, no⁹ n'en eusmes iamais plus d'occasiō: car d'autant plus que la fin du monde s'approche, d'autāt plus luy augmēte le desir & l'affection qu'il a de nous tēter, sachant bien qu'apres le iugement, il ne tentera plus personne,

Iob 1.

Pierre

Apoc.12.c.12. C'est ce que dit sainct Iean, mal'heur aux habitans de la terre & de la mer, car le diable est descendu à vous, aiant grande ire, sachãt qu'il a peu de temps.

Puis donques, que le diable ennemy & aduersaire de Dieu & des hommes, ayme peché, si nous voulõs estre enfans, amis & seruiteurs de Dieu, nous le deuons auoir en horreur & abomination, veu que Dieu le hait extrememẽt, de façon que Dieu ne hait le diable pour nulle occasion, que pour le peché: & sans iceluy, pource q̃ c'est sa creature, iadis raisonnable, & l'œuure de ses mains, il l'aymeroit infiniemẽt, cõme il fait les bons Anges, qui n'ont point peché. Car Dieu ne porte point d'inimitié à nulle chose qu'il aye creé, & ne hait que le seul peché qu'il n'a pas fait: & le hait si estrangement, qu'il n'a au ciel ny en terre si grand amy, que s'il luy voyoit vn seul peché mortel, il ne le haist à mort, & ne le chassast de sa presence à l'eternelle damnation, s'il vouloit perseuerer en iceluy: cõme il se peut veoir de Lucifer, qui estoit l'Ange le plus prochain de Dieu, le plus familier & le plus beau: & pour le seul peché, il l'a en vn moment chassé és abismes de l'ẽfer. Adam aussi qui auoit esté creé de Dieu, pour la reparatiõ de nature Angelique, a esté apres le peché, chassé & banny de Paradis terrestre, qu'il auoit fait pour luy, & le monde vniuersel. Pour le peché il a vne fois fait perir par eau, & à la fin le fera perir

par feu. Toutes lesquelles choses, nous remarquent assez la haine que Dieu porte au peché: mais plus sans comparaison, si nous considerons de pres, les mespris, tourmens, iniures, opprobres, persecutions, & la cruelle & ignomenieuse mort que le pere eternel a permis que son fils vnique & bien aimé souffrit, Esaie. 53. c. 8.
pour se venger de nos pechez: Ie l'ay, dit Dieu par son Prophete, persecuté pour le peché de mon peuple.

Veu donques que le fils de Dieu a tant souffert, non pour ses fautes, car il n'a point peché, mais pour les nostres, nous ne deuõs trouuer estrange, si nous auons tant de peines, afflictions, ennuis & tourmens: d'autant qu'il ny à rien en ce monde, qui puisse nuire à l'hõme, q̃ le peché, ou ce qui cause le peché. Non sans cause donques le deuõs nous fuir & euiter: car celuy qui fait ce qu'est en luy de toute sa force & puissance, pour le chasser de soy, ne doit rien craindre. Car il n'y a ny ennemis, ny diable, ny hõme, ny mort, ny aduersité, quelle qu'elle soit, qui puisse nuire: parce que toutes choses à l'homme vertueux luy sont augmentation de gloire & de vertu: comme au contraire, il n'y à chose si bonne, necessaire, precieuse ou salutaire, que le peché ne la conuertisse en dommaige & ruine. Il conuertist la puissance en tyrãnie, la science en malice, la richesse en superfluitez, delices en lasciueté, la vie en mort, le salut en damnation. Il est tel,

qu'il est cause que le tresdoux & bening Dieu, conuertist sa douceur en ire, fureur & vengeãce. Ce q̃ craignãt le saint Roy & prophete, le Psal. 37.
prie la destourner de soy. Ne m'argues, dit-il, Seigneur en ta fureur, & ne me corrige en tõ ire. Finablemẽt le peché est si pernicieux, que il nous oste tout bien, & nous apporte tout mal, parce qu'il oste & separe de nous le souuerain bien, qui contient tous autres biens en soy, qui est Dieu, de la grace duquel il nous priue, & nous oste le droit & heritage, que Iesus Christ nous auoit acquis par son sang, au royaume celeste, & nous separe & disioint, de l'vnion des biens heureux: parce que iamais les vertueux & vitieux, ne furent vnis ensemble. Et puis qu'il nous apporte tant de mal, nous le deuons de toute nostre force & puissance, fuyr & euiter. Que si nous le cõmettõs & tombiõs en ce bourbier fangeux de peché, il ne faut point tarder à se releuer, mais promptement faut chercher le moyen, pour nous separer de luy, qui est la cõfession: par laquelle, estant deuëment faite, nous receuons la remission d'iceux. Et pour le faire deuëment, outre ce qu'auons dit cy dessus, beaucoup de choses sont requises.

Il faut premierement considerer, le temps de sa vie passee, selon qu'il a esté ou bien ou mal employé, soit en oysiueté, par mauuaises pensees & cogitations, ou impures, ou superbes, ou auares, ou en autre maniere que ce soits

soit, le perdant follement, en ieux, blasphemes & autres sortes.

L'employant impurement en voluptez & delices, & pour le ramenteuoir mieux, il faut diuiser le iour, au matin & au soir, & se resouuenir de ce que l'on a accoustumé de faire à telles heures.

Apres il faut remarquer l'estat & vacation, auquel Dieu nous à appellé, sçauoir Ecclesiastique, regulier, ou seculier, noble, ou roturier, public, ou priué en dignité, ou sans icelle : & puis regarder ce qui apartient à sa vacation: Cōme l'ecclesiasticque, si sa vie est exemplaire, s'il est iuge iuste, Gentilhomme droiturier, marchant loyal, Seigneur gratieux, seruiteur fidele, pere discret, fils obeissant.

Puis faut ramenteuoir les cōpaignies, auec lesquelles il a accoustumé frequenter, & les propos & œuures, qu'on a accoustumé d'vser ensemble : moyennant quoy, il se resouuiendra mieux de ce qu'il a fait, & des lieux & circonstances.

Il faut encores auoir esgard à sa complexion: car s'il est cholericque, il sera volontiers iniurieux & blasphemateur : s'il est sanguin, leger, inconstant, plain de vanité & impur: melancholicque, enuyeux, detracteur, malin.

Finalement il faut remarquer la quantité & qualité du peché, & bien & attentiuemēt les mediter, à celle fin de les bien & attentiuemēt declarer.

Premierement il sera bon de remarquer la foy, sans laquelle on ne peut estre aggreable à Dieu, sçauoir si on a douté, ou esté en erreur, & si l'erreur est procedé ou par curiosité, ou par superstition: car qui se confesse doit declarer les circonstances des pechez, parce qu'elles changent, ou peuuent changer, la nature du peché: cõme desrober est larrecin, mais prendre choses ecclesiasticques, est sacrilege, & ainsi des autres.

Il faut que le penitent, discoure le decalogue, & veoir quel commandement il a transgressé, les parties de l'ame, la volonté, l'entendement, la memoire, puis les cinq sens, les pechez mortels, branches & circonstances d'iceux. Toutes lesquelles particularitez, sont deduittes en plusieurs cõfessions, qui me gardera d'en traitter plus amplement.

Apres la declaration & confession de ses fautes, faites à l'oreille du prestre, il nous faut executer l'ordonnance qu'il nous a faite, pour nostre penitence, & mettre peine & s'efforcer de ne retourner plus aux fautes passees, pour le preseruatif & remede desquelles, nous est baillé instruction, au liure des Nombres, où il est dit, que quand les enfans d'Israël furent par leur ingratitude, (en ne se contentant point de la prouidence de Dieu, qui les auoit entretenus & nourris de Manne, par quarante ans au desert, sans que leurs vestemens se fussent vsez,) persecutez par le moyen de la

Nombr. 21. c. 6.

morſure des ſerpens, laquelle en vn inſtant les mort: à la requeſte & priere de Moyſe, Dieu leur enuoya vn moyen & preſeruatif, qui fut tel, qu'ayant erigé ſur vn hault boys, vn ſerpẽt de bronze, tous ceux qui eſtoient mordus, en le regardant ententiuement eſtoient guaris.

Par cela nous ſommes inſtruits, que ſi nous voulõs eſtre deliurez, de la morſure du peché, & ſurmõter & vaincre noz propres paſſions, & les tentations du maling, que nous deuons attentiuement contempler & mediter Ieſus Chriſt crucifié: d'autant qu'en ceſte ſaincte cõtẽplation, noz paſſions & affectiõs deſordonnees, ſeront gueries. Parce ſemblablemẽt qu'il a eſté crucifié, quaſi comme vn larron & malfaicteur, bien qu'il ſoit innocent, il a auſſi puiſſance d'aider & ſecourir tous ceux qui ſont pleins de vice & de peché. Et partant nous deuons diſcourir ſur icelle par ordre, à celle fin que nous y trouuions guariſon & ſanté.

Si nous ſommes tentez & perſecutez du peché d'orgueil, nous deuons contempler Ieſus Chriſt humilié, en la preſence d'Anne, de Caiphe, de Pilate & d'Herodes, & finablement en la croix, à celle fin que tu l'imites & enſuyue: ce que tu feras arrachant de toy non ſeulemẽt l'orgueil, mais auſſi ſes branches, circonſtances & dependances.

Si de vaine gloire, qui entre tous les pechez eſt le plus dãgereux, parce que tous les pechez

ont leur contraire, fors qu'iceluy. Si doncques nous en sommes attains, nous deuons cõtempler nostre Seigneur, au pillier attaché & en la croix, non auec magnificques & pompeux vestemens, ains tout nud & plein de playes: ses mains ne sont point ornees & parees de bagues & pierres precieuses, mais sont chargees de cloux poignants, qui le tiennent attaché à la croix: sa teste n'est point entournee d'vn chappeau de fleurs odorantes, mais de trespoignantes espines, qui luy causent vne grande douleur: il ne porte point en son col des chaisnes d'or, riches & de grand pris, ains les marques des cordes, desquelles il a esté lyé & attaché: il n'est point perfumé des vnguents & odeurs excellentes d'Arabie, ains est plain de crachats ords, vilains & salles.

Bref qui contemplera & meditera bien & attentiuement, de cœur & d'affection, son excellent & diuin visaige, obscurcy & souillé de crachats, ses pitoyables yeux, son front plein de sang, ses iouës tristes, son chef baissé, ses bras estandus, sa poictrine ouuerte; tous lesquels membres aussi lacerez & accoustrez, ne nous preschent & annoncent qu'humilité.

O pauure & aueugle superbe! si par la contemplation de ce que dessus, tu ne t'humilies, tu te peux vãter & asseurer d'auoir le cœur plus dur que les pierres, qui a la veuë de ces mysteres sancts, se rompirent, mesmes les infideles s'en esbahirent, & les vns s'en reduirent.

Si dõcques le fils de Dieu, s'est pour nostre salut ainsi abaissé & humilié, veux-tu t'enfler & enorgueillir? S'il est doux & pacificque, en veux-tu estre arrogãt? Rabaissons donc nostre gloire & outrecuidãce auec Iesus Christ crucifié, q̃ nous deuõs imiter & ensuyure. Si nous sommes seruiteurs, d'où nous vient ceste presumption? Si gentilhõme seignalé, ou prince, suyuons Iesus Christ qui est le plus grand des grands, le plus beau des beaux, qui pour nous s'est humilié. Quelle gloire, quelle grandeur, tant grãde & excellẽte soit elle, se peut parangõner à celle qu'aura celuy, qui sera imitateur de Iesus Christ, & sectateur de bõnes œuures. D'auantage, si la maudite & execrable auarice, q (cõme dit S. Paul) est vne espece d'idolatrie, nous cõmande, domine & persecute en sorte, q̃ nous craignons ne la pouuoir abandonner: par ceste saincte contemplation, si elle est par nous bien & deuëment faite, nous en serons incõtinẽt guaris. Car Iesus Christ par son exẽple & imitatiõ, nous incite & induit à fuyr & euiter les choses vaines & superflues: veu que luy, qui est le Roy des Roys, le seigneur des seigneurs, & le maistre & seigneur des richesses, s'est tellemẽt abaissé pour l'amour de nous, que tant s'en faut qu'il en aye eu de reste, qu'il a eu quelquefois faute de ce qui luy estoit necessaire. Puis qu'il a esté si liberal de donner sa vie pour nostre salut, nous deuriõs mourir de hõte d'estre si cupides du labeur, peine & tra-

nail des autres, & trõpant & seduisant nostre prochain. N'ayons doncquez cure, ny affectiõ aux biés mondains, caducques, vains & transitoires : veu que Dieu, par son sang si abondãmét espãdu, nous a dõné les thresors celestes.

Si nous sommes persecutez de luxure & paillardise, nous deuons considerer, que noz membres ne sont plus nostres, mais de Iesus Christ, qui les a rachaptez d'vn si cher, si grand & si precieux pris, que de membres de peché, s'il ne tiét à nous, ils les a faits deuenir le temple du sainct Esprit : & combien il seroit mal seant, de prendre les membres de Iesus Christ, pour en faire des membres d'vne paillarde, iettant dans vn vilain bourbier, vn si precieux thresor.

Si nous sommes tourmentez d'enuie, considerons que ce vice fut cause que les Iuifs firent tant de maux à Iesus Christ, lequel ne leur rendit point mal pour mal, ains les attendit long temps à penitence. Et pource soyons plustost imitateurs de la benignité de Iesus Christ, que de l'enuie des Iuifs.

Si aussi nous sommes tentez de gourmandise, nous deuons incontinét esleuer noz yeux à Iesus Christ, & le cõtempler en la croix crucifié, où aiant soif il se trouua non seulement priué de vin, mais qui pis est d'vn pauure verre d'eaue, où ne se trouua personne qui l'en secourust, ains l'abbreuerent de fiel & de vinaigre. Car si nous pesons bien cecy, nous aurõs

honte de nous adonner à la gourmandise & yurongnerie, veu que nostre Seigneur à tant enduré de soif en la croix, pour nostre salut, pour lequel nous deuõs mespriser & vilipender toutes affections terriennes, qui sont caducques & momẽtanees & le salut est eternel.

Si l'ire & courroux nous suppedite, cõtemplons le fils vnique & bien-aymé de Dieu le createur, nostre Seigneur Iesus Christ, lequel parmy tant d'iniures, iniustement endurees, non des estrãgers, mais des siens mesmes, (car il est venu en son propre heritage, & les siens ne l'ont pas cogneu,) ausquels il auoit fait infinis benefices. Au mesme temps, qu'il est par eux persecuté, que ses playes sont plus fresches & plus sanglantes, prie Dieu son pere pour eux: qui est ce qu'il peut faire pour lors veu qu'il ne luy estoit rien resté d'entier, que la pauure langue, encore bien seiche de soif. *Iean 1.*

Si la paresse nous detient, considerons nostre Seigneur en perpetuel trauail en sa croix: car si luy qui estoit sans macule & sans peché, a esté en continuelle peine & trauail, comment oserons nous estre paresseux, qui sommes pleins de vice & d'iniquité, veu qu'estans tels, nous ne pouuons vaincre ny surmonter nostre aduersaire. Et ainsi meditant & contemplant amplement, & de point en point, les mysteres de nostre redemption, nous trouuerons en iceux les vrays remedes, & preseruatifs de peché.

Abiud a engendré Eliachin.

SI nous faisons vne bõne, entiere & saincte confession, auec les circonstãces & dependances, que nous auõs deduit cy dessus, & autres, que le fidele & deuot Chrestié, se pourra aduiser, & son confesseur le pourra instruire & diriger, alors auec Abiud, nous engendrerons Eliachin, qui signifie la resurrection de Dieu: car en ce faisant nous resusciterons auec luy, suyuant la promesse de nostre Seigneur, quãd il dit, En verité ie vous dis, que l'heure viét & est desia, que les morts oiront la voix du fils de Dieu, & ceux qui l'oiront viuront: par lequel passage, nostre Seigneur traicte de la resurrection, non de celle qui est faite apres la mort corporelle, cõme il fit au Lazare, au fils de la vefue de Nain, ny de la resurrection generalle, qui se fera au dernier iour: ains de la resurrection spirituelle, qui se praticque pendant que nous sommes viuans. Car si nous ne mourons au monde & ne ressuscitons à Iesus Christ par vne conuersion de vie, aduenant la mort corporelle, nous tombons apres en vne pire & plus dangereuse mort, qui est la mort eternelle. Et ceux à la verité qui ne cognoissent point Dieu en ce mõde, ou s'ils le cognoissent en leurs cœurs, par leur execrable vie ils le nyent, ceux-là sont morts au mõde! parce que Dieu est tout ainsi l'ame & la vie de nostre ame, que nostre ame est la vie de nostre corps.

Iean. 5.

Parquoy toutesfois & quãtes que, ou par faulte de foy, ou par nostre mauuaise & inique vie, nous offensons nostre conscience, nous sommes sans Dieu, & par consequent morts, cõme le corps qui est sans ame est mort. Mais quand auec nostre infidelité, erreur ou mauuaise vie, nous venõs à ouyr la parole de Dieu, qui est la voix du fils de l'homme, & qu'elle penetre dans nostre cueur, auec vne telle vertu & efficace, que nous ayant touché iusques au vif, elle nous faict totalemēt abandonner nostre infidelité, erreur ou mauuaise vie, embrassant de toute nostre affection vne nouuelle vie: alors auec Abiud, nous engendrerons Eliachin, qui signifie la resurrection de Dieu, car nous resusciterons auec luy. Et si auec ceste nouuelle vie, nous venons à payer le tribut de nature, par la mort corporelle, nous participerõs à la vie & felicité eternelle: à laquelle nous paruenons & sommes conduits par la realle manducation du vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ, faicte auec la preparation requise, & d'où nous en auons deduict la methode cy dessus.

Mais pourautant que les aneantisseurs & aduersaires de la religion Chrestienne, se fantastiquent vne figuree & mal-asseuree manducation, (ores que plusieurs ayent abondãment traicté ceste matiere) nous demonstrerons par la grace de Dieu, succinctement la malice ou l'ignorance d'eux.

Pour l'intelligēce dequoy, il fault noter que l'Eglise Catholique, dirigee & conduicte par le S. Esprit, cōme nous auons demōstré, fōdee & auctorisee sur l'expresse parole de Dieu, tient qu'apres que le prestre a prononcé sur le pain & sur le vin les paroles sacramētelles, que la substance du pain par la vertu & puissance de ceste diuine parole est muee au vray & vif corps, & la substance du vin au vray & precieux sang de nostre Seigneur Iesus Christ. Et par ce moyen nous n'entendons point, cōme faignent noz aduersaires, que le corps de Iesus Christ soit enclos au pain, ny son sang au vin, veu qu'il n'y a ny pain ny vin. Et encores qu'il soit inuisiblement soubs les especes de pain & de vin, il ne laisse point neantmoins d'estre visiblement en mesme temps au ciel : car nous n'attachons point nostre Seigneur, comme nosdits aduersaires, si circonscriptiuemēt qu'il ne puisse estre en autre lieu.

Nous croyons doncques indubitablement qu'il est à la dextre de Dieu son pere, où il le fault chercher apparent en son humanité, en chair & os & membres visibles, comme l'ont veu les Apostres apres sa resurrection, & qu'il ne bougera du ciel ny n'en partira en ceste forme visible, comme il est dit aux Actes des Apostres. Mais ainsi qu'en ceste apparence visible il est au ciel, & n'en bouge, aussi sans telle apparence & forme visible, & sans descendre & laisser la dextre de Dieu son pere, il est

vrayement, aussi entier, present en ce sainct sacrement, comme est au ciel. Ce que nous pouuons clairement & apertement veoir en l'apparition qu'il feist à sainct Paul, apres son ascension, où ledit Apostre afferme par expres, qu'il luy est apparu : comme il apparut peu apres sa resurrection à sainct Pierre & aux autres Apostres, cóme mesmes appert plus amplement, par la responsce que Iesus Christ luy feit, lors de sa conuersion, quand sainct Paul luy demanda qui il estoit : Ie suis, dit il, Iesus, lequel tu persecutes. Or ne le persecutoit il pas lors comme Dieu, veu qu'il ne croyoit pas lors qu'il le fust : mais le persecutoit cóme hóme, & tel qu'il auoit esté crucifié par les Iuifs.

Or en ce sainct & admirable sacrement il y fault cósiderer deux choses, la voix & la veuë. Si nous auons esgard à ces deux choses, nous trouuerons que la voix est de Iesus Christ, fils de Dieu immortel, qui ne peult mentir : mais si nous auós esgard à la veuë & au goust, nous y serons seduits & trompez. Cecy nous a esté demonstré en figure au Genese, où il est dit, que Rebeca supposa Iacob à Esau, pour receuoir la benediction paternelle : & parce qu'Esau estoit velu & Iacob doux, elle luy accommoda les mains des peaux des cheureaux qu'elle auoit abillez en façon de venaison. Isaac ayant mágé la viande fut trompé à la veuë, au goust & à l'attouchement, pensant veoir & toucher Esau, & manger de la venaison, mais Genes. 27.

la voix ne le sceut tromper : c'est dit il la voix de Iacob, mais les mains sont d'Esau. Si aussi nous auons esgard à vne vertu naturelle, au goust & à la veuë de ce sainct sacremét, nous
Ioã.20.d.16. serons trompez, comme Isaac, & la Magdalei-ne, en voyant Iesus Christ, pensant que ce fust vn iardinier: laquelle neantmoins ne fut point trompee à la voix, quãd il l'appella Marie. De mesmes si nous cõsiderons q̃ c'est Iesus Christ qui parle, & qui nous asseure que le pain qu'il nous dõnera est sa chair & son sang, qui sera liuré & espandu pour nous, & qu'il n'est point menteur, nous le recognoistrons en verité. Car il n'est pas credible, qu'estant l'affaire & la matiere d'vn tel poix & consequence, qu'elle importe de la mort, qu'il voulust dire d'vn, & entendre d'autre : mesmes estant ses disci-
Mesme 6.g. 66. ples en doute sur ce point, & l'en ayãt enquis, & voyant ses disciples l'abandonner pour sa responsé, veu qu'il s'est interpreté en chose de
Mat.19.c.23 moĩdre pris. Car lors qu'il dit que le riche entreroit difficilement au ciel & que ses disciples disoient que personne dõc n'y entreroit, il leur interpreta ce mot de riche s'entendre non de
Marc.10.d. 24. celuy qui possede les richesses, mais de celuy qui y a le cueur : & lors qu'il aduertissoit ses
Mat.16. disciples du leuain des Phariciens, voyant que ses disciples interpretoient sinistrement cest aduertissement, il leur dist, que par le leuain de Phariciens il entend hipocrisie.

Si doncques en chose de moindre cõsequen-

re pour nostre salut, il s'est expliqué & interpreté le doute: s'il l'eust entendu figuratiuement ou par figure, il l'eust bien dit, lors que les Capernaïtes luy demanderent, comment cela se pourroit faire, mesmes voyant ses disciples l'en abandonner: car pour lors qu'il preschoit de la necessité du Baptesme, Ioan 3. a.5.
Nicodeme luy demandant, comment il se pourroit faire, que l'homme ja vieux rentrast au ventre de sa mere: & ne le voulant laisser intrinqué en ce labirinthe, il interprete ce qu'il a dit, Qui ne sera, dit il, regeneré par l'eaue & le sainct Esprit, n'entrera point au Royaume des cieux.

Or si nostre Seigneur nous eust voulu donner en l'Eucharistie seulement du pain, & non son vray & vif corps, il l'eust aussi tost dit (aux Capernaïtes qui luy demandoient comment il pourroit donner sa chair à manger,) que cela s'entendoit spirituellement & figuratiuement, comme il a respondu à Nicodeme, commét s'entendoit la regeneration: Et combien qu'il aye veu ses disciples, (estant scandalisez pour ceste mâducation,) le laisser, il ne l'a pas neantmoins interpreté spirituellement, ny par figure, ains leur a asseuré auec serment, que qui ne mâgeroit sa chair n'auroit point la vie. Que s'il eust entendu autrement, il n'eust pas permis, que ses disciples, scandalisez de ses paroles, l'eussent abandonné.

Et quand à ce qu'en ce mesme chapitre no-

ſtre Seigneur dit que la chair ne profite de rien, c'eſt l'eſprit qui viuifie, les paroles que ie vous dis, ſont eſprit & vie : il ne veult pas par là dire, que ſa chair ne profite de rien, mais il dit qu'il ne fault pas entẽdre charnellemẽt, ſes paroles, cõme les Capernaïtes : d'autãt que ſi nous voulons nous arreſter au ſens charnel, nous ſerons trompez & ſeduits. Auſſi ne dit il pas ma chair, ny la chair du fils de l'homme ne profite point, ains dit abſoluement, la chair ne profite.

Ce ſeroit vn blaſpheme execrable, de dire que la chair de Ieſus Chriſt ne profite riẽ : veu que nous auons eſté par icelle rachetez. Et ne deuons ſeparer icelle de ſa diuinité : d'autant que ce qu'il a prins vne fois, il ne l'a point laiſſé, parce que ces deux natures, diuine & humaine, ſont inſeparables.

Et pour nous mõſtrer qu'il ne parle point de ſa chair, il met la chair oppoſite de l'eſprit : en ſorte que par là il appert, qu'il entend de celle qui eſt oppoſite de l'eſprit, & non de la ſienne qui eſt ſpirituelle & conceuë ſpirituellement, c'eſt à dire, par l'operation du ſainct Eſprit : laquelle profite d'autant qu'elle conioincte à la diuinité, & meſmes lors qu'elle eſtoit mortelle & paſſible, elle profitoit à ceux auſquels elle portoit vie & ſanté : car tous ceux qui la touchoient, eſtoient guaris. Luc.6.c.19.

Pour entendre cecy, il fault conſiderer que quand l'Eſcriture ſaincte parle de la chair, elle

en parle diuersement, ou selon sa nature, ou selon sa corruption. Elle en parle selon sa nature, quand elle dit, elle est os de mes os, & chair de ma chair: & le verbe a esté faict chair: & si nous auõs cogneu Iesus Christ selon la chair, maintenãt nous ne le cognoissions plus: c'est à dire, qu'auãt sa passion il a esté cogneu mortel & passible, & depuis sa resurrection il n'a plus esté cogneu tel, parce que toute infirmité a esté ostee.

Genes.2.d.23

Ioan.1.b.14.

2.Cor.5.c.16.

L'Apostre ne veult point inferer par là, que Iesus Christ n'aye plus de corps ny de chair estant au ciel, mais il parle des perfections de l'esprit, qui sont en son humanité glorifiee, pour lesquelles il l'appelle spirituel.

L'escriture parle de la chair selon sa corruption, quand elle dit que la chair & le sang ne possederont point le Royaume de Dieu, il ne veult pas dire par cela que le corps de Iesus Christ ne soit entré au ciel, ny que les corps de ceux qui resusciterõt n'y entrent, mais il entẽd des infirmitez de la chair. En sorte que quand nostre Seigneur dit, la chair ne profite point, il entend l'intelligence charnelle. Et, posé, ores qu'il entendist de sa chair, ce qu'il ne faict, l'argument que font noz aduersaires à ce propos seroit fort ridicule & mal-fõdé, pour improuuer sa presence au sainct sacrement de l'autel: car il ne s'ensuit pas, que si nous voyons vne chose gastee, & qui ne profite, q̃ pource qu'elle ne profite, elle laisse à estre deuant nous, &

seroit mal argumenté de dire, Voila vn arbre qui est pourry & ne sert de rien, ergo il n'est pas deuant nous.

Dauantage, il est tout certain, q̃ Iesus Christ estãt en la croix, ne proffitoit de rien aux meschans Iuifs, il ne s'ensuit pas pourtant qu'il ne fust en la croix.

Et quand c'est qu'il dit, c'est l'esprit qui viuifie, il nous apprend deux choses: l'vne que ce mystere est faict spirituellement, c'est à dire, par l'operation du sainct Esprit: l'autre que si nous voulons aller deuëment à ce sacrement, il fault estre viuifié par le sainct Esprit: parce que si nous viuons charnellement, nous le prendrons à nostre destruction. Car comme le feu a deux puissances, à sçauoir, d'esclairer & de brusler: ainsi la reception du corps de Iesus Christ esclaire & conduit les bons à la vie eternelle: & les mauuais qui le reçoiuent indignement, seront bruslez au feu d'enfer.

Et pour respõdre à ceux qui disent que sainct Paul, quand il dit que nos peres ont mangé la mesme viãde spirituelle, & beu le mesme breuuage spirituel, parle d'vne manducation spirituelle & figuratiue: Monsieur sainct Luc declare apertement cela, en descriuant la responce que l'Ange feit à la vierge, quãd elle luy demanda, comment il se pourroit faire, que sans l'interest de sa virginité elle peust conceuoir: il luy dist, Le sainct Esprit descendra en toy, & la vertu du treshault t'obumbrera. Qui est autant

tant à dire, que les paroles que ie vous ay dict sont esprit & vie, & les fault entendre spirituellement. Ainsi aussi quand nostre Seigneur dist aux Capernaïtes, Les paroles que ie vous dis, sont esprit & vie, il veult dire que cela s'accomplira par l'operation du sainct Esprit. Or il ne s'ensuit pas que si la Vierge l'a conceu spirituellement, (c'est à dire par l'operation du sainct Esprit) qu'elle ne l'aye aussi conceu corporellement: que si nous resuscitōs spirituellement, c'est à dire par l'operation du sainct Esprit, que nous ne resuscitions aussi corporellement. En sorte que la reception spirituelle, que nous faisōs du corps de Iesus Christ, n'engarde que ce que nous receuōs ne soit le vray & vif corps d'iceluy: mais la façon de le prendre est supernaturelle.

Et quant à ce que sainct Paul dict, que noz peres anciens ont receu vne mesme viande spirituelle: il est certain que noz peres ont receu le corps de Iesus Christ spirituellement, c'est à dire en esprit, par grand desir & deuote contemplation. Tout ainsi que sainct Paul estant en ce monde, conuersoit és cieux, & qui luy eust demandé comment estoit sa conuersion és cieux, il luy eust respondu, en desir & contemplation: l'occasiō du desir est, parce qu'elle ne luy estoit encores presente.

De mesme façon Moyse & les bons Israëlites, qui leur eust demandé, en mangeant la manne, qu'estoit ce qu'ils prenoiēt, ils eussent

respondu, que c'estoit le corps de Iesus Christ spirituellement, c'est à dire en esprit & contemplation, & par ardent desir, soubshaitoiét la chair qui ne leur estoit presentee qu'en figure & promesse, parce que Iesus Christ n'estoit encores incarné : mais nous ne pouuons pas dire de mesmes, parce que & les figures & tout ce qui nous auoit esté promis en la loy Mosaique nous est offert à present, & reallement & de faict exhibé & presenté : en sorte que nous ne deuons desirer nul sacrement plus parfaict, que l'amitié que Iesus Christ a enuers nous.

Et pour plus aisément l'entendre, il fault considerer, que comme vn homme affamé, voyant apprester la viande, la mange par vn desir, mais d'autant qu'elle n'est pas encores preste, il ne la mange pas reallemét & de faict: ainsi noz peres, qui, comme dit Iesus Christ, ont desiré veoir ce que nous voyons, & entendre ce que nous entendons, ont mangé la mesme viande que nous, en esprit, par desir & affection : mais de dire qu'ils l'ayent mangee comme nous, il n'y a nulle apparence, veu qu'ils ne pouuoient mâger ce qui n'estoit pas: car lors Iesus Christ n'estoit pas corporel. Sainct Paul aussi ne dit pas, qu'ils ayent mangé la mesme viande que nous mangeons, mais il dit qu'ils ont tous mangé d'vne mesme viáde spirituelle, c'est à dire, que tous noz peres tant bons que mauuais, ont mangé la manne qui estoit spirituelle & figuratiue du corps de

Iesus Christ, que nous mangeons en verité & non en figure comme eux. Que si nous ne le mangions qu'en figure, il s'ensuiuroit (contre toutes les sainctes Escritures) que la loy Mosayque seroit plus excellente que l'Euangile, d'autant que la manne qui estoit celeste, & l'agneau qui auoit vie, mouuement & sentimēt, estoit & sont plus excellens, que le pain, & mieux representãt la chair de Iesus Christ: car la manne est viande miraculeusement dōnee, sans trauail ny labeur d'homme, comme la chair de Iesus Christ est cōceuë & nee par l'operation du sainct Esprit, sans l'œuure de l'hōme: le pain au contraire est faict de grains sortis de la terre, cultiuez & labourez par mains humaines, & par icelles petri & composé. De façon que si nous ne mangions que du pain au sainct sacrement de l'Autel, nous serions de pire condition que les Iuifs, lesquels ne faisoient cas des cinq pains que nostre Seigneur auoit multipliez, & dont il les auoit substantez au desert, à comparaison de la manne, que leurs peres auoient mangée soubs Moyse, luy reprochant qu'il n'en sçauroit faire autant.

Nostre Seigneur nous apprend aussi la difference qu'il y a entre la manne que noz peres ont mangé au desert, & son corps que nous mangeons en l'Eglise: quand il dit, que ce qu'il donnera sera autre que la mãne que noz peres ont mãgé au desert, qui neātmoins sont morts, mais q̃ mangera de ce pain viura eternellemēt:

parce q le pain que ie vous dõne, est ma chair, pour la vie du monde. Par lesquelles paroles il no' promet sa chair: ce que s'il ne l'exhiboit point, & ne bailloit que du pain, il seroit abuseur & menteur: abuseur en ce que nous ayãt promis vne viande plus excellẽte que la manne, il nous bailleroit vne moindre: & mẽteur (nous ayant promis sa chair) ne nous donnant que du pain, qui est vn blaspheme trop execrable, d'estimer tel nostre Seigneur, q est la mesme verité, mais nos aduersaires voulãs *plustost* captiuer l'Escriture saincte à leurs sens, q leurs sens à elle, ne se soucient qu'ils disent, pourueu qu'ils parlent & alleguẽt selon leur affection.

Et pour respondre à ceux qui disent que lors que nostre Seigneur Iesus Christ institua le sacrement de l'Eucharistie, son corps n'estant point glorifié, il ne pouuoit estre en diuers lieux: ie dis que Iesus Christ auoit puissance de le glorifier, quand il voudroit, cõme il fit au mont de Tabor, és presences de S. Ieã, S. Pierre & S. Iacques: ce qu'il fit entre autres raisons, pour no' instruire en la verité de ce sacremẽt.

Eliachim a engendré Azor.

QViconques voudra participer au fruict de la generation de Iesus Christ, ne se doit presenter à ce sainct & admirable sacrement, auquel est receu le vray & vif corps de nostre Seigneur, cõme nous auons demonstré, qu'auec vne deuë preparation: parce qu'autremẽt

faisāt,il receuroit, cōme dit l'Apostre,iugemēt 1. Cor.
& condēnation.Mais aussi s'il va cōme il doit, il resuscitera auec Dieu,& auec Eliachin il engendrera Asor, qui signifie aidé & secouru de Dieu en toutes ses tribulations & aduersitez.

C'est ce q̄ nous dit le S.Roy & Prophete,quād il dit,voicy Dieu qui m'aide, & non sans cause nous aduertist il de l'aide que Dieu luy a faicte: car à la verité il l'a merueilleusement bien secouru, mesmemēt lors qu'il conioignit l'homicide d'Vrie,auec l'adultere de Bersabee: car à celle fin qu'il ne demeurast au bourbier de son vice, il luy enuoya le Prophete Nathā, qui luy remonstra sa faulte, soubs la parabole de la brebis. Mais aussi incontinēt que le Prophete l'eut admōnesté, il l'a recogneut, & demāda pardō à Dieu, qui luy fut octroyé, quāt à la coulpe,& non quāt à la peine: Pourautāt, dit il, que tu as fait blasphemer les ennemis du nom de Dieu, l'enfant qui en naistra mourra. Psal.53.

Sur quoy il ne sera pas mauuais ny inutile,de remarquer & considerer qu'en chasque peché mortel que l'homme cōmet, il y a deux grāds maux,la coulpe,par laquelle l'hōme qui l'a cōmis,demeure ennemy de Dieu,priué de sa grace,& banny entierement du ciel:en sorte q̄ s'il ne faict penitēce,& n'a repentance, il ne peult esperer de veoir iamais la face de Dieu.L'autre est la peine eternelle,qu'il doit souffrir pour la punition de la coulpe.

Quand doncques l'homme, par la grace de

Dieu, vient à se conuertir, & auec vne douleur & vraye contrition, il vient à se repétir de tout son cueur & affection des fautes qu'il a cõmises & perpetrees, & les declare & cõfesse à l'oreille du prestre: alors il oste & chasse de soy le premier mal, qui est la coulpe, laquelle luy est pardonnee entierement: mais quãt à la peine eternelle, à laquelle il estoit obligé, par sa coulpe, ores que quelquesfois la cõtrition & repẽtance peult estre telle, qu'elle soit remise ensemble auec la coulpe, neãtmois cõmunemẽt cela n'arriue point: & alors ceste peine eternelle est changee en vne tẽporelle, laquelle doit estre payee en ce monde, par penitence & bõnes œuures, ou en l'autre, par les peines de purgatoire. Le sainct Roy & Prophete Dauid nous peult apprendre & demõstrer cecy, par son exemple, lequel ores que Dieu luy eust remis la coulpe, neantmoins il faillut qu'il portast temporellemẽt la peine de son peché. Car comme luy auoit predit le Prophete, outre la mort de l'enfant, la guerre fut en sa maison, & ses femmes luy furent ostees. Et est l'Escriture saincte pleine de tels exemples, par lesquels nous pouuons veoir cõment Dieu, apres vne griefue penitence, donne & enuoye aux pecheurs des peines temporelles.

Quelle & combien grande est la coulpe de nostre premier pere Adam, quand pour obeir à sa femme, il transgressa les cõmandemens de Dieu, elle est assez notoire à chacũ, & les Escri-

tures tant canoniques qu'autres, en sont pleines. Lequel apres sa faulte, parce qu'il ne persista poït en icelle, retourna en la grace de Dieu: ce q̃ nous appréd le sainct Esprit, parlant de la sapiéce de Dieu. C'est elle q̃ a gardé le premier pere du monde, formé de Dieu & creé seul, & qui le retira de sa cheute. Or c'est vne chose plus que certaine, que nul ne peult estre retiré & reuoqué de son peché, qu'il ne soit reconcilié auec Dieu, & ne luy soit agreable: & neantmois qu'elles peines, afflictions & tribulatiõs il a puis apres souffert, le Genese nous en rend certains: d'autant que luy & sa posterité ont souffert toutes les peines qui luy auoient esté ordõnees de Dieu, pour la punition de sa faulte. La terre, dit Dieu, sera mauldite en ton œuure, elle t'engendrera espines & chardons, & à la sueur de ton corps, tu mangeras ton pain. Et à la femme, tu enfanteras en douleur. Toutes lesquelles peines & maledictions nous aduiénent iournellement, non seulement corporellemét, mais aussi spirituellemét: car qui considerera les œuures de la chair, racomptees par sainct Paul, trouuera que ce sont les espines, que nostre chair, qui a esté creée de terre, nous produit: par lesquelles, ainsi que la terre qui est pleine d'espines, si elle n'est cultiuee, & les espines arrachees, ne peult porter aucũ fruict, à cause q̃ les espines la suffoquent: ainsi si nous n'arrachons de nous les œuures de la chair, & ne cultiuõs nostre terre par bõnes œuures, elle

Sap. 10.

ne fera aucun fruict, qui puisse à Dieu estre aggreable, ains sera maudite: & pour ceste raison est il dict, qu'en la sueur de son visage, il mangera son pain, parce q̃ nous n'exerçõs les œuures de vertu, qui est la vraye viande de nostre ame, qu'auec trauail & peine, pour raison de ceste premiere maledictiõ, sans laquelle nous les feriõs sãs peine & trauail, & auec vn singulier plaisir: mais maintenãt le peché qui à cause de la malediction de Dieu, a corrompu nostre nature, nous cause telle difficulté, q̃ nous enfantõs les bõnes œuures auec peine. Moyse qui a receu ceste faueur de Dieu, qu'il parloit à luy ainsi q̃ l'amy faict à son amy, apres qu'il eut peché aux eaues de cõtradiction, auec son frere Aaron, est pour la peine eternelle, que sa coulpe meritoit, puny temporellement: en ce que sa mort luy a esté aduãcee, auãt qu'entrer en la terre de ꝓmissiõ. Marie sœur de Moyse, ayãt detracté de son frere est punie tẽporellemẽt de lepre, de laquelle encores q̃ Moyse & Aarõ ses freres, priassent pour elle, elle ne peut estre purgee, iusques au septiesme iour, pour nous demõstrer que pour estre purgez & nettoiez entieremẽt, de la peine & coulpe q̃ nous encourõs pour le peché, nous deuõs en porter & souffrir la peine tẽporelle, pendãt que nous sommes en ce mõde. Dauid outre plus, ayant fait cõtre la volõté de Dieu nõbrer le peuple, a recogneu sa faute, & s'est repẽty, disant, I'ay grãdement offencé en ce faict: mais ie te prie Seigneur remettre l'iniquité de ton seruiteur;

Nomb. 20. b. 12.

Mesme. 12.

2. Rois. 24. b. 13.

car i'ay par trop sortement fait, & neátmoins il a esté puny téporellement par l'option des trois fleaux,&par la mort de 70.mil persónes.

Par ces lieux & plusieurs autres,nous pouuōs veoir comment Dieu ne remet pas tousiours la peine quát & la coulpe. Et pourautant que l'hōme qui de soy est fragile & miserable,est le plus souuét nōchalát & insuffisant à payer durant ceste vie,par ses bōnes œuures, autát qu'il doit: à celle fin qu'il ne souffre pas tát aux grádes & griefues peines de purgatoire, nostre mere l'Eglise no⁹ y aide & secoure,par la vertu des indulgéces, par lesquelles elle nous oste & rompt l'obligation q̄ nous auions à payer ces peines téporelles. Mais parce q̄ les aduersaires de nostre religiō Chrestiéne, pour improuuer icelles, nient le mot estre en l'Escriture,il nous fault veoir s'il y est,& s'il est prins pour la mesme signification que l'Eglise le prent en Esaye. L'Esprit,dit il,du Seigneur sur moy,parce qu'il m'a oingt & m'a enuoyé, pour porter bonnes nouuelles aux doux, pour medeciner ceux qui ont le cueur cōtrit,& prescher aux captifs l'indulgence, & aux prisonniers l'ouuerture de la prison. Or que ce mot indulgéce ou remissiō soit prins en ce lieu au mesme sens, que nostre mere l'Eglise le préd, nostre Sauueur & Redépteur nous en rend certains: lequel lors qu'il entra en la Sinagogue de Nazareth,& q̄ le liure de la loy luy fut mis en la main,il leut les susdites paroles, & interpretant icelles,au lieu qu'il

Esa.6.a 1.

Luc.4.c.18.

y a q̃ i'annõçeasse aux prisonniers l'indulgẽce, il list la remission. Or est il que ny Iesus Christ, ny Esaie, ne parlent icy d'autre indulgence ny remission que de celle du peché, pour la remission duquel nostre Seigneur fut enuoyé ça bas de son pere en terre. De ceste prison, d'où sont deliurez les captifs, nostre Seigneur dit, q̃ qui fait peché, est serf & captif du peché: & de l'indulgẽce accordee au captif, il dit; Si le fils vous deliure, vous serez vrayement libres.

Or nostre Seigneur estant en ce mõde, & disposant des affaires de son Eglise, pour le salut, deliurance & liberté de laquelle il estoit descẽdu ça bas, a dõné la puissance & l'auctorité de deliurer & relaxer ceux qui estoiẽt prisonniers & serfs de peché, à S. Pierre principalement, & puis aussi à ses autres Apostres & disciples & à leurs successeurs: lors q̃ parlãt à S. Pierre il dit. Tout ce que tu deslieras sur la terre, sera deslié au ciel: & à tous ensemble, Les pechez de ceux à qui vous les remettrez, ils seront remis.

Mat. 18. c. 18.

Ioã 20. c. 23.

Et pourautant que cõme nous auõs demonstré cy dessus, par l'auctorité de la saincte Escriture, en chasque peché il y a deux maux, la coulpe & la peine, la deliurãce & priuation de l'vn & de l'autre se peult appeller indulgence ou remission. En sorte que l'Eglise prenant ce nom d'indulgẽce, pour la cõdonation, pardon ou remission que ses ministres (par l'auctorité & commandement de leur chef Iesus Christ,) font, non seulemẽt de la coulpe, mais aussi de la peine temporelle, deuë pour la satisfaction

du peché, parle proprement, eu esgard, tant à l'intention & au sens, comme au vocable ou au nom, qui se trouue en l'escriture.

Et ce qui a esté appele par Isaie indulgence, par Iesus Christ remission, a esté depuis appe-lé, du temps des Apostres, dispensation ou dó-nation. Comme nous demonstre sainct Paul. Quād escriuāt aux Corinthiens, il dit souuēt auoir fait de telles donations ou remissions, des peines tēporelles, au lieu de Iesus Christ.

Et pour plus aiséement entendre la source & origine des indulgences, il nous fault cōsi-derer, que nostre Seigneur Iesus Christ, est vn vray & naturel corps, auec son chef & ses mē-bres, qui a conioint & vni sa diuinité à nostre humanité, pour le salut de son corps mystique qui est l'Eglise, & des mēbres d'icelle: en sorte que comme dit sainct Paul, Iesus Christ & son Eglise, sont deux en vne chair, vne voix & vne passion, & quand ils sont hors des miseres de ce siecle, en vn mesme repos. De façon que les passions de Iesus Christ, ne sont pas seule-ment en luy, & toutesfois elles ne sont qu'en luy: parce que si nous le prenons pour le chef & pour le corps, ses passiōs ne sont qu'en luy: mais si aussi nous le prenons seulement pour le chef de l'Eglise, elles ne sont au seul Iesus Christ. Cōme demonstre tresbien mōsieur S. Paul, quand il dit, A celle fin que ie parface, ce q reste des passiōs de Iesus Christ, en ma chair.

Or Iesus Christ auoit souffert & enduré

1.Cor. 4. & 9.
2.Cor.2.
Colo.1.d.24.

tout ce qu'il deuoit souffrir & endurer, cõme il tesmoigna par la derniere parolle qu'il dist, en l'arbre de la croix, quand il dist, *consummatũ est*. Par laquelle il nous à instruit, qu'il ne restoit plus rien de ce qu'il deuoit souffrir, pour l'operation de nostre salut, pour autant qu'il auoit accomply tout ce qui auoit esté predit de luy: en sorte qu'il ne restoit rien à parfaire, des passions de Iesus Christ, entant qu'il estoit nostre chef: mais il en restoit encores, en ce
1. Cor. 12. corps, duquel il estoit dit, vous estes le corps & membres de son membre. En ses membres donques, c'est à dire aux gẽs de bien: ores que cõme chef, il aye vne fois souffert, neãtmoins il soufre souuent: comme il nous a apertemẽt demonstré, en la cõuersion de sainct Paul, auquel il dit, Saul, Saul, pourquoy me persecutes tu. Bien que sainct Paul, ne persecutast point Iesus Christ, neantmoins il se plaint, qu'il le persecute, pour autant qu'il le persecutoit, en ses membres. Ainsi quãd l'on outrage, vn mẽbre de Iesus Christ, il repute l'outrage fait à soy: car tout ainsi qu'il vit en ses mẽbres, ainsi il souffre en iceux. C'est ce que sainct Paul dit, afin que ie parface ce qui reste des passions de Iesus Christ, en ma chair.

Ne pense pas pourtant que le nombre des passions, que Iesus Christ a souffert, soit insuffisant, pour satisfaire à toutes les peines, qui
1. Iean. 2. estoient deuës aux pechez de l'Eglise, c'est à dire aux enfans d'icelle: car il est la propitiatiõ pour nos pechez, non seulement pour les no-

ſtres, mais pour ceux de tout le monde, voire d'infinis mődes, ſ'ils y eſtoiét. Parquoy il faut entédre, qu'il deffaut encore vne grāde partie de ſes paſſiōs en ſon corps, qui eſt l'egliſe, iuſqu'à ce q̃ la fin des perſecutiōs de Ieſus Chriſt ſoit accomplie, pourautant qu'il patira en ſes membres, iuſques à la fin du monde.

Or eſt il plus que certain, que la ſaincte & glorieuſe Vierge mere, à ſouffert & enduré pluſieurs angoiſſes & tourmens; ſoit en allant en Bethleem, ou en fuyant en Egypte, le cherchant au temple, ou en ſa paſſion, & depuis en ſon aſcenſion, iuſques à ſon treſpas. Toutes leſquelles peines & trauaux, elle n'a point ſouffert pour ſes demerites: veu qu'eſtant conceuë ſans peché, elle n'a par ce moyen eſtre ſubiette à Sathan, & par conſequent point coulpable de peché, & n'eſtant point coulpable de peché, encore moins de peine: & bien qu'elle ſoit morte, & aye enduré toutes les peines de peché, elle n'a point neantmoins ſouffert pour ceſte raiſon.

Les saincts Apoſtres & martyrs, ont ſouffert auſſi plus de peines de trauaux, que leurs offenſes ne meritoient, & ont fait beaucoup d'œuures de ſupererogation, plus que leurs fautes n'eſtoient redeuables, comme nous enſeigne le patient Iob, Que les fautes, par le moyen deſquelles i'ay merité punition, & la calamité & miſere que i'endure, fuſſent peſees en vne ballance, ceſte-cy paroiſtroit plus peſante, cõme le ſablon de la mer. Ie me reſiouis *Iob 6.*

dit sainct Pol, pour vous autres, en mes passions, & i'accomplis ce qui reste des passions de Iesus Christ en ma chair, pour son corps, qui est l'Eglise.

Les peines & trauaux, que les saincts & biẽheureux fideles seruiteurs de Dieu, endurent en leur chef, sont comme reliques, conointes aux passions de Iesus Christ, pour le tresor & vtilité commune de toute l'Eglise : parce que ses saincts Apostres, martyrs & bien heureux fideles, n'ont point esté remunerez en eux, pour les tourmens & angoisses qu'ils ont souffertes, & que nul bien ne demeure irremuneré: & par cela voulõs inferer que le merite de la mort & passion de Iesus Christ & de ses Saincts, esquels Iesus Christ souffre & souffrira iusques à la fin du siecle, est & sera plus abundant pour les nettoyer, que ne sont, seront, ny pourroient estre, toutes les meschãcetez du mõde, pour lesquelles vne seule goutte du sang de Iesus Christ, estoit suffisante. En tant qu'ils ne le se sont point applicqué particulierement, veu qu'ils n'en ont point eu de necessité, ains l'ont, par vne communion de charité, faict pour tous les mẽbres de l'Eglise.

De ceste superabondance doncques de merites & satisfactions de Iesus Christ, & de ses Saincts, c'est à dire du chef & du corps, depend & procede le thresor des indulgẽces, la dispẽsation desquelles, appartient au souuerain Põtife, qui est sous Iesus Christ, chef de toute

l'Eglise, auquel specialemẽt, Iesus Christ à cõmis les clefz du royaume des cieux, ce que nous demonstre sainct Paul, quand il dit, que l'homme, nous estime comme ceux, qui sont ministres de Iesus Christ, & dispensateurs de ses ministeres, & plus bas, la dispense m'en à esté ordõnee. Et ailleurs, ce que ie vous ay pardonné, si pour vous i'ay pardonné quelque chose, ie l'ay fait en la personne de Christ, c'est à dire, c'est autant que si Iesus Christ l'auoit fait. *1.Cor. 4.a.1.* *Mes. 9.c. 17.* *2.Cor.2.d.10*

Et ne contreuiẽt poit cecy, à ce que le mesme Apostre dit, que les passions de ce temps ne sont pas condignes de la gloire aduenir, qui sera reuelee en nous: car c'est vne reigle plus que certaine, que la saincte escriture est en tout & partout vraye, & n'a aucune contradiction. Mais en cecy il faut noter que les œuures des Saincts & bienheureux fideles & seruiteurs de Dieu, se cõsiderent en deux sortes, entant qu'elles sont meritoires, & entant qu'elles sont satisfactoires. Si nous les cõsiderons entant que meritoires, en ce cas nous trouuerons suiuant le dire de l'Apostre, qu'elles sont salariees parsus leur merite: parce que Dieu remunere tousiours parsus nostre merite, & ne punist pas selon nostre merite. Mais si nous les cõsiderons comme satisfactoires, en ce cas elles ne leurs sont pas appliquees: parce qu'ils n'ont pas tant offensé, qu'ils aient necessité d'vne si grande & si rigoureuse satisfactiõ, *Rom.8.d.18.*

mais elles sont appliquees par les indulgences à ceux, ausquels par le successeur, dispensateur des mysteres de Iesus Christ, elles sont distribuees. Voila donques comment de la superabondante satisfaction de Iesus Christ & de ses Saincts, procede le precieux tresor, qui repose en l'Eglise, d'où se prénent les indulgences qui sont octroyees aux fideles Chrestiens, par le moyé desquelles nous espargnős les peines & penitéces, que, pour noz fautes, no⁹ deuiős porter en ce mőde, ou en purgatoire. Et pour obtenir le fruict & l'vtilité d'icelles, il ne fault pas penser qu'on les aye incőtinent gaignees, sans auoir au prealable obserué les circőstáces & depédáces necessaires & requises pour cest effect: car le diable ennemy de l'humain gére, nous propose & met tant d'empeschemés deuant les yeux, q̃ souuent pensant les auoir gaignees, il n'y ont de rien profité. Parquoy pour les obtenir, trois choses sont requises & necessaires, La premiere, que celuy qui les confere aye la puissance & l'auctorité: que la cause de la cőferance d'icelles soit iuste & raisonnable: & que ceux qui les veullent gaigner soient disposez & preparez. Quát au premier, il est necessaire q̃ celuy qui confere les indulgéces, aye auctorité & puissance de les conferer: car, suiuant sainct Paul, il nous est loisible de faire allusion & comparaison des matieres prophanes & communes aux sainctes: comme le tresor des Princes, ne peult estre distribué egalement,

ment,ains seulemét par ceux q en ont la charge, & selon l'intention & ordónance d'iceux. Ainsi le thresor spirituel de l'eglise, ne peut estre distribué que par le Pape & les Euesques, successeurs des Apostres, à qui nostre Seigneur Iesus Christ dit, Ce que vous deslierez en terre, sera deslié és cieux, Sur lesquelles paroles est fondee, l'authorité q̃ le Pape & les Euesques ont en l'eglise de Dieu : & peuuent par icelles & le Pape & les Euesques, distribuer les indulgences, & mesmes pouuoient les Euesques les conceder à discretion, à leurs diocesains, si par le consentement vniuersel de l'Eglise, assemblé au concile de Latran, il n'eust esté limité pour vn plus grand bien, à celle fin que l'on se preparast mieux pour les receuoir. Pour autant que si elles eussent esté si frequētemēt distribuees, on les eust euës en mespris: comme il se peut veoir des excōmuniements, ainsi que nous auons deduit en interpretant, *Phares a engendré Esron*. A ceux là donques, sçauoir est au Pape, Princes & Euesques de l'Eglise, est l'authorité de les distribuer.

Secondement afin que la distribution, & reception des indulgences soit bien & deuëment faite, il faut qu'elles soyēt dōnées, pour vne cause qui soit iuste & raisonnable, & non pour cause prophane ou vtilité particuliere: ains faut que la cause redonde à l'honneur de Dieu, pour le biē & vtilité de l'Eglise: & pour ceste raison nous voyons cōmunément, qu'el-

les ſont diſtribuees à ceux, qui par ieuſnes, & oraiſons, aydent & ſecourent aux neceſſitez de l'Egliſe. Finablement il faut & eſt neceſſaire, que celuy qui les veut gaigner, ſoit preparé & diſpoſé, c'eſt à dire, qu'il ſoit en la grace de Dieu, ce qu'il ne peut eſtre ſ'il eſt en peché mortel: en ſorte qu'vn ſeul peché mortel, qu'aye celuy qui veut obtenir les indulgẽces, l'ẽ priue & le rẽd indigne de les acquerir, auec vne grãd raiſon. Comme vn membre pourry & mort, ne peut receuoir les influxions & benefices que le corps, qui eſt viuant depart à ſes membres, qui ſont vifs. Or eſt-il que celuy qui demeure en peché mortel eſt membre mort, pendant qu'il eſt en peché mortel, & par ce moyen il ne peut receuoir ce benefice de l'Egliſe, qu'il ne ſoit par ſa reductiõ viuifié. Ce q̃ meſme ſe peult veoir par la collation des indulgences, où il eſt cõmunémẽt dit qu'elles ſe cõcedẽt, à ceux qui eſtãs vrayemẽt repẽtãs & confés, de leurs faultes, feront telles choſes.

Parquoy il faut que celuy qui deſire participer au fruit & à l'vtilité des indulgences, ſe prepare, & diſpoſe ſa conſcience, pour ceſt effect, faiſant vne entiere declaration & enumeration de ſes fautes. Parce que ores que cõme nous auõs dit, la coulpe ſe condonne ſans la peine: la peine ne ſe condõne iamais, qu'au prealable, la coulpe ne ſoit remiſe. Et pour en auoir vne plus facile remiſſion, il ſera bon de l'accompaigner de bonnes & ſainctes œu-

ures, comme aumosnes, ieusnes & oraisons: Pour autant que par ce moyen; tu en obtiendras double vtilité : entant qu'outre ce que tu obtiendras par le moien des indulgẽces, il te sera concedé par les bonnes œuures, vn autre bien, qui n'est pas moindre, ains doit estre plus estimé. Parce q̃ les indulgences sont seulemẽt secours; qui nous aident à satisfaire à la peine deuë au peché: mais les penitences, ieusnes, oraisons, aumosnes, & autres bonnes œuures, que nous pourons faire, auec la preparation requise, pour gaigner les indulgẽces, nous seront non seulemẽt satisfactoires, pour la peine du peché, mais estãt faictes en charité, nous seront meritoires, de la vie eternelle, & causeront en nous, encores beaucoup d'autres bons effects.

Asor a engendré Sadoc.

NOus auons veu cy dessus, cõment celuy qui recognoist sa faute, & se retourne de tout son cœur à Dieu, est aidé de luy, substãté & nourry, de sõ vray & vif corps: & cõsiderãt nostre infirmité, cõment il a dõné à son vicaire nostre S. Pere, la dispẽsatiõ de ses mysteres, pour par iceux aider & subuenir à nostre imbecillité, par le moiẽ des indulgẽces: lesquelles si nous appliquõs sur nous, biẽ & deuement, nous serõt, auec Asor engẽdrer Sadoc, qui signifie iustifié. Car alors nous serõs iustifiez deuant Dieu, par le merite de son sang, qu'il a si

abondāmēt respādu, en sa mort & passiō, pour le salut de nous tous, & dōt il veut que la memoire, en soit perpetuellement engrauee en nostre cœur. Et pour ceste raison, il a institué & ordonné, le sainct & propiciatoire sacrifice de la Messe, auquel pour la reconciliation & propiciation de nos fautes, & pour n'estre attaint du vice d'ingratitude, nous deuōs iournellemēt assister, à tout le moins, suiuāt le cōmandement de nostre mere saincte Eglise, les festes, & quād nous en aurons la cōmodité, & là receuoir le vray & vif corps de nostre sauueur & redempteur Iesus Christ. Que si nous ne le pouuōs par nostre indisposition (d'autāt que qui le reçoit indignement, reçoit son iugemēt) receuoir sacramentellement, à tout le moīs l'y deuōs nous receuoir spirituellement, dont la maniere est deduite en nos prieres. Et à celle fin que d'vne plus grāde deuotion, zelle, ardeur & affection, nous le puissions faire, nous deduirons (Dieu aidant) que c'est que le sacrifice de la Messe, & le moien de l'ouir, auec fruit spirituel. Pour entrer dōc en la matiere promise, il nous faut noter, que nostre mere l'Eglise, n'a en soy rien de plus excellēt, que le sainct & precieux sacrement de l'Eucharistie, parce que par vn moien admirable, par la participation & māducation, du corps & sang de nostre Seigneur Iesus Christ, elle deuient vne mesme chose auec luy, & se trāsforme, en l'effigie de Dieu (cōme le feu sensible, dās lequel

l'on met du bois, du fer, ou quelque autre matiere, la cõuertist en sa proprieté & la réd semblable à soy) & entretiét & cõserue en elle, vne parfaicte & indissoluble vnion & concorde, pour autát que mãgeant d'vn mesme corps, & beuuát d'vn mesme sãg, par vn mesme esprit, deuient vn mesme corps, & s'vnit à son chef qui est Iesus Christ. Car ce sacrement est le plus grand & le plus excellent, qui soit, ny aye esté, tant au vieil qu'au nouueau testament: parce qu'en tous les autres, l'element ou l'espece exterieure ne recoit aucune mutation substancielle, comme en cestui-cy : auquel le pain & vin, par la puissance & vertu de la parole de Dieu, est tellemét mué, qu'il n'est plus substanciellement, ce qu'il estoit auparauant. Car estát pain & vin, auát les paroles de la cõsecration, il deuiét apres la prononciation d'icelles, la chair & sang de Iesus Christ, où est contenue son ame & sa diuinité. D'où s'ensuit, que par la vertu excellente de ce sainct sacremét, nous sommes vnis & cõioints à nostre Seigneur Iesus Christ, non seulemét spirituellement, ce que se fait par vne droicte foy & sincere charité: mais aussi corporellement, cõme estás mébres de son corps & de sa chair. C'est la doctrine de S. Paul aux Ephesiens.

Voilà comment le sainct sacrement de l'Eucharistie, offert & celebré, en la saincte messe, est la chose la plus precieuse & excellẽte, qui soit en l'Eglise.

Or la messe, est le sacrifice cõtinuel du nouueau testament, selon l'ordre de Melchisedec, auquel est offert le vray & vif corps de nostre Seigneur Iesus Christ, & son saict & precieux sang, en memoire de sa mort & passion, en remission des pechez, tant des viuans que des trespassez.

L'autheur & instituteur d'icelle, est nostre sauueur & redempteur Iesus Christ, comme nous demonstrerons par sa grace, lequel l'institua lors, qu'aiant mis fin à la Cene legale, typique & figuratiue, il se donna en viande a ses Apostres.

Et n'y a partie en icelle, qui n'aie en substãce esté par luy ordonnee, tant parce qu'il a fait en sa Messe, qu'en ce qu'il a dit: mais la maniere de prier, & les ceremonies y ont esté ordonnees, par les Apostres & successeurs d'iceux.

Homere. Autre chose est-ce, du *cœnum* de nos aduersaires, d'autant qu'il est extrait de Platon, qui apprenoit a ses disciples à *libare Diis*, en la maniere de Caluin, leurs dõnãt du gasteau & du vin, duquel toute la troupe beuuoit, pour cest effet, ainsi q̃ font lesdits aduersaires de nostre religion Chrestienne, qui n'admettent rien en leur Cene Platonique, de ce que Iesus Christ a institué. Car ils n'y prononcent point les paroles sacramẽtelles de Iesus Christ, ny ne fõt nulle oraison pour la sanctification d'icelle, cõme il se peut veoir plus amplemẽt en leurs Catechismes, ausquels n'y a q̃ quelques ex-

hortations, qu'ils ont extraictes de nos docteurs & empruntees de nous, pour se preparer à icelle. Lesquelles finies leurs Ministres ou Diacres, cõme il leur viẽt en fantasie de les appeller (car ils cõfondent tout ordre & police) distribuẽt les pains, sans mot dire, où l'on boit de mesme, ce pẽdãt q̃ les autres chãtent, quelques Psalmes mal traduits & corrõpus, y aiant beaucoup adiousté (cõme auez veu cy dessus, pour l'accõmodement de la rithme, qu'il failloit plustost corrõpre, que le texte) comme le Ministre a cõmencé le bransle. En façon que mal à propos, l'appellẽt ils la saincte Cene, & luy attribuẽt le tiltre de saĩcteté, veu qu'il n'y a rien de sainct: d'autãt qu'en icelle n'y a q̃ pures creatures corruptibles, sçauoir est le pain du four & le vin du tonneau, ausquels il n'y a aucune diuinité, ny vertu, pour sãctifier ceux qui le recoiuẽt: car souz ces creatures mortes, il n'est dõné aucune benedictiõ, ne inuocatiõ, ny consecration, qui puissent conferer ausdictes creatures mortes aucune vertu ou puissance: & cõme dit S. Paul, c'est le propre de Iesus Christ, de sanctifier la creature. Or par quel moien maintenãt, que Iesus Christ est au ciel, les creatures sõt elles sãctifiees? le mesme Apostre no^9 aprẽd, que c'est par la parole de Dieu, & par l'oraisõ, de laquelle, ils n'vsent aucunemẽt en icelle: aussi n'a elle esté iamais cognue au mõde, ny n'en a esté iamais parlé, iusques à l'aduenemẽt de Caluin, inuenteur & premier 1. Thim. 4.

autheur d'icelle. Dont tout leur *Cœnum*, n'est qu'vne beuuette à dire verité, ou cōpotation, qui se peut aussi bien faire en la tauerne, qu'en leurs assemblees, d'autant qu'en icelles ils n'imitent en rien Iesus Christ. Lequel, estant la Cene legale finie & paracheuee, cōme disent S. Iean, S. Luc & S. Paul, auāt qu'instituer le sacrifice de son corps & de son sang, selon l'ordre de Melchisedec, se leua, se deuestit, & s'entourna d'vn linceul. Laua les pieds à ses Apostres, les purifiant, pour les esleuer en la dignite sacerdotale, suyuāt l'ancienne coustume & obseruāce des enfans & successeurs d'Aaron, le sacrifice duquel n'estoit qu'ombre & figure du nostre. Les aiant lauez, il se rassist, non pour instituer vne autre Cene figuratiue, ains le sacrifice non sanglāt, pur & agreable, de son corps & de son sang, selon l'ordre de Melchisedec, qui suiuant la prophetie de Malachie, deuoit estre offert en tous lieux. Car nostre Seigneur ne fit lors qu'vne Cene de l'agneau legal, laquelle cōme dit S. Iean, faitte & paracheuee, il laua cōme dit est, les pieds à ses Apostres, & *recubuit*, c'est à dire retourna à table, & lors souz les especes de pain & de vin, ordōna le sacremēt de son corps & de son sang; ce que fut apres la Cene, cōme disēt S. Luc, & S. Paul, *Postquā cœnauit*. Apres ce il leur dist qu'il auoit deliberé de manger ceste Pasque, auec eux, à sçauoir son vray & vif corps & son sang precieux, deuant que de souffrir: en façon qu'il le

Luc. 22.
1. Corinth. 11.

mangea impassiblement, sans rien endurer en mystere. Pour l'accomplissement de laditte institution, s'estant rassis, il print le pain, comme vray Melchisedec, qu'il estoit, rendit graces: d'où vient que nous appellons ceste oblation Eucharistie, ou action de graces, comme il se faict en la saincte Messe.

Benist le pain par vn singulier mystere, parce que la diuine benediction baille tousiours meilleure condition à la creature. Car, ou elle en est rendue fertile & feconde, comme il appert en Genese, quand Dieu benist la terre: de laquelle benediction elle print telle vertu & force, qu'elle produisit herbes & arbres, sans semer & sans agriculture: & depuis a tousiours fructifié & retenu la vertu de produire, tant les semẽces qu'elle a receües, auec admirable multiplication, qu'aussi herbes & arbres, sans aucune industrie & semẽce, par la mesme vertu de ceste premiere benediction. Ou elle en est augmentee & multiplie, cõme il aduint aux cinq & sept pains, qui rassasierẽt tãt de personnes: ou enrichie de quelque don celeste, comme furent les Apostres.

Ainsi aussi la benediction que nostre Seigneur faict sur le pain & sur le vin, les rend de meilleure cõdition, faisant du pain son corps, & du vin son sang.

Et n'est en aucune maniere receuable l'opinion de nos aduersaires, qui voulãt cõfondre ce mot, disent que ce n'est qu'action de

graces, car il y a bien grande differéce, & mesmes Caluin n'a osé mettre en la benediction que Iesus Christ feit sur les cinq pains & deux poissons, action de graces : sçachant bien que ce seroit vne trop grande absurdité, de dire que Iesus Christ aye remercié vne chose insensible & non intellectuelle.

Pour donc resouldre cecy, quand l'vn des Euangelistes dit, qu'il a donné action de graces, & l'autre qu'il a benist : il fault entendre les deux choses auoir esté faictes par nostre Seigneur Iesus Christ. Ce que nous demõstre sainct Paul, quand il dit, le Calice de benediction que nous benissons, n'est ce pas la communication du sang de Iesus Christ ? Or nous ne donnons point action de graces à vne chose insensible, & ne remercions point le Calice, parquoy ceste benediction est autre chose qu'action de graces.

1. Cor. 10. d. 16.

Apres que nostre Seigneur l'eut benist, suiuant la coustume des anciennes hosties, qui estoient mises en pieces apres l'oblation, il le rompit, nous demõstrant que peu apres, selon le Prophete, il seroit froissé. Ce que nous demonstre sainct Luc, quãd il l'appelle fraction de pain, parlant comme Hieremie, qui appelle pain, la chair du Sauueur crucifié. L'ayãt rompu, prononça les paroles sacremẽtelles, disant. C'est mõ corps qui sera liuré pour vous : nous instruissant par ces paroles, qu'il ne nous baille point son corps autrement que crucifié : parce

Esaie 53.
Actes 2.
Hierem. 11.

que nul fruict pouuoit estre de luy, sans oblation & offrande, suiuãt ce qu'il dit: Si le grain de froment cheant en terre n'est mort, il n'apporte nul fruict. Ioã.12.d.24.

Puis il print le calice, disant, c'est le sang du nouueau testamẽt, qui sera respãdu pour vous & pour plusieurs. Où nous pouuons veoir apertement, qu'il a testé, auãt mourir: auquel testament il a declaré ses dernieres volontez aux Apostres, & leur a par iceluy legué l'heritage celeste, selõ les Propheties, & a esté faicte la dedication de ce testament, en ce sang, comme luy mesme dit, C'est le sang du nouueau testament. Et ne sçauroit estre ce sang confirmatif du testament, qu'au prealable l'oblation n'eust precedé, comme on peult veoir en la figure où Moyse ne dedia l'alliance, qu'au sang espandu és oblations precedentes. Et ne fault pas cependant reiterer ce testament, encores que nous reiterions souuent ce sacrifice: car nous n'auons pas eu commandemẽt de ce faire, ains seulemẽt en reiterer la dedicatiõ, pour souuent en auoir memoire & recordation.

Apres qu'il eut prononcé les paroles sacramẽtelles, il leur dist, Faictes cecy en memoire de moy. Et a vsé nostre Seigneur de ce mot faire, s'accommodant à la maniere de parler des Hebreux, lesqls en ont souuent vsé en mesmes significations, parlant de leurs sacrifices, cõme faire vn bouc, vn veau, vn cheureau. Et est ce mot fort propre, pour signifier tant de choses

en vn coup, à sçauoir prẽdre, beneistre, rendre graces, rompre, manger, boire & offrir: de façon que quãd il dit absoluement, faictes cecy, il entend offrez mon corps & mon sang. Car ceste memoire ne se peult faire, comme l'Apostre veult qu'on la face, annonçant la mort du Seigneur, s'il n'y a quelque oblatiõ, de laquelle on boiue & mange, ainsi qu'il dit. Car s'il n'est question que d'vn banquet, il n'y a nulle proportion de mãger à mourir: cõme se peult veoir en sainct Iean, où le manger se rapporte à la vie & à la continuation d'icelle, par la resurrection & non pas à la mort. Et toutesfois ceux qui participent à l'Autel, en mangeant annoncẽt la passion du Sauueur, mais ce n'est pas pour auoir mangé du pain & beu du vin, sans rien plus que par fantasie, cõme cuident noz aduersaires: ains le vray & vif corps & le sang precieux de nostre Seigneur, apres l'oblation mysticque d'iceluy: d'autant qu'en mangeant d'vne oblation morte, vous annoncez de faict & rememorez par œuures son massacre. En quoy sont plus ridicules noz Platoniciens, qui cuident que ceste recordation se face par cœur & de bouche en lisant vn chapitre de sainct Paul, ou des Euangiles: & ne voyent que soubs la loy, tel annoncement pour la future passion de Iesus, se faisoit par massacres & sacrifices externes, & non pas sur les fantasies ou sermõs. Et par ainsi, on peult, parce que dessus, aisément cognoistre, com-

ment la Cene Caluinienne n'a rien de cōmun à ce que fist ou dist Iesus Christ, lors qu'il institua le sainct sacrement de l'Autel, mais cōme nous demonstrerons Dieu aidant, l'Eglise, au sainct & diuin sacrifice de la Messe, l'ensuit de point en point. Or pour mieux & plus clerement le veoir, il fault remarquer auec la saincte Escriture, double sorte de sacrificature, & double maniere de sacrifice. Le premier selon l'ordre d'Aaron, auquel l'on offroit à Dieu des hosties auec effusion de sang, & des holocaustes, c'est à dire des offertes toutes bruslees. Le second selon l'ordre de Melchisedec, lequel estant prestre & grand sacrificateur, feit offerte à Dieu, de pain & de vin, sans aucune effusion de sang. Le premier selon l'ordre d'Aaron, a esté accomply & paracheué par Iesus Christ, en l'arbre de la croix, par l'effusion de son precieux sang, & puis apres reietté: d'autant que toutes les hosties, oblations & holocaustes des Hebreux, n'estoient que figure de la future passiō de Iesus Christ, & icelle estant faicte, elles estoient expirees. A cestui-cy le second, selon l'ordre de Melchisedec, a succedé: qui selō la Prophetie de Dauid deuoit durer eternellement. Car comme dit sainct Paul, d'autant que Iesus Christ a par sa mort & passion reietté le premier, pour son imperfection, d'autant a il approuué le secōd, comme plus parfaict & de meilleur testament: & a, dit il ailleurs, aboly l'autre, pour Heb. 7.

establir cestuicy. De là vient que le Psalmiste appelle Iesus Christ eternellement prestre, selon l'ordre de Melchisedec: parce que reiettãt l'ancienne sacrificature, selon l'ordre d'Aaron, il accepte la nouuelle, selon l'ordre de Melchisedec, pour durer eternellement: comme il est euidemment monstré en Malachie, par lequel Dieu predit aux Iuif, que le temps viẽdra, qu'il ne prendra plus plaisir en leurs sacrifices & oblations.

Malachie 1. Le Dieu des armees dit, Ma volõté n'est plus en vous, & ie ne receuray plus aucune oblation de voz mains, car mon nom est cogneu en la Gentilité, & en tout lieu l'on sacrifie, & en mon nom est offerte oblation munde.

Or ie demãde, q̃ est ce sacrifice maintenãt, & ceste pure oblation sacrifiee & offerte en tous lieux? Il est certain q̃ ce sacrifice & oblatiõ ne peult estre offerte en plusieurs lieux, que par plusieurs sacrificateurs. Ce n'est donc pas la passion que Iesus Christ a offerte vne fois en la croix: car il a souffert seulement en vn lieu, sçauoir est au mont Caluaire & hors de Hierusalem. Il fault donc que ce soit la saincte Messe, en laquelle par le S. sacrement de l'Autel, Iesus Christ est offert tous les iours & en tous lieux, où la foy Chrestienne est, par les sacrificateurs de l'Eglise Catholique, qui sont les Prestres: car il ne se pourra trouuer aucun autre sacrifice, ny oblation munde, que ceste cy. Car ce ne peut estre le sacrifice de cueur

contrit & humilié, d'autát que Malachie parle d'vne peculiere oblation, qui se doit faire en la nouuelle loy, & n'estoit entre les Iuifs. Or cestui-cy n'est pas nouueau, veu qu'il a esté cõmun, tant aux Iuifs en la vieille loy, comme à nous en la loy nouuelle. Ce ne peut estre aussi (comme mal à propos veulent inferer les aduersaires de nostre religion Chrestienne) vne louange de Dieu & reddition de graces, qui se faict tous les iours à Dieu par tout le monde, depuis que l'Euãgile a esté presché parmy les Gentils: car ceste louange de Dieu estoit respãdue, depuis la creation du monde, deuát la venue de Iesus Christ, tant en Iudee qu'ailleurs. Et qui plus est, ceste louange ne peult estre nõmee sacrifice ny oblation munde: parce que tous hommes sont pecheurs & immũdes. Qui dit (dit sainct Iean) qu'il n'a point de peché en luy, est menteur, & verité n'est point en luy, & par cõsequent tout ce qu'ils offrent à Dieu est entremeslé de peché & quelque macule. Dõc il n'y a autre oblatiõ du tout mũde ny sans macule, que l'Agneau immaculé Iesus Christ, duquel sainct Iean a dit: Voicy l'Agneau de Dieu, qui oste les pechez du mõde, lequel est offert & s'offre en la saincte Messe, pour sacrifice de reconciliation, en tous lieux où l'Eglise est respandue.

Ioan.1.a.8. *Io.ã.1.d.29.* *Daniel. 11.*

De ce sacrifice parle Daniel, quand prophetisant du futur Antechrist, qui tout ouuertement se declarera ennemy de nostre redem-

pteur Iesus Christ : il dit qu'entre autres maux & iniures qu'il essayera faire contre luy, *auferet iuge sacrificium*, il ostera pour certain temps le continuel sacrifice de l'Eglise, ce que ne se peult entendre que du sainct sacrifice de la Messe, d'autant que l'Eglise n'a autre quotidien sacrifice que cestuy là, auquel tous les iours est offert realement le corps & sang de Iesus Christ, & sa saincte passiō, pour sacrifice de recōciliation & propitiation: lequel pour-autant que c'est le fort, & comme donjon de la foy Chrestienne, il fera cesser pour vn certain temps : durant lequel cessera la publique solennité de la Messe, combien qu'il ne pourra empescher, que secrettement elle ne soit celebree par les fideles. Car sainct Paul dit, que le sacremēt du corps & sāg de Iesus Christ, se celebrera, *donec veniat*, c'est à dire, iusques à tāt qu'il viendra iuger manifestement les vifs & les morts.

1. Cor. 11. f. 26

Et pour respondre à l'argument que nosdits aduersaires font, de l'vnique oblation que Iesus Christ a faicte en sa passion, pour nous obtenir remissiō de to⁹ pechez, en sorte qu'il n'est plus besoin de reiterer ceste passion & oblation: ie dits que l'Apostre, cōme luy mesmes le declare, a entendu du sacrifice de redemption & satisfactiō: car la passion est d'infini merite & efficace, pour iustifier & sanctifier tout le monde, & est de si grand pris & satisfactiō, qu'il n'est plus necessaire d'y retour-

ner

ner ny satisfaire pour les pechez du monde, qui ont esté tresabondamment payez & satisfaits par ceste infinie oblation. Mais par ce q̃ tous les iours, par noz pechez & ingratitude, nous prouoquons nostre Dieu à ire, & prẽdre vengeance de nous: nous auons besoin d'vn autre sacrifice, de recõciliation & quotidiẽne placatiõ, par lequel Dieu soit recõcilié à nous, ainsi que tous les iours nous l'offensons.

Or est il certain, que nous ne pouuons auoir autre sacrifice, ny oblatiõ qui luy plaise, que la passion de Iesus Christ, que l'Eglise offre, non point pour no⁹ racheter ny satisfaire pour noz faultes: car nostre redemption & la satisfactiõ des pechez a esté faicte vne fois. En sorte qu'il n'est ja besoing q̃ Iesus Christ retourne nous racheter & satisfaire pour nous, mais nous offrons sa passion, pour par le moyen d'icelle retourner en grace & ne mourir impenitens.

Et par ce moyẽ vo⁹ voyez q̃ le sacrifice faict en la croix, par la mort & passiõ de nostre Seigneur Iesus Christ, est vn mesme sacrifice q̃ le sacrifice de la Messe, toutesfois diuersemẽt offert, & soubs diuerses fins & intentions. Car au sacrifice de la croix, Iesus Christ y a esté offert sanglantemẽt, c'est à dire auec effusion de sang, & pour faire la redemptiõ & satisfaction à iustice diuine, pour le peche d'Adam, qui procedant originellement de luy, a incité vniuersellement toute nature humaine, & aussi pour tous autres pechez actuels.

Au sacrifice de la Messe, Iesus Christ y est offert, non-sanglantement, c'est à dire, sans effusion de sang, & non point pour nous racheter encores vn coup, ains pour nous reconcilier à Dieu le pere, & nous restituer à la grace que nous auions acquise par le sainct sacrement de baptesme, & que nous auons perduë par les faultes que nous auons cõmises apres iceluy: car Iesus Christ a voulu estre non seulement nostre redempteur vne fois, à l'autel de la croix, mais a voulu estre nostre quotidiẽ reconciliateur, au sainct sacrement de l'autel.

1. Ioan. 2. C'est ce que nous veult demonstrer monsieur sainct Iean, quand il dit en sa canonique, Si quelqu'vn peche apres son baptesme, qu'il ne desespere point, d'auoir remissiõ de son peché, pource que nous auons aduocat, nostre Seigneur Iesus Christ, lequel est propitiation, non tant seulemẽt pour noz pechez, mais encores pour les pechez presens, & pour tous ceux qui se commettront iusques à la fin du monde. Par lesquelles paroles, il a clerement donné entendre, que le merite de la passion de nostre Seigneur Iesus Christ, perseuere tousiours, comme sacrifice de reconciliation & propitiation, pour les pechez commis apres le baptesme.

Par ce que dessus, on peult veoir cleremẽt & apertement, comment suiuant les Propheties il fault vn sacrifice continuel, en la loy Euangelique, qui est celuy de la saincte Messe, en la-

quelle, comme nous auons dit, le Prestre imite en tout & par tout nostre Seigneur, tant en ce qu'il a dit & fait, lors qu'il l'institua, la Cene legale au prealable finie & paracheuee.

Le Prestre commence sa Messe, par la confession qu'il faict de ses faultes, & apres luy tout le peuple, par laquelle ils recognoissent estre pecheurs, & demandent pardon, pour estre participans au sacrifice.

Et est ceste cõfession, conforme à ce q̃ nostre Seigneur a faict, au cõmencemẽt de sa Messe, non qu'il se soit confessé de ses faultes, car il estoit l'agneau sans macule : mais en ce qu'il vouloit que ses Apostres luy baillassent leurs pieds à lauer, à fin de les purger au prealable, que de les receuoir à ce sainct banquet : signifiant par là, qu'il nous fault purger, auant que d'y aller, iusques au lauement des pieds, c'est à dire iusques aux moindres affectiõs vitieuses.

Et ne contreuient point à l'auctorité de l'Escriture, de ce qu'en nostre confession, nous nous confessons à Dieu, à la Vierge & aux Saincts, ores que Dauid dye, qu'il a peché à Dieu seul. Car quiconques offense son prochain, il offense Dieu : & par ainsi où il y a offense, Dieu est tousiours offensé : mais ce mot seul, n'exclud point que l'homme n'offense les inferieurs à Dieu, comme il appert par le dire de nostre Seigneur Iesus Christ, quand parlant à ses Apostres il dit, Qui vous mesprise, me mesprise : auec lesquels nous de-

Psalme 50.

Luc 16.

uons estre reconciliez, au parauant nous presenter à ce sainct banquet, suiuāt l'instruction que nostre Seigneur Iesus Christ nous en fait, & par commandement & par similitude. Par
Mat.5.d.23. commandement, quand il dit, Si tu offres ton don à l'Autel, & il te souuient que ton frere a quelque rancune contre toy, laisses ton don ou present, & va te reconcilier à ton frere.

Or quād nous voulons ouyr la saincte Messe, nous y allons pour offrir non nostre don, mais celuy que le pere de misericorde & Dieu de toute consolation, nous a donné, qui est son fils vnique, & pour plus sainctement l'offrir, & par luy estre offerts, nous nous purgeons de toutes offenses, tant contre luy que cōtre nostre prochain & les Saincts, que nous n'auōs honorez ny imitez, comme le pouuiōs & deuions faire, suiuant le commandemēt de sainct Paul, qui veult qu'ayōs memoire d'eux,
Hebr.13.a.7. & qu'ensuiuions leur foy & conuersation.

Par exemple, suiuant la confession que no-
Luc.15.d.18. stre Seigneur nous propose, que feit l'enfant prodigue à son pere, lors qu'il fut remis en grace, qui fut telle: Pere i'ay peché cōtre le ciel & contre vous. Quād il dit contre le ciel, il ne veult pas dire cōtre l'element, mais contre les creatures celestes. Et par ainsi, suiuant & le commandement & l'exemple, proposé par Iesus Christ, nous ne contreuenons point à la doctrine des sainctes Escritures.

Nostre Seigneur, apres le lauement des pieds

se rassist, prescha ses Apostres, il pria pour eux, qu'il establissoit pasteurs de son Eglise, & pour tous ceux qui seroient faits fideles par leur moyen: il rendit graces à Dieu, il le pria & luy donna louanges, il beneist, consacra & offra son corps, il le distribua à ses Apostres: & apres la cõmunion, il chãta vn hymne à l'hõneur de son pere. Toutes lesquelles choses sont entierемẽt obseruees en la saincte Messe: car apres la confession on dit quelque chose de Dauid, propre à l'intention de l'Eglise, ou de ceux qui celebrẽt ou font celebrer, on crie misericorde, on prie par les oraisons. Puis on lit quelque chose des sainctes Escritures, & parce que le plus souuent c'est des Epistres de sainct Paul, ou des Epistres des autres Apostres, nous l'appellons l'Epistre. On loue & glorifie le nom & faits du Createur; l'on recite l'Euangile, laquelle leçon est comme vne predication, l'on confesse la foy Catholique. Aux Messes publiques, l'on instruict & admoneste le peuple de ce qu'il doit faire, & de ses faultes, soit par predication ou par le prosne, chacun faict son offrande à l'autel, telle q̃ bon luy semble. Le Prestre recõmence à dõner louãge à Dieu, & luy rendre graces de toutes choses qu'il a faictes pour l'hõme, specialemẽt de la mort & passion de nostre Seigneur Iesus Christ, il prie & recõmande à Dieu toute l'Eglise, les Prelats & Princes, sous le regime desquels Dieu nous

a constituez, specialement les assistans, & ceux qu'il a en affection, & pour tous faict memoire des Saincts, à fin qu'ils soient inter-cesseurs en Paradis. Puis il consacre le pain & le vin, & par les paroles de nostre Seigneur Iesus Christ en faict le corps d'iceluy, en inuocquant la grace de Dieu & le sainct Esprit. Il offre cè corps à la majesté diuine, & requiert estre accepté pour les viuants & pour les morts. Il l'adore & esleue, à fin que le peuple face son deuoir de l'adorer en oraison. Puis il prie pour soy & pour tous autres. Il reçoit le sacrement auec action de graces, & en distribue à ceux qui se presentent. Pour fin il inuocque la benediction de Dieu sur le peuple. En quoy n'y a chose bien entendue, que l'on puisse reprendre, sans blaspheme, d'autant que les ceremonies representent la passion, en memoire de laquelle ce mystere nous est recommandé. Ce que l'Eglise faict à l'imitation de nostre Seigneur. En sorte qu'il n'y a partie en la Messe, qui ne conuienne à ce que Iesus Christ feit, lors que paracheuant la Cene legale, il institua la Messe Euangelique.

De la substance de toutes lesquelles parties, Iesus Christ en est le premier autheur, & ne faut point attribuer aux Apostres & leurs successeurs, qu'ils y ayent adiousté: car ils n'y ont rien mis, qui y soit contraire: bien ont ils exprimé lesdictes parties par le menu, & ont donné aux Prestres, vn certain formu-

laire & maniere de la celebrer. Ce que se peult veoir en la premiere Epistre de Timothee second, où monsieur sainct Paul, escriuant à son disciple Timothee, Prestre & Euesque, l'admoneste de faire prieres, oraisons, petitions & actions de graces, pour tous hommes, specialement pour tous Roys & Princes qui sont cõstituez en estat de superiorité. Par lesquelles paroles il l'aduertist de celebrer la saincte Messe, qui est le principal office d'vn Euesque & pasteur Euangelique : & ainsi l'a interpreté sainct Augustin. 1. Timoth. 2.

Or par ces quatre paroles, prieres, petitions, oraisons & action de graces, sont entendues les quatre parties de la Messe. Par le mot de priere, tout ce qui precede la benediction & consecration des matieres mises sur l'Autel. Par le mot d'oraison, les paroles que le Prestre profere lors qu'il consacre. Par le mot de petition, les prieres qui se font apres la consecration. A la fin desquelles l'on recite l'oraison Dominicale, laquelle comprent tout ce que l'homme peult demander à Dieu : apres lesquelles choses on communie au corps & sang de Iesus Christ. Et pour la derniere partie on vient aux actions de graces, en recognoissance de tous les biens qu'on a receuz de Dieu.

Et ores que les ceremonies & le formulaire de la Messe n'aye pas esté faict tout à la fois, elle n'en est pas pour cela repudiable : veu que

l'Escriture saincte ne se doit point repudier pour auoir esté faicte à diuerses fois, ores qu'il fust defendu par les premiers liures de rien adiouster. Et qui plus est, l'Eglise peult adiouster aux prieres que Iesus Christ a instituees. Ce que les Caluinistes n'oseroient nier: car nous ne lisons point que Iesus Christ aye ordonné pour prier, autre chose que l'oraison Dominicale, & neantmoins à leurs formulaires de prieres, ils ont forgé plusieurs oraisons & prieres, qu'ils ont adiousté à ladite oraison Dominicale. Mesmes leur formulaire de prieres qu'ils ont à ceste heure, n'est pas pareil à celuy qui fut forgé par les premiers, qui du temps de Luther se separerent de l'Eglise. Parquoy il ne fault trouuer estrange, si l'on adiouste quelques raisons & ceremonies à la Messe; veu que sainct Paul confesse n'auoir ordonné du commencement, quand il estoit auec les Corinthiens, tout ce qu'il failloit ordonner. Sa raison est parce qu'il s'accommodit à leur infirmité & incapacité: mais il promet quand il sera venu, qu'il disposera le reste de ce qui estoit à faire. Et mesmes sainct Augustin preuue par là, que l'Eglise peult adiouster nouuelles ordonnances à celles des Apostres, ainsi qu'ils ont adiousté à celles de Iesus Christ.

Deut. 4. a. 2. & 12. d. 32.

1. Cor. 11. g. 34

Epist. 118.

Puis donceques que, comme vous voyez, nostre sauueur & redempteur Iesus Christ,

est autheur & instituteur de la saincte Messe, & qu'elle est instituee pour la remissiõ des pechez, qui sont par nous souuent reiterez, nous deuons auec attention, deuotiõ, zele, affectiõ & deuë reuerence l'ouyr.

Et pour ce faire, quand nous voudrõs partir pour aller à l'Eglise: il nous faut imiter le bon soldat, lequel soudain qu'il est aduerty qu'on veut donner la Bataille, se prepare auant que s'y presenter, faict fourbir ses armes, nourrir son cheual, luy accõmode le frain, desrouille son bouclier, & a soing de tout ce qu'il voit q luy est necessaire, pour emporter la victoire. *Iob.7.a.1.*

A son exẽple, dy-ie, puis que nostre vie n'est qu'vne perpetuelle guerre sur la terre, à laquele qui cõbattra vaillãment, receura la courõne d'immortalité, apprestõs nous pour emporter la victoire: & auant que nous nous acheminiõs pour aller à l'Eglise, retirõs nous en quelque coing de la maison, & illec fourbissons nostre ame, & la nettoyons de toute inique & mauuaise pensee: mettons le frain & la bride de raison deuant les yeux, & nourrissons nostre ame de bonnes & sainctes œuures, prieres & oraisons, & la vestons de la crainte de Dieu, & sur tout desrouillons le bouclier de nostre pensee, d'erreur & d'infidelité, & armõs nous du bouclier de la foy, d'autant que sans icelle il est impossible d'estre aggreable à Dieu. *Heb.11.b.6.*

Monsieur sainct Paul nous apprend à ce

Heb.11.b.6. propos en l'Epistre aux Hebreux, qu'il est necessaire q̃ celuy qui veult approcher de Dieu, croie & aye la foy.

Auec ceste ferme foy, nous deuons nous preparer, pour ouir la saincte Messe, & y receuoir ou sacramẽtellement, ou spirituellemẽt, le vray & vif corps de Iesus Christ: & croire non seulement la verité de son corps & sang, en la saincte Eucharistie, & tout ce qui a esté determiné de ce sainct mystere, par la determination du sainct Esprit. Tant aux sainctes escriptures, qu'en la saincte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Mais aussi que par la redẽption de Iesus Christ, nos pechez nous sont pardonnez, & auec ce nous deuõs esperer, tout ce que ce bon Dieu nous a promis, & craindre ses menaces, & nous rendre obeissans à sa diuine volonté. Ce que nous ferons aiséement, si en croiant, nous l'aimons & suiuons de telle affection, que nous dirigeons toutes nos volontez en luy: parce qu'il veut auoir de nous le don de la viue foy, conioint auec vne ferme esperance & ardente charité.

Auec ceste foy, nous deuons regarder & contempler Iesus Christ, qui pour nous est pendu en croix, & y a respandu son sang, pour la remission de nos fautes & auec action de graces louer ce sainct sacrifice, offert vne seule fois pour nous, sur l'autel de la croix, l'aimer & le reuerer.

Et nous gardons bien, de nous y presenter

ſans foy. Car cõme l'arbre qui a perdu la vie, demeure ſec & deformé, d'eſpouillé de fruit & de feuille: ainſi celuy qui eſt ſans foy, eſt ſans vie & deſplaiſant à Dieu.

Auec ceſte foy, entrõs au cabinet de noſtre cœur, au ſecret de noſtre penſee, & y faiſons quelque peu de demeure: & eſtans là, chaſſons & banniſſons de nous tout doubte, erreur & infidelité, tout vice & iniquité: bref oſtons-en, toutes choſes, excepté Dieu. Et à celle fin qu'il y face ſa demeure, auec l'examen & perquiſition de nos fautes, prions ce grand & eternel pere, qu'il luy plaiſe par ſa bonté, d'habiter en nous, & nous oſter le voile obſcur d'ignorance, & nous illuminer la penſee en ſorte, que nous eſtans entieremẽt ramentëues nos fautes, nous en repentions & faiſions penitence, à celle fin que nous ſoions par ce moien rendus capables, de participer à vn ſi grand ſacrement.

Et combien que la confeſſion actuelle, ne ſoit pas neceſſaire pour ouir la ſaincte Meſſe: toutesfois il nous faut auoir contrition & repentance de nos fautes, car autrement nous n'y receurions aucun fruit.

Or parce que, comme nous auõs monſtré, le ſainct ſacrifice de la Meſſe a eſté inſtitué, pour rememorer le benefice de la croix, & q̃ le plus grand benefice que Dieu nous aie fait, entre vn nombre infini, dont nous luy ſommes redeuables, c'eſt celuy de ſon incarnation

& passion, d'autant que nul n'a plus grande amitié que celuy qui met son ame pour ses amys, nous le deuons tousiours auoir en memoire, & considerer que Iesus Christ a institué, ce sainct & admirable sacrement, à celle fin qu'vn si signalé & grand benefice, ne sorte de la memoire de ses bien-aymez.

Pourtant, quand nous voulons aller ouyr la saincte Messe, nous deuons nous rameteuoir, que nous deuons y aller pour y rendre graces à Dieu & nous resouuenir de la mort de son fils vnique.

Quand dōc nous voulōs rendre à Dieu par l'audition de la saincte Messe, le sacrifice de louange & action de graces, nous deuōs imiter le pauure mendiant, qui quād il veult aller demander l'aumosne, prend la plus mauuaise robbe qu'il aye, & n'oublie à monstrer ses vlceres & cicatrices, s'il en a: ainsi nous deuons nous vestir de la robbe d'humilité, & mōstrer à nostre Dieu l'infirmité de nostre ame.

Mettons peine & efforçons nous de ne loger chez nous que sainctes pēsees & meditations, & tout ainsi qu'il n'estoit loisible à nul, qu'au seul pontife d'entrer au *sancta sanctorum*: ainsi ne souffrons q̄ rien entre en nostre cueur que le seul Iesus-Christ, nostre souuerain prestre: & pource chassōs toute cupide & vitieuse affection.

Car comme celuy qui va aux nopces auec vne robbe salle, deschiree, orde & mal plaisan-

te,cõtamine la gloire des nopces: ainsi,qui va à la Messe auec vn accoustremẽt lascif,& pensee charnelle,auec œuures de tenebres,plaines de vanité, estãt Chrestiẽ entre les Chrestiens, faict iniure à la Chrestienté, & offense Dieu.

Or puis que comme dit S. Iean, Dieu a donné son fils vnique,à celle fin q̃ ceux qui croyẽt en luy ne perissent point,nous deuons esperer en luy : car veu que Iesus Christ est hostie & oblation dõnee pour nous, en la remission de noz fautes,si nous esperons en luy, auec repẽtance d'icelles & vn ferme propos d'obseruer les commandemens de Dieu, alors nosdictes fautes nous seront pardõnees par Iesus Christ qui a esté pour nous offert. *Iean.3.b.16.*

Parquoy,puis que nous ne sommes pas de no⁹ mesmes suffisans d'appaiser l'ire de Dieu, que nous auõs,par noz reïterees offenses, prouoquee : nous luy deuons auant qu'aller à la Messe offrir son fils vnique, qui a esté liuré pour nous, & luy presenter la passion de Iesus Christ, parce que voyant la victime que nous luy offrons par le moyẽ de laquelle nostre reconciliation a esté faicte,il en sera plus placable & plus propice. Apprestõs nous donques pour aller ouyr la saincte Messe,en l'intention de faire à Dieu vn sacrifice, en la remission de noz pechez,&pourtãt gardõs nous biẽ d'y aller en esperãce qu'elle soit biẽ tost depeschee: car IesusChrist n'a pas enduré pour no⁹ en haste:ains par les menus est passé par le milieu de

beaucoup de tribulations. Et pource nous ne deuons point escouter la saincte Messe, auec peine, ennuy ou haste: ains plustost auec patiencé & deuotion, & vne attentiue pensee. Car quelque grand affaire que nous aions, de quelle importance qu'il puisse estre, il ne nous doit point induire à ouir la saincte Messe, en haste & peine, car nous failliriõs trop lourdement: d'autant qu'en icelle se traicte de la plus importante entreprinse, qui soit au monde: veu que l'on tient à l'autel, deuant la diuine maiesté, le corps de Iesus Christ son fils vnique, qui s'y offre luy mesme & y est offert, pour le salut des viuans & des morts.

Ces choses estans par nous remarquees & considerees en quelque coing de la maison, plus ou moins selon que la deuotion & commodité no⁹ suggerera, nous nous acheminerons pour aller à l'Eglise: mais au partir de la maison, soions soigneux de nous armer du signe salutaire de la croix, & en faisant ce signe, il nous faut ramenteuoir la redemption, qui nous a esté faicte, par son ministere. Et pour ceste raison ce seroit peu de nous marquer de ce sainct & salutaire signe de la croix, seulemẽt auec les doigs: ains le deuons faire, auec vne grande foy, par le moien dequoy, le diable ne pourra approcher de nous, quand il nous verra veritablement marquez de l'espee, par laquelle il a esté blessé: ce que ne serions, si nous nous marquions seulement par mine ou cou-

stume,sans deuotion & foy.

C'est pourquoy quelques anciens docteurs, nous exhortent de marquer nostre front du victorieux signe de la croix,à chasque pas que nous ferons,soit entrant ou sortant de la maison,nous leuant & couchant, au lict, en nous habillãt, & en quelque autre œuure que nous facions. Car estans marquez de ce signe, auec foy & memoire de nostre redemptiõ,ce nous est vn fort inexpugnable, contre la malice du diable:en sorte q̃ puis apres mal aucũ ne nous peut aduenir,d'autãt qu'il chasse tous arts magicques,& oste tous enchantemens, pourueu qu'on en vse, auec pieté, reuerence & foy.

Allant de la maison à l'Eglise, nous y deuõs marcher auec modestie,soit à l'aller, ou au regard:& à l'entrée, nous y deuons entrer auec reuerence & humilité laissant derriere la porte, toute grandeur humaine. Parce que Dieu n'est point accepteur de personnes, & tient egallement tous ceux qui sont baptisez, pour ses enfans, & veut que tant le pauure que le riche,luy die, Nostre pere qui és és cieux.

Quand nous nous approcherõs du benoistier,nous deuons faire le signe salutaire de la croix, au nom de la benoiste Trinité, tant au front qu'en la poictrine,en marque de ce que nous portons veritablement au cœur,les mysteres d'icelle.

En prenant sur nous l'eau beniste, nous deuons nous resouuenir, du sainct sacrement

de baptesme, auquel nous auons esté lauez & regenerez, & d'enfans d'ire, & de malediction auõs esté faicts fils adoptifs de Dieu, heritiers de son royaume, & coheritiers de son fils Iesus Christ.

Nous deuõs aussi remarquer & esplucher la promesse q̃ nous auons faicte en la reception de ce S. sacrement, par laquelle nous auõs renoncé au diable & à ses pompes, au monde, à la chair & à toute vanité. Et cognoissant que nous n'auons pas la foy si ferme qu'elle nous a esté donnee de Dieu, nous en deuons demãder pardon & misericorde à nostre redẽpteur Iesus Christ, auec propos & deliberation de fuyr & euiter le peché à l'aduenir : & par ce moyen l'eaue beniste nous aydera.

Estans à l'Eglise, presentons nous deuant le lieu où repose le sainct Sacremẽt de l'autel, & portons y nostre cueur rẽpli de deuotion, pieté & sainctete: à celle fin que nous soyons veritablemẽt les vrais tẽples de Dieu, & pendãt que nous y serons, ne nous amusons point à nous y promener, ny caqueter : car les Eglises ne sont point faictes pour seruir de halle & promenoir ou negotier de ses affaires. Que si nostre Seigneur en a chasse les vẽdeurs & achapteurs, qui n'y vendoiẽt que les choses necessaires pour les sacrifices: à plus forte raison en doiuent estre chassez les causeurs & promeneurs, pour autant que lesdictes Eglises n'ont point esté edifiees pour cest effect, ains sont

faictes

faictes & consacrees, à celle fin que le peuple y entre pour faire oraison à Dieu (& pour ceste occasion nostre Seigneur l'appelle la maison d'oraison) y escouter la parole de l'Euangile, & cognoistre la verité, faire sacrifice à Dieu, y receuoir le sainct corps de nostre Seigneur Iesus Christ: & en icelle se parle de Dieu & se traicte de nostre salut. *Mat.21.b.13.*

Parquoy pendant que nous y serons, demeurons y perseuerás en nostre oraison, auec vne parfaicte foy, profonde humilité & modestie de cueur, & vn ardant desir: & sur tout sans hayne & rancune: car comme longuement ne peut guarir la playe qui a encores en soy le fer, qu'au prealable le fer n'en soit osté: ainsi peu sert l'oraison de celuy qui a le cueur plain d'ire & rancune.

Auant doncques ouyr la saincte Messe, laissons toute hayne, enuie, malice, mauuaise & peruerse volonté.

Le prestre en la saincte Messe, ramentoit à Dieu tous ceux qui sont corporellement presens pour l'ouyr, & qui y sont consentans, & cooperateurs à vn tel mystere, & dit: Souuienne toy Seigneur de tes seruiteurs & seruantes, ensemble de tous ceux qui assistent: la foy desquels t'est cogneuë & la deuotion manifestee, pour lesquels nous t'offrons, ou qui t'offrent ce sacrifice de louange.

Par lesquelles paroles se voit manifestemẽt que non seulement le prestre & le clergé, lequel selon ses diuerses grades en l'Eglise, est occupé au seruice diuin, offrent ce sacrifice de louange diuine: mais aussi tous ceux qui oyẽt la saincte Messe, & auec vœux, prieres & oraisons, sont corporellement cooperateurs, & quasi confirmateurs auec le commun baiser de paix, de tout ce qui se faict en icelle.

De là on peult dire que le prestre & les escoutans sont vn mesme corps, & qu'eux auec le prestre, offrent vn mesme sacrifice, où ils communient, sinon sacramentellemẽt, à tout le moins spirituellement ensemble: combien que le prestre seul, quand à l'execution exterieure, opere le ministere du sacrifice: comme nous voyons en noz actions exterieures, que la main quand elle faict quelque chose, est aydee de tout le corps, & neantmoins lon ne voit qu'en elle l'execution du faict.

Pourtant quand nous voudrons ouyr la saincte Messe, nous deuons considerer que nous nous allons constituer membres de celuy qui sacrifie, & que pour ceste raison, il est necessaire que soyons membres sains & bien disposez: car si nous y presentons, comme membres pourris & infects, nous serons priuez du fruict de ce salutaire sacrifice.

C'est pourquoy il est escript, que le sermẽt ne peult porter fruict de soy-mesme, s'il ne

demeure au sep: & celuy demeure au sep, c'est à dire en Iesus Christ, qui accomplist sa diuine volonté: & estant en Iesus Christ, par foy & bonnes œuures, Iesus Christ demeure en luy, & est par ce moyen faict digne de participer à sa chair & à son sang. Iehan 15.

Nous debuons aussi, en voulant ouyr la saincte Messe, remarquer & contempler les mysteres & ceremonies d'icelle, d'autant que elles representẽt les mysteres de nostre redemption, & si incite l'affection que nostre esprit a enuers Dieu.

Que si nous y allons auec fainctise & simulation, cela nous apportera vn grand peché, & faict paroistre la temerité & malice d'vne profane & inique pensee.

Mais si nous y allons auec ardeur & affection, accompagnez d'vne bonne & saincte volonté, ayant nostre esprit & pensee vnis & colloquez en Dieu, noz cœurs s'accoustumeront lors à pieté & reuerence.

Et par ces ceremonies nous remarquerons la memoire de nostre deliurance, & la mort & passion de nostre Seigneur Iesus Christ: & sera nostre foy esueillee, & serons incitez à deuotion: & moyennant ceste foy, deuotion & priere, nous acquerrons la grace de Dieu & le merite de Iesus Christ.

Quand doncques en la saincte Messe nous oyons nommer le sainct nom de Iesus, nous

deuons flefchir le genouil, ou baiffer la tefte, luy rendant graces pour le benefice de redemption que nous auons receu de luy : fuyuant la doctrine de fainct Paul, qui veut que tout genouil flechiffe au nom de Iefus, foit celefte, terreftre ou infernal.

Philip.2 b. 10.

Et non fans caufe veu q̃ ce nom eft admirable & excellent, d'autant qu'il a efté nommé de Dieu, annoncé de l'Ange, attendu des Patriarches, defiré des Prophetes, prefché par les Apoftres, efcript par les Euangeliftes, enfeigné des Docteurs, aymé des iuftes: parceque c'eft vne feure & certaine medecine pour les pecheurs, qui nous eft propofé en but, pour noftre falut & la terreur des diables.

Et pource ayõs le engraué dãs noftre cueur, imprimé en noftre penfee, tenons le toufiours en noftre bouche: & qu'il fe trouue en toutes noz actions, fuyuant le confeil de fainct Paul, Tout ce que vous ferez en parole ou œuure, que tout fe face au nom de Iefus Chrift.

Colof.3 c.17.

Si le diable nous perfecute, inuoquons le nom de Iefus: fi aduerfité nous furuient, embraffons le: car c'eft noftre redempteur, defenfeur & protecteur.

D'auantage, quand le preftre commence la Meffe & faict par le *Confiteor*, la confeffion generale de fes fautes : faifons la auec luy, non feulement de bouche, mais auffi de cueur & d'affection, recognoiffans & cõfeffans noz

fautes & nous repentons d'icelles.

Oyons entierement la Messe, & ne sortons point que premierement n'ayons receu la permission de nous en aller, & la benediction du prestre: & ne pensons pas que ce soit assez d'auoir esté à l'eleuation, parce que nous n'y acquerrions point de fruict.

Escoutons la d'affection & de bonne volonté, auec deuotion & patience: & ne nous amusons point à parler de chose quelconque: car il n'est pas raisonnable d'offenser la diuine majesté, pendant que l'Eglise nous donne & depart vn si grand thresor: & aussi que quand Dieu void le peu de reuerence, que nous portons à sa diuine majesté, il se retire de nous.

Quand le prestre list, escoutons le & faisons reuerēce à la parole de Dieu: parquoy ne parlons point cependant que Dieu parle par la bouche du prestre. Et ores q̃ nous n'entendions les paroles qui sont leuës par le prestre, elles ne laissent d'auoir vertu & efficace, comme le pain materiel au sainct Sacrement de l'Autel, n'entend point les paroles sacramentelles: & toutesfois par icelles il se transforme. Et l'enfant au baptesme ne laisse d'estre regeneré, pour n'entēdre point la vertu des paroles qui sont par luy prononcees.

De mesmes quelquefois l'homme, biē qu'il soit grossier & ignorant, par la vertu de ces paroles deuotement ouyes, mesmement quand

elles sont, proferees auec deuotion du prestre, se transforme en sorte, que de mauuais il deuient bon, de indeuot se rend feruant, en l'amour de Dieu.

Pour ceste raison les prestres doiuent bien estre attentifz, à la celebration de ce diuin mystere, pour autát que ce n'est pas chose de peu d'importance.

La Messe paracheuee, & le prestre deuestu, nous nous pourrōs retirer en nostre maison, en nous retirant nous deuons remercier ceste grande & inffable bonté de Dieu, qui ne s'est pas cōtenté de liurer son fils vnique à la mort, pour nous, mais nous le donne en viande: à celle fin qu'estans renouuellez & sauuez par luy, nous viuions en luy & croissions de vertu en vertu, auec ceste tresdouce viande, sans iamais nous en separer.

Et enflambez de ceste vraye charité, vsans d'office de Chrestiē, soions pitoyables enuers tous, parce qu'il ny a point de marque plus certaine, pour cognoistre que nous auons veritablement communié, & que par ce moien nous sommes vnis à nostre chef Iesus Christ, & que le sacrifice que nous auons offert auec le prestre, a esté agreable à sa diuine maiesté.

Sadoc a engendré Achin.

COmbien que le sang precieux de nostre sauueur & redempteur Iesus, rememore

en la saincte Messe, soit abondamment & suffisamment respandu, pour la redemption de nature humaine : si ne nous sauuera il pas, s'il n'est sur nous applicqué, par bonnes & sainctes operations, & pour ceste raison est il dit, que Sadoc a engendré Achin, qui signifie cestuy est mon frere. Car quand le Chrestien a mis en execution ce qu'est dict cy dessus, il est iustifié deuant Dieu, & alors il est vrayement membre de l'Eglise, dont Iesus Christ est le chef, & vn tel est son frere. Ce qu'il nous demonstre, quand les Iuifz disans que sa mere & ses freres l'attẽdoient, il leur dist, Celuy qui fait la volonté de mon pere, est mon frere, mon pere & ma mere. En sorte que pour participer à l'heredité celeste, il faut estre frere de Iesus Christ, & nul ne se peut dire son frere, s'il ne fait la volonté de son pere. Car tout ainsi qu'au pais de droit escript, auquel le pere a plaine puissance & disposition sur ses biens, le pere priue & frustre de son bien, le fils qui luy est desobeissant, & faict son heritier celuy qui obeist à sa volonté : ainsi ceux ne seront point adoptez de Dieu, ny n'auront part en son heritage, qui ne feront sa volonté, & ceux là seront freres de Iesus Christ, l'vnion desquels est tant aggreable à Dieu, qu'elle est appellee bõne & saincte : & pour ceste raison dit le Sage, que Dieu a en horreur & detestation ceux qui sement discorde entre les freres.

Or si ceux qui sement discorde entre les fre- *Prou. 6. c. 19.*

ges particuliers, sont tát hays de Dieu, en quel degré seront ceux, qui soubs ombre de conseruer leur irreligion ou irreligieuse opinion, sement guerres & ciuiles seditions, contre toute loy, toute ordonnance, tant ciuile que ecclesiastique, renuersant & ruinant toute police? Tels ne se peuuent dire freres de Iesus Christ, veu qu'ils n'accomplissent pas la volõté du pere celeste, qui pour le salut de nous tous a enuoyé son fils ça bas, qui nous a, comme luy mesme tesmoigne, porté vn nouueau mandement, qui est de nous aymer, ainsi que il nous a aymez: & (comme nous auons demonstré ailleurs) la marque dequoy il marque son troupeau, est celle de dilection, & par consequent ceux qui semẽt debat & trouuent moyen de separer les freres pour s'entreguerroyer, sont marquez de la marque du diable: Et pour ceste raison n'engendrent ils pas auec Azor Sadoc, car ils ne sçauroient se iustifier d'auoir faict la guerre contre leur Prince, ny d'auoir semé discorde entre les freres.

Jehan 13. d. 34.

Ceux donc qui voudront auoir part en l'heritage celeste, & estre heritiers de Dieu, & coheritiers de Iesus Christ, fault qu'ils accomplissent la volonté du pere, & alors ils seront aduouez freres de Iesus Christ, & auront part en sa possession.

Achin a engendre Eliud.

NOus voyons communément, que quand vn hõme a des enfans, qui luy sont vrayement obeissans, accomplissans ses commãdemens, & prompts en l'execution de ses instructions & remonstrances, ores qu'ils soient tenuz à ce faire: neantmoins le pere, ayant plus d'esgard à la bonne volonté & au bon naturel de son fils, qu'a l'obligation que l'enfant a au pere, selon Dieu & nature, bien qu'il l'aime, comme son fils, l'aime encores plus, pour sa bõne & obeissante inclination. Et en sorte que quand ils sont petits & obeissans, le pere pour plus leur engrauer ceste docilité & obeissance, & pour les amadouer leur dit, Ie vous aime à ceste heure, & vous tiens pour mon fils, puis que vous faictes bien ce que ie vous commande.

Or d'autant que par les choses caduques & terrestres, no⁹ sommes instruits en la cognoissance des celestes: par cecy nous sommes instruits, que tout ainsi que le pere sans auoir esgard ny à la predicte obligation, ny à sa paternité, aime son fils & l'aduoue pour sien, quand il luy est obeissant: ainsi nostre Dieu, combien que quand nous aurons fait tout ce que sera en nous, encores serons nous seruiteurs inutiles, d'autant que nous n'auons faict que ce que nous deuions faire: nous aime, estime & aduoue pour siens, si Luc 17 c.10.

nous obeissons à ses cômandemens & les mettons en execution. Et pour ceste raison nostre medecin en ce present drognier, apres Achin, nous propose Eliud, qui signifie, mon Dieu. Comme s'il vouloit dire, cestuy est frere de Iesus Christ, qui faict & met en execution la volonté de son pere, & tel est vray enfant de Dieu, & côme tel le peult appeller son Dieu. Et à la verité celuy ne peult appeller Dieu son Dieu, qui luy est desobeissant, & qui de propos deliberé contreuient à ses cômandemens. Parquoy toutesfois & quantes que (auec noz prieres & oraisons) nous nous addressons à Dieu, & l'appellons nostre Dieu, nous deuôs bien peser ce mot, & penser si par noz actions nous nous sommes monstrez siens. Car comme vn gendarme, qui ne veult obeir à son Capitaine, est cassé & retranché auec vitupere & ignominie, de la compagnie où il auoit premieremêt esté receu: ainsi si nous contreuenôs aux commandemés de Dieu, nous serons cassez & arrachez du liure de vie. Parquoy quand nous l'appellons à nostre aide & nous voulôs nous aduoüer estre du nombre de ses enfans, nous deuôs au parauât recognoistre noz faultes, & remarquer en quoy luy auons esté inobediens, à celle fin de luy en requerir pardon, & de mettre peine d'amêder nosdites faultes.

Et apres auoir recogneu icelles, si nous auôs autre affection qu'en luy, & ne cherchons, aimons ny desirôs autre que luy, alors sans fain-

rise & en verité, nous engendrerõs auec Achin Eliud, c'est à dire qu'estans par l'obeissance & accomplissement des cõmandemens de Dieu, faits & aduoüez freres de Iesus Christ, nous nous pouuons par mesme moyen aduoüer enfans de Dieu, & l'appeller vrayement nostre Dieu.

Eliud a engendré Eleazar.

IL n'y a point de doute q̃ ceux qui obeissent aux commandemens de Dieu, & qui n'ont auec le fol & riche mondain, le cueur ailleurs qu'en Dieu, ne soient vrayement enfans de Dieu, & que Dieu ne les tiẽne & aduoué pour siens, & leur aide, dõne secours & faueur. C'est pourquoy nostre medecin, pour no⁹ faire entendre d'où nous deuions attendre & esperer nostre aide en noz necessitez, nous propose entre autres herbes de son droguier, & lie auec Eliud Eleazar, qui signifie aide de Dieu: car Dieu est vrayement le Dieu de ceux qui par son aide & moyen cheminent par ses voyes & sentiers, qui ne cherchent, desirent ny possedent autre biẽ que luy, en qui ils ont mis toute leur esperance & affection.

Mais ceux qui mettent leur appuy & cherchent secours, soit en leurs tribulations, necessitez, aduersitez ou maladies, ailleurs qu'en Dieu, tels ne sont, ny ne se peuuent appeller siens: parce que nostre aide & secours vient de

Exod.22.c.18. *Leui.19.f.31.* *& 20.a.6.* *Deut.18.b.10.11.*

luy. Ie ne veux pas pourtant dire que l'aide humaine soit repudiable ou mauuaise, pourueu que Dieu soit tousiours preferé & marche deuãt, mais le secours & aide, qui procede de sorcelerie & magie, n'est receuable, ny ne se doit permettre ny souffrir, veu qu'il est expressément commandé en la loy, de ne souffrir viure ceux qui vsent de tels arts & sciences. Et ne sert de dire qu'ils en guarissent, & que ce sont choses approuuees, & qu'on s'en trouue bien, & mesmes q̃ c'est pour deffaire, destruire & ruiner les sorts & coniurations: car ores qu'on s'en puisse aider, il ne le fault pas faire, puis que Dieu ne l'a aggreable, ny ne le veult. Que si Dieu eust eu aggreable qu'on s'en fust aidé, il n'eust pas commandé qu'on mist à mort ceux qui en vsent.

Il n'y a point de doute, que les Magiciẽs d'Egypte n'ayẽt faict choses admirables en la presence de Moyse & de Pharaon, cõme mesmes feit la femme Phitonisse, deuant Saul. Et Balaam, ores qu'ils fust faux Prophete & Magicien, a predit la verité: mais pour cela il ne faut s'aider ny se seruir de leurs moyens. Ce q̃ nous a demonstré nostre Seigneur Iesus Christ, qui n'a voulu permettre, que les diables portassẽt tesmoignage de luy. Car ores que Dieu aye donné aux diables puissance de nous nuire, il ne veult pas que nous adressions à eux: & aussi ils n'ont aucune puissance de guarir.

Marc 1.d.34 *Luc 4.g.41.*

Que si quelquesfois il arriue, qu'vn Magi-

cien ou sorcier guarisse vn malade, ce n'est pas de vertu qui soit au diable, ains par la cognoissance que le diable á de la vertu des herbes. Et quād vn sorcier a ensorcelé quelqu'vn, & que puis apres il viēt a luy oster le sort, ce n'est pas que le diable le guarisse, mais l'ayant blessé, il cesse de l'offenser. Ce que se peult veoir, en ce qu'vn medecin ne peult mettre remede n'y ordonner medecine, qui puisse apporter santé, en celuy qui est ensorcelé: parce qu'il n'est point malade, ains est tourmenté & persecuté par le diable, lequel cesse lors de le persecuter, que le sorcier vient à mettre la main sur celuy qui est ensorcelé.

Et pour respondre à ceux, qui parlans peu Chrestiennement, disent, qu'ils ne s'enquierēt point s'il est sorcier: & posé qu'il le fust, ils ne se soucient quel il soit, pourueu qu'ils puissent auoir santé: ie dis, qu'il vault mieux languir en sa maladie, voire mourir, que par ces voyes indeües & illicites recouurer sa santé: veu que sainct Paul dict, qu'il ne fault point faire mal, bien que de ce mal il en deust reüssir du bien, parce que la damnation est iuste, de ceux qui soubs esperance de bien font mal.

Or ie dis, que *si pro quia*, comme dit nostre Seigneur, il ne seruira de rien à l'homme, de conquerir l'Empire du monde, pour estre eternellemēt damné: aussi peu luy peult profiter la santé temporelle, quelque griefue que

la maladie soit, pour puis apres en receuoir la mort eternelle.

Et quand aux paroles de la saincte Escriture, & aux breuets, dont quelquesfois on vse, soit pour les fieures, ou contre le venin, ils ne sont pas tousiours bōs, ny aussi tousiours mauuais: mais celuy qui en veult vser Chrestiennemēt, a à considerer plusieurs choses: car de les totalement blasmer & abhorrer, ie ne suis pas de cest aduis, parce que nous ne deuons point douter, que la parole de Dieu n'aye grand vertu & efficace, comme nous auons demonstré cy dessus, & que mesmes nostre Seigneur no' en rend certains, quand il dit, qu'en son nom ceux qui auront la foy, chasseront les diables, osteront les venins & poisons, & en mettant les mains sur les malades, ils les guarirōt. Mais pourautāt que le singe de Dieu, le diable, sçait du bien en tirer le mal, & que souuent il fait que ses satellites abusēt de la parole de Dieu, il est besoing en voulant pour nostre santé la mettre en vsage, remarquer les appēdances & circonstances qui s'ensuiuent.

Marc 16.d. 17.18.

Premieremēt qu'és paroles qui pour obtenir santé seront pronōcees, il n'y soit rien proferé, qui tacitemēt ou expressémēt appartienne à l'inuocation ou adiuration des diables.

Secondement q̄ ce soient pures paroles de la saincte Escriture, où il n'y aye rien meslé, qu'il n'y aye nuls mots incogneuz: d'autant que ses meslanges corrompent l'Escriture, & soubs

ces mots incogneuz, il y a quelque superstition cachee.

Tiercement qu'en la matiere cõtenue és paroles, il n'y aye rien de faux, comme que Iesus Christ aye eu les fieures, ou aye parlé à sa femme, que Iesus Christ aye guary sainct Pierre des fieures, que quicõques portera sur soy tels breuets ou oraisons, & autres superstitions qu'on y peut mettre : parce que par ce moyen on ne doit ny ne peult l'on rien attendre de Dieu, d'autant qu'il n'est point tesmoing de faulseté.

Quartement qu'il n'y aye rien de vain, inutile, superflu, soit poincts, caracteres, signes & marques incogneues. Ie ne veux pas dire q̃ le signe de la croix doiue estre cõpris soubs ces caracteres vains & superflus, pourautãt qu'il est vtile & salutaire : car par iceluy nous sont ramentues les mysteres de nostre redemption, par le moyen de laquelle Dieu opere choses admirables en nous.

Quintement qu'on ne mette point l'esperãce de sa santé en l'ancre, (qu'il ne faille point qu'elle soit noire, rouge ou verte) ny en la forme & maniere de l'escriture, ny en la matiere en quoy il est escrit, (qu'il ne faille point que ce soit plustost en parchemin, qu'en papier) ny au temps qu'on le donne, (auant Soleil leué, ou apres, auant ou apres boire,) ny en la matiere du cordon, (qu'il faille qu'il soit de soye ou de fil cru, ou laué, rouge ou noir,) ny en la

personne qui le doit lier,(que ce soit vne fille vierge,ou qui n'aye qu'vn enfant,ou masle ou femelle,) ou en quelque autre vanité. Bref en chose qui n'appartiene à la diuine prouidēce: car ce seroit alors superstition,qui n'est point aggreable à Dieu.

Sextemēt qu'en la pronōciation ou escriture,on le face par deuotion, ayant seulemēt esgard à la parole de Dieu,à l'intelligence d'icelle, à l'honneur de Dieu & à sa diuine vertu, de laquelle on doit attendre & esperer , & non d'ailleurs l'effect pretendu de telles paroles ou breuets.

Finablemēt quelque santé qu'on cherche ou desire,qu'on en remette l'effect attēdu,à la volonté de Dieu , qui sçait mieux q̄ nous,ce qui nous est necessaire : car bien souuent nous desirōs santé,que la maladie nous est plus necessaire : parce que quelquesfois la maladie nous preserue de tōber en des inconueniens,q̄ nous pourrions tomber , ayant la santé requise. Et pource il fault tousiours remettre le tout à la volonté de Dieu , qui nous donnera alors ce qu'il verra nous estre necessaire & salutaire.

Obseruāt donc estroictemēt & de poinct en poinct ce que dessus,il nous est licite pour nostre santé & guarison,de nous aider de l'Escriture saincte, par laquelle noz esprits sont confortez & corroborez en la foy, & si sōt esueillez & incitez auec plus grande efficace, à priere, deuotion & foy, & soubs ceste esperāce en

pouuons

pouuons nous vser, car nous deuons auoir ce-ste foy, que la parole de Dieu, a force & vertu par sa bonté & misericorde.

Pour reuenir à ceux qui estãs plus curieux de la santé du corps, q̃ de celle de l'ame, ne font nulle doute ou difficulté, de s'aider des sorciers, magiciens & enchanteurs, pour par leur sort, pouuoir obtenir santé. Il me semble que le commandemẽt que Dieu faict par Moyse à son peuple, de ne souffrir point telles gens viure parmy eux, est suffisant, pour nous faire entẽdre, que puisque Dieu ne veult point que le sorcier ou magicien viue parmy son peuple: par consequent il ne veult point qu'on s'aide de leur art: & qui plus est, il le deffẽd par mots expres. Et puis que nous sommes Chrestiens, nous deuons conformer nostre volonté à celle de Dieu. Que si pour l'hõneur de Dieu, & la crainćte de ses cõmandemẽs, nous ne nous en voulons abstenir, abstenõs nous en, au moins pour les dãgers qui en peuuẽt reüssir. Car c'est vne chose indubitable, q̃ le diable est ennemy de l'homme, auquel il ne cherche & ne desire q̃ sa perte & ruine: pour raison dequoy, saincẗ Paul nous aduertist si souuẽt, de nous tenir sur noz gardes: car, dit il, pour nous seduire il se trãsforme en Ange de lumiere. Et apres luy, les Apostres nous en aduertissent si souuẽt. Soyez dit sainct Pierre sobres & veillez: parce que vostre aduersaire le diable, comme vn Lyon bruiant, vous enuironne, cherchãt celuy qu'il

2.Cor.11.d.14.

1.Pet.5.c.8.

deuorera, parquoy resistez luy auec foy. Puis donques que, & nostre Seigneur & les Apostres nous aduertissent que le diable nous est aduersaire, qu'il se transforme en Ange de lumiere, pour nous seduire, qu'il nous enuironne pour nous deuorer : cōment sommes nous si sots & mal-aduisez, que d'esperer secours, de celuy qui ne demande que nostre ruine. C'est grand cas, que si nous sommes aduertiz par homme digne de foy, que quelqu'vn nous est ennemy mortel, qui ne nous peut que faire aduancer la mort, où tost ou tard il nous fault aller, nous nous donnerons garde de luy, & ne nous y fierōs point. Et nous sommes certains par gens dignes de foy, que le diable nous est ennemy, & ne demande que nostre ruine: & nous sommes si mal apprins, que de penser auoir aide & secours de luy. Et si nous voulōs bien remarquer ses effets, & en quelle monnoye il paye ses seruiteurs, nous cognoistrons bien à l'œil nostre aueuglement. Car pour vn qu'il semble auoir guary, qui estant ensorcelé n'estoit point malade, il en faict mourir vne centeine: mais le malheur est tel, que pour vn ou deux ou trois, que le sorcier ou magicien aura guary, ou faict cesser le tourment qu'il luy auoit causé, par le diable, il aura plus de credit & reputation, qu'il ne sera descrié pour cent qu'il aura faict mourir. Parce que si on l'inculpe d'estre autheur de la mort de quelqu'vn, il a vn si fin maistre, qui treuue ses excu-

ses si promptes & peremptoires, qu'on a plus d'esgard à icelles, qu'à la verité. Et la raison pourquoy le diable en tue plus qu'il n'en guarist, est pertinente. Car voyant que le malade, qui desire par son moyen santé, est en peché mortel, pour demander santé par voyes indeuës, & que mourant il est damné, ne desirant que nostre ruine, il aime mieux sa mort, que sa santé.

Mesme iugement peult-on faire de ceux qui par telles voyes desirent sçauoir leur fortune aduenir, ou recouurer les choses perdues : car comment est il possible, que le diable qui est autheur de mensonge, die verité ? Et de faict ie ne veux pas nier, que le diable estant creature subtile, ne puisse par la cognoissance des choses passees & presentes, preuoir quelque chose de l'aduenir, mais d'en donner certitude, il n'y a que Dieu qui le sçache. Qu'il ne soit ainsi, vous ne verrez iamais ses deuineurs, pouuoir dire la forme ny le temps de la mort d'vn homme de bien: ils diront bien aux meschans, qu'ils periront par authorité de iustice, parce que les cognoissants enclins au vice, auec l'aide qu'il leur feront, de les induire à continuer, ils les meneront au supplice. Et de sçauoir d'eux, quand nous auons perdu quelque chose, qui est ce qui nous l'a desrobé, il n'est pas possible : car ne demandant que nostre ruine, pour nous y conduire & nous faire faire quelque folie, ils accuseront celuy qui

ne l'aura ny faict ny pensé, pour mettre inimitié entre les personnes : car le diable n'a garde d'accuser celuy qui faict chose conforme à sa volonté.

Eleazar a engendré Matthan.

NOstre Seigneur ne desirāt que le salut de nous tous, nous aduertist souuent des moyens que nous deuons tenir, pour l'acquerir. Car ores qu'il vueille qu'vn chacun soit sauué, parce que sa volonté est conditionnee: nous ne le serons pas, si nous n'obeissons à ses commandemens. Or parce que le diable en cecy luy est contraire, d'autant qu'il ne demāde que nostre ruine : nostre Sauueur nous aduertist, qu'il est impossible qu'on puisse seruir deux maistres ensemble, qui sont differens & contraires de volonté, cōme ceux qu'il nous propose pour exemple, Dieu & le diable.

1.Tim.2.b.4. *Marc 19.c.17* *Mesme 6.c.24.*

Puis donques que nous ne pouuons seruir à deux maistres, & que toutes incantatiōs, sorts & diuinations procedent du diable, qui est cōtraire à Dieu, nous les deuōs fuir & euiter. Car cōme dit treshien Ciceron (qui ores qu'il eust l'office d'augur, & deuin fort estimé, & en reputation entre les Romains, se mocquant de l'art & de l'office qu'il vsoit,) en son liure De diuination. Ou les predictions & diuinations sont vrayes & infallibles, ou on y peult remedier & euiter ce qui nous est predit & deuiné. Si elles sont vrayes & qu'il n'y aye moyen de

les euiter, pourquoy, dit il, voulons nous estre miserables, auant que le temps de nostre misere soit aduenu. Que si on y peult mettre ordre & empescher que ce qui no⁹ est predict n'aye son entier & plain effect, elles ne sont pas certaines, que si elles ne sont pas certaines, pourquoy sommes nous si sots, que de nous y amuser & d'y adiouster foy.

Parquoy toutes ces choses considerees, nous deuons fuir & euiter toutes sorceleries & incantations, & poser & mettre toute nostre attente & expectation en Dieu, qui sçait mieux que nous ce qui nous est necessaire, & si nous le demandons comme il fault, il le nous donnera. Et pour ceste raison nostre medecin no⁹ dit, qu'Eleazar a engédré Matthan, qui en Hebreu signifie don, & en langue Siriaque expectation & esperance, qui ne nous abãdonnera point, si nous auons en luy parfaicte fiance. Que si nous nous mesfions de luy, & nous venons de tant à nous oublier, que d'esperer plus en la force humaine qu'en son aide, lors au lieu de nous secourir, il nous abandonnera. Comme nous auons veu en ces guerres ciuiles, en toutes lesquelles la pluspart de ce Royaume, mettant leur regard & esperance plus en quelques Seigneurs, qu'en Dieu, Dieu les nous a ostez ; à celle fin que ne nous amusans plus ça bas, & ne posant plus nostre esperance aux Roys & Princes, esquels ne pouuons esperer salut, nous nous addressiõs à luy,

& n'esperions ny n'attendions secours qu'en luy, lequel ne nous abandonnera point, pourueu qu'auec Matthan nous engédrions Iacob.

Matthan a engendré Iacob.

IAcob comme nous auons demonstré en declarát le fils d'Isaac, signifie supplátateur: il signifie aussi luctateur, qui nous demonstre que pour supplâter & arracher le vice, il nous fault luicter & combattre en ce monde: pourautant que comme dit Iob, guerre n'est autre chose que la vie de l'homme sur la terre, pour laquelle parfaire, beaucoup de choses sont requises. Car comme nous voyons que tout homme qui veult, allant à la guerre, vaincre son ennemy, il fault qu'il soit courageux, pour faire & dresser des entrentreprinses, en sorte qu'il soit tousiours victorieux, & iamais vaincu: & qu'il soit prudent & aduisé pour preuoir les embusches & entreprinses de son ennemy: qu'il soit fort & robuste, pour le vaincre: ferme, stable & constant pour n'estre iamais vaincu. Ainsi le Chrestien qui a la guerre ouuerte & declarée contre le diable, le mõde & la chair, doit estre courageux, en sorte qu'il ne succombe iamais soubs le faix, ne cõsentant iamais aux suggestions de l'ennemy, ains d'vn magnanime cueur & courage, par veilles, ieusnes & oraisons, doit estre, dit nostre Seigneur, prudent comme le serpent, pour se preseruer des cautelles, embusches & cauil-

Mat.10.c.15.

lations de l'ennemy, qui souuent soubs espece de bien & de pieté, faict broncher les plus aduisez. Et pource nous baille nostre Seigneur la similitude du serpét, qui oyant celuy qui le veut prendre, chanter, pour par son chant l'endormir, met vne de ses oreilles contre terre, & bouche l'autre de sa queüe, & ce pendant auec ses yeux est attentif à se garder de surprinse.

Ainsi le sage & bien aduisé Chrestien, auec vne prudente Chrestiéne, bouchera ses oreilles, à ceux qui le voudront induire à commettre vice, ou mauuaises actions, ou luy voudrót annoncer vne nouuelle doctrine: & ce pendát se tiendra sur ses gardes, de peur de tomber és embusches & entreprises de l'ennemy. Doit d'auantage estre fort & puissant, pour virilement resister aux puissances ennemies. Doit finablement estre constant & point variable, pour perseuerer de plus en plus: car cóme dit sainct Paul, Celuy ne sera point couróné, qui ne viédra à bout de son combat. Et pour ceste raison est promis salut, non à celuy qui commencera bien, mais à celuy qui perseuerera iusques à la fin, parquoy si nous voulons auoir salut, il fault qu'en arrachant le vice de nous, nous luittions & combattions iusques à la fin. 2.Tim.2.a.5. Mat.10.c.22.

De ce que sainct Matthieu appelle le pere de Ioseph, Iacob, & celuy de Iacob Natthan, & sainct Luc Hely, & le pere d'Hely Matat, il

n'y a point pour cela de contrarieté entre eux, mais & l'vn & l'autre parle selon la coustume des sainctes & sacrees Escritures. Pourautant qu'en la loy de Moyse il estoit commandé que pour la conseruation des lignees, (à celle fin que quand nostre Seigneur viendroit prendre chair humaine, pour l'accomplissement des Propheties, les lignees fussent discernees) quand vn frere mourroit sans hoirs, son autre frere eust à espouser la vefue de celuy qui estoit mort, pour luy susciter semence, laquelle venãt, estoit aduoué non du pere, mais de celuy qui estoit decedé, & estoit vn tel appellé pere, legal, ou selon la loy: & celuy qui auoit espousé la vefue, estoit dict pere naturel.

Or est il, que Nathan & Matat estoient parens, Nathan descendu de Salomon, & Matat de Nathan, frere de Salomon. Nathan, descendu de Salomon, espousa vne femme nommee Esta, & eut d'elle vn fils appellé Iacob; puis par la mort de Nathan, Esta se remariant, espousa Matat, duquel elle eut vn autre fils, appellé Hely. Hely se mariant, mourut sans hoirs; & Iacob son frere, espousa sa vefue, de laquelle il eut Ioseph, & par ce moyen Ioseph estoit fils naturel de Iacob, & legal de Hely.

Iacob a engédré Ioseph espoux de Marie, de laquelle est né Iesus qui est appellé Christ.

MONSIEVR sainct Matthieu nostre historiographe & medecin spirituel, nous proposant icy le dernier armoire de son droguier, fait comme on dit en commun prouerbe, il le garde à bonne bouche. Car il nous a gardé tout le dernier, le plus grand, le plus excellent, le plus salutaire & le meilleur simple, de tous ceux qu'il nous a proposez: parce que de luy depend nostre santé entierement, tant la corporelle que la spirituelle. Et pourautant qu'il y a grande differéce de luy à tous ses predecesseurs, il change sa forme & maniere d'escrire, & son style: pour autant qu'en toutes les autres generatiós, il dict, qu'Abraham a engédré Isaac, Isaac a engendré Iacob, & ainsi des autres. Mais quád il vient à Iesus, il ne dit pas que Ioseph l'aye engendré: mais que de Marie il est né. Iacob doncques a engédré Ioseph espoux de Marie.

La raison pourquoy la genealogie de Ioseph est icy descripte, & nó celle de Marie, a esté au commencement de nostre droguier, declaree: parquoy nous y renuoyons le lecteur. Mais seulement nous disons que contre l'opinion & aduis de tous les aduersaires de nostre religion Chrestienne, il est loysible à l'exemple de

Ioseph & de Marie, au mary & à la femme de viure en cōtinence, pourueu que ce soit d'vn mutuel consentement : & n'en sera pour cela le mariage dissoult ny inualidé, encores qu'il n'y aye iamais eu de conionction charnelle: ains sera bon & valide, ayāt esgard à l'affectiō, amitié & vnion des deux : & pour autant Ioseph est appellé en l'escripture espoux de Marie, ores qu'il n'y aye eu conionction charnelle entr'eux: parce qu'il y a vray mariage, quād l'affection d'amitié est esgalement entretenue entr'eux. Iacob doncques a engendré Ioseph, espoux de Marie. Quelqu'vn plus curieux q̃ vertueux, pourroit s'esbahir pourquoy c'est q̃ veu que nostre Seigneur Iesus Christ deuoit naistre d'vne vierge, la vierge sa mere s'est mariee. Mais cela n'a point esté fait sans grande raison : car en tous les mysteres du vieil & nouueau testament, il n'y a rien esté fait sans cause. L'vne des occasions pourquoy la vierge, ores qu'elle eust resolu de demeurer perpetuellement vierge, ç'a esté pour euiter scādale, de peur qu'estant trouuee enceincte par les Iuifs, qui d'eux mesmes estoient assez incredules, ils ne l'eussent voulu lapider, suiuant le commandement de la loy, qui vouloit que la fille qui en la maison de son pere cōmettroit fornicatiō, fust lapidee. Ce qu'ils eussent faict librement, pour autant qu'ils estoient prōpts & diligens, en la punitiō des pechez d'autruy: cōme on peut veoir en l'histore de la femme

adultere, & en la reprehension qu'ils feirent à nostre Seigneur, de ce qu'il hantoit les pecheurs, & mangeoit auec eux, se voulans par là iustifier. Mais ceste rigueur de la foy a esté ostee au nouueau testament: parce que nous deuons estre incitez à bien faire, non pour la crainte de la peine, mais pour l'affection de la iustice.

Et à celle fin que le temple du sainct Esprit qui estoit elle, ne fust diffamé parmy les Iuifs, qui estoiét grands calomniateurs, & que mesmes nous auõs ce malheur en nous, que communement nous prenõs les choses en la plus mauuaise partie: la Vierge a esté mariee, parce qu'auec le temps & par les moyens ordonnez de Dieu, il estoit besoing que cela se sçeust: & si elle eust esté diffamee, & sa vie n'eust esté trouuee saincte, on eust voulu trouuer excuse au doubte que les Iuifs eussent faict de la diuinité de son fils. A celle fin aussi que Ioseph fust tesmoing irrefragable de sa virginité, & la secourust, aydást & supportast en ses afflictions, & qu'elle nous seruist de patron & prototype de l'Eglise, qui est & mere & vierge.

Iacob a engendré Ioseph espoux de Marie, de laquelle est né Iesus, qui est appellé Christ.

Il est aisé à iuger & à veoir, combien a esté grande, admirable & differente la generation de Iesus, qui a esté appellé Christ, de toutes les autres, quelques gẽs de biẽ & vertueux, qu'ils fussent: ores qu'en d'aucuns il y eust quelque

ſimilitude, d'autant que les méres ont eſté ſteriles, & que ceux qui ſont ainſi nez de meres ſteriles, ont en plusieurs endroits figuré Ieſus Chriſt, né de mere ſterile: car il n'y a pas plus grande ſterilité que virginité, & d'elle eſt né Ieſus, qui eſt appellé Chriſt.

Par les deux noms, que noſtre medecin dóne à ſon dernier & plus excellent ſimple, ſçauoir eſt Ieſus, qui eſt appellé Chriſt, nous ſont demõſtrees les deux natures, qui ſont en luy: la diuine & l'humaine, la diuine par Ieſus, qui ſignifie ſauueur, d'autant que c'eſt le propre & peculier de Dieu que de ſauuer: & l'humaine par Chriſt, ſelon laquelle nous diſons qu'il a eſté oingt de Dieu, comme nous ont apprins

Act. 4. les Apoſtres en vne oraiſon que tous d'vne voix & d'vn meſme eſprit pouſſez, ont faicte.

Seigneur tu es Dieu, createur du ciel, de la terre, de la mer, & de toutes choſes, qui en ton eſprit ſainct as dit par la bouche de Dauid noſtre pere, ton enfant: Pourquoy fremiſſent les gens, & a le peuple medité choſes vaines? Les Roys & Princes ſe ſont aſſemblez, & ont cõuenu enſemble à l'encõtre du ſeigneur & contre ſon oingt. Cecy veritablement eſt ia accomply, parce que Herodes & Pilate ont conuenu enſemble en ceſte cité contre ton enfant Ieſus que tu as oingt. Voila comment pour demonſtrer la nature humaine de Ieſus, ils l'appellent oingt.

Or cest oignement duquel a esté oingt nostre Seigneur, ce n'a pas esté de celuy duquel pour demonstrer aux Roys, qu'ils estoient infirmes, & qu'ils ne pouuoient bien regir leurs peuples, sans l'ayde de Dieu, on les oignoit: ny de celuy duquel les prestres, pour demonstrer que comme esleuz de Dieu, ils auoient esté establis & instituez en la loy, pour instruire icelle & offrir les sacrifices y ordonnez. Mais ceste vnctiō estoit, comme dict sainct Pierre, la vertu de Dieu, & le sainct Esprit. *Act.10.f.38.*

Cecy nous est demōstré par nostre seigneur Iesus Christ, lors qu'il declara les effects pour lesquels il fut oingt de l'Esprit sainct de son pere, quand sortant du desert, où il auoit ieusné & combatu contre le diable, il vint en Nazareth, & entra selon la coustume le iour du Sabbat en la synagogue, où luy ayant esté presenté le liure d'Esaye, il trouua le lieu du prophete, qui parle de ceste onction: & ayant refermé le liure, il dist, Auiourd'huy ceste escripture est accomplie en voz oreilles: signifiant qu'ils l'auoient ouy lire, par celuy de qui elle parloit.

L'escriture qu'il list, est ceste cy, L'esprit saict du seigneur est sur moy: par lesquelles paroles appellant son pere seigneur, & disant que le sainct Esprit est sur luy, il parle comme homme: car s'il eust voulu parler cōme Dieu, il eust dit que le S. Esprit procedoit de luy, & non pas qu'il fust sur luy: & pour ceste raison

il dit apres, pour cecy il m'a oingt. Voyci dōcques l'onguēt auec lequel Iesus Christ fut oingt, sçauoir est le S. Esprit : & ce cōme dit apres le Prophete, pour plusieurs effects, pour annōcer l'euangile aux pauures, & guerir ceux qui auoiēt le cueur cōtrict, par la remissiō des pechez, desquels ils sont cōtricts & repētans, ce que ne se peut faire sans le S. Esprit. Et pour ceste raison quād Iesus Christ dōna à ses Apostres la puissance de remettre & retenir les pechez, il leur dit deuant, receuez le S. Esprit.

Voila finablement cōme nostre historiographe nous demōstre, de quels peres Iesus Christ est venu au monde, comment pour la cōsolation des pecheurs penitens il est descendu des pecheurs, comme des bons. Et si nous voulons monter au royaume celeste auec Iesus Christ, il faut que comme par ses peres il est descendu à nous, nous y montions par l'execution des significations cy dessus declarees. A quoy nous conduise & donne force & vertu de ce faire, par sa saincte grace & misericorde, le pere, le fils, & le sainct esprit, vn Dieu en trinité. Amen.

Laus Deo.

Extraict du Priuilege du Roy.

IL est permis à Gilles Gorbin, libraire iuré de l'Vniuersité de Paris, imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter vn liure intitulé, Discours vtile & necessaire pour tous estats, sur la vie des hommes illustres de la genealogie de nostre Seigneur Iesus Christ, &c. Par François de Neufuille, religieux & Abbé de Grandmont, & de tout l'ordre. *Et defense faicte à tous Imprimeurs, Libraires ou autres, d'imprimer, mettre en vente, ou distribuer ledict liure, sans le vouloir & consentement dudict Gorbin, iusques au terme de dix ans finis & accomplis, comme plus amplement est contenu au priuilege sur ce donné audict Gorbin, sur peine de confiscation & amende arbitraire, suyuant la teneur d'iceluy priuilege, dõné à Bloys le huictiesme iour de Ianuier l'an de grace mil cinq cens soixante dixsept.*

Ainsi signé,

MORE.

